

Dans ce travail, nous partons des réalités environnementales préoccupantes liées à la pollution des quartiers de Kinshasa, marquée par l'accumulation des déchets aquatiques (plastiques, organiques et ménagers) et l'inefficacité des systèmes de gestion. Face à cette situation, nous proposons une approche innovante fondée sur un modèle stratégique de gestion intégrée de l'économie bleue, dénommé MMT (Malick MUAMBA TSHIBANGU). L'objectif est de valoriser les déchets aquatiques à travers le recyclage et la production d'énergie verte, tout en favorisant un développement économique local inclusif. La méthodologie combine les approches systémique et historique, appuyées par des techniques telles que l'analyse documentaire, l'observation participative, les enquêtes et interviews. Les résultats révèlent des insuffisances structurelles mais aussi des opportunités entrepreneuriales. Le modèle MMT propose une synergie entre acteurs publics, privés et communautaires, via un système décentralisé de tri, recyclage et valorisation énergétique, contribuant ainsi à une transition écologique durable.

Le Professeur Dr Malick MUAMBA TSHIBANGU, PhD, est un haut cadre de l'administration publique congolaise, enseignant notamment à l'Institut Supérieur d'Études Agronomiques de Mangai, à l'Université CEPROMAD, ainsi que dans plusieurs autres établissements d'enseignement supérieur en République Démocratique du Congo, et chercheur.



LA TRANSFORMATION DES DECHETS AQUATIQUES

Malick MUAMBA TSHIBANGU

EUE ÉDITIONS
UNIVERSITAIRES
EUROPÉENNES



Malick MUAMBA TSHIBANGU

LA TRANSFORMATION DES DECHETS AQUATIQUES EN ENERGIE VERTE A KINSHASA

Malick MUAMBA TSHIBANGU

**LA TRANSFORMATION DES DECHETS AQUATIQUES EN ENERGIE
VERTE A KINSHASA**

FOR AUTHOR USE ONLY

FOR AUTHOR USE ONLY

Malick MUAMBA TSHIBANGU

**LA TRANSFORMATION DES
DECHETS AQUATIQUES EN
ENERGIE VERTE A
KINSHASA**

FOR AUTHOR USE ONLY

Éditions universitaires européennes

Imprint

Any brand names and product names mentioned in this book are subject to trademark, brand or patent protection and are trademarks or registered trademarks of their respective holders. The use of brand names, product names, common names, trade names, product descriptions etc. even without a particular marking in this work is in no way to be construed to mean that such names may be regarded as unrestricted in respect of trademark and brand protection legislation and could thus be used by anyone.

Cover image: www.ingimage.com

Publisher:

Éditions universitaires européennes

is a trademark of

Dodo Books Indian Ocean Ltd. and OmniScriptum S.R.L publishing group

120 High Road, East Finchley, London, N2 9ED, United Kingdom

Str. Armeneasca 28/1, office 1, Chisinau MD-2012, Republic of Moldova,

Europe

Managing Directors: Ieva Konstantinova, Victoria Ursu

info@omniscryptum.com

Printed at: see last page

ISBN: 978-620-9-93236-6

Copyright © Malick MUAMBA TSHIBANGU

Copyright © 2026 Dodo Books Indian Ocean Ltd. and OmniScriptum S.R.L publishing group

FOR AUTHOR USE ONLY

ÉPIGRAPHE

Les déchets, un tueur silencieux à Kinshasa.

Prof. Pierre-Albert Ngueliele.

FOR AUTHOR USE ONLY

DEDICACE

À la mémoire de ma très chère mère N'sele NGOKALI Rose, partie au moment même où je franchissais l'une des étapes les plus importantes de mon parcours académique. Ton amour, tes sacrifices silencieux, ta foi en mon avenir et ta présence indélébile ont été la force invisible qui m'a porté jusqu'au bout de cette thèse. Même absente physiquement, tu demeures vivante dans chacun de mes pas, dans chaque ligne écrite, et dans chaque victoire obtenue.

À mon père Leonard MUAMBA KANDA, toujours vivant, pilier de courage, de persévérance et de dignité, je dédie également ce travail. Ton soutien constant, ta patience et ton exemple m'ont appris à tenir debout, à continuer malgré l'épreuve et à croire que l'effort finit toujours par porter du fruit.

À ma famille, pour son soutien moral, sa patience et ses prières constantes qui m'ont accompagné à chaque étape de combat académique acharné.

À mon épouse, Célestine NGONE BATULI pour ta patience, ton amour constant et ta compréhension dans les moments de doute, d'absence et de silence imposés par ce travail. Tu as porté avec moi le poids de ce parcours, souvent dans l'ombre, mais toujours avec dignité et foi. Ce travail est aussi le fruit de ton soutien et de ta présence indéfectible.

À mes enfants, LEONARD, Mace, Malicka, Manaëlle, Manoach et Manuëlla tous de MUAMBA, qui ont été ma source de motivation, d'espérance et de persévérance. Vos sourires, votre confiance et votre simple existence m'ont rappelé chaque jour le sens du combat et la valeur de l'effort. Puissiez-vous voir dans ce travail la preuve que la constance, la discipline et le courage permettent d'accomplir de grandes choses.

III

À ma terre natale, la République Démocratique du Congo, pour son fleuve majestueux, ses rivières vivantes et son peuple résilient.

Puisse cette recherche contribuer à un avenir plus vert, plus propre et plus juste pour nos communautés et notre environnement.

MUAMBA TSHIBANGU Malick

Doctorant

FOR AUTHOR USE ONLY

REMERCIEMENTS

C'est vrai que le chemin parcouru a été long et plein d'embûches. Cependant, nous n'avons cessé de compter sur notre détermination de réussir notre plus grande ambition qui est l'objet de notre diplôme de Doctorat dans la faculté de Management et Sciences économiques, Département de Management Stratégique et Opérationnel à l'Université du CEPROMAD. Et si toutes ces difficultés ont été franchies, c'est grâce à notre Dieu, le Père Tout Puissant, et à la sollicitude de certaines personnes que nous tenons à remercier très sincèrement.

Nous songeons, en premier lieu au Professeur Emérite NSAMAN-O-LUTU Oscar, Président du Réseau des Universités du CEPROMAD et Recteur et à Madame Professeure Ordinaire ONSIN NSAMAN Angèle, qui nous ont encouragé d'obtenir notre inscription aux études de troisième cycle en Management.

Notre reconnaissance va également aux membres du comité d'encadrement de cette thèse de Doctorat le Professeur Emerite MULUMA MUNANGA Albert G.T. pour avoir accepté le parrainage de cette œuvre d'esprit, malgré ces multiples occupations.

Par ailleurs, nous songeons particulièrement au premier Co-Promoteur, le Professeur ordinaire Rogatien ONDAIN ANSOOM BWANG BAZOL qui a été au four et moulin de la qualité scientifique de cette thèse. Le second Co-Promoteur, le Professeur ordinaire Antoine MUTAMBWE SHANGO est loué ici pour son apport comme spécialiste du domaine aquatique en sa qualité d'hydro biologiste.

Nous profitons pour remercier également tous les Corps Académiques, Scientifiques, Administratifs et techniques de l'Université du CEPROMAD et

ceux œuvrant dans l'Incubateur de Kinshasa. MBIYA Emery ,OHOTO HOTO OKITO Gabriel, Degrace ATA NSAMAN, ONKEN INGWEN Daddy, MBOL MUKUR Bernardin, MASSA NES KITOKO, MAKONDO MABOKO Joseph, MBIYA LUMBALA Emery, MATETA WANG François, KAYAMBA ILEMBEJEKA Toussaint François, MFURI MBO Lenile et à nos Chefs de travaux et Assistants: NSAMAN-LUTU Héritier, WEMBONYAMA Gaston, MATABEL Ange,TSHIBUABUA Homère, BEBEY Ariette, EPENGE Fils, MWANTA Siméon, MASUMBUKO Léonard, Mr MBALA Alain, Ma Sœur NGUMBU Céline, KABANGU MUSHIYA Quéren, KANYINDA Gorge ,OKUNDJI Jean Marie etc.

MUAMBA TSHIBANGU Malick

Doctorant

FOR AUTHOR USE ONLY

LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES

<u>Figure 1 : les principales approches classiques.....</u>	366
<u>Figure 2 : les approches axées sur les ressources humaines.....</u>	377
<u>Figure 3: le processus de contrôle.....</u>	444
<u>Figure 4 : les fonctions de la gestion.....</u>	466
<u>Tableau 1 : Les types de mangement selon Sylvianne Fritz.....</u>	50
<u>Tableau 2 : Dimension fondamentale du développement durable.....</u>	577
<u>Tableau 3 : Les rôles du manager selon Henry mintzerg.....</u>	7777
<u>Figure 5 : administration sous pyramidale.....</u>	811
<u>Figure 6 : administration publique en synthèse.....</u>	833
<u>Figure 7 : Les fonctions et les missions de l'Administration publique.....</u>	855
<u>Figure 8 : Typologies de conception du management public.....</u>	92
<u>Figure 9 : la règle des 4C du management.....</u>	104
<u>Tableau analytique 4 : Temporalités de pollution et acteurs impliqués.....</u>	118
<u>Tableau 5 : Implication communautaire et impact.....</u>	120
<u>Tableau 6 : Technologies et impacts.....</u>	1244
<u>Figure 10 : Les rivieres.....</u>	14105
<u>Figure 11 : Les rivieres à Kinshasa.....</u>	1421
<u>Figure 12 : Le Fleuve Congo.....</u>	1422
<u>Figure 13 : Riviere LUKUNGA.....</u>	1462
<u>Figure 14 : Déchets sur la rivière Lukunga.....</u>	1477
<u>Figure 15 : Déchets sur la rivière N'djili.....</u>	1477
<u>Figure 16 : Nature et type de la recherche.....</u>	22948
<u>Figure 17 : Processus de mise en œuvre de l'approche mixte.....</u>	233
<u>Figure 18 : Démarche méthodologique globale.....</u>	239
<u>Figure 19 : Schéma conceptuel de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets.....</u>	247
<u>Figure 20 : Un modèle intègre du management environnemental.....</u>	300

<u>Figure 21 : Schema du systeme integre du modèle MMT.....</u>	311
<u>Tableau 7 : Le modèle repose sur cinq axes opérationnels :.....</u>	316
<u>Tableau 8 : Filières de valorisation des déchets plastiques selon le modèle MMT</u>	135
<u>Tableau 9 : Filières de valorisation des déchets plastiques selon le modèle MMT</u>	32920
<u>Figure 22 : Schéma proposé du modèle MMT.....</u>	33135
<u>Figure 23 : Description du schéma :.....</u>	33236

FOR AUTHOR USE ONLY

VIII

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BOD	: Biochemical Oxygen Demand (Demande Biochimique en Oxygène)
CDR	: Collecte, Dépollution et Revalorisation
CH ₄	: Méthane
CO ₂	: Dioxyde de carbone
COD	: Chemical Oxygen Demand (Demande Chimique en Oxygène)
CTE	: Chaîne de Transformation Écologique
DD	: Développement Durable
DEAC	: Déchets Aquatiques du fleuve Congo
DRK	: Déchets des Rivières de Kinshasa
EB	: Économie Bleue
EV	: Énergie Verte
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCK	: Fleuve Congo et Kinshasa
GDE	: Gestion Durable de l'Environnement
GEV	: Génération d'Énergie Verte
GRD	: Gestion des Résidus et Déchets
H ₂ O	: Eau
KWh	: Kilowattheure

IX

LCA	: Life Cycle Assessment (Analyse du Cycle de Vie)
MEAD	: Management Environnemental et Assainissement Durable
MMT	: Modèle MUAMBA TSHIBANGU MALICK
MTD	: Management des Technologies Durables
MTDA	: Management de la Transformation des Déchets Aquatiques
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PDT	: Processus de Transformation des Déchets
pH	: Potentiel Hydrogène
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RAQ	: Ressources Aquatiques
RDC	: République Démocratique du Congo
RE	: Recyclage Écologique
REP	: Recyclage et Économie de Production
tCO ₂ e	: Tonnes d'équivalent CO ₂
UEA	: Utilisation Écologique des Aquatiques (eaux et déchets)

RESUME

Dans le présent travail, nous sommes parti des réalités environnementales préoccupantes liées à la pollution dans les quartiers. Face à l'accumulation croissante des déchets aquatiques plastiques, organiques, ménagers et à l'inefficacité des systèmes classiques de gestion, nous avons orienté notre réflexion vers une approche innovante de gestion intégrée de l'économie bleue, fondée sur un modèle stratégique appelé MMT « Malick MUAMBA TSHIBANGU ».

L'objectif principal de cette recherche est de concevoir et d'appliquer un modèle de valorisation des déchets aquatiques permettant à la fois le recyclage et la production d'énergie verte, tout en favorisant un développement économique local inclusif.

Nous avons mobilisé deux méthodes : la systémique, l'historique ainsi que les techniques systémiques notamment la documentaire, l'observation participative, l'enquête sociologie, l'interview libres, l'analyse documentaire et le sondage d'opinion. Ces outils nous ont permis de mettre en évidence les lacunes structurelles de la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa, mais aussi les opportunités que représente une approche entrepreneuriale et écologique dans ce domaine.

Notre étude souligne qu'en dépit des efforts institutionnels, seule une minorité de la population bénéficie de services de collecte ou de traitement des déchets. Par ailleurs, les zones riveraines sont particulièrement touchées. Dès lors, le modèle entrepreneurial local reste encore peu développé dans le secteur de l'économie bleue, alors même qu'il pourrait générer des emplois, réduire la pauvreté et répondre aux Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment ceux liés à l'environnement, à l'énergie propre et au travail décent.

Le modèle MMT que nous proposons vise à créer une synergie entre les acteurs publics, privés et communautaires, à travers un système décentralisé de tri, recyclage, transformation énergétique et gestion intelligente des déchets aquatiques. Ce modèle pourrait transformer les rivières et le fleuve, aujourd'hui pollués, en véritables ressources économiques circulaires, avec un impact positif sur la qualité de vie des Kinois.

Ainsi, cette recherche se veut une contribution stratégique et opérationnelle à la transition écologique de Kinshasa, en posant les bases d'une gouvernance environnementale innovante, durable et ancrée dans les réalités locales.

Mots clé: *Management, Économie bleue, Déchets aquatiques, Recyclage, Énergie verte, Gestion environnementale, Développement durable.*

SUMMARY

This doctoral research investigates the environmental challenges posed by the growing accumulation of aquatic waste in Kinshasa's major water bodies — notably the Congo River and its tributaries — and proposes an innovative approach to integrated blue economy management. In light of increasing pollution, inadequate waste treatment systems, and the untapped potential of aquatic resources, this study develops and applies a strategic framework known as the MMT Model (MALICK - MUAMBA – TSHIBANGU). The goal is to enable the recycling of aquatic waste and the production of green energy, while fostering sustainable socio-economic development at the local level.

The study is based on systemic, descriptive, historical, and participatory observation methodologies, complemented by interviews, field surveys, and documentary analysis. The research highlights critical gaps in the current waste management infrastructure and governance in Kinshasa, especially in riverine communities, and identifies significant opportunities for entrepreneurial engagement in the blue economy.

Despite some institutional efforts, only a small portion of Kinshasa's population has access to organized waste collection and treatment services. The broader Democratic Republic of Congo (DRC) remains deeply affected by poverty, with over 70% of the population living below the poverty line. In this context, the proposed MMT model promotes a decentralized system for the sorting, recycling, and energy conversion of aquatic waste, drawing upon collaborative partnerships between public institutions, private investors, and local communities.

Keyword: *Aquatic waste, recycling, green energy, environmental Management, sustainable development.*

FOR AUTHOR USE ONLY

INTRODUCTION GENERALE

Contexte de l'étude

Depuis plusieurs décennies, l'intérêt pour la gestion des milieux aquatiques urbains et leur rôle dans le développement durable s'est considérablement accru. L'étude des réseaux hydrographiques en zones densément peuplées permet non seulement de comprendre les dynamiques environnementales mais aussi d'évaluer les impacts socio-économiques de la pollution et de la dégradation écologique (Moss, 2017; Dodds & Whiles, 2010).

La République Démocratique du Congo (RDC), et plus particulièrement la ville-province de Kinshasa, est traversée par un vaste réseau hydrographique dominé par le fleuve Congo et ses affluents majeurs, tels que la Ndjili, la Lukaya, la Funa et le Nsele (FAO, 2011). Ces cours d'eau constituent non seulement des axes de transport et des sources d'eau potable, mais aussi des réservoirs de biodiversité et des ressources pour la pêche et l'agriculture locale (Banza et al., 2016).

Cependant, ces milieux aquatiques sont confrontés à une dégradation environnementale préoccupante, résultant principalement de l'accumulation massive de déchets solides et liquides d'origine domestique, industrielle et agricole (UNEP, 2018). L'absence de systèmes efficaces de collecte et de traitement des déchets, combinée à une urbanisation rapide et non planifiée, a favorisé la pollution des rivières et canaux urbains. Les déchets, souvent constitués de plastiques, matières organiques, métaux lourds et résidus chimiques, altèrent la qualité de l'eau, menacent la biodiversité aquatique et favorisent l'apparition de maladies hydriques telles que la diarrhée, le choléra et la bilharziose (WHO, 2017; Tchatchouang et al., 2019).

Dans ce contexte, la transition vers une économie bleue durable s'impose comme une stratégie incontournable. L'économie bleue vise à valoriser de manière responsable les ressources aquatiques, tout en conciliant croissance économique, protection de l'environnement et inclusion sociale (OECD, 2016; UNCTAD, 2014). Elle propose une vision intégrée du développement des milieux aquatiques, dans laquelle la gestion innovante et la transformation des déchets aquatiques peuvent constituer une opportunité économique et énergétique, plutôt qu'une contrainte environnementale.

Par ailleurs, la complexité du réseau hydrographique de Kinshasa et la multiplicité des acteurs impliqués (institutions publiques, entreprises privées, ONG, communautés locales) nécessitent la mise en place d'un modèle intégré de management environnemental, inspiré des approches de l'économie circulaire, de la gouvernance polycentrique et du management des systèmes complexes (Stahel, 2016; Ostrom, 2009; Meadows, 2008). Ce modèle vise à assurer une synergie entre les composantes techniques, sociales et institutionnelles, favorisant ainsi la durabilité environnementale, la résilience urbaine et l'efficacité dans la gestion des déchets aquatiques.

Enfin, l'enjeu central de cette étude est de mettre en évidence les risques environnementaux et institutionnels liés aux déchets aquatiques, d'identifier les zones critiques, et de proposer des stratégies intégrées permettant à Kinshasa de concilier développement urbain, protection des ressources en eau et amélioration du bien-être des populations riveraines.

2. Justification du choix et intérêt du sujet

2.1. Le choix

La pollution aquatique constitue aujourd'hui l'un des défis environnementaux majeurs dans le monde, les métropoles africaines, en particulier et dans les zones fluviales à forte densité urbaine comme Kinshasa. Les cours d'eau du fleuve Congo et ses affluents subissent une pression croissante liée aux rejets domestiques, industriels et plastiques, provoquant une altération physico-chimique des milieux aquatiques et une dégradation de la biodiversité.

Les études récentes montrent que plus de 80 % des déchets collectés dans les rivières urbaines africaines sont d'origine plastique ou organique, et qu'ils contribuent significativement à l'émission de gaz à effet de serre lors de leur décomposition anaérobie. Pourtant, ces déchets représentent un potentiel énergétique et économique considérable, s'ils sont intégrés dans une logique de valorisation circulaire.

Ainsi, la problématique de la gestion des déchets aquatiques ne peut plus être abordée uniquement sous l'angle de l'assainissement, mais doit être envisagée dans une perspective systémique, associant science du management, ingénierie environnementale et économie circulaire bleue.

Le choix de ce sujet s'appuie sur la volonté de développer un modèle de recherche appliquée à la fois interdisciplinaire et innovant pour la transformation de déchets plastiques dans les rivières et dans le fleuve Congo à Kinshasa. L'enjeu scientifique réside dans la modélisation du management de transformation des déchets aquatiques (modèle MMT) comme un instrument stratégique de gouvernance environnementale et de création de valeur durable.

Cette approche s'inscrit dans la logique des recherches émergentes sur l'économie bleue, qui visent à concilier la protection des écosystèmes aquatiques et le développement socioéconomique. Elle répond à la double nécessité ci-dessous :

1. Comblent un vide scientifique dans les travaux de recherche portant spécifiquement sur la valorisation énergétique des déchets aquatiques en contexte africain ;
2. Contribuer à la production de connaissances nouvelles sur les mécanismes de management durable dans les systèmes hydriques urbains.

Le modèle MALICK - MUAMBA – TSHIBANGU (MMT) proposé dans cette thèse vise à démontrer scientifiquement que la transformation des déchets aquatiques peut être un levier de la production de l'énergie verte qui améliore la qualité écologique et sanitaire des milieux fluviaux.

2.2. Intérêts

Quatre types d'intérêts sont retenus ; notamment le scientifique, l'environnemental, le politico-institutionnel et le professionnel.

Au plan scientifique, notre projet de thèse présente un intérêt majeur. Car, il s'inscrit dans un champ de recherche encore peu exploré : la gestion intégrée et la valorisation des déchets aquatiques dans une perspective d'économie bleue et de durabilité environnementale.

Alors que la majorité des études sur la pollution aquatique en Afrique se limitent à la caractérisation physico-chimique des eaux ou à la collecte des déchets, cette recherche propose d'aller plus loin en développant un modèle de management scientifique et stratégique (le modèle MMT) permettant de transformer ces déchets en ressources énergétiques et économiques.

Notre contribution scientifique s'explique concrètement en trois points :

1. Enrichir la littérature scientifique sur le management environnemental, la gouvernance écologique et l'économie bleue dans le contexte africain ;
2. Introduire une approche interdisciplinaire combinant les sciences du management, l'ingénierie environnementale, la socio-économie et les sciences énergétiques ;
3. Produire un modèle conceptuel novateur pouvant servir de référence pour d'autres bassins fluviaux confrontés à des problématiques d'éradication de la pollution aquatique.

Sur le plan académique, cette recherche ouvre la voie à une nouvelle orientation scientifique en matière de valorisation durable des ressources aquatiques et d'innovation environnementale.

D'un point de vue environnemental, l'étude répond à une préoccupation essentielle. Il s'agit de la préservation et de la restauration des écosystèmes aquatiques du fleuve Congo et de ses affluents.

En proposant une stratégie de transformation des déchets en énergie verte, notre recherche se focalise sur les trois rentabilités ci-dessous :

1. Réduire la pollution des milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau;
2. Préserver la biodiversité fluviale menacée par la contamination plastique et organique ;
3. Promouvoir un modèle d'assainissement durable, respectueux des cycles naturels et basé sur la circularité des ressources.

L'approche du management environnemental intégrée dans le modèle MMT met en avant la responsabilité écologique collective des acteurs

publics, privés et communautaires, tout en favorisant une culture de la durabilité des ressources naturelles.

Sur le plan socio-économique, ce projet revêt une importance capitale pour la ville de Kinshasa et, plus généralement, pour la République Démocratique du Congo. La valorisation des déchets aquatiques peut devenir une source d'emploi et de revenus à travers trois conséquences favorables de la transformation des déchets aquatiques :

1. La création de micro-entreprises vertes de collecte, tri, transformation et recyclage ;
2. Le développement de filières énergétiques locales (biogaz, biochar, biocarburants) à faible coût ;
3. L'insertion des jeunes et des femmes dans des activités économiques durables liées à l'environnement.

Ce projet s'inscrit ainsi dans la dynamique des emplois verts et bleus prônée par les organisations internationales (PNUE, FAO, ONUDI) et contribue à la sécurité énergétique et à la croissance inclusive.

En outre, il renforce la résilience urbaine face aux défis du changement climatique et de l'urbanisation non maîtrisée.

Sur le plan politico-institutionnel, notre étude présente également un intérêt stratégique pour les politiques publiques de la RDC en matière d'environnement, d'énergie et d'assainissement.

Cet intérêt politico-institutionnel soutient la mise en œuvre stratégique et épuratif :

- 1°. La Stratégie nationale de l'économie bleue (SNEB) et des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 6, 7, 11, 13 et 14 ;

- 2°. Il porte également sur les politiques d'assainissement urbain et de gestion intégrée des déchets initiées par les autorités locales et les organismes internationaux. En dernière analyse, il se préoccupe de la transition énergétique nationale, en valorisant des sources d'énergie issues des déchets.

Ainsi, le projet contribue à l'amélioration du cadre institutionnel de la gouvernance environnementale et à l'intégration de la durabilité dans les politiques publiques congolaises.

Au plan professionnel, nous y tirons personnellement comme chercheur est basé sur l'acquisition d'une expérience scientifique multidimensionnelle combinant observation de terrain, modélisation managériale et expérimentation environnementale. Par ailleurs, le profit tire de cette recherche vise le développement d'une expertise pointue dans les domaines du management durable, de la valorisation des déchets et de la transition énergétique verte.

Ce projet ouvre des perspectives de carrière dans la recherche universitaire et la publication scientifique, les politiques environnementales et la gestion de projets de développement durable à l'échelle nationale et internationale.

En somme, l'intérêt de ce projet de thèse réside dans sa triple portée, la scientifique par sa méthodologie et théorie qu'il apporte, l'environnementale et la socio-économique par sa contribution directe à la dépollution, à la production d'énergie verte et à la création d'emplois.

Outre les trois dimensions susmentionnées de l'intérêt de notre recherche, est également bénéfique la portée institutionnelle et politique par son

alignement avec les stratégies nationales et internationales de développement durable.

En définitive, nous notons que notre travail constitue ainsi une contribution originale et stratégique à la fois pour la science, pour la société et pour le développement durable de la RDC dans le cadre de l'économie bleue.

3. Problématique de la recherche

Autour de l'ensemble des questions posées sur le thème de notre recherche, nous observons la position contextuelle du problème, la formulation de la question principale et celle des questions secondaires y relatives.

Le contexte général de la problématique de notre étude cerne la ville de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Celle-ci est traversée par un réseau dense de cours d'eau, dont le fleuve Congo et plusieurs rivières périphériques (N'djili, Funa, Lukunga, Kalamu, etc.). Ces milieux aquatiques, jadis sources de vie, d'alimentation et de transport, sont aujourd'hui devenus des réceptacles d'une grande quantité de déchets solides et liquides issus des activités domestiques, industrielles et commerciales.

Cette situation découle principalement d'une croissance démographique rapide, d'une urbanisation non planifiée, et d'un manque de gouvernance environnementale efficace. Les déchets déversés dans les eaux provoquent une dégradation écologique, une altération de la qualité de l'eau, une prolifération des maladies hydriques, et une perte de biodiversité aquatique.

Malgré les politiques publiques existantes en matière d'assainissement et de gestion des déchets, les interventions demeurent fragmentées, réactives et peu durables, sans intégration des principes d'économie circulaire et d'économie bleue. Ainsi, la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa ne se limite pas à un problème technique ou sanitaire : elle représente avant tout un défi de

management environnemental, nécessitant une approche systémique, participative et durable.

Sur le plan scientifique, la question fondamentale qui se pose est celle de la transformation de ces déchets aquatiques en ressources productives dans une logique de développement durable. Pour ce faire, il est de passer d'un modèle de gestion linéaire, basé sur la collecte et l'évacuation des déchets, à un modèle circulaire et intégratif, capable de créer de la valeur économique et écologique à partir de ces mêmes déchets.

Cette problématique relève d'un vide conceptuel et méthodologique. C'est peu de recherches en Afrique centrale abordent la valorisation énergétique des déchets aquatiques à travers un cadre managérial structuré. Il devient donc nécessaire de concevoir un modèle de gestion durable, fondé sur la gouvernance collaborative, l'innovation technologique, et la transversalité des acteurs publics, privés et communautaires.

3.1. Question principale

Dans le cas particulier de la RDC, et plus spécifiquement de Kinshasa, nous partons de quatre observations préoccupantes avant de poser la question principale de notre recherche.

- Il n'existe aucun système intégré de gestion des déchets aquatiques articulant collecte, transformation et valorisation énergétique ;
- Les institutions environnementales souffrent d'un manque de coordination, de ressources techniques et financières ;
- Les communautés locales sont souvent exclues des processus décisionnels et ne disposent pas d'une éducation environnementale suffisante ;
- Les déchets du fleuve Congo et des rivières urbaines représentent pourtant un potentiel énergétique et économique inexploité, susceptible de

contribuer à la production d'énergie verte, à la réduction du chômage et à l'amélioration de la salubrité publique.

Cette réalité traduit un déséquilibre systémique entre la production de déchets, la capacité institutionnelle de gestion, et la possibilité de valorisation durable dans le cadre d'une économie bleue.

D'où la question principale de la recherche est formulée comme suit :
Comment le management de qualité par la transformation des déchets aquatiques, fondé sur le modèle MMT (MALICK – MUMBA –TSHIBANGU), peut-il contribuer à la production d'énergie verte et à l'assainissement durable des milieux aquatiques kinois baigné par le fleuve et ses affluents ?

3.2. Questions secondaires

De cette question principale découlent quatre questions secondaires ou interrogations spécifiques.

1. Quels sont les déterminants managériaux, institutionnels qui doivent influencer la transformation des déchets aquatiques à Kinshasa ?
2. Comment le modèle MMT peut-il être conçu, adapté et appliqué à la transformation des déchets aquatiques en ressources énergétiques et économiques ?

4. Hypothèse de la recherche

En matière des réponses provisoires à apporter aux questions de la problématique, on distingue l'hypothèse fondamentale des hypothèses secondaires.

La fondamentale réponse provisoire à la question principale de la problématique de notre recherche est formulée ci-dessous.

La mise en œuvre d'un modèle intégré MMT (MALICK - MUAMBA – TSHIBANGU) de management environnemental pour le traitement des déchets aquatiques à Kinshasa permet de transformer les déchets du fleuve Congo et de ses affluents en ressources énergétiques et économiques durables, tout en renforçant la gouvernance environnementale et l'efficacité de l'assainissement urbain.

Cette hypothèse postule que l'application d'une approche systémique et intégrée, combinant techniques de valorisation des déchets, participation communautaire et coordination institutionnelle, constitue un levier de transition écologique, énergétique et socio-économique pour la ville-province.

De l'hypothèse fondamentale se dégagent 4 hypothèses spécifiques correspondant aux quatre questions secondaires de notre recherche :

- La faiblesse de la gouvernance environnementale et l'absence d'un modèle intégré de management durable constituent les principaux obstacles à la transformation efficace des déchets aquatiques à Kinshasa.
- Les problèmes liés à la gestion des déchets aquatiques ne sont pas uniquement techniques, mais surtout organisationnels et institutionnels, liés à la fragmentation des politiques publiques, au manque de coordination entre acteurs et à la faible participation communautaire.

- L'application du modèle MMT permet de valoriser les déchets aquatiques en produits énergétiques et économiques viables (biogaz, biochar, plastiques recyclés), favorisant ainsi la création d'emplois verts et la réduction de la pollution aquatique.

Cette hypothèse postule que la transformation technologique des déchets aquatiques, lorsqu'elle est bien managée, peut générer de la valeur ajoutée et contribuer à la diversification énergétique et au développement économique local.

5. Méthodes et techniques utilisées

En vue d'aborder analytiquement notre recherche sur les questions de performance des déchets aquatiques à la lumière du modèle MMT, nous passons des classes des méthodes aux méthodes et techniques y relatives.

La présente recherche adopte une approche systémique, interdisciplinaire et participative combinant les méthodes du management stratégique, de la gestion environnementale et de l'économie circulaire bleue.

Elle s'appuie sur le modèle conceptuel MMT (MALICK - MUAMBA – TSHIBANGU), qui constitue à la fois le cadre d'analyse théorique et le guide d'action pour l'expérimentation sur le terrain.

L'étude vise à comprendre et à démontrer comment un modèle intégré de management peut transformer les déchets aquatiques du fleuve Congo et des rivières de Kinshasa en ressources énergétiques et économiques, tout en améliorant l'assainissement et la durabilité environnementale.

La méthode systémique est située dans la catégorie méthodologique dite méthodes quantitatives et celle dite qualitative. La démarche quantitative

consiste à mesurer les volumes de déchets, les impacts environnementaux, et les performances énergétiques issues de la transformation.

Ainsi, une méthodologie dite approche systémique s'inscrit dans une démarche mixte (qualitative et quantitative) permettant d'obtenir une vision à la fois analytique, empirique et pragmatique du phénomène étudié.

La sociologie générale et africaine, introduction à la sociologie, théorie sociale, sociologie africaine, concepts de microsociologie/ macrosociologie, comme souligne le professeur Le guide du chercheur en sciences sociales et humaines, guide méthodologique pour chercheurs/étudiants en sciences sociales et humaine comme souligne professeur Muluma Munanga Albert (2008).

Après l'approche systémique dans la catégorie des méthodes quantitatives et qualitative, nous en présentons le contenu théorique essentiel suivi des techniques s'y reportant.

Les techniques applicables de la méthode systémique sont l'analyse documentaire, l'interview libre, l'observation participative, le sondage d'opinion ou échantillonnage.

« Les méthodes de la recherche scientifique selon COUTELLE (2000 :5), cité par R. ONDAIN ABB. (2024 : 60) se regroupent en deux grandes familles. On distingue les méthodes quantitatives des méthodes qualitatives ».

Les premières sont marquées par un positionnement positivistes et un modèle de raisonnement hypothético-déductif. Elles utilisent un certain nombre d'outils mathématiques et statistiques.

R. ONDAIN ABB. (2024 : 61) précité, précise que l'individualité de ces méthodes concerne l'ensemble des techniques interprétatives. Les dernières consistent à titre d'exemple, les techniques analytiques telles s'agit

essentiellement des méthodes de recherche en management, notamment la méthode systémique et la méthode stratégique.

5.1. Méthode systémique

Selon David EASTON (1998 : 121), l'analyse systémique est basée sur le décryptage d'un système ouvert. Celui-ci concerne toute organisation sociale qui vit en interaction avec son environnement.

Les trois stratégies ou trois moments de la démarche procédurière sont :

1° Saisir l'environnement dans lequel évoluent les entreprises ;

2° Etablir les relations qui unissent ces entreprises ;

3° Partir du système pour découvrir l'auteur qui y fonctionne.

5.1.1. Les techniques liées à la méthode systémique

❖ L'analyse documentaire

En vue de traiter convenablement la question de la transformation rentable des déchets aquatiques kinois, nous avons élaboré son état de lieu à travers la revue de la littérature enrichie par toutes les rubriques de notre bibliographie et wébographie.

❖ Observation directe ou observation participative

Nos observations directes des sites ou terrains des déchets aquatiques nous ont permis d'obtenir la caractérisation des déchets et la localisation des zones polluées.

Elles nous également permis d'obhtenir le prélèvement et les analyses des déchets qui ont porté sur le poids, le volume et la composition énergétique potentielle.

❖ Échantillonnage

Un échantillonnage raisonné sera utilisé pour sélectionner :

- 5 sites fluviaux prioritaires ;
- 10 à 15 institutions et acteurs impliqués dans la gestion des déchets ;
- 200 à 300 ménages ou individus riverains, pour les enquêtes sur les pratiques de gestion et de perception.

L'échantillonnage se fera selon les critères de pertinence écologique, de niveau de pollution, et de disponibilité des acteurs.

❖ **Interview libre ou entretien sémi direct**

Concernant cette technique, nous avons pratiqué sept opérations (a, b, c, d, e, f et g) :

- a. Entretiens semi-directifs auprès des acteurs institutionnels et techniques ;
- b. Questionnaires structurés auprès des ménages et communautés riveraines;
- c. Focus groups pour comprendre les dynamiques sociales et les représentations environnementales.
- d. Rapports gouvernementaux et municipaux sur la gestion des déchets et l'assainissement ;
- e. Publications scientifiques et techniques sur l'économie bleue et le recyclage aquatique ;
- f. Données statistiques (INSEE, PNUD, PNUE, Banque Mondiale) ;
- g. Plans et projets environnementaux existants à Kinshasa.

6. Délimitation spatio-temporel ou synopsis

Nous nous sommes servis en ce qui concerne la délimitation spatiale de déchets aquatiques qui se trouvent dans les rivières de la ville province de Kinshasa. En ce qui concerne la dimension temporelle de cette thèse de doctorat, nous nous sommes basée de la période de 2000-2025.

La recherche doctorale sur le *management de transformation des déchets aquatiques* s'inscrit dans un contexte mondial marqué par la nécessité d'un changement de paradigme dans la gouvernance environnementale.

La pression anthropique, la croissance urbaine et l'industrialisation accélérée ont conduit à une accumulation massive de déchets dans les milieux aquatiques (ONU Environnement, 2022).

Cette situation appelle à une réflexion managériale innovante, capable de concilier protection écologique, valorisation économique et inclusion sociale.

Ce chapitre présente une revue critique de la littérature portant sur les notions de management environnemental, gestion des déchets aquatiques, économie bleue, et le modèle MMT (Malick – Muamba –Tshibangu) proposé dans cette thèse. Il s'appuie sur des auteurs clés tels que Porter (1995), Elkington (1998), Pauli (2010), Daly (1996), et Ostrom (2009), pour situer le débat scientifique et la pertinence du modèle MMT.

Le management environnemental est une approche qui intègre les objectifs environnementaux dans la stratégie des organisations et des collectivités.

Selon Boiral (2007), il consiste à « articuler la performance environnementale à la performance globale de l'entreprise ou du territoire, par la mise en place de systèmes cohérents de gestion et de décision ».

L'approche s'est développée en parallèle du concept de développement durable introduit par le Rapport Brundtland (1987), qui définit ce dernier comme « un

développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Les théoriciens du management environnemental s'accordent sur trois dimensions fondamentales ci-dessous :

- 1°. La gouvernance verte : intégration des parties prenantes dans la planification environnementale (Freeman, 1984 ; Clarkson, 1995) ;
- 2° L'amélioration continue (cycle PDCA – *Plan, Do, Check, Act* selon Deming, 1986);
- 3° L'éco-innovation et la performance écologique comme avantage compétitif (Porter & van der Linde, 1995).

En milieu urbain africain, le management environnemental doit dépasser la simple conformité réglementaire pour devenir un outil stratégique de transformation durable (Kambale & Mavakala, 2020).

Les déchets aquatiques regroupent tous les déchets solides et semi-solides introduits dans les écosystèmes hydriques (rivières, lacs, mers, fleuves).

D'après GESAMP (2019), ces déchets proviennent à 80 % des activités terrestres : ménages, industries, agriculture, et rejets urbains.

Selon Derraik (2002), la pollution aquatique constitue une menace majeure pour la biodiversité, la santé humaine et la productivité économique des zones fluviales et côtières.

Lebreton et al. (2017) estiment que huit grands fleuves, dont le Congo, contribuent à près de 90 % des déchets plastiques transportés vers les océans. Les conséquences de cette pollution sont multiples, nous en notons quatre en passant :

- 1°. Perturbation des écosystèmes aquatiques (Jambeck et al., 2015) ;

- 2°. Réduction de la qualité des eaux et du rendement de la pêche ;
- 3°. Risques sanitaires pour les populations riveraines (WHO, 2021) ;
- 4°. Coûts élevés de nettoyage et d'assainissement urbain (UNEP, 2022).

À Kinshasa, l'étude de Mutombo et al. (2021) a montré que les rivières Funa, N'djili et Lukunga présentent des niveaux de pollution très élevés, liés à la mauvaise gestion des déchets domestiques et au manque d'infrastructures d'assainissement.

Le concept d'économie bleue a été introduit par Gunter Pauli (2010) dans son ouvrage *The Blue Economy*, comme un modèle de développement inspiré des écosystèmes naturels, où rien ne se perd et tout se transforme. Elle vise à générer des emplois, de la croissance et de l'énergie à partir des ressources aquatiques renouvelables, tout en réduisant les déchets et la pollution.

Selon Keen et al. (2018), l'économie bleue repose sur cinq principes :

1. La durabilité écologique des ressources aquatiques ;
2. L'innovation technologique verte ;
3. L'intégration sociale et territoriale ;
4. La création de valeur ajoutée locale ;
5. La résilience climatique.

L'économie bleue réinterprète la gestion des déchets comme une opportunité de production plutôt qu'un fardeau. Pour Daly (1996) et Meadows et al. (2004), cela correspond à une transition vers une économie régénérative, où les flux de matières sont réutilisés dans un cycle fermé.

Dans le cas de Kinshasa, la valorisation des déchets aquatiques permettrait :

- La production de biogaz à partir des déchets organiques (Ngoy, 2020) ;

- Le recyclage des plastiques fluviaux en matériaux industriels ;
- Le développement de micro-entreprises vertes pour l'emploi local.

Ainsi, l'économie bleue devient un cadre analytique pertinent pour le management durable des déchets du fleuve Congo.

Ces modèles, bien que performants dans les pays industrialisés, présentent des limites d'applicabilité dans le contexte congolais, marqué par un déficit d'infrastructures et de coordination institutionnelle. D'où la nécessité d'un modèle endogène, adaptable et participatif, tel que le modèle MMT.

7. Les difficultés rencontrées et les pistes de solution

La rédaction de ce projet de thèse en Management environnemental, fondé sur le modèle MMT (Malick – Muamba –Tshibangu), s'est heurtée à plusieurs difficultés d'ordre scientifique, méthodologique, logistique et contextuel, liées à la complexité du sujet et à la spécificité du terrain d'étude.

a. Insuffisance de documentation spécialisée

L'un des premiers obstacles rencontrés concerne la rareté des références scientifiques locales sur la gestion des déchets aquatiques en contexte africain, et particulièrement en République Démocratique du Congo.

La majorité des travaux existants abordent la gestion des déchets solides ou la pollution des eaux en général, sans traiter spécifiquement de la transformation managériale et énergétique des déchets aquatiques.

De plus, le modèle MMT (Malick–Muamba–Tshibangu) étant un modèle conceptuel émergent, il n'existe pas encore de littérature académique abondante le concernant. Il a donc fallu élaborer un cadre théorique original, en combinant les apports du management stratégique, de l'écologie industrielle, et de l'économie bleue, ce qui a exigé un important travail de conceptualisation.

Le sujet se situe à la croisée de plusieurs disciplines : management, environnement, énergie, écologie, sociologie et économie circulaire. Cette interdisciplinarité, bien qu'enrichissante, a complexifié la structuration du projet : il a fallu harmoniser les concepts, les terminologies et les approches méthodologiques issues de champs scientifiques parfois éloignés.

L'économie bleue et le management environnemental sont des domaines en constante mutation, influencés par les innovations technologiques et les politiques internationales (ODD, COP, PNUE). Adapter le modèle MMT à ces évolutions a nécessité une réactualisation constante des références et un effort d'alignement avec les cadres conceptuels contemporains.

La construction du modèle MMT comme cadre d'analyse a posé des défis liés à sa formalisation scientifique. Il a fallu définir précisément les trois composantes — *Management, Mutation et Transversalité* — et démontrer leurs interrelations logiques dans le processus de transformation des déchets aquatiques.

La modélisation a exigé une démarche progressive, combinant la théorisation et la validation empirique, ce qui a nécessité plusieurs réajustements.

Le terrain d'étude (fleuve Congo et rivières de Kinshasa) présente des difficultés logistiques :

- Accès limité à certaines zones fluviales à cause des conditions physiques et de sécurité ;
- Variabilité saisonnière des débits et des déchets aquatiques, rendant les observations parfois discontinues ;
- Manque d'infrastructures pour la collecte et l'analyse environnementale in situ.

La collecte des données quantitatives sur les volumes et la nature des déchets aquatiques s'est révélée difficile, en raison :

- Du manque de bases de données officielles ou de statistiques récentes ;
- De la dispersion institutionnelle des informations entre différents ministères et agences ;
- De la réticence de certains acteurs à partager des données sensibles sur la gestion des déchets.

Il a donc fallu vérifier les informations en combinant les enquêtes de terrain, observations directes, entretiens et sources documentaires diverses.

Le domaine de la gestion des déchets aquatiques relève de plusieurs institutions non coordonnées (environnement, énergie, urbanisme, santé, etc.). Cette dispersion institutionnelle a compliqué la compréhension du système de gouvernance et la délimitation claire des compétences des différents acteurs publics et privés.

Plusieurs acteurs clés — responsables institutionnels, ONG, entreprises de recyclage — se sont montrés difficiles à rencontrer ou peu disponibles pour les entretiens. Cela a parfois ralenti la progression du travail et limité la profondeur de certaines analyses qualitatives.

Les rapports gouvernementaux, études techniques ou plans d'assainissement sont souvent non publiés ou difficilement accessibles. Cette opacité documentaire a constitué un frein à la transparence des données et à la validation empirique du modèle MMT.

Parmi les difficultés d'ordre techniques, nous épingleons quelques-unes :

- Manque d'outils de mesure et d'équipements de terrain pour l'échantillonnage des déchets aquatiques ;

- Faibles moyens financiers pour effectuer des analyses physico-chimiques complètes ;
- Conditions climatiques et hydrologiques variables perturbant les observations et les prélèvements ;
- Complexité de la cartographie et du suivi spatio-temporel des zones de pollution aquatique.

La difficulté majeure fut de traduire la complexité du sujet en un plan cohérent articulant les dimensions théoriques, empiriques et opérationnelles.

L'adaptation du modèle MMT à la logique universitaire exigeait un effort de rigueur méthodologique, tout en préservant la créativité scientifique de l'auteur.

La diversité des concepts (management, économie bleue, valorisation énergétique, durabilité) a nécessité une harmonisation terminologique afin d'assurer la clarté et la précision du discours scientifique.

La rédaction d'un projet doctoral intégrant à la fois des dimensions théoriques, empiriques et technologiques demande une charge de travail importante, notamment dans la synthèse documentaire, la conception méthodologique et la mise en forme académique.

Parmi les difficultés contextuelles spécifiques à la RDC, nous avons noté :

- Faible sensibilisation environnementale au niveau communautaire, rendant la participation des populations parfois limitée ;
- Manque de financement pour la recherche scientifique environnementale ;
- Instabilité institutionnelle ralentissant la collaboration entre chercheurs et autorités locales ;
- Infrastructure universitaire insuffisante pour la recherche appliquée sur la valorisation des déchets.

En dépit, de ces nombreuses difficultés rencontrées, plusieurs solutions ont été trouvées pour les contourner.

Malgré ces contraintes, la persévérance, la recherche de collaborations interdisciplinaires et la mobilisation des ressources locales ont permis de surmonter plusieurs obstacles. L'élaboration progressive du modèle MMT (Malick–Muamba–Tshibangu) a été facilitée par :

- Une triangulation des sources (données empiriques, théories managériales et environnementales) ;
- Des échanges scientifiques avec des experts en économie bleue et en gestion des déchets ;
- Une adaptation méthodologique flexible, prenant en compte les réalités du terrain congolais.

Ces efforts ont permis de poser les bases solides d'un modèle de management environnemental innovant, applicable non seulement à Kinshasa mais aussi à d'autres contextes fluviaux africains. En somme, les difficultés rencontrées dans la rédaction de ce projet de thèse témoignent de la complexité d'un sujet novateur, qui exige à la fois rigueur scientifique, innovation conceptuelle et adaptation contextuelle.

Elles ont cependant renforcé la pertinence du travail, confirmé la nécessité du modèle MMT (Malick–Muamba–Tshibangu), et contribué à forger une démarche de recherche résiliente et contextualisée au service du management environnemental durable en Afrique.

8. Subdivision du travail

Hormis l'introduction générale et la Conclusion générale, cette dissertation est subdivisée en deux grande parties comprenant chacune trois chapitres. La 1^{ère} partie intitulée cadre théorique et conceptuel compte les trois

chapitres ci-dessous : concepts fondamentaux de l'étude, théories managériales et description hydrographique de la ville province de Kinshasa.

La deuxième partie est intitulée description, analyse et interprétation des résultats. Elle comprend également trois chapitres par souci d'équilibre en rapport avec la première partie. Elle compte trois chapitres : le 4^e, le 5^e et le 6^e. Il s'agit respectivement de la gestion de l'application actuelle des déchets aquatiques, des questions méthodologiques, et le modèle MMT. Le 4^e sous le titre présentation de la situation des déchets à Kinshasa est suivi du 5^e, la méthodologie heuristique usitée et du 6^e Application du modèle MMT pour un management environnemental sain à Kinshasa.

Cette première partie de notre dissertation doctorale est consacrée à trois plans d'étude.

Il s'agit du conceptuel, de la théorie et de l'écologie.

Le point de départ de cette dissertation est une constatation des lacunes à travers la littérature sur l'éclairage terminologique des concepts de base susmentionnés.

Première partie :
CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

FOR AUTHOR USE ONLY

Chapitre premier : CONCEPTS FONDAMENTAUX DE L'ETUDE

Dans le champ des sciences de gestion, l'étude des concepts managériaux constitue une démarche essentielle pour comprendre les dynamiques organisationnelles et les logiques de performance. Les théories contemporaines du management ne se limitent pas à une simple description des pratiques, elles s'inscrivent dans un cadre scientifique rigoureux qui permet d'articuler les dimensions stratégiques, opérationnelles et humaines de l'entreprise.

Le cadre scientifique du MMT se présente comme l'un des piliers majeurs de cette réflexion. Il offre une grille d'analyse systémique qui met en évidence les interactions entre les ressources, les processus décisionnels et les environnements socio-économiques. Ce cadre permet non seulement de conceptualiser les mécanismes de gouvernance, mais aussi d'anticiper les mutations organisationnelles dans un contexte marqué par l'incertitude et la complexité.

À partir de cette assise théorique, nous proposons d'aligner et de développer les autres concepts managériaux qui enrichissent la compréhension globale du management moderne. Chaque section ou paragraphe abordera un aspect spécifique qu'il s'agisse de la gestion stratégique, du leadership, de la communication organisationnelle, de l'innovation ou encore de la responsabilité sociale afin de construire une vision intégrée et cohérente des pratiques managériales.

Ainsi, cette introduction vise à établir un cadre scientifique solide, à situer le MMT comme référence centrale, et à préparer l'exploration méthodique des autres concepts qui, ensemble, contribuent à la structuration et à l'évolution des sciences de gestion.

1.1. Cadre scientifique du modèle MMT

Le modèle MMT (Management Moderne Théorique) s'inscrit dans une approche intégrative qui articule trois champs théoriques majeurs, chacun apportant une dimension essentielle à la compréhension et à la pratique du management contemporain :

- La théorie du management durable (Elkington, 1998) : fondée sur le principe du Triple Bottom Line (People, Planet, Profit), elle élargit la finalité managériale au-delà de la seule rentabilité économique. Elle insiste sur la nécessité d'équilibrer les performances sociales, environnementales et financières, afin de garantir une durabilité systémique des organisations.
- La théorie systémique (Bertalanffy, 1968) : en mettant en lumière les interactions complexes entre acteurs, processus et environnements, cette approche permet de dépasser une vision fragmentée de l'organisation. Elle favorise une compréhension holistique, où chaque élément est relié à un ensemble dynamique et interdépendant.
- La gouvernance des biens communs (Ostrom, 2009) : elle introduit la dimension de la participation communautaire et de la co-responsabilité dans la gestion des ressources partagées. Cette perspective valorise l'intelligence collective et la capacité des communautés à élaborer des

règles de gouvernance adaptées, en dehors des modèles purement hiérarchiques ou marchands.

En combinant ces trois perspectives, le modèle MMT propose une synthèse scientifique robuste qui relie durabilité, complexité systémique et gouvernance participative. Il offre ainsi un cadre théorique apte à répondre aux défis contemporains des organisations, marqués par l'incertitude, la pression environnementale et la nécessité d'une implication accrue des parties prenantes.

1.1.1. Objectif du modèle

Le modèle MMT vise à créer un cadre intégré de management environnemental permettant :

- La planification stratégique (Management) ;
- La conversion des déchets en ressources (Mutation) ;
- L'implication sociale et institutionnelle (Transversalité).

Il s'agit d'un modèle holistique et contextuel, pensé pour les réalités africaines et particulièrement celles de Kinshasa, où la pollution fluviale ne se réduit pas à une contrainte environnementale, mais se révèle comme un laboratoire vivant de résilience et d'innovation durable. Ce modèle intègre les dimensions sociales, économiques et écologiques, en considérant la gestion des ressources hydriques comme un levier stratégique de transformation, capable de stimuler la gouvernance participative, l'économie circulaire et la justice environnementale.

1.1.2. Limites de la littérature et justification du modèle MMT

L'analyse critique de la littérature révèle plusieurs lacunes :

- Peu d'études sur la valorisation énergétique des déchets aquatiques en Afrique (Mwakyusa et al., 2022) ;

- Absence de modèles managériaux intégrés combinant économie bleue et gouvernance participative ;
- Rareté des recherches locales sur le management stratégique des écosystèmes fluviaux.

Ainsi, le modèle MMT (Malick–Muamba–Tshibangu) vient combler ces insuffisances en proposant une approche endogène, multidimensionnelle et transformative, adaptée aux spécificités du contexte congolais.

1.2. Le management

Ce chapitre est axé sur l'itinéraire sémantique: le survol historique du Management, la culture managériale, les principes fondamentaux du Management, la typologie de Management et le Manager, sans oublier quelques théories relatives au management, car si le concept de Management est incompris, sera illogique d'y joindre les épithètes qui expliquent la pluralité de management due aux secteurs d'interventions.

La première difficulté de la compréhension du terme « management » tient à sa dimension linguistique. Les uns le traduisent en français par administration tandis que d'autres par « gestion ». Que ce soit en allemand ou en français ou encore en toute autre langue, il n'existe aucun terme qui traduise fidèlement et parfaitement le « management ». Cette considération peut être une barrière linguistique, mais non scientifique. La plupart des traducteurs, surtout français, probables ou mieux avisés contournent cet obstacle en maintenant le mot « management ».

En outre, d'autres traducteurs se tirent d'affaires en disant que ce mot anglo-américain est si riche en ses sens et applications qu'il n'existe pas un mot unique en français pour le traduire. D'ailleurs, d'autres expressions n'ont

pas non plus d'équivalent en français. Il serait donc utile de reproduire le terme original américain. Qu'à cela ne tienne, le « management » est une expression anglo – saxonne. Venu des Etats—Unis, le mot « management » signifie l'action ou l'art de conduire et de gérer une entreprise.»

En tant que matière d'enseignement ou thème de formation continue, le management offre une vision intéressante de nombreux aspects organisationnels du quotidien et mérite toute sa place dans un cursus.

L'origine du mot « management » serait dérivée probablement de l'italien « maneggio » (« manier »), issue du latin « manus » (la main) et du verbe « maner » dont le sens au XII^{ème} siècle était de conduire son bien, sa fortune avec raison et ménagement. C'est vers 1868-1870 que le terme « management » va être utilisé en Angleterre pour définir la conduite d'une entreprise, puis aux Etats-Unis, vers 1910 dans l'expression « scientific Management » par Frederick Winslow Taylor.

Par ailleurs, l'origine même du terme Management ne fait pas consensus. Pour certains, le terme « management » serait d'origine anglo-saxonne, ce qui inciterait à le prononcer avec une pointe d'accent anglais. Pour d'autres, le mot « management » est, au départ, un mot français qui vient de « ménagement » et qui signifie gestion des contradictions. Ainsi, le mot « management » avait probablement la même racine latine que ménagement, mot français au XVI^{ème} siècle, dérivé de « ménager » et qui signifie « disposer », régler avec soin et adresse».

Le management, c'est à la fois l'art de conduire et le respect de la mesure qu'on doit avoir en toute chose. Depuis lors, le management s'est implanté et a envahi toutes les formes d'organisations, bien sûr en commençant par les industries, les entreprises. Il devient indispensable, chaque fois que les

activités d'une multiplicité de personnes doivent être coordonnées pour aboutir à un but précis. Le management transforme les difficultés en opportunités et les opportunités en richesse.

De fait, la plupart des travaux récents qui se sont intéressés spécifiquement au concept de management ont été développés dans le cadre de réflexions portant sur les entreprises privées. Ces travaux mettent, bien souvent, l'accent sur l'ambiguïté du terme comme en témoigne la pluralité des définitions rencontrées:

- une action, un art ou une manière de conduire une organisation, de la diriger, de planifier son développement, de la contrôler qui s'applique à tous les domaines d'activités des organisations, qu'elles soient privées, publiques, à but lucratif ou non ;
- une série d'activités intégrées et indépendantes, destinées à faire en sorte qu'une certaine combinaison de moyens (financiers, humains, matériels,..) puisse générer une production de biens ou de services économiquement et socialement utiles et, si possible, pour l'entreprise à but lucratif, rentables;
- un ensemble des démarches, méthodes et processus de définition d'objectifs: organisation, allocation de sources, animation et contrôle d'une entreprise ou d'une une de Travail.

Le management est loin d'avoir une signification normalisée, bien qu'en général, on s'accorde pour dire que ce mot signifie au moins l'exécution des tâches par des personnes et grâce à elles.

Manager, c'est transformer le travail des autres en performance durable, le terme management désigne le fait par lequel des résultats sont obtenus de façon efficace et performante, via et avec autrui. Plusieurs termes de cette définition méritent discussion : Processus, efficacité et performance :

Le processus correspond aux activités fondamentales d'un manager, efficacité et performance qui relèvent de ce qui est réalisé et de la manière employée pour y parvenir.

La performance se réfère au fait d'effectuer une tâche correctement, à la maîtrise de la relation entre les ressources et le rendement, le tout cherchant à minimiser le coût du processus.

L'efficacité se réfère au fait d'effectuer les tâches qui s'imposent et d'atteindre des objectifs, les résultats.

Le management est aussi l'art de combiner les ressources matérielles, humaines et techniques ainsi que les facultés intellectuelles et morales pour atteindre au mieux possible les objectifs qu'on se fixe.

L'esprit managérial, est préoccupé toujours par la rationalisation des méthodes et des moyens pour atteindre les objectifs, l'accroissement est les résultats dans les organisations.

Pour Oscar NSAMAN-O-LUTU et Godé ATSHWEL-OKEL, manager serait, selon eux, demander aux aveugles de toucher l'éléphant et de le décrire. Chacun d'eux va le définir en fonction de la partie touchée. Ceci explique que le management est une science pluridimensionnelle et pluridisciplinaire. Dans le souci d'une définition simpliste, générique qui puisse concilier bon nombre de théoriciens en management, on le considère comme:

- un processus rationnel 'de prise de décision qui évite que les retombées de cette décision se retournent contre le décideur;
- une aptitude à faire exécuter un travail par quelqu'un d'autre et ce, d'une façon rationnelle.
- une démarche qui peut se résumer en quatre mots-clés, à savoir: Efficacité, efficacité, rationalité et performance.

L'efficacité signifie que l'objectif visé est atteint. L'efficience, en revanche, consiste à savoir au préalable, d'où on vient et où on part, où on va. Il s'agit surtout et avant tout de se poser des questions importantes: Faire quoi? Pourquoi faire? Qui le fera? Quand le faire? Avec quoi? Comment? A quels coûts? Plus claires sont des réponses à ces questions, plus aisé sera d'atteindre les objectifs poursuivis au maximum et au moindre coût;

- un processus qui comprend deux adverbes en renforcement: « mieux-mieux ». Il s'agit d'améliorer d'une façon hiérarchique l'état «A» du point essentiel d'un phénomène vers l'état « B» souhaité.

D'une autre façon, nous disons que le management peut se définir en termes de gestion rationnelle, efficace, efficiente, effective et performante (REEEP) des entreprises, des organisations de production, de service, il est à la fois un art, une science et une philosophie Il faut la peine d'en parler clairement Cette façon simple de définir peut se traduire comme ci-dessous.

Le management est avant tout un art

Si le concept est un produit de notre siècle, sa pratique remonte à l'apparition de la vie organisée sur notre planète. Pendant des siècles, les formes de direction demeurent relativement stables.

Le management a commencé lorsque l'homme avec l'aide du groupe social auquel il appartient, a cherché à desserrer les contraintes qui l'empêchaient d'atteindre ses objectifs. L'ancêtre lointain du manager aujourd'hui est cet homme préhistorique anonyme qui a su mobiliser pour la première fois un grand nombre d'individus, créant (par exemple une grande classe) et permettant au groupe de s'évader du cercle temporel de l'auto- production des rites, des usages, des habitudes et des comportements.

L'auteur poursuit que ce premier manager doit distribuer des tâches, se faire écouter et se faire obéir, organiser une stratégie, et répartir le butin dont il se garde, on l'imagine, la part la plus importante.

Oscar NSAMAN-O-LUTU et Godé ATSHWEL-OKEL estiment que le management est aussi une inspiration du réalisme égyptien. Certaines œuvres dans la construction des pyramides destinés à l'ensevelissement des corps des grands personnages, ont dû laisser des traces de l'utilisation de certaines méthodes et techniques du management. La construction de pyramides égyptiennes a impliqué un système d'organisation, de planification, de direction, de commandement et de contrôle.

Ces auteurs renchérisent que pendant le Moyen-âge, l'église s'organise. La dispersion de la chrétienté s'accompagne de la mise en place de la hiérarchie ecclésiastique. La papauté est hissée à la tête de celle-ci et devient un des principaux pouvoirs. Celui de hégémonie de l'église l'a poussé à organiser l'économique. Selon eux, les temps modernes marquent une perspective matérialiste: le processus de transformation commence avec le développement des forces productrices dans un contexte augmentation de la population. Il s'est produit un passage d'une économie agraire basée sur la féodalité vers une dimension commerciale.

Ainsi, comme on peut le constater, de la préhistoire aux temps modernes, le Management est inné, un art. Cette période regroupe les schèmes lointains du management à partir desquels il y a eu son couronnement.

1.2.2. Le management devient une science

Les premiers apports théoriques importants datent du début de notre siècle (l'époque contemporaine). Les deux noms les plus connus de ce courant scientifique sont: Frederick Winslow Taylor et Henri Fayol.

Le management contemporain n'est plus seulement un art, mais aussi une science qui peut s'enseigner dans des écoles. Les idées de Taylor et de Fayol constituent le courant ou l'approche classique du management en tant que science: le management a pour objet l'organisation vue comme un tout et utilise les méthodes de recherche en sciences sociales, mais particulièrement les méthodes d'analyse systémique et stratégique.

Les multiples emplois du terme « management » renvoient à deux idées sous-jacentes dans sa définition moderne : celle d'entraînement, d'exercice; par exemple: apprendre à utiliser tel ou tel outil avec plus ou moins d'adresse et celle de savoir conduire le « ménage », la « maison » dont on a la charge.

Bien plus, le management n'est un métier, c'est-à-dire une activité qui consiste à conduire, dans un contexte donné, un groupe d'hommes et de femmes à atteindre en commun des objectifs conformes aux finalités de l'organisation d'appartenance. Manager, c'est conduire un groupe d'hommes et de femmes, c'est atteindre en commun des objectifs conformes aux finalités de l'organisation. Cette évidence est traduite par le schéma ci-dessous.

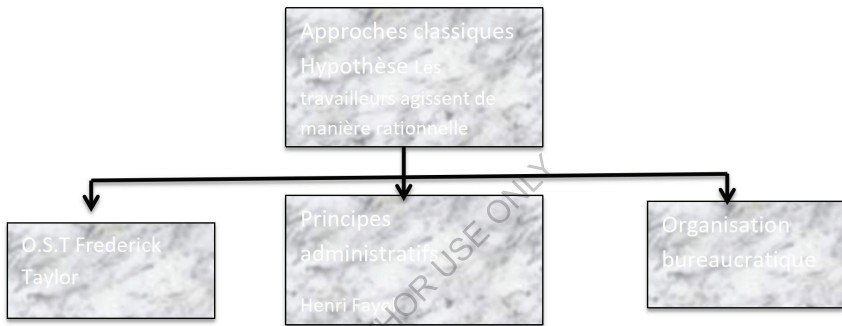
Synthèse :

Le management consiste donc en une combinaison d'activités stratégiques et opérationnelles, qui peuvent être réparties en quatre secteurs distincts, mais interdépendants : la mobilisation des énergies, le choix des options stratégiques, le Management relationnel (attentif aux autres) et le management instrumental. Tout Manager doit en conséquence assumer les tâches opérationnelles et stratégiques.

En clair, la science de management a connu un développement rapide et suivi. Une panoplie d'approches s'est succédé. Nous les regroupons en trois catégories:

Les premières sont celles dites classiques. On cherche à élaborer des principes universels qui s'appliqueront à diverses situations. Les tenants y ont mis du point avec force détails l'Organisation Scientifique du Travail (OST), les principes administratifs et l'organisation bureaucratique. Ces approches sont présentées comme suit:

Figure 1 : les principales approches classiques

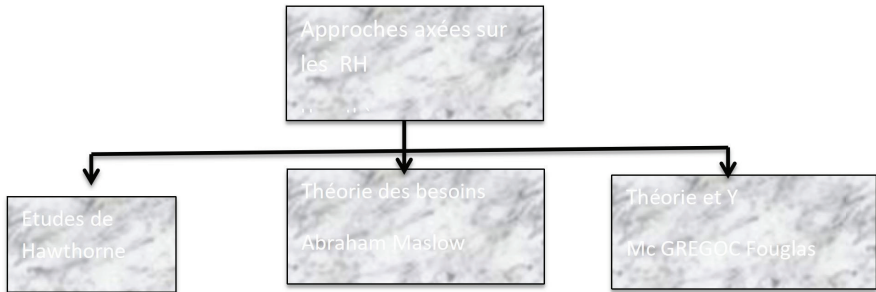


Source : *Schemerhorn, J.R et al,op.cit. ; p400.*

Dans les démarches classiques, on tient pour acquis que les travailleurs adoptent des comportements rationnels motivés au premier chef par des préoccupations d'ordre économique. Les employés sont censés évaluer logiquement les occasions qui leur sont proposées et chercher à en tirer les avantages personnels et financiers les plus grands.

Les deuxièmes sont celles axées sur les ressources humaines. Les approches sur des ressources humaines sont concentrées sur les besoins de l'être humain, sur les groupes de travail et sur le rôle des facteurs sociaux en milieu de travail. Ces approches sont présentées de la manière suivante:

Figure 2 : Les approches axées sur les ressources humaines



Source : *Schemerhorn, J.R et al., op.cit. ; p40*

Les troisièmes sont les approches modernes. Elles concordent avec la conception des systèmes organisationnels et la démarche de contingence des environnements complexes et dynamiques. Nous citons parmi ces approches la socio-technicité, le conflictualisme, le processus décisionnel, le courant du désordre, la recherche opérationnelle, la culture des résultats, la systémique, la stratégique, la dépendance des RH et l'écologie des populations, le néo-institutionnalisme, Evolutionnisme et le post-modernisme. Cependant, le dépotoir du Management est sa culture qui conduit les actions.

1.2.3. La culture managériale

Ne pas évoquer la culture dans cette dissertation serait une aberration, car elle apparaît comme le quatrième pilier du Développement Durable, un besoin fondamental incluant la laïcité, le particularisme d'un peuple, en ce qu'elle est un enjeu ineffaçable.

La culture est le réservoir de territorialité, transmis soigneusement, élaboré par l'histoire d'un ensemble de valeurs, de règles et de représentations collectives qui fonctionnent au plus profond le rapport humain.

Ainsi, à l'instar de cultures individuelles, de cultures externes, nationales, régionales, locales ou encore de sous-cultures, cultures socioprofessionnelles, nul doute, la démarche culturelle dote le Manager de sa propre personnalité, son identité distincte des autres.

Le rôle du Manager, dans l'approche culturelle, consiste à identifier les aspects positifs de la culture pour les renforcer, pour les optimiser et, parallèlement, à repérer les points faibles pour les neutraliser.

Pour renchérir, cette importance du culturel frappe plus d'un observateur. Elle se retrouve au centre de débats sur le processus de libération comme au centre des questions sur la construction d'une nouvelle société civile. C'est donc la culture, repérable par la religion, la langue ou le mode de fonctionnement de la société qui nous préoccupe, et c'est aussi le rôle de certains facteurs culturels dans l'organisation d'une société libre.

La culture se définit essentiellement par ce qui est partagé et transmis. La culture, c'est ce que nous avons en commun avec d'autres. Toute la question est de savoir si cette culture sera la communauté de tous ou la complicité de quelques-uns. La culture a ses composantes au rang desquelles nous citons

Les valeurs: sont des références pour l'action quotidienne. Elles peuvent être déclarées ou informelles: ponctualité, respect de la vie privée, qualité de l'information, ouverture sur l'extérieur, importance des règlements, suivi des décisions, promesses tenues, ... Dans certaines organisations, les valeurs déclarées apparaissent dans des documents (plaquette, charte, affiche).

- les croyances et les mythes: qui trouvent leur origine dans la vie de l'organisation et l'alimentent en même temps; ce sont des anecdotes réelles, enjolivées, dramatisées ou légendaires qui circulent concernant les faits et les gestes d'un directeur ;

- Les traditions: sont des rites qui célèbrent certains événements et sont souvent significatifs: le banquet annuel, les départs à la retraite, la remise des distinctions honorifiques, ...;
- Les habitudes: sont les normes de comportements qui se manifestent par des symboles matériels ou verbaux, importants ou. Superficiel.

Parmi les caractéristiques de la culture, l'influence constitue un ciment et contribue au sentiment d'appartenance, l'évolution est ressentie par le fait que la culture se concrétise dans des moments importants de la vie de l'organisation : arrivées et départs de membres du personnel, difficultés, ...; les risques de nombrilisme, c'est-à-dire la tendance à focaliser l'attention sur les réussites et à perdre de vue les faiblesses, en forgeant de la sorte, une image idéale ne correspondant pas à la réalité et les sous cultures correspondent à des groupes sociaux, à des unités de travail à des implantations géographiques différentes

Au regard de ce qui précède, le nouveau manager public territorial, parce que c'est de lui qu'il s'agit dans cette dissertation, doit s'efforcer de bien comprendre la culture et ses manifestations en vue d'orienter et d'organiser le Développement Durable local. Il doit chercher à identifier les aspects positifs de la culture pour les renforcer, pour les rentabiliser et, parallèlement à neutraliser les aspects négatifs.

1.2.4. De la féminité à la masculinité

La culture managériale est avant tout une culture organisationnelle et entrepreneuriale. Elle s'identifie par rapport à la réalisation des objectifs organisationnels au regard de comportements des managers. Elle est une culture axée sur les résultats. La culture managériale se penche sur les effets directs et les impacts visibles, la créativité, l'esprit d'entreprise, le goût des risques pour entreprendre et pour réaliser les objectifs:

En ce qui concerne la masculinité et la féminité au style de management, les études menées antérieurement renseignent que les pays où la dimension de masculinité, c'est-à-dire faisant partie des compétences professionnelles, des aptitudes à réagir et à changer, de contrôle d'incertitude au travail, du désir ardent d'accumuler les richesses et l'argent, ... sont anglo-saxons. Tandis qu'un autre groupe de pays latino romains est penché sur la culture managériale féminine.

La culture managériale masculine est axée sur l'aptitude à réagir et à changer le travail avec acharnement, l'aptitude à prendre des initiatives, l'adaptabilité aux changements organisationnels, c'est-à-dire à suivre le dynamisme de son environnement et sur le comportement agressif et progressiste...

La culture managériale féminine, quant à elle, se penche vers la satisfaction de «nous », du groupe social, des besoins de sécurité et d'appartenance au groupe, l'harmonie et la bonne ambiance au travail, l'antipathie au goût de connaître les secrets et de se contenter de ce que la société offre. La féminité admet des choses faciles, superficielles, réduites, claires, au moment où le décollage du Développement Durable local des secteurs/collectivités territoriales est fonction de l'opérationnalité de la masculinité.

Les styles de management sont dictés par la culture. Nous nommons à cet effet les styles directif, persuasif, associatif, organisateur et négociateur.

Le premier (directif) s'épanouit dans les mondes binaires et technocrates. Les prescriptions dominantes sont: «Qui n'avance pas recule ! », «ceux qui ne sont pas avec la direction, sont contre la direction » et «ceux qui ne sont pas contents peuvent partir ! ».

Le deuxième (persuasif) explore dans les entreprises utopistes qui se veulent « modernes », mais qui confondent discours et réalité .Le discours est à la qualité totale, alors que la vie de tous les jours est une accumulation de stress de temps perdu, de bricolage et d'improvisation ;

Le troisième (associatif) voit le jour dans les entreprises paternalistes ou doivent à tout prix régner l'harmonie et l'entente entre tous les collaborateurs L'entente forcée produit souvent le communisme, des gisements de créativité et d'innovation restent inexploités. La religion du management participatif à outrance se transforme souvent en idéologie dogmatique stérilisante pour tous.

Le quatrième style (organisationnel) est induit par une culture bureaucratique, tatillonne et hyper structurée. Les procédures et les processus transversaux sont supposés piloter l'ensemble des activités. L'organisation accouche d'une montagne de règles et de procédures.

Tout compte fait, la culture managériale est l'ensemble des manières de penser, de sentir et d'agir qui sont communes aux managers d'une même organisation; elle est une construction sociale qui évolue avec lui.

1.3. Les principes fondamentaux du management

Le management résume le succès organisationnel. Devenu une science célèbre, il s'applique à toute forme d'organisation par ses vecteurs de base/ses principes fondamentaux/ses fonctions principales.

Les fonctions classiques du management sont l'œuvre de Henry Fayol qui estimait que toutes les opérations auxquelles donnent lieu les, entreprises, peuvent se répartir en six groupes (fonctions) suivants: Opérations commerciales (Achat, ventes, transformations), techniques (production et gérance des capitaux), financières (recherche et gérance des capitaux), sécuritaires (protection des biens et des personnes),”. Comptables (inventaires, bilan, prix de

revient) et administratives (prévoyance, organisation, commandement, coordination et contrôle).

Pour Henry Fayol, administrer, c'est prévoir, organiser, commander, coordonner et contrôler. L'Administration n'est que l'une de ces fonctions dont le gouvernement doit assurer la marche. Ces cinq piliers de la fonction administrative sont devenus actuellement des principes universels ou fondamentaux du Management. A ces infinitifs de Fayol, s'ajoute le concept «diriger»', quand Peter Drucker va aborder la Direction Par Objectif (DPO).

1.3.1. Les principes fondamentaux

Ils sont expliqués comme suit:

- Prévoir/planifier toute organisation afin de s'acquitter de sa mission, doit traditionnellement remplir certaines fonctions ;
- L'une de ces fonctions est la planification, qui consiste à établir à court terme, à moyen et à long termes des objectifs qui correspondent à la mission ainsi qu'à mettre au point des stratégies pour les attentes planifiées, c'est tracer les lignes générales de ce qui a été fait et les méthodes à employer pour l'accomplir, penser à l'avance, exercer son esprit pour deviner et minimiser l'impact de l'imprévu sur les activités ;
- En d'autres termes, planifier c'est répondre à une série de questions suivantes :
 - ❖ Qu'est-ce qui doit être fait ?
 - ❖ Pourquoi cela doit être fait ?
 - ❖ Comment cela doit être fait ?
 - ❖ Par qui cela sera-t-il fait ?
 - ❖ A quels coûts cela se fera-t-il ?

En réalité, celui qui planifie mal, planifie son échec;

- Organiser: signifie établir des structures d'autorité, des responsabilités, des relations (de pouvoirs) et de la division de travail (job description). Organiser consiste à réunir les gens et les tâches au sein d'une même structure de façon non seulement à accomplir le travail, mais aussi à procurer une satisfaction à ceux qui l'accomplissent. L'organisation suppose l'autorité, l'unité de commandement, la définition des tâches, le cercle des qualités et la responsabilité ou les comptes à rendre ;
- Diriger: c'est prendre des décisions et les rendre opérationnelles sous forme d'ordres, d'instructions et des règles Diriger consiste à utiliser rationnellement les hommes, les finances, les matériels et le temps afin d'atteindre efficacement les objectifs ;
- Coordonner c'est établir les liens d'intégration entre toutes les diverses parties dans un ensemble et cela dans un effort coopératif de manière à faciliter le fonctionnement et le succès, et en assurer l'harmonie la coordination combine, dispose, arrange pour fonctionner en temps voulu et en moindres coûts en vue d'atteindre un objectif. Cette fonction requiert globalement que l'organisation soit bien structurée dans la répartition des tâches ;
- Et des compétences en vue de prévenir l'incertitude et de mieux gérer la routine. Elle est assimilable à la fonction de gestion, d'analyse, d'utilisation de ressources humaines pour une meilleure productivité ;
- Commander signifie donner des ordres et se faire obéir, il implique le pouvoir, l'autorité ;
- Il veut dire aussi faire-faire le travail par d'autres personnes c'est par des décisions que se justifie le pouvoir de commandement dans une organisation ;
- Contrôler c'est veiller à ce que tout se passe conformément aux règles et aux ordres établis, c'est dominer une situation, ou être le maître, la

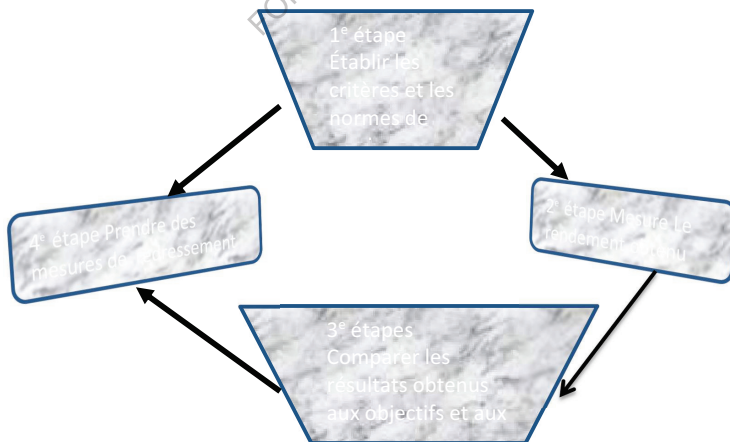
conduire dans le sens voulu, en Management, le contrôle ne doit pas être confondu avec la procédure, au conformisme, il peut prendre plusieurs formes: l'audit, évaluation, etc.

Ces six fonctions nous les nommons « PROCOCOCODI » qui veut dire «Prévoir, Organiser, Coordonner, Commander, Contrôler et Diriger». J.R. Schermerhorn et al. Renchérissement que le processus de contrôle compte quatre étapes:

1. Établir les critères et les normes de rendement ;
2. mesurer le rendement obtenu ;
3. comparer les résultats aux objectifs et aux normes ;
4. au besoin, prendre des mesures de rendement.

Ces quatre étapes peuvent se traduire par le schéma ci-dessous:

Figure 3: le processus de contrôle



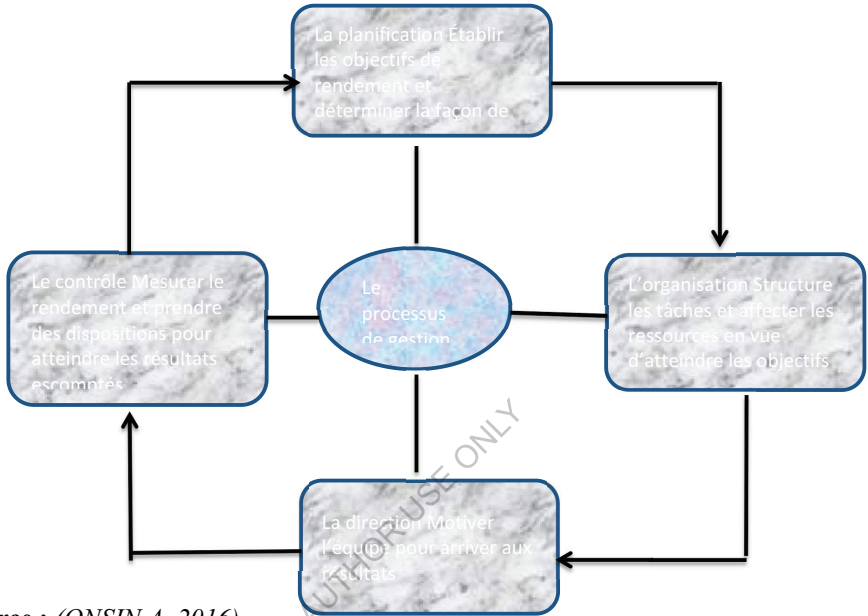
Source : Schermerhorn, J.R et al, op.cit, p137

La compréhension de cette figure est liée aux étapes ci-après :

- 1^{ère} étape: Établir les critères et les normes: le processus de contrôle se met en branle au moment où la planification fournit les objectifs et les normes de rendement.' Les objectifs déterminent les cibles de rendement et les normés, l'étalon permettant d'évaluer les résultats obtenus ;
- 2^{ème} étape: Mesurer le rendement obtenu: les mesures doivent être suffisamment précises pour permettre en évidence les écarts significatifs entre ce qui s'est passé effectivement et ce qu'on avait prévu ;
- 3^{ème} étape: Comparer les résultats obtenus aux objectifs et aux normes: il s'agit de déterminer s'il y a eu lieu d'apporter des mesures de redressement. La nécessité d'intervenir = les résultats désirés - les résultats obtenus ;
- 4^{ème} étape: Adopter des tiseurs de redressement : on doit établir les mesures à prendre pour corriger la situation existante ou pour améliorer le rendement à venir. Les mesures de contrôle efficace doivent être d'ordre stratégique, axées sur les résultats, faciles à comprendre, exécutées en temps voulu en tenant compte des exceptions de nature positive, à la fois justes et objectives, souples et doivent favoriser l'auto-contrôle et respecter le principe d'économie (les coûts et les moyens de contrôle mis en place doivent être moins élevés que les économies qui en résulteraient).

Bien plus, ne soyons pas distrait, bien gérer, c'est savoir au jour le jour déceler les problèmes et repérer les occasions qui s'imposent, ce qui fait intervenir les quatre fonctions décrites dans la figure ci-après.

Figure 4 : les fonctions de la gestion



Source : (ONSIN A. 2016)

La présentation de ces fonctions de la gestion nous rappelle l'itinéraire sémantique focalisé sur le conflit linguistique «management et gestion». Les auteurs prêtent confusion entre ces deux concepts. En réalité, il s'agit de Management comme l'indique le titre de leur ouvrage.

La planification correspond à la partie du processus de gestion dans laquelle on établit des objectifs de rendement et on détermine la façon de les atteindre grâce à la planification, le gestionnaire fait le point sur les résultats souhaités et sur les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

L'organisation correspond à la partie du processus de gestion dans laquelle on répartit les tâches, on distribue les ressources, on structure et on coordonne les activités des employés et des groupes en vue d'exécuter les plans. C'est grâce à l'organisation que les gestionnaires transforment les plans en

actions concrètes. Le contrôle consiste à aller le rendement, les résultats aux objectifs et à prendre les mesures de redressement qui s'imposent; grâce au contrôle, les gestionnaires restent en contact permanent avec les travailleurs, recueillent des données. A l'appui du rendement, ils les interprètent; enfin, ils s'arment d'informations pour planifier des mesures et des changements constructifs.

En outre, ces penseurs mettent en commun l'organisation et la coordination, pourtant les deux fonctions sont distinctes et complémentaires. La fonction de commandement est éclipsée dans la fonction de direction. Il vaut la peine de les distinguer.

Nonobstant ce qui vient d'être dit, nous réitérons que auteurs ont entretenu précisément une confusion entre le management et la gestion, entre le manager et le gestionnaire. La gestion consiste à appliquer la politique d'entreprise ou de l'organisation dans le cadre de la limite trace par l'Administration. Les problèmes sémantiques ont été évoqués pour effleurer cette question. Au regard de ce qui précède, disons que les fonctions ci haut évoquées sont opérationnelles grâce aux outils auxquels nous faisons allusions dans les lignes qui suivent.

En effet, le management ou le manager a pour outils, les théories ou les apports d'auteurs qui ont écrit sur le management, en commençant par les théories classiques jusqu'aux théories modernes. Nous citons par exemples l'Organisation Scientifique du Travail, les 14 principes pour une bonne gestion, la classification d'emplois, la motivation, le conflictualisme, le processus de décision; à ces théories, nous joignons les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), le marketing (publicité, propagande), la comptabilité, les mathématiques, la statistique, la langue. La communication est un support de plus haute facture pour Managers parce que

c'est la communication, ascendante, descendante et latérale cédante et latérale qui assure la cohésion d'une organisation. Elle est considérée dans une organisation comme le sang dans le corps humain. Le marketing étant un ensemble des principes de gestion qui doivent concourir à la rentabilité de l'activité de l'entreprise pour la planification de toutes les actions de l'organisation, tant internes qu'externes, à partir d'une analyse permanente du marché, afin d'assurer une satisfaction élevée aux consommateurs.

Depuis plus d'une décennie, il est devenu tout un processus social destiné à établir des relations profitables avec les secteurs cibles dans le but d'atteindre les objectifs de l'organisation.

La comptabilité permet aux managers de faire apparaître la situation des avoirs et des dettes de l'entreprise, de l'organisation de déterminer les résultats d'exploitation, hors exploitation et hors service ainsi le résultat net final de la période considérée et enfin, elle permet de répondre aux objectifs tels que :

- appliquer les prescriptions légales ;
- obtenir des situations financières ou comptables dans le temps ;
- préciser la situation de l'entreprise vis-à-vis des tiers.

La statistique renseigne les managers sur le niveau de production, la grandeur économique, l'évolution des prix, les coûts d'exploitation, les taux d'intérêts sur le marché, les valeurs boursières. Et parce qu'il s'agit dans cette étude du management Public Territorial, il est fondamental d'aborder la typologie de management pour cerner sa particularité. .

La langue permet au Manager de bien communiquer, de bien traduire et d'expliquer ces objectifs. C'est la langue qui confirme même les compétences d'un Chef, d'un Manager; car aussi intelligent soit-il, si le Chef ne sait pas s'exprimer, il ne sera pas véritablement considéré dans la société.

1.3.2. La typologie de management

Le management a un caractère pluridisciplinaire et pluridimensionnel .Celui-ci fait qu'il n'épargne aucun secteur de la vie l'homme sensée être organisée et organisant. Il s'agit là de la complexité des styles de management. Ce caractère composite et compartimenté du management nous amène à une description sommaire des types de management pour situer le type en usage dans cette dissertation, convaincu que les types de management se tiennent, s'en chaînent.

Selon Sylviane Fritz, le management a commencé à partir de l'homo sapiens, soit 50.000 ans avant notre ère, au travers des phases circonscrites dans le tableau synthétique suivant :

FOR AUTHOR USE ONLY

Tableau 1 : Les types de mangement selon Sylvianne Fritz

Objectif	Organisation	management	Type de domination
Se nourrir (-50.000/-10.000)	Structure passagère	management de survie (chef de horde)	La force et la capacité d'organisation
Se défendre (-10.000/-4000)	Structure tribale et autocratique	management politique (chef de village)	Le mémoire et les rites
Etendre la puissance (-4000/1550)	Structure éphémère	management étatique (gestionnaire)	L'argent
Produit en masse (1650/1990)	Structure hiérarchique centralisée	management scientifique (chef de service)	Le savoir technique
Conquerir le marché 1945/1980	Structure pyramidale	management économique (chef de service)	Le statut
S'adapter au marché (1945/1980)	Structure en râteau	management participatif (manager)	La personnalité
Créer des marchés (fin XX ^{ème} siècle)	Structure en réseau	management systémique par projet (leader)	L'information

Source : MBIYA E., (2025)

Le tableau ci-après retrace l'évolution historique des formes d'organisation sociale et économique, des modes de management et des types de domination qui les accompagnent, en mettant en évidence la transformation progressive des objectifs collectifs, depuis la survie primaire jusqu'à la création de marchés fondée sur l'information et la connaissance.

1.4. Contenu conceptuel du modèle MMT

1.4.1. Fondement conceptuel du MMT

Le Modèle de management de Transformation (MMT), élaboré par Malick Muamba Tshibangu (2022), trouve son origine dans la recherche d'un cadre intégré permettant d'opérationnaliser le management environnemental dans les contextes africains marqués par une forte pression écologique et une gouvernance institutionnelle fragmentée. Ce modèle émerge comme une réponse scientifique et stratégique aux défis de la gestion durable des déchets aquatiques, notamment dans les zones urbaines et fluviales à forte densité démographique comme Kinshasa.

Contrairement aux modèles classiques de gestion environnementale, souvent centrés sur la conformité réglementaire, le MMT adopte une approche transformatrice et systémique, considérant le déchet non plus comme un résidu à éliminer, mais comme une ressource à valoriser dans le cadre d'une économie bleue régénérative.

Ainsi, le MMT s'inscrit dans une vision de management durable intégré, combinant innovation technologique, gouvernance participative et durabilité socio-économique.

1.4.2. Fondements conceptuels et théoriques du modèle MMT

1.4.2.1. Données globales

Le modèle MMT repose sur quatre fondements théoriques majeurs qui structurent son architecture managériale et scientifique :

a) Le fondement systémique

Le MMT se base sur la théorie des systèmes ouverts (Bertalanffy, 1968), considérant toute organisation environnementale comme un système d'entrées,

de processus de transformation et de sorties ayant des rétroactions sur son environnement.

Dans le cas de la gestion des déchets aquatiques, ce fondement systémique permet d'analyser les flux de matière et d'énergie depuis la collecte jusqu'à la valorisation finale (recyclage, bioénergie, biomatériaux).

b) Le fondement transformationnel

Inspiré des modèles de management du changement et de la transformation organisationnelle (Burnes, 2017), le MMT met l'accent sur la mutation structurelle des pratiques et des comportements.

Il s'agit d'un processus dynamique où la gestion des déchets devient un levier d'innovation, transformant les contraintes environnementales en opportunités économiques et énergétiques.

c) Le fondement managérial intégré

Ce pilier repose sur les principes du management durable, intégrant la planification, la coordination, la mobilisation des ressources, la supervision et l'évaluation dans une perspective d'amélioration continue.

Le MMT propose un cadre de gouvernance collaborative, reliant les acteurs publics, privés, communautaires et académiques autour d'objectifs communs de durabilité et d'efficacité environnementale.

d) Le fondement écologique et socio-économique

Le modèle reconnaît la nécessité d'équilibrer performance écologique et valeur socio-économique. Ainsi, le MMT s'appuie sur les principes de l'économie bleue (Pauli, 2010), qui valorise les ressources naturelles

renouvelables, la régénération des écosystèmes et la création d'emplois verts à partir des flux de déchets aquatiques.

1.4.2.2. Structure conceptuelle du modèle MMT

Le Modèle de Management de Transformation se déploie selon quatre phases fonctionnelles interconnectées :

1. Phase I – Diagnostic environnemental et cartographie des déchets aquatiques
 - Identification des types, volumes et sources de déchets (plastiques, organiques, industriels).
 - Évaluation de leurs impacts écologiques et économiques.
2. Phase II – Conception du système de transformation
 - Sélection des technologies vertes adaptées (biodigesteurs, pyrolyse, filtration biologique, etc.).
 - Mise en place de chaînes logistiques de collecte et de tri.
3. Phase III – Management de la valorisation et de l'innovation
 - Transformation des déchets en produits à valeur ajoutée : énergie verte (biogaz, bioélectricité), biomatériaux, compost.
 - Développement de micro-entreprises vertes et d'emplois locaux.
4. Phase IV – Suivi, évaluation et amélioration continue (Boucle MMT)
 - Application d'indicateurs de performance environnementale (empreinte carbone, volume de déchets valorisés, taux de recyclage).
 - Intégration des leçons apprises pour renforcer la durabilité du système.

1.4.3. Logique d'intervention du modèle

La logique du MMT est circulaire et participative. Elle vise à assurer une transformation durable à travers trois axes principaux :

- Axe de management : planification stratégique, leadership environnemental et gouvernance multi-acteurs.
- Axe technologique : introduction d'outils de transformation écologique et d'énergie renouvelable.
- Axe social : implication communautaire et valorisation des savoirs locaux.

Cette logique permet au modèle de s'adapter à des contextes complexes, tels que les écosystèmes fluviaux du fleuve Congo et des rivières de Kinshasa, où les interactions entre l'homme et l'environnement nécessitent un management holistique.

1.4.4. Synthèse conceptuelle

Le modèle MMT (Malick–Muamba–Tshibangu) constitue une innovation managériale africaine adaptée aux défis du XXI^e siècle.

En articulants les principes du management environnemental, de l'économie bleue et de la transformation durable, il offre un cadre opérationnel intégrateur pour :

- Transformer les déchets aquatiques en ressources énergétiques,
- Stimuler l'innovation locale,
- Renforcer la gouvernance environnementale,
- Et promouvoir un assainissement durable dans les milieux urbains fluviaux.

Le Management est toujours rattaché à une structure organisationnelle et à un type de domination pour un objectif précis, pour un temps subséquent. De plus, l'auteur n'a énuméré que quelque type de Management. Cependant, actuellement, au regard de la multiplicité des domaines, des problèmes organisationnels, il y a aussi des types de management appropriés ou correspondants.

1.5. L'économie bleue comme cadre d'analyse du développement aquatique durable

1.5.1. Définition et émergence du concept d'économie bleue

Le concept d'économie bleue est apparu au tournant des années 2010, porté notamment par Gunter Pauli (2010) et soutenu par les Nations Unies à travers le Programme pour l'Environnement (PNUE) et la Commission Économique pour l'Afrique (CEA).

L'économie bleue désigne un modèle de développement économique durable fondé sur l'exploitation raisonnée et la valorisation des ressources aquatiques (marines, fluviales et lacustres), tout en assurant la préservation des écosystèmes et le bien-être des populations.

Selon la Banque Mondiale (2017), l'économie bleue vise à concilier croissance économique, équité sociale et durabilité environnementale, à travers la gestion intégrée des ressources en eau et la transformation écologique des activités économiques.

Dans le contexte de la RDC, et particulièrement dans la ville de Kinshasa, cette approche offre une perspective stratégique pour transformer les déchets aquatiques du fleuve Congo et des rivières urbaines en ressources productives, participant à la transition vers un modèle de développement durable aquatique.

1.5.2. Fondements théoriques de l'économie bleue

L'économie bleue repose sur quatre fondements théoriques principaux qui la distinguent des modèles économiques classiques :

1.5.2.1. Le fondement écologique

Inspirée du principe de durabilité forte (Daly, 1990), l'économie bleue considère les écosystèmes aquatiques comme des biocapitaux non substituables. La protection de la biodiversité, la dépollution des milieux hydriques et la gestion rationnelle des ressources constituent des priorités.

1.5.2.2. Le fondement économique circulaire

L'économie bleue s'aligne sur la logique de bouclage des flux (Ellen MacArthur Foundation, 2019), transformant les déchets et sous-produits aquatiques en matières premières secondaires. Elle favorise une économie régénérative, réduisant la dépendance aux ressources vierges et minimisant les pertes énergétiques.

1.5.2.3. Le fondement social et participatif

L'économie bleue promeut une inclusion sociale active des communautés riveraines et des acteurs locaux dans la gouvernance et la valorisation des ressources. Elle repose sur des emplois verts et bleus, la formation technique, et la participation communautaire au nettoyage, au tri et à la transformation des déchets.

1.5.2.4. Le fondement technologique et innovant

L'innovation constitue un levier essentiel de la performance bleue. Elle se traduit par l'introduction de technologies propres, de systèmes de production

d'énergie verte (biogaz, hydroélectricité locale, biodiesel issu de biomasse aquatique) et de dispositifs de surveillance environnementale.

1.5.3. Approche intégrée de l'économie bleue pour développement aquatique durable

L'économie bleue se présente comme un cadre d'analyse holistique pour comprendre, organiser et améliorer la gestion durable des milieux aquatiques.

Elle articule trois dimensions fondamentales du développement durable:

Tableau 2 : Dimension fondamentale du développement durable

Dimension	Objectif principal	Application dans le contexte aquatique de Kinshasa
Écologique	Préserver les écosystèmes et réduire la pollution hydrique.	Réhabilitation du fleuve Congo et des rivières polluées (Funa, Kalamu, Ndjili).
Économique	Valoriser les déchets aquatiques en ressources productives et énergétiques.	Production de biogaz, compost, matériaux recyclés.
Sociale	Créer des emplois verts et améliorer les conditions de vie des populations riveraines.	Insertion socio-professionnelle via des programmes d'économie circulaire locale.

Source : Commission mondiale sur l'environnement, 2020.

Le tableau suivant présente une analyse tridimensionnelle du développement durable — écologique, économique et sociale — en mettant en évidence les objectifs prioritaires et leurs applications concrètes dans le contexte aquatique de la ville de Kinshasa, marqué par de fortes pressions environnementales et socio-économiques.

L'économie bleue dépasse ainsi la simple logique de croissance verte : elle cherche à créer un équilibre systémique entre l'exploitation des ressources et la régénération écologique, transformant le capital naturel aquatique en moteur de développement durable.

1.5.4. Fondement stratégique du modèle MMT

L'économie bleue fournit le cadre de référence théorique et opérationnel du Modèle de Management de Transformation (MMT). En effet, les principes de circularité, d'innovation et de participation soutiennent la structure même du MMT

Ainsi :

- Le diagnostic environnemental du MMT s'appuie sur la cartographie des ressources et des déchets aquatiques.
- La phase de transformation intègre les technologies vertes issues de l'économie bleue.
- Le management participatif mobilise les communautés dans une logique d'inclusion bleue.
- La valorisation énergétique et matérielle des déchets s'inscrit dans la stratégie de croissance bleue régénérative.

Dans cette perspective, l'économie bleue n'est pas seulement un concept théorique, mais un levier d'action managériale qui oriente la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques environnementales locales, notamment dans la gestion durable des déchets aquatiques du fleuve Congo.

1.5.5. Limites et défis de mise en œuvre de l'économie bleue en Afrique

Malgré son potentiel, l'application de l'économie bleue en Afrique subsaharienne se heurte à plusieurs contraintes :

- Faiblesse institutionnelle et réglementaire : absence de politiques cohérentes sur la gestion des déchets aquatiques.
- Manque de financement vert et de technologies adaptées : dépendance aux partenaires extérieurs.
- Faible sensibilisation communautaire : perception du déchet comme nuisance plutôt que ressource.
- Insuffisance de données scientifiques sur les flux de déchets et leur valorisation énergétique.

Cependant, ces défis peuvent être transformés en opportunités d'innovation managériale à travers des modèles locaux comme le MMT, favorisant la synergie entre science, politique publique et entrepreneuriat vert.

1.5.6. Synthèse du point

L'économie bleue se positionne comme un cadre d'analyse structurant du développement durable aquatique, capable de relier les enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans un modèle cohérent. Appliquée à la gestion des déchets du fleuve Congo et des rivières de Kinshasa, elle fournit les bases conceptuelles nécessaires à la transformation circulaire des déchets aquatiques et à la production d'énergie verte, en soutenant une gouvernance environnementale inclusive et résiliente.

1.6. Articulation entre management environnemental, économie bleue et transition énergétique

Cette section établit le lien conceptuel et fonctionnel entre trois piliers de notre projet doctoral :

- Le management environnemental comme approche de gouvernance durable,
- L'économie bleue comme modèle d'exploitation raisonnée des ressources aquatiques,
- Et la transition énergétique comme finalité stratégique vers la production d'énergie verte à partir des déchets aquatiques.

Le management privé est aux antipodes du management Public et de ses corollaires en ce sens que le premier concerne la promotion des intérêts particuliers tandis que le second recherche la performance des services publics en vue de satisfaire véritablement les populations.

Les caractéristiques managériales, on cite le management scientifique. Le premier est fondé sur l'art ou sur une gestion efficace innée. C'est la dextérité d'obtenir un résultat positif là où les autres ont échoué, peut-être avec les mêmes conditions (de travail).

1.7. Modélisation du système de gestion des déchets aquatiques

La modélisation du système de gestion des déchets aquatiques vise à représenter de manière simplifiée et cohérente les interactions entre les différents acteurs, processus et flux impliqués dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets présents dans les milieux aquatiques (rivières, lacs, zones côtières, ports, etc.).

1.7.1. Composantes du système de gestion des déchets

Le système de gestion peut être décomposé en plusieurs sous-systèmes interdépendants :

➤ **1.7.1.1. Source des déchets aquatiques**

- Déchets d'origine domestique, industrielle, agricole ou touristique.
- Apports directs (rejets, vidanges) ou indirects (ruissellement, drainage, vent).

➤ **1.7.1.2. Collecte et récupération**

- Méthodes de ramassage : filets flottants, navires collecteurs, systèmes de barrière flottante, interventions manuelles.
- - Acteurs impliqués : autorités locales, ONG, pêcheurs, entreprises privées.

➤ **1.7.1.3. Transport et tri**

- Acheminement des déchets vers les centres de tri.
- Séparation des déchets selon leur nature : plastiques, métaux, organiques, etc.

➤ **1.7.1.4. Traitement et valorisation**

- Recyclage, compostage, incinération, ou transformation énergétique.
- Valorisation circulaire (économie bleue et verte).

➤ **1.7.1.5. Contrôle et suivi environnemental**

- Mise en place d'indicateurs de performance (volume collecté, taux de recyclage, impact écologique).
- - Systèmes d'information et de gestion (SIG, capteurs, bases de données).

1.7.1.6. Interactions et flux

Les flux du système comprennent :

- Flux matériels : déchets solides, matières recyclées, produits valorisés.
- Flux informationnels : données de suivi, rapports, alertes environnementales.
- Flux financiers : coûts de collecte, subventions, revenus issus de la valorisation.

Le modèle global vise à optimiser ces flux pour atteindre une gestion durable, minimisant l'impact écologique tout en maximisant la récupération et la réutilisation des ressources.

1.8. Schéma conceptuel de la recherche

Le schéma conceptuel illustre les relations entre les différentes variables étudiées dans le cadre de la recherche. Il sert à représenter la logique de la démarche scientifique : des causes (facteurs déterminants) vers les effets (résultats attendus).

1.8.1. Variables clés

- Variables indépendantes :
 - Types et sources des déchets aquatiques
 - Méthodes de gestion et de traitement
 - Niveau de sensibilisation et de réglementation
 - Moyens techniques et financiers disponibles
- Variable dépendante :
 - Efficacité du système de gestion des déchets aquatiques (mesurée par la réduction des déchets, la qualité de l'eau, et le taux de recyclage)

- Variables intermédiaires :
 - Participation communautaire
 - Politiques publiques environnementales
 - Innovation technologique

1.8.2. Représentation graphique (exemple de schéma conceptuel)

Sources des déchets →

Méthodes de gestion → Efficacité du système

Réglementation → ↑

Sensibilisation → Participation communautaire

Innovation tech. → ↑

Ce schéma montre que l'efficacité du système dépend de plusieurs déterminants combinés, et qu'elle est renforcée par la synergie entre la réglementation, la sensibilisation, et l'innovation technologique.

Le management scientifique se résume en l'utilisation de la science et non des méthodes empiriques; en la recherche de l'harmonie et non de la discorde, de la coopération et non de l'individualisme, du maximum de productivité et de la promotion du développement de chaque employé pour sa plus grande efficacité. Ce type de Management a pris corps avec Frederick Winslow Taylor quand il publiait son ouvrage « Principes of scientific Management », devenu très célèbre.

Selon les secteurs d'activités, on classe le management économique, de santé publique, de développement (durable), de projet, de l'environnement, ecclésiastique et métaphysique, des réseaux et de télécommunications des recettes (AGR), des services, Dans ces secteurs d'activités, le management

fournit les techniques, les méthodes et les stratégies pour l'efficacité, l'efficience et surtout la performance, le rendement ou la productivité

Selon le champ d'action, on considère le management des entreprises et des organisations :

Il intervient dans les entreprises, les sociétés avec de nouveaux choix stratégiques prompts à s'adapter aux mutations économiques et à l'introduction généralisée des NTIC lesquelles ont un impact généralisé sur les fonctions de l'entreprise. Dans une organisation de quelle que forme que ce soit, on y intègre les principes, la communication, le diagnostic stratégique et les principales stratégies pour l'efficacité, l'efficience, la rationalité et la performance dans la conduite de l'organisation vue comme un tout.

Selon les stratégies organisationnelles, on a le Management systémique, stratégique, opérationnel, participatif, des conflits, de compétence (des ressources humaines), de survie, par objectifs, limité, dans le temps.

1.9 Théorie du management de la qualité totale (TQM – Total Quality Management)

Le management de la qualité totale (TQM – Total Quality Management) représente l'un des cadres théoriques les plus déterminants en sciences de gestion pour analyser et améliorer les performances organisationnelles. Il s'agit d'un modèle systémique et holistique dans lequel l'ensemble des acteurs, des processus, des ressources et des technologies est intégré afin d'atteindre un niveau élevé et durable de qualité. Le TQM se fonde sur une logique d'amélioration continue, d'implication collective et de construction d'une culture organisationnelle centrée sur la qualité.

Cette approche trouve son origine dans les travaux fondateurs de Deming, Juran, Crosby, Ishikawa, Feigenbaum et Imai. Ces auteurs ont

largement façonné la compréhension moderne des enjeux liés à la qualité, tant dans les entreprises industrielles que dans les services, les institutions publiques ou les systèmes complexes.

Deming (1986) est souvent considéré comme le pionnier de cette approche. Il a proposé le cycle d'amélioration continue PDCA, ainsi qu'une conceptualisation systémique mettant en évidence que la majorité des dysfonctionnements dans une organisation proviennent du système plutôt que du personnel. Ses quatorze principes soulignent l'importance du leadership, de la standardisation, de la suppression des barrières internes et de la promotion d'une culture d'apprentissage continu.

Juran (1992) a pour sa part développé la « trilogie de la qualité », distinguant la planification, le contrôle et l'amélioration de la qualité. Il met l'accent sur l'adéquation à l'usage et sur la responsabilité du management dans la maîtrise de la qualité. Crosby (1979) a introduit une vision centrée sur la prévention des défauts, défendant l'objectif du « zéro défaut » et l'idée selon laquelle la qualité, loin de représenter un coût, permet au contraire de réduire les dépenses associées à la non-qualité.

Feigenbaum (1991) a contribué à conceptualiser la qualité comme un système organisationnel intégré, mobilisant toutes les fonctions et services afin d'assurer la satisfaction du client. Dans une perspective complémentaire, Ishikawa (1985) a mis en avant une approche participative, en valorisant les cercles de qualité, l'implication des employés et l'usage d'outils méthodologiques permettant d'améliorer les performances de manière collective. Enfin, Imai (1986) a introduit le concept de Kaizen, une démarche d'amélioration progressive basée sur des ajustements réguliers, continus et incrémentaux.

L'ensemble de ces contributions permet d'identifier plusieurs principes fondamentaux qui structurent le TQM. L'orientation client, interne comme externe, constitue un premier pilier, car la qualité doit s'inscrire dans une logique de satisfaction des besoins des différentes parties prenantes, y compris la société et l'environnement. Le leadership managérial occupe également un rôle central : il revient à la direction de définir une vision, d'encourager les initiatives, de créer un environnement propice à l'apprentissage et de soutenir les démarches qualité. Un autre principe est l'implication de tous les membres de l'organisation, car la qualité totale ne peut être atteinte sans la participation active de chacun. Le TQM insiste aussi sur l'importance d'une approche processus, qui consiste à documenter, mesurer et améliorer continuellement les activités, ainsi que sur l'amélioration continue, traduite par une remise en question permanente des méthodes de travail. Enfin, la prise de décision fondée sur les données et l'analyse statistique constitue un socle essentiel de cette démarche.

Le TQM est aujourd'hui perçu comme une véritable théorie systémique. Il ne se limite pas à un ensemble de techniques opérationnelles, mais propose une vision globale dans laquelle les relations humaines, les processus organisationnels, les outils techniques et la culture partagée interagissent pour produire une performance intégrée. Plusieurs travaux, notamment ceux de Hackman et Wageman (1995) ou de Sitkin, Sutcliffe et Schroeder (1994), illustrent cette dimension systémique en montrant que le TQM constitue un cadre structurant pour l'apprentissage collectif, la réduction de la variabilité des processus et l'optimisation sociotechnique des organisations.

Avec l'évolution des préoccupations managériales et environnementales, le TQM s'est progressivement élargi pour intégrer les enjeux de durabilité. Des travaux comme ceux d'Asif et al. (2011) et de Zeng et

al. (2007) montrent que la qualité totale peut être combinée à des objectifs environnementaux et sociaux, donnant naissance à une approche intégrée de la qualité et de la durabilité. Dans cette perspective, la réduction des gaspillages, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, l'amélioration de la performance environnementale, l'intégration de processus « verts » et l'attention portée à la qualité sociale constituent des dimensions essentielles de cette nouvelle orientation.

Cette évolution rapproche naturellement le TQM des logiques de l'économie circulaire. Plusieurs études, notamment celles de Zhu, Sarkis et Lai (2010) ou de Garza-Reyes (2018), montrent que les principes du TQM peuvent contribuer à optimiser les chaînes logistiques inversées, à renforcer la traçabilité des flux de déchets et à améliorer la qualité des processus circulaires. Ainsi, dans des contextes complexes comme celui de la transformation des déchets en énergie renouvelable, le TQM apparaît comme un levier structurant pour renforcer la performance environnementale et opérationnelle.

Dans le cadre de cette thèse, la théorie du TQM est mobilisée comme fondement analytique pour examiner dans quelle mesure le modèle MMT peut améliorer la qualité des processus de collecte, de tri et de transformation des déchets aquatiques. Elle permet également de comprendre comment réduire la variabilité des performances environnementales, assurer la traçabilité des flux et soutenir une gouvernance qualité adaptée au contexte urbain et institutionnel de Kinshasa. Elle offre enfin un cadre robuste pour identifier les mécanismes d'amélioration continue les plus pertinents pour favoriser une valorisation durable des déchets aquatiques et leur transformation en énergie verte.

1.10. Théorie de l'économie circulaire (Ghisellini, Korhonen, Murray, etc.)

La théorie de l'économie circulaire constitue aujourd'hui l'un des cadres conceptuels les plus influents dans la réflexion académique sur la gestion durable des ressources, la réduction des déchets et la reconfiguration des chaînes de valeur. Elle s'oppose au paradigme dominant de l'économie linéaire — fondée sur les séquences « extraire – produire – consommer – jeter » — en proposant un modèle alternatif visant à maintenir les ressources dans un cycle continu de réutilisation, de réparation, de recyclage ou de valorisation. L'économie circulaire repose ainsi sur une logique de bouclage des flux matériels et énergétiques, dans une perspective à la fois écologique, économique et sociétale.

Les travaux fondateurs de Ghisellini, Cialani et Ulgiati (2016), Korhonen, Honkasalo et Seppälä (2018) ainsi que Murray, Skene et Haynes (2017) constituent des références majeures dans l'élaboration théorique de l'économie circulaire. Ces auteurs soulignent que la circularité ne se limite pas à la gestion des déchets, mais qu'elle implique une transformation systémique des modes de production, des arrangements institutionnels, des comportements de consommation et des modèles d'affaires. L'économie circulaire est ainsi présentée comme un système complexe, intégré et multidimensionnel, dans lequel les innovations technologiques, les mécanismes de gouvernance et les pratiques sociales doivent être articulés pour permettre la fermeture des cycles.

Selon Ghisellini et al. (2016), la circularité vise avant tout à maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources en réduisant les pertes, en prolongeant la durée de vie des matériaux et en transformant les déchets en ressources valorisables. L'économie circulaire cherche ainsi à minimiser l'extraction de matières premières vierges tout en réduisant l'impact environnemental des activités humaines. Korhonen et al. (2018) approfondissent cette perspective en montrant que le modèle circulaire repose sur trois principes

structurants : la réduction des flux d'énergie et de matières, la fermeture des cycles par le réemploi ou le recyclage, et la ralentissement des flux matériels à travers la durabilité, la réparabilité et l'écoconception.

Dans une perspective complémentaire, Murray, Skene et Haynes (2017) insistent sur la dimension systémique et institutionnelle de l'économie circulaire. Selon eux, la circularité requiert des transformations profondes des structures organisationnelles, des régulations publiques, des pratiques industrielles et des comportements collectifs. Ils suggèrent que la circularité ne peut émerger sans une reconfiguration des chaînes de valeur traditionnelles, où les acteurs doivent collaborer, partager l'information et optimiser ensemble les flux de matières et d'énergie. L'économie circulaire devient ainsi un véritable projet de transition sociotechnique, dans lequel les innovations technologiques doivent être accompagnées de changements organisationnels, réglementaires et culturels.

La littérature identifie également plusieurs courants théoriques qui structurent l'économie circulaire. D'une part, les approches matérielles et industrielles, fortement influencées par les sciences de l'ingénieur et de l'environnement, se concentrent sur les technologies de recyclage, les processus de valorisation, la logistique inverse et l'écoconception. D'autre part, les approches managériales et organisationnelles — présentes notamment chez Lewandowski (2016), Bocken et al. (2016) ou Geissdoerfer et al. (2017) — mettent l'accent sur les modèles d'affaires circulaires, l'innovation organisationnelle et les stratégies permettant d'intégrer la circularité dans la gouvernance des entreprises.

Un aspect central de cette théorie est la notion de boucle fermée, qui renvoie à la capacité d'un système à réintroduire les flux de déchets en tant que ressources, dans un cycle continu de production. Ces boucles peuvent être

techniques (recyclage, remanufacturing, réutilisation) ou biologiques (compostage, biodégradation, valorisation énergétique). Les travaux de Stahel (2013) soulignent l'importance de passer d'un modèle industriel linéaire à une économie de la fonctionnalité où la valeur repose moins sur la possession matérielle que sur l'usage, ce qui favorise la maintenance, la réparation et l'extension de la durée de vie des produits.

L'économie circulaire est également présentée comme un levier majeur de durabilité. Des auteurs tels que Kirchherr, Reike et Hekkert (2017) indiquent qu'elle vise simultanément une réduction des impacts environnementaux, une amélioration de l'efficacité économique et un renforcement de l'inclusion sociale. Ainsi, elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable et dans les transitions écologiques contemporaines. Toutefois, Korhonen et al. (2018) soulignent certaines limites structurelles : la circularité parfaite est impossible en raison des lois de la thermodynamique, des pertes de matières et des inefficiences logistiques. L'économie circulaire demeure donc un horizon vers lequel tendre davantage qu'un modèle achevé.

Dans le contexte africain et plus particulièrement dans celui de Kinshasa, cette théorie offre un cadre analytique pertinent pour comprendre comment des flux de déchets aquatiques — abondants, continus mais peu valorisés — peuvent être transformés en ressources utiles. Les rivières et le fleuve Congo génèrent d'importants volumes de déchets végétaux, plastiques et organiques qui, dans une perspective circulaire, représentent un potentiel de valorisation énergétique important. Transformer ces déchets en biogaz, biomasse, combustible solide ou autres formes d'énergie renouvelable revient à réinscrire un flux de matière dégradé dans un cycle de production local apte à générer de la valeur.

En outre, la théorie de l'économie circulaire s'articule étroitement avec les enjeux de gouvernance, d'innovation managériale et de coordination interinstitutionnelle. La mise en place de chaînes circulaires performantes repose non seulement sur des techniques adaptées de collecte, tri et transformation, mais également sur la coopération entre acteurs publics, privés, communautaires et scientifiques. La circularité implique enfin une culture environnementale partagée, une régulation proactive et une responsabilisation des citoyens, ce qui s'inscrit pleinement dans les défis socio-institutionnels propres à la ville de Kinshasa.

Dans cette thèse, la théorie de l'économie circulaire sert ainsi de cadre conceptuel pour analyser la manière dont les déchets aquatiques peuvent être transformés en énergie verte dans une logique de boucles fermées. Elle permet également d'évaluer dans quelle mesure le modèle MMT peut contribuer à structurer une chaîne de valeur circulaire intégrée, basée sur la qualité, l'efficacité des processus, la durabilité et l'innovation managériale. En articulant circularité, management de la qualité et performance environnementale, cette théorie fournit un fondement essentiel pour comprendre les dynamiques de transformation durable des systèmes de gestion des déchets aquatiques à Kinshasa.

1.11. Conclusion partielle

Au terme du premier chapitre de cette dissertation doctorale nous affirmons que le management environnemental où management qualitatif débouchant sur l'économie bleue offre une voie innovante pour la transformation durable des déchets aquatiques.

Le modèle MMT par sa logique managériale de mutation et transversalité se positionne comme une contribution originale à la science du management en Afrique.

Cela en transformant un problème écologique en levier d'innovation énergétique et socio-économique. Le dernier paragraphe de ce chapitre avec toutes ses subdivisions a développé le contenu conceptuel du modèle managérial MMT. Il annonce ainsi le passage des concepts managériaux aux théories managériales.

Ce premier chapitre a permis d'établir les bases théoriques et conceptuelles du projet doctoral. Le management environnemental, combiné à l'économie bleue, offre une voie innovante pour la transformation durable des déchets aquatiques.

Le modèle MMT, par sa logique de *management, Mutation et Transversalité*, se positionne comme une contribution originale à la science du management durable en Afrique, en transformant un problème écologique en levier d'innovation énergétique et socio-économique.

Le chapitre suivant développera le cadre conceptuel et analytique du modèle MMT, en précisant ses variables, indicateurs et schémas de fonctionnement.

Chapitre II : LES THEORIES MANAGERIALES

Nous décrivons dans ce chapitre, les théories fondamentales du management et les détails connexes incontournables. Nous partons des rôles et qualités du management en passant inégalement par les catégories usuelles du managers, leurs rôles et leur compétence, la typologie des administrations publiques et avant atterrir sur les origines du management public de secteur public et le management entrepreneurial.

2.1. Rôle et qualités d'un manager

Le manager est un serviteur, un homme à qui l'on a confié les biens de quelqu'un d'autre; de ce fait, il ne confond pas ses biens, son patrimoine propre avec celui de son maître parce qu'il rend compte de l'utilisation des biens du maître. Un manager doit comprendre que son rôle primordial consiste à atteindre des résultats, à faire fructifier le bien qu'on lui a confié.

Cette définition tient à deux choses: atteindre des résultats et faire fructifier les biens qu'on lui a confiés. Elle peut être représentée par deux concepts: «efficacité» et « mieux ou davantage». Le manager est un professionnel loyal. Il met ses talents et son imagination au service de son maître et en attend la récompense.

Le manager est toute personne, homme ou femme, consciente de ses objectifs et de ses responsabilités, qui utilise son expertise, son imagination, son sens de goût de risque, sa perspicacité pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés Il est un philosophe en action et meneur d'hommes.

Le manager est cette personne qui résout les problèmes, apprécie la situation, rend limpides les situations complexes, analyse les problèmes, conçoit

et définit les objectifs, fait des propositions pour des révolutions futures, évalue les coûts et les prestations, délimite les systèmes et les optimise, prépare et prend des décisions, planifie et organise des procédures des activités, le cas échéant, les exécute soi-même, assure la qualité des prestations, suscite des projets, les suit et veille à leur réalisation, impose la concrétisation des objectifs, et dirige le personnel (jugement, promotion, motivation, communication)

2.1.1. Les catégories usuelles de Managers

Dans une typologie devenue célèbre, on distinguait deux types de managers pour le management total.

Le premier manager est « typique », il est qualifié de père de famille analogiquement qui a droit de vie et de mort sur son entourage. Il est respecté et agi en un patriarche omnipotent et omniscient. Ce type de manager fonde son entreprise et choisit ses premiers collaborateurs à son image et à sa dévotion pour qu'ils le servent et le suivent aveuglement.

Quand l'entreprise a grandi, il a voulu continuer à régner en maître, voulant être considéré comme « bonus pater familias » (bon père de famille). Ce type se retrouve à la base du modèle « jamais ». Le manager typique finit mal. Imbu de sa réussite, il lui arrive de vouloir paraître sur le devant de la scène publique pour se faire reconnaître de l'establishment. On l'appelle « Monsieur » suivi de son prénom. On le vouvoie tandis que lui appelle ses collaborateurs directement par leur prénom et les tutoie.

Le deuxième manager est « cynique ». Avidé, égocentrique et acide, il estime que seul l'argent intéresse les travailleurs et dicte leurs actions. Sa dialectique managériale se résume en une dualité simpliste: soumission ou démission. Pour lui, la gestion des ressources humaines, ça n'existe pas, le travailleur est hors de question de négocier.

Le troisième manager est « ignorant ». Il est étranger à ceux qui l'entourent. Il ne sait pas de quoi vous parlez quand ce concept de « ressources humaines » est évoqué devant lui. Les éléments constitutifs de la gestion des ressources humaines lui échappent totalement : information, communication, accueil, appréciation, compétences, motivation, relationnel.

Le quatrième manager est « velléitaire ». À l'opposé du précédent, ce type de manager prétend connaître tout ce qu'il faut savoir, savoir-faire sur la gestion des ressources humaines, la communication, la motivation, la prise en compte du capital humain.

Le cinquième manager est « légaliste », il s'empresse de choisir un juriste pointu dans le droit de travail comme responsable du personnel, même si lui-même en a déjà fait. En cela, il cherche à coincer les salariés en proposant des contrats en béton qui facilitent l'embauche dans une perspective de licenciement en douceur dès que le salarié n'a pas de cote.

Le sixième manager est « idéaliste » : il théorise le management tel qu'il devrait être et non tel qu'on le rencontre vraiment. L'idéaliste est donc un chercheur, par exemple.

Le septième manager est « pragmatique ». C'est un cynique repent à orientation « manipulation ». Ce manager se caractérise par une volonté farouche de se mettre au goût du jour, en adoptant des pratiques qui vont lui permettre de bien se faire apprécier par ses supérieurs et surtout de conserver son pouvoir incontesté auprès de ses collaborateurs. Il choisit d'arborer les atouts de la communication, de la concertation voire du dialogue avec les partenaires sociaux pour mieux faire passer ses idées ou des impératifs organisationnels qui lui sont imposés d'en haut.

Le huitième manager est « praticien ». Il connaît, s'informe et s'efforce d'appliquer les actions de gestion des ressources humaines et d'impulser la communication au sein de la Structure qu'il dirige. Il manifeste une philosophie ainsi qu'une relation, ouverte et chaleureuse. Pour lui, le personnel constitue le premier capital de l'entreprise.

Aussi, dans le cadre de cette dissertation, nous avons l'intention de faire des chefs de secteurs, cadres territoriaux des managers praticiens, afin d'amorcer le développement durable local, car l'homme est l'alpha et l'oméga du développement.

2.1.2. Les rôles et les compétences d'un Manager

Analyser les caractéristiques des managers et comprendre leur histoire et leurs nouveaux enjeux nécessite de s'interroger sur la nécessité d'attachés à ces emplois. Ces derniers ont essentiellement été analysés sous forme de typologies dont la mission est de simplifier et de rendre compréhensible les activités des managers.

L'approche historique permet de montrer qu'après avoir été analysées sous forme de typologies statiques, les auteurs en management mobilisent aujourd'hui des typologies animées et dressent un portrait plus contrasté des managers.

La première catégorie des typologies dite « statiques » regroupe les premières conceptions des rôles du Manager (Approche classique) énoncées par Henri Fayol (repris par L.H. Gulick) et, par Barnard Chester, la révolution de Henry Mintzberg et Loubnes.

En premier lieu, Gulick présente une typologie de six rôles intitulée « POPDCORB », initiales des différentes activités. Concrètement, il s'agit de la planification où le manager doit montrer sa capacité à prévoir le futur de son

entité, de l'organisation qui consiste à mettre en place une structure adoptée à la réalisation des actions, de la gestion du personnel qui nécessite de gérer les équipes au quotidien, de la direction où le manager doit motiver et superviser ses équipes, de la coordination qui vise l'harmonisation et la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées et enfin, de la gestion du budget qui regroupe les activités de contrôle permettant de s'assurer de la bonne exécution du plan prévu initialement avec la mise en place éventuelle d'actions correctrices.

De son côté, Barnard Cesser estime que le manager doit fournir un système de communication organisationnelle et s'assurer de son maintien, mettre à la disposition de l'organisation des ressources essentielles et définir la finalité et les objectifs de l'organisation et les faire partager avec tous. Henri Mintzberg remet en question les typologies dites d'école classique, les considère comme ne pas être orientées vers l'action et propose les rôles ci-après.

Tableau 3 : Les rôles du manager selon Henry Mintzerg

Rôle interpersonnels	Rôles d'information	Rôles de décision
R1 : Rôle de symbole	R4 : Rôle de l'observateur	R7 : Rôle d'entrepreneur
R2 : Rôle d'agent de liaison	R5 : Rôle de diffuseur	R8 : Rôle de régulateur
R3 : Rôle de leader	R6 : Rôle de porte-parole	R9 : Rôle de répartiteur des ressources
		R10 : Rôle de négociateur :

Source : BARABEL ; *M et Meier, o ; op.cit. pp192-200*

Selon Henry Mintzberg, l'activité managériale se structure autour de dix rôles fondamentaux, regroupés en rôles interpersonnels, informationnels et décisionnels, qui traduisent la complexité et la transversalité des responsabilités du manager dans l'organisation.

Le manager joue dans l'organisation trois catégories de rôles:

Les rôles interpersonnels, à savoir les rôles de symbole, d'agent de liaison et de leader,

- Les rôles d'information, en l'occurrence les rôles d'observateur actif ou de récepteur, de diffuseur et de porte-parole,
- Les rôles de décision, notamment les rôles d'entrepreneur, de régulateur, de répartiteur des ressources et de négociateurs

Enfin, c'est Loubnes qui donne les rôles des managers de proximité, à savoir: Trouver les modes d'amélioration du fonctionnement de votre unité, vérifier quotidiennement les données d'activités, effectuer le contrôle de la discipline, organiser la sécurité et l'amélioration des conditions de travail, informer les collaborateurs des résultats de l'unité, contrôler et vérifier les machines, assurer les relations avec les autres services, résoudre les problèmes techniques, recueillir les besoins en formation, former les collaborateurs, analyser et effectuer le suivi de la formation, organiser les réunions d'équipe ou unité, animer les démarche participatives, planifier la production et gérer le budget global de l'unité.

La seconde catégorie est dite typologies « animées ». Elle regroupe les rôles de motivateur, d'analyste, divisionnaire et de maître des tâches dans son rôle de visionnaire, le Manager doit créer un sens de l'identité et de la mission. Dans son rôle de motivateur, il doit donner du sens au projet et mobiliser son équipe. Et en tant qu'analyste, le manager recherche l'efficacité du système opérationnel interne Enfin, comme maître des tâches, il vise les meilleurs résultats et la performance à cours terme.

Quant aux compétences clés du manager, nous citons les compétences techniques, humaines, conceptuelles cognitives. Les premières

représentent l'ensemble des outils et des techniques que le manager maîtrise et qui lui sont nécessaires pour exercer son travail. Les deuxièmes permettent au responsable d'obtenir l'appui et la coopération de ses salariés. Les troisièmes désignent un savoir-faire interprétatif qui les aide à interpréter des tendances dans leur organisation ou dans leur environnement afin d'avoir un pouvoir globale en vue de prendre des décisions éclairées.

Pour renchérir, une étude de cas chez Ikéa, a conduit à parler de onze compétences mesurées pour les managers:

- Écoute: le Manager doit écouter avant de juger,
- Communication: il échange régulièrement avec les membres de l'équipe;
- Résolution des problèmes; il est disponible et sait surmonter les obstacles;
- Développement de l'équipe: il répartit les tâches en fonction des compétences pour l'émergence de l'équipe;
- Répartition du travail: il distribue les tâches en fonction des compétences et des compétences individuelles;
- Confiance: il encourage le respect, la compréhension et la confiance;
- Délégation: il confie le travail qu'il ne doit pas effectuer personnellement,
- Exemplarité : il montre l'exemple et- fait accepter par l'équipe des normes élevées des qualités,
- Détermination des objectifs: il fixe des défis stimulants et exerce une constante pression pour améliorer la performance,
- Coordination : il coordonne efficacement et respecte tous les membres de son équipe,
- Participation: il implique les membres de son équipe à la résolution des problèmes importants.

Ainsi, après avoir clarifié les aspects essentiels du Management. Abordons -nous le management Public, un des types susmentionné.

2.2. Le management public

Rien dans l'histoire institutionnelle des Etats ne prédisposent une Administration publique à se tourner vers la gestion du secteur privé pour y trouver une source d'inspiration.

Or, de nos jours, il semble que l'administration publique, si longtemps tenue pour lourdaude et rigide, connaît une réforme d'ampleur, une manière de révolution culturelle. Les plans d'actions des Administrations publiques, la modernisation du secteur public font écho d'expériences managériales variées tant à l'échelle de l'Etat qu'à celle des collectivités territoriales.

Cette réalité patente nous a permis de décortiquer l'administration publique pour enfin préciser le management public en question, mise en exergue de ses outils modernes applicables aux administrations publiques ou les fonctions de management dans les organisations publiques.

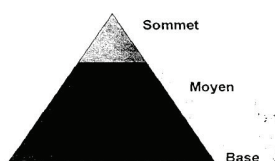
2.3. Les notions d'administration publique

2.3.1. Que signifie l'Administration publique?

L'administration publique fait l'objet de nombreuses définitions qui mettent en lumière ses différents aspects sans être exhaustives. Elle regroupe les activités et structures du secteur non marchand dépendant de l'État et des collectivités territoriales. Elle est fortement influencée par la politique, ce qui affecte la stabilité des décideurs et des fonctionnaires. Son fonctionnement est marqué par la segmentation des services, les contraintes budgétaires, la rigidité des procédures et la difficulté d'adaptation des structures. Les usagers peuvent être soumis à des services obligatoires ou facultatifs. Malgré une uniformité statutaire, de fortes disparités existent entre administrations. L'administration peut être comprise comme une activité (maintien de l'ordre public et service

public) et comme une organisation. La fonction publique constitue l'épine dorsale de l'État. Sur le plan fonctionnel et organique, l'administration est un ensemble organisé de services publics. Enfin, elle se présente comme un appareil pyramidal chargé d'exécuter la politique gouvernementale et de servir d'interface entre l'État et les citoyens.

Figure 5 : administration sous pyramidale



Source : Fayol, H. (1916). *Administration industrielle et générale*. Paris : Dunod.

La Figure ci-dessus illustre la structure pyramidale classique de l'organisation, fondée sur une hiérarchie verticale distinguant le sommet stratégique, le niveau managérial intermédiaire et la base opérationnelle.

2.3.2. Les quatre vecteurs de l'Administration publique

L'administration publique, pour réaliser l'intérêt général des populations s'appuie sur quatre fonctions essentielles que nous décortiquons dans les lignes qui suivent. Il s'agit justement de l'information, de la préparation des décisions, de la prévision et de l'exécution.

Synthèse :

Le pouvoir politique a son programme d'action que l'administration publique qu'il commande, doit mettre en œuvre; celle-ci est comprise comme une activité; une organisation de l'Etat, une structure privilégiée de l'Etat, un

organe permanent parce qu'assurant la continuité du service public en vue de la satisfaction de l'intérêt collectif.

En ce qui concerne l'information, l'administration publique est considérée comme un radar qui scrute les informations, les intrants pour réaliser le choix politique. Elle joue de ce fait, le rôle de « catalyseur », d'interface entre les administrés et le gouvernement. Certains auteurs pensent que la fonction d'information solidifie le pouvoir administratif; car ne dit-on pas que celui qui a l'information a le pouvoir ?

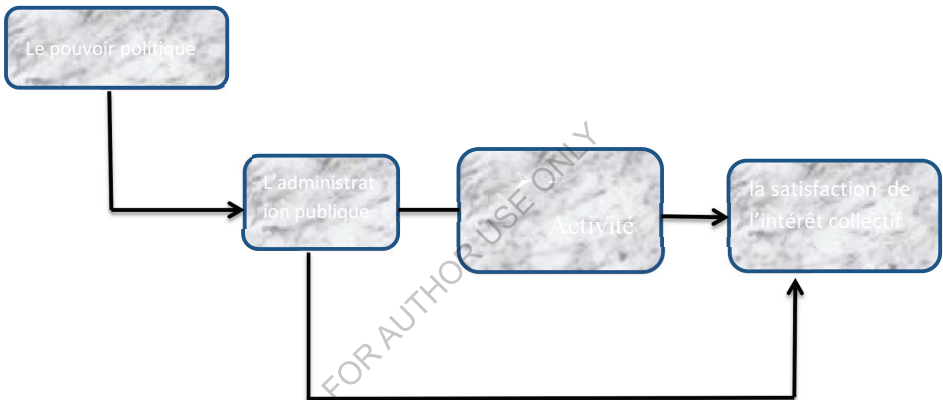
La préparation des décisions l'administration publique: après avoir été en contact avec les administrés, elle prépare les décisions politiques sous forme de proposition (minute), et par ce fait, cherche à influencer et susciter la décision politique pour l'intérêt de la communauté : en réalité, c'est l'administration publique qui prend indirectement les décisions politiques qu'elle est sensée exécuter une fois de plus.

En prévision du moment où le pouvoir politique est fréquemment préoccupé par l'actualité, l'administration publique suant à elle, assure la continuité des services publics. Pour ce faire, elle doit planifier en tenant compte de l'analyse de la situation, des objectifs à fixer, de l'identification de toutes les voies possibles pour atteindre les objectifs, du choix des situations réalisables (impact des solutions et leur faisabilité), des critères de performance à élaborer, de la détermination des activités et enfin, de l'élaboration d'un calendrier d'exécution.

Quant à ce qui concerne l'exécution, l'administration publique n'a pas que la proposition à faire au pouvoir politique une fois transformée en décisions, la proposition de décision fait que l'administration publique. Appelée à réaliser des fins suprêmes arrêtées par le pouvoir politique, l'administration

publique doit les adapter aux cas concrets qu'elle doit résoudre. Il ne s'agit pas là, d'une simple routine de services. Car, pour une exécution efficace et efficiente, l'administration doit appliquer les stratégies managériales pour les adapter aux obstacles, aux circonstances exceptionnelles en vue de la performance du service public.

Figure 6 : administration publique en synthèse



Source : *L'auteur, à partir du condensé des définitions haut évoquées*

2.3.3. Les missions de l'Administration publique

Les fonctions précitées ne suffisent pas pour permettre à l'administration publique d'être compétitive et réellement complète pour la réalisation de l'intérêt collectif. Il y a, certes, des missions qui lui sont confiées exceptionnellement par le pouvoir politique dont elle dépend nonobstant son indépendance, son autonomie qui est véritablement technique

Dans le vocabulaire administratif courant, le terme «mission» est synonyme de tâche ou d'attribution. Les missions remplies par l'administration

sont extrêmement nombreuses: on ne saurait avoir une vue d'ensemble de l'activité des services publics, d'essayer de les classer.

Dans le tome X de l'Encyclopédie française, les activités et les fonctions de l'Etat sont présentées de la façon suivante :les fonctions essentielles (justice, police et exécution des peines), les fonctions habituelles (communication et transports, postes et radio, éducation, protection de la faiblesse physique et sociale, aménagement de certaines richesses d'intérêt collectif) et les fonctions nouvelles (développement et protection de l'économie - privée, encouragement aux lettres, aux arts et aux sciences).

Comme on peut le constater, cette classification qui correspond dans une large mesure, à la répartition des missions de l'Etat entre les ministères et les grands services administratifs, a le mérite de dire l'essentiel en termes succincts. Cependant, les dénominations employées sont parfois vagues (aménagement de certaines richesses) et laissent apparaître des doubles emplois (une partie des transports relève de l'économie privée)

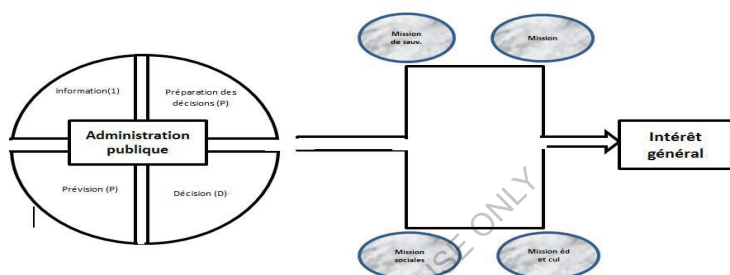
De plus, il est banal de constater l'accroissement des missions de l'Etat, depuis plus d'un siècle, sous l'influence du progrès technique et des changements sociaux. Cette tendance est la somme de plusieurs évolutions concomitantes. Il s'est agi, en premier lieu, d'une augmentation du nombre de leurs missions exercées, pour les attributions classiques des collectivités publiques (police, justice, défense, diplomatie).

Notons avec attention que les conditions dans lesquelles apparaît et se développe une mission nouvelle de l'administration publique sont intimement liées à l'équilibre des forces politiques et sociales. C'est pourquoi, il faut une bonne sélection et une bonne formation des fonctionnaires: qu'ils ont la charge

de faire aboutir ces missions. Il sera simplement question de leur inculquer le management pour les transformer, des «bureaucrates» en « managers publics».

Au regard de ce qui précède, la lecture des fonctions et des missions de l'administration publique peuvent être interprétées par le schéma "ci-dessous:

Figure 7 : Les fonctions et les missions de l'Administration publique



Source : L'auteur, à partir de la littérature présentée par les auteurs précités

Les vecteurs de l'administration publique (Information, préparation des décisions, prévision et exécution «IPPE») sont renforcés par les missions qui ne sont autres que celles de l'Etat qui s'augmentent en fonction de sa situation ancienne d'«Etat gendarme» aux missions traditionnelles (défense de l'intégrité territoriale, protection des personnes et de leurs biens, diplomatie) et actuelles d'«Etat providence » aux missions de développement (économiques, sociales, éducatives et culturelles). Cela dans un Etat « affairiste» soucieux de défendre et d'assurer le bien-être des citoyens.

2.3.4. La typologie des administrations publiques

La typologie des administrations de l'État fait l'objet de débats entre spécialistes, lesquels s'appuient principalement sur le découpage territorial et le mode d'organisation administrative (fédéralisme, centralisation,

décentralisation ou régionalisme). Trois grandes approches se dégagent. La première distingue l'administration fédérale et les administrations fédérées dans le cadre du fédéralisme. La deuxième établit une correspondance entre centralisation, décentralisation et régionalisation, donnant lieu aux administrations centrales, décentralisées et régionalisées. La troisième approche se fonde essentiellement sur le découpage territorial et identifie les administrations fédérale et fédérées, centrales, provinciales et locales (urbaines et rurales).

Dans cette dissertation, la typologie de Nicodème Muyer Oyong s'inscrit dans cette troisième approche. Il distingue l'administration centrale (institutions nationales telles que la présidence, la primature, les ministères et la magistrature centrale), l'administration régionale ou provinciale (organisée selon la législation administrative en vigueur) et l'administration locale, comprenant les administrations urbaines (communes) et rurales (secteurs, chefferies et autres collectivités territoriales).

2.4. Les origines du management public

2.4.1. Les aspects historiques

En France, la distinction entre chose publique et échanges marchands remonte à l'Ancien Régime, avec un État central fort, porteur de l'intérêt général. Cette tradition explique une intervention étatique importante et une influence limitée du libéralisme. Sous Napoléon, l'État se structure autour de règles, de procédures et de grands corps techniques. Au XX^e siècle, notamment après les guerres mondiales, l'interventionnisme étatique et les effectifs publics augmentent fortement. La sphère publique française est le produit d'une longue évolution historique, marquée par une tradition jacobine et une forte centralisation. L'administration française est ainsi longtemps restée

très bureaucratique. Max Weber a théorisé la bureaucratie comme un modèle idéal fondé sur la règle, la hiérarchie et la rationalité. Toutefois, à partir des années 1940, ce modèle est progressivement remis en cause. Merton, Gouldner, March et Simon soulignent ses rigidités, ses inefficacités et ses effets démotivants. Crozier montre que les individus développent des stratégies personnelles face aux contraintes bureaucratiques. Après la Seconde Guerre mondiale, puis surtout à partir des années 1970, les approches managériales se développent. Des réformes comme la RCB et la DPO sont introduites, avec des résultats limités. Dans les années 1980, l'administration s'oriente vers un modèle plus entrepreneurial et vers la performance, influencée par les expériences anglo-saxonnes.

2.4.2. Les disciplines et les contenus originels

Le management vient-il du privé ou du public? Le management est un vieux mot d'origine latin «manegiare », manier Levier. Oublié un temps, il est aujourd'hui utilisé comme la traduction du substantif équivalent anglo-saxon et généralement, par abus de langage, Comme synonyme du mot gestion

Comme on peut le constater le terme est donc ancien Sa définition actuelle provient de Henry Fayol l'œuvre de cet auteur traduit la naissance d'une science de l'administration des entreprises qui prolonge celle de l'administration des affaires publiques indique Annie Bartoli l'auteur relève que les premiers travaux des premiers théoriciens du management ont porté sur des organismes publics. Bon nombre d'habitudes, de procédures et mêmes de vocables, comme le terme cadre, dans la gestion des entreprises viennent du secteur public. Pour Annie, les transferts managériaux se seraient produits dans les deux sens entre public et privé, dans des proportions variables selon les pays et les époques. Les disciplines fondatrices du management Public sont de plusieurs ordres, à savoir :

2.4.3. Le Management Public américain:

Bozeman relevait dans « public Management — The State of the Art » en 1993, deux origines principales du Management Public Etats Unis: Down from Policy and Administration (approche P) et up from Business (approche B). L'approche P a été développée par le corps enseignant américain qui s'intéressa, dans le cadre de travaux d'observation qualitatifs; au rôle des hauts responsables de l'Administration.

L'approche B, qui se préoccupe essentiellement des processus de management stratégique, repose davantage sur des travaux quantitatifs. Bien qu'encore marginal, le champ de recherche en management Public se développe. Pourtant, la spécificité du secteur public américain est moindre. Ce secteur est moins important qu'en France, son cadre juridique n'est pas particulier et les valeurs de service public ne font pas l'objet d'une attache spécifique;

2.4.4. Les disciplines originelles en France:

Parmi les disciplines, il y a le droit public, la science politique, l'économie publique, la sociologie des organisations et les sciences de gestion. Le cadre de l'action publique et le fonctionnement interne des organisations publiques en France étant très réglementés, la connaissance du droit public par le gestionnaire public s'impose. Au sein des spécialistes du management public, sont aujourd'hui justes publicistes. Issu pour une part du droit public, la science politique française s'est considérablement développée à partir des années 70 avec les apports de la science administrative et de la sociologie politique. L'économie publique, cette section des sciences économiques nourrit également à travers ses problématiques et ses approches, la recherche en management public surtout le rôle des sociologues a été essentiel en la matière. Les travaux de Max Weber ont une forte connotation sociologique.

Ceux de Michel Crozier, de Friedberg et leur équipe ont largement contribué à la compréhension du fonctionnement des organismes publics en se dégageant des référentiels idéaux théoriques (optimisation économique et règles juridiques) pour étudier la réalité quotidienne des pratiques publiques, notamment au moyen d'analyses cliniques.

Les sciences de gestion sont longtemps restées le « parent pauvre » du management public du fait des réticences liées au tabou du profit, souligne Bartoli. Pourtant, l'auteur n'estime que le management Public, en tant que science de l'action des organisations publiques ne peut être que fondamentalement gestionnaire tout en développant de fortes interactions avec les disciplines connectes.

2.4.5. Le management public : une nouvelle discipline

2.4.5.1. L'objet d'étude

Le management public a pour objet principal les affaires publiques, mais s'étend à toutes les organisations œuvrant pour l'intérêt général. Il constitue une discipline récente présente dans de nombreux secteurs tels que l'économie, le social, la santé, la culture et l'environnement. Il s'appuie sur des champs disciplinaires variés, notamment le droit, l'économie et la gestion. Le management public évolue dans un environnement complexe marqué par la multiplicité des acteurs, des institutions et des cadres juridiques. Malgré ces spécificités, il intègre de plus en plus les outils du management privé afin d'améliorer l'efficacité et la performance. Il s'applique à l'administration publique, aux collectivités locales, aux entreprises publiques et privées, ainsi qu'aux associations. Sa mise en œuvre exige une connaissance approfondie des systèmes publics et privés. Il vise à optimiser l'utilisation des ressources et à répondre aux attentes des citoyens-usagers. Le management public favorise

également les partenariats entre acteurs publics et privés. Enfin, il cherche à améliorer le fonctionnement, la gouvernance et la performance des organisations publiques.

2.4.5.2. Les fondements du Management Public

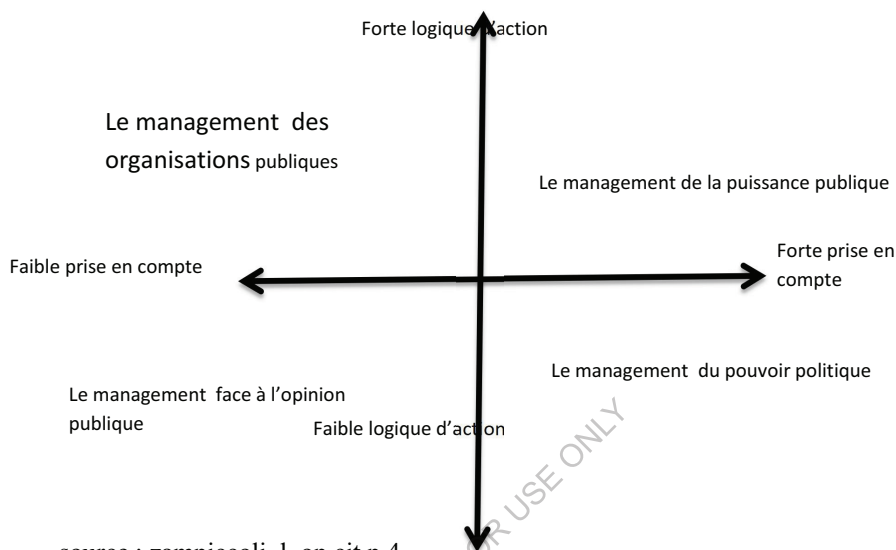
La conception managériale assimile l'administration à une activité de gestion visant l'efficacité et la rationalité organisationnelle. La science administrative tend ainsi à devenir une branche du management appliquée à la gestion publique. Toutefois, le management public se distingue du management privé en raison des spécificités de l'action administrative. Contrairement à l'entreprise privée orientée vers le profit, l'administration poursuit l'intérêt général, une finalité extravertie et sujette à interprétation. Son autonomie est limitée par le pouvoir politique, le droit et l'interdépendance institutionnelle. De plus, l'administration est partiellement soustraite aux contraintes du marché. Ces particularités ont conduit à l'émergence d'un management public adapté. Son degré de spécificité fait débat : certains prônent l'adaptation des outils privés, d'autres la création de modèles propres. L'efficacité publique ne peut se réduire à la seule rentabilité financière. Le management public vise la performance globale à travers la maîtrise des coûts, sans dégradation de la qualité des services. Il repose sur trois logiques fondamentales : efficacité, efficience et budgétisation. L'efficacité mesure l'atteinte des objectifs, l'efficience le rapport entre résultats et moyens, et la budgétisation la cohérence entre objectifs et ressources. Ces logiques doivent être combinées pour éviter les effets pervers. Le management public accorde une place croissante à la qualité du service et à la satisfaction des usagers. La qualité devient un levier de crédibilité, de performance et de modernisation du secteur public. Elle concerne à la fois les services, les processus et les relations internes. Enfin, la performance publique s'évalue aux

niveaux macro des politiques publiques et micro du fonctionnement administratif.

2.4.5.3. La typologie des approches du Management Public

Le concept de management public est marqué par une forte ambiguïté, accentuée par l'adjonction de l'adjectif « public ». Apparue au début des années 1970, cette notion reste difficile à définir de manière précise malgré son usage courant. Les définitions varient selon les auteurs et les travaux spécifiquement consacrés au sujet demeurent rares. Le management public est souvent abordé à travers des notions voisines telles que la gestion publique, le New Public Management ou la modernisation administrative. Face à cette diversité, deux critères permettent de distinguer les approches. Le premier concerne la prise en compte de la spécificité des organisations publiques, fondée sur l'intérêt général et le droit public. Certaines approches assimilent les organisations publiques aux organisations privées et appliquent les mêmes outils de gestion. D'autres, au contraire, estiment que leurs particularités imposent des instruments spécifiques. Le second critère porte sur la logique de transformation. Certaines conceptions voient le management comme un levier de changement organisationnel. D'autres le réduisent à un ensemble d'outils sans visée transformative.

Figure 8 : Typologies de conception du management public



source : zampiccoli, l.,op.cit,p.4.

Les différentes approches du management public se distinguent selon la prise en compte de la dimension publique de l'organisation et la logique d'action poursuivie. Une première approche assimile les organisations publiques à des organisations classiques, cherchant avant tout des gains de productivité. Elle repose sur la transposition des outils du secteur privé vers le secteur public, avec peu ou pas d'adaptation. Cette conception s'inscrit dans une logique de transformation des administrations afin de réduire les inefficacités bureaucratiques. Elle a inspiré de nombreuses réformes administratives. Une seconde approche, développée par Laufer et Burlaud, définit le management public comme le management face à l'opinion publique. Ici, le « public » désigne la relation entre l'organisation et l'opinion, source de légitimité démocratique. Le management vise alors davantage l'acceptabilité sociale que la transformation interne.

Une troisième approche met l'accent sur le management du pouvoir politique. Elle souligne la spécificité des organisations publiques, soumises au contrôle politique et orientées vers le service public. Les outils de gestion doivent donc être adaptés aux contraintes politiques et institutionnelles.

Enfin, l'approche du management de la puissance publique, développée par P. Gibert, place au cœur du management la finalité externe de l'État. Elle distingue la production de réalisations et la recherche d'impacts sur la société. Le management public concerne ainsi à la fois les organisations publiques et les politiques publiques.

2.5. Le secteur public et le processus de management public

2.5.1. Le secteur public, service public ou fonction publique?

La compréhension de la sphère publique est complexe en raison des confusions entre secteur public, service public et fonction publique. La frontière entre public et privé est poreuse et s'apparente davantage à un continuum qu'à une séparation nette. Les critères traditionnels de distinction (statut juridique, intérêt général, contrôle de l'État, caractère non lucratif) montrent leurs limites face à la diversité des situations intermédiaires. Le secteur public regroupe les organisations sous contrôle dominant de l'État, tandis que le service public renvoie à des activités d'intérêt général sous l'autorité publique. La fonction publique désigne quant à elle le cadre juridique régissant les agents publics.

Les enjeux actuels du secteur public se situent à quatre niveaux : stratégique, structurel, culturel et comportemental. Sur le plan stratégique, ils concernent la redéfinition des politiques, des métiers et des objectifs dans un contexte concurrentiel et décentralisé. Les enjeux structurels portent sur les transferts de compétences et la modernisation des outils de gestion. Les enjeux culturels traduisent une évolution de la relation avec l'utilisateur et l'intégration de

logiques managériales. Les enjeux comportementaux concernent les compétences, la conduite du changement et la responsabilisation des acteurs. La question de la légitimité du secteur public demeure centrale et fait débat selon les approches économiques et idéologiques. Elle dépend de la pertinence des choix publics, de l'évaluation de la performance, de l'éthique et de la valeur ajoutée produite. Enfin, selon A. Bartoli, ces questionnements doivent nourrir la modernisation du secteur public sans freiner les démarches de changement.

2.5.2. Le processus du management public

Le management a connu une évolution majeure au cours des trois dernières décennies, sous l'effet d'un environnement devenu plus complexe, instable et incertain. Les organisations publiques comme privées font face à de fortes pressions liées à la mondialisation, aux progrès technologiques, aux attentes sociales, aux réglementations, aux mutations économiques, démographiques et écologiques. Dans ce contexte, les modes traditionnels de gestion des organisations publiques ne sont plus adaptés.

Selon A. Bartoli, la réussite passe désormais par la capacité stratégique à définir des priorités, la décentralisation, la responsabilisation des acteurs, la recherche de performance, l'innovation et un style de management adaptatif. Plusieurs défis majeurs apparaissent : le défi décisionnel, qui implique une autonomie accrue ; le défi structurel lié à la rigidité technobureaucratique ; le défi de mise en œuvre nécessitant l'implication des acteurs de terrain ; et le défi d'animation fondé sur la mobilisation collective.

Les pratiques managériales évoluent vers une administration ouverte, responsable, transversale et orientée vers les résultats. Toutefois, le management public reste confronté à des difficultés, notamment une appropriation limitée par les cadres et une lecture fragmentée des enjeux.

Le management public s'inscrit dans les théories générales du management tout en intégrant fortement le contexte public. Il constitue une science de l'action visant à rapprocher les organisations de leurs objectifs. Les pratiques doivent ainsi concilier cadres théoriques communs et spécificités du secteur public, tout en articulant fonctionnement interne et impacts sociaux et politiques.

Martineau et Sauviat soulignent une double synthèse du management public : l'adaptation des outils managériaux communs au contexte public et la prise en compte d'une double fonction de production, à savoir la transformation des moyens en réalisations et des réalisations en impacts. Cette seconde fonction est propre aux organisations publiques. Le management public s'applique à la fois aux organisations et aux politiques publiques, dans des contextes variés tels que les collectivités territoriales, les hôpitaux ou les secteurs éducatif et culturel. L'action publique exige alors de nouveaux modes d'organisation fondés sur la gouvernance, les réseaux, les partenariats et la contractualisation.

La mission des organisations publiques est étroitement liée à l'action et aux politiques publiques, avec une attention particulière portée à leurs impacts sociaux et politiques. La démarche stratégique publique vise à passer d'une logique réactive à une logique proactive, tout en restant marquée par des processus politiques et incrémentaux. Enfin, la stratégie publique ne repose plus sur des plans rigides, mais sur des orientations souples servant de cadre à la négociation, à l'adaptation et à l'émergence progressive des actions, favorisant flexibilité, innovation et cohérence collective.

2.6. Management entrepreneurial:

2.6.1. Généralités

Le management entrepreneurial peut-il être assimilé à l'orientation entrepreneuriale, concept développé et largement utilisé pour mesurer l'intensité entrepreneuriale d'une organisation. Nous montrons que ces deux concepts sont distincts bien que conduisant tous deux vers l'entrepreneuriat organisationnel (Brown). Ensuite, nous conduisons une étude comparative des modèles d'entrepreneuriat organisationnel qui sont basés sur, ou intègrent, l'orientation entrepreneuriale (OE), afin d'identifier si les dimensions du management entrepreneurial peuvent être considérées comme des facteurs organisationnels affectant l'OE. Nous soulignons que le caractère dynamique de ce type d'entrepreneuriat appelle à des recherches qualitatives supplémentaires afin de donner un contenu au concept. Ceci permettrait, notamment, aux praticiens d'identifier les mécanismes et processus qui maintiennent l'intensité entrepreneuriale à un bon niveau et d'agir sur ces derniers quand cette intensité fait défaut. Ce contenu donnerait au monde académique un matériau pour réexaminer l'orientation entrepreneuriale, nécessité soulignée par Basso et al., et confirmée par Lumpkin et al.

Le Management entrepreneurial (Stevenson, peut-il être assimilé à l'orientation entrepreneuriale. Le concept développé et largement utilisé pour mesurer l'intensité entrepreneuriale d'une organisation. Nous montrons que ces deux concepts sont distincts bien que conduisant tous deux vers l'entrepreneuriat organisationnel. Ensuite, nous conduisons une étude comparative des modèles d'entrepreneuriat organisationnel qui sont basés sur, ou intègrent, l'orientation entrepreneuriale (OE), afin d'identifier si les dimensions du management entrepreneurial peuvent être considérées comme des facteurs organisationnels affectant l'OE. Nous soulignons que le caractère

dynamique de ce type d'entrepreneuriat appelle à des recherches qualitatives supplémentaires afin de donner un contenu au concept.

2.6.1. L'utilité du management dans le service public

Sachant maintenant de quoi on parle, il est possible 'de s'interroger sur l'utilité du Management dans le service public en passant successivement en revue quatre bonnes raisons pour ne pas Manager dans le service public et quatre raisons meilleures pour le faire.

2.6.1.1. Les quatre raisons pour ne pas Manager dans le service public

Les quatre raisons les plus fréquemment avancées par les cadres du service public, pour considérer que le Management ne les concerne sont les suivantes :

- a) C'est bon pour le privé inadapté au public

L'opposition entre Management Public administratif ou de l'Administration et Management privé est vivace et elle est reprise par beaucoup, comme si elle allait de soi. Cette opposition, savamment entretenue, a pour effet de méconnaître les spécificités des secteurs administratifs et privés.

On « idéalise » ou on « noircit » le secteur privé; il est le fait d'imaginer que les entreprises privées sont libres d'agir à leur guise, concernant, par exemple, la gestion de leur personnel. Il est le fait de voir le secteur privé comme une jungle impitoyable ou chacun n'aurait d'autres soucis qu'un intérêt personnel immédiat.

Il s'est développé une éthique d'entrepris qui n'est pas moins honorable que l'esprit de service public. Le souci intransigeant de la qualité du service, du respect du client, de la gestion des relations humaines s'est illustré dans la période récente davantage dans le secteur privé que dans le secteur

public. Qui dit profit, contrôle des coûts, n'implique pas l'absence de service ou mépris des personnes.

On fossilise le secteur public: à l'inverse, on présente volontiers le secteur administratif comme un lieu à l'abri du changement. Pour t-en le

Management Public n'a rien à envier au Management privé. il a ses contraintes propres et son histoire propre.

L'application n'est pas entre Management privé et Management Public, mais entre le Management d'une part et la logique juridique d'autre part. Ces deux manières de penser et d'agir se traduisent comme suit:

Document 14 : La rationalité juridique et rationalité managériale

	Rationalité juridique	Rationalité managériale
Légitimité	Fondée sur la régularité des procédures mises en œuvre	Efficacité des actions entreprises
Primauté	Des moyens	Des buts
Priorité	La stabilité des structures formelles d'organisation	L'adaptation aux changements, à l'innovation
Mode de raisonnement	Analytique, linéaire, déductif (= logique juridique)	Synthétique, systématique, téléologique (logique de l'efficacité de l'action)
Concrétisation de l'organisation	Fermé, fonctionnement selon une logique propre	Ouvert sur son environnement en adaptation constante
Autorité	Couple hiérarchie → obéissance, ordre unilatéral émis d'en haut	Larges délégations → initiatives incitation et négociation
Contrôle	Sur le respect des règles, phase logiquement ultime d'un processus linéaire	Sur les résultats obtenus, moyen d'un feed-back permettant d'ajuster l'action au but

Source : Chevalier et Loschak, in *Revue française d'Administration publique*, n°24, octobre-décembre, 1982.

b) Vue synthétique

Le secteur privé obéit à la rationalité managériale. le secteur public doit obéir à la rationalité juridique et à la rationalité managériale. Concilier ces deux logiques contradictoires, raisonner en termes d'efficacité des actions et de régularité des procédures, résultats et respect des règles, telle est la spécificité du Management Public de nos jours. D'où, la complexité du Management Public,

les tensions dont chacun peut être témoin. Cette spécificité est-elle récente? Est-elle inhérente au Management administratif? Quelle que soit la réponse apportée par chacun, cette spécificité traduit les enjeux auxquels le secteur public est actuellement confronté.

La primauté du politique est d'actualité: un autre argument présenté 'souvent pour justifier l'inadaptation du Management au service public est la primauté du politique et de l'actualité dans l'Administration, qui se traduit par des infléchissements. Il est certain que ces variations existent, et c'est normal, compte tenu de la qualité de l'Administration publique: un être au service des populations et gérer en priorité les problèmes qui soulèvent le plus d'attentes de la part du corps social 'et que les politiques traduisent en priorités pour le service public.

Cependant, ces enrichissements 'portent presque toujours sur l'adaptation de l'action administrative au quotidien, non sur ses finalités. Les entreprises connaissent, quant à elles, des infléchissements ça même ordre, mais l'origine en est le marché au lieu que ce soit les politiques. L'évolution économique nationale et mondiale, apparition de nouveaux produits et de nouveaux concurrents, émergence de nouvelles technologies, 'or, tous ces événements ont entraîné des changements radicaux des marchés.

Le service public doit donc gérer ses propres changements, comme les entreprises gèrent les leurs, et à cette fin, le Management n'est pas une contrainte, mais au contraire, un des outils qui permet de le faire.

b) Ce n'est qu'une mode, ça passera!

Autre bonne raison pour ne pas Manager le secteur public, c'est présenter le Management comme une mode, c'est-à-dire éphémère par nature. La fonction publique en aurait vu d'autres (PPBS, cercles de quarte, projet de

service). Le Management comme les autres modes, passera mais, il s'avère difficile de retenir cet argument, car d'une part, les différentes pratiques précédemment mentionnées ont eu, chacune son temps, leur utilité et ce n'est pas parce qu'elles ne sont plus utilisées qu'elles n'ont pas joué leur rôle; d'autre part, ce sont des techniques ou méthodes qui ont été introduites dans le service public à l'instar de cercles :

Centres de responsabilité, globalisation budgétaire, projets de service, voilà des aspects qui relèvent toutes du Management et tendent justement à en faciliter l'appropriation par les cadres du service public. . .

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui tous les gouvernements s'inscrivent dans une grande continuité à l'égard du Management: répandre son usage public afin de mieux conduire les changements indispensables. Pour d'autres, ces discussions sur le management sont sans fondement puisqu'on le pratique déjà, nouvel habillage d'une pratique préexistante !

Cet argument que nous estimons, pour les organisations qui ont introduit et développé le Management en leur sein n'ont pas le sentiment de n'avoir fait que changer de mot pour une pratique ancienne, mais ont voulu ainsi marquer la façon de conduire les hommes et les femmes pour s'adapter au contexte actuel.

Quant au changement de terminologie, il exprime en fait la volonté de transformer en profondeur les modes de commandement pour les remplacer par des pratiques beaucoup plus incitatives et participatives.

Cette expression, rarement utilisée dans les entreprises, est maintes fois avancée dans le service public. Elle traduit, nous semble-t-il, une perplexité profonde qui résulte de la culture même des cadres de l'Administration publique.

En premier lieu, le Management, qui contient une dimension psychologique indéniable, est souvent découvert par les gens du public qui sont issus principalement de trois grandes filières: droit, ingénieurs, comptabilité publique. La sensibilité « gestion et sciences humaines (sociales)» y est fort peu représentée, de sorte que tout ce qui, peu ou prou, touche à la psychologie est perçu comme manipulateur.

En second lieu, tout le mode de fonctionnement de l'Administration publique consistait à reposer sur «l'impersonnalité». Ce qui, à notre sens, reflète la haute idée que les personnes qui y travaillent se font du service public: l'individu doit s'effacer derrière la mission qu'il remplit, d'être au service du bien commun. Cette « impersonnalité» se traduit par:

c) Le Management, c'est la manipulation

- chacun doit faire son travail de lui-même, 'il n'y a pas à utiliser des méthodes psychologiques pour ça,
- les cadres jouent un rôle essentiel (ils apportent les méthodes connaissances et des outils pour traiter les dossiers),
- l'essentiel du fonctionnement repose sur des procédures prescrites et non sur des mises en œuvre individuelles et des choix personnels,
- les individus doivent être facile, les structures sont préconçues, identiques dans toutes les unités de même nature,
- un usage très répandu, parmi les cadres plutôt que de l'usage des noms propres

Le Management contraire, fonde sur une approche personnalisée des relations de travail, intègre cet élément, doit les -résistances qu'il suscite Plutôt que de dépenser trop d'énergie a critiquer le prive, il convient d'inventer un Management propre au seyfce publ à l'Administration publique Cela

n'interdit pas 4 regorgJcin a été déla fait ailleurs, car dans tous les cas de figure, il s'agit de faire travailler des personnes ensemble et, que ce soit dans le privé ou dans le public, les hommes sont des hommes Ils réagissent selon des ressorts fondamentaux communs, mais avec des nuances selon leur environnement et leur parcours.

2.6.2. Les quatre raisons pour Manager le secteur public

S'il existe de bonnes raisons pour ne pas Manager le service public, il en existe de meilleures encore pour le faire Ces raisons déterminantes se traduisent par le fait que:

2.6.2.1. Le service public demeure plus indispensable que jamais.

Cela, alors que le service public a été durement battu en brèche depuis quelques décennies pour des raisons essentielles :

Tout ceci conduit à repenser, à la fois, les modes de fonctionnement internes du service public et la relation aux usagers-administrés ou des cadres, déjà élevés, et aux qualités managériales. Efficacité, l'efficacité et la performance, aujourd'hui, passent par les capacités responsables pour mobiliser l'intelligence de tous dans les services.

2.6.2.2. Le service public doit conduire lui-même le changement

L'Administration publique doit changer et il est la seule à pouvoir le faire correctement, car elle maîtrise ses fictifs. A elle d'inventer les formes de Management adaptées à sa réalité.

Le service public doit conduire des changements en profondeur: adéquation de ses missions, refonte de ses structures, preuve de son efficacité, amélioration de son efficacité en vue de la performance. Ces mutations passent par le

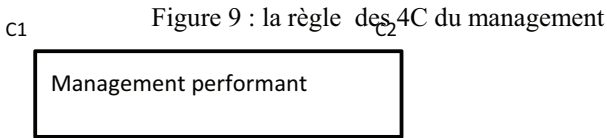
développement des compétences managériales des cadres, car le Management est, par excellence, un outil de conduite du changement.

2.6.3. La pertinence du Management dans l'Administration publique

La grande diversité des organisations chargées d'assurer des missions de l'Administration publique rend dangereuse toute volonté de définir «un Management Public». Cependant, S Alecian et D Foucher posent quelques principes applicables à l'ensemble du service public, tout en laissant à chaque organisation le soin de concevoir elle-même le Management le plus approprié à ses spécificités. Nous citons:

- Le Management responsabilisant se caractérise par quatre traits essentiels;
- Consulter les personnes qui auront à mettre en œuvre une décision avant de la prendre;
- Responsabiliser sur l'atteinte des objectifs et non sur des tâches à réaliser;
- Déléguer les décisions opérationnelles là où les gens sont plus compétents ;
- Favoriser les découplages nets, radicaux pour ce qui concerne l'information et la coordination des actions,
- Un Management ancré dans la culture du service public malgré, la grande diversité des organisations de service public et la spécificité de la culture de chacune d'entre elles: un certain nombre de traits communs à l'ensemble du service public sont observables
- En général le sens/l'esprit du service public,
- La technicité élevée des cadres et agents,
- Le respect de la hiérarchie,
- La capacité à s'organiser seul;
- La volonté d'être digne corps auquel on appartient (esprit de corps).

La règle des 4 C du Management représentée par les caractéristiques communes a tout Management comme suit :



Légende :

c1= cohérence ;

c2= courage

c3= clarté

c4= couleur à partir de l'énoncé d'Alécian, S. et de Foucher, Op.cit. oo.31-33

La cohérence, c'est-à-dire entre les paroles et les actes, dans les décisions entre elles et entre les objectifs assignés et les moyens alloués. Le courage c'est dans la prise des décisions, la volonté, la ténacité et la persévérance. Ce courage signifie d'ordre psychologique et moral. La clarté c'est celle des missions de l'organisation d'appartenance et des règles du jeu, des objectifs poursuivis, des options stratégiques et des écueils à éviter, de la communication devant être régulière sur les résultats atteints, Il s'agit du chemin parcouru et à parcourir, sur les difficultés rencontrées et les obstacles pour les personnes (écoute, respect) pour le travail de ses collaborateurs et pour les idées et les propositions émises.

En somme, le Management Public reste largement à inventer par les cadres de l'Administration publique lorsqu'ils déclencheront à tout prix la performance du service public en vue de la réalisation de l'intérêt des populations.

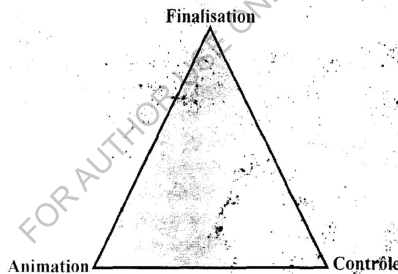
2.7. Les outils modernes et les fonctions

2.7.1. Les outils modernes du management public

Les outils et les fonctions du Management (général) précédemment cités ne dérogent pas à l'usage pour le Management Public: il fait certes désigner les outils et les fonctions spécifiques

Le Management n'est pas la somme des outils modernes de gestion, mais plutôt la mise en perspective stratégique de ces outils présentés comme suit:

Figure 10 : Les outils modernes du management



Source : Viriato Santo, M. et Verrier, P.E., *op.cit.*, pp.19-39.

- les outils de finalisation: en accord avec la méthode systémique des organisations, le système de finalisation vise principalement à en déterminer les objectifs à tous les niveaux et pour l'ensemble des fonctions la composant: Finaliser une organisation publique, c'est lui assigner des objectifs portant sur le court et le moyen terme. Ces outils de finalisation sont la stratégie entendue comme une méthode d'affectation des ressources afin d'assurer le développement de l'organisation et la direction participative par objectifs (DPPO).

- les outils de contrôle: parmi les outils modernes de contrôle, trois se dégagent dans les expériences mises en œuvre dans les Administrations. Il s'agit: primo des systèmes de comptabilité analytique ainsi que l'ensemble des méthodes relevant d'une approche économique de l'entreprise; secundo, du le tableau de bord en tant qu'ensemble d'indicateurs susceptibles d'aider un Manager à mesurer les performances de l'organisation dont il est responsable; enfin tertio de l'environnement dans lequel elle s'inscrit. L'audit est désormais considéré comme un simple système d'étude, de diagnostic, voire d'enquête;
- les outils d'animation: ils permettent aux organisations publiques de renouveler leur image auprès de leurs propres agents et de leurs publics traditionnels. C'est également l'Occasion de mieux faire passer les changements radicaux auxquels les Administrations sont confrontées tout en renouvelant les mots et leur sens. Avec les outils d'animation, les services entrent dans une nouvelle génération de Management: un pilotage au second degré de l'organisation du Management. Ce sont, tout d'abord, les projets de service à diverses finalités et le cercle de qualité comme formulation collective de propositions d'amélioration touchant à la qualité des services entendus

2.7.2. Les fonctions du Management Public

Les fonctions de Management sont présentes dans la théorie générale de Management. Il ne s'agit pas ici de revenir sur le bien-fondé de la segmentation par fonction ni sur les débats qui l'ont accompagnée dans les théories du Management.

Dans l'approche des organisations publiques, les fonctions ont une vertu de repérage des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Management et dans l'expertise des hommes. Parmi ces fonctions, nous désignons:

- la fonction de direction générale: il s'agit du rôle de pilotage stratégique et de coordination. Les termes de l'unité de commandement, fondateurs de la fonction, sont parmi les plus anciens et les plus rebattus de la théorie du Management. Cette fonction figure dans l'organisation des pouvoirs publics, dans la loi fondamentale au niveau de l'Administration centrale, des services déconcentrés, des collectivités territoriales et des services décentralisés;
- la fonction de production: en milieu administratif, l'étude de cette fonction demande une approche différée en rapport avec la singularité des activités déployées: fonction de production dans les organisations publiques qui présente une double caractéristique: alors que ses outputs servent à l'apparenter purement et simplement au secteur des services;
- son processus de production apparaît d'une toute autre complexité de service, lorsque production et consommation sont simultanées. Le moment privilégié où s'opère un contact entre le système de production et le client, est géré par un secteur spécifique appelé
- «Interface ». Ce secteur cohabite avec un autre dont la fonction est de lui servir de support. En clair, les Administrations produisent les services qu'elles font consommer' aux administrés considérés comme clients;
- la fonction financière toute organisation entretient en permanence avec son environnement, des échanges qui se traduisent, tôt ou tard, par des transferts d'argent. La fonction financière demeure.

Dans les Administrations publiques étonnamment les finances locales ne connaissent elles-mêmes qu'une autonomie restreinte à l'égard des services

financiers de l'Etat. Les taxes et les impôts sont souvent l'apanage des services centraux;

La fonction contrôlée: dans les Administrations publiques, nous distinguons le contrôle hiérarchique dans la centralisation, le contrôle de tutelle dans la décentralisation, le contrôle parlementaire, le contrôle de régularité, ... La fonction «contrôle» peut se traduire par la vérification, l'inspection, l'évaluation, la vaillance, la supervision, la maîtrise, la domination, ...;

- la fonction «personnel»: dans le service public, elle est orientée vers la prééminence statutaire, l'absence d'un système de sanction- récompense, le déroulement de la carrière, ...;
- la fonction marketing: l'introduction du marketing dans les Administrations publiques répond à leur capacité de contraindre leurs administrés, à leur imposer normativement des décisions ou à leur dicter des comportements, moyens pour l'organisation d'un développement harmonieux des missions qui leur sont dévolues.

De ce qui précède, il est impérieux pour nous de signaler que ce chapitre est d'une logique mathématique, c'est-à-dire que l'on part d'un grand ensemble (le Management) en passant par un sous-ensemble (le Management Public ou consœur de la science administrative) pour aborder un autre sous-ensemble: le Nouveau Management Public dans le chapitre ci-dessous.

2.7.3. Management de l'assainissement des déchets aquatiques dans les rivières

Le management de l'assainissement des déchets aquatiques constitue aujourd'hui un champ de recherche émergent, dont la complexité et l'importance environnementale rappellent, par plusieurs aspects, la structuration progressive observée dans d'autres domaines des sciences de gestion tels que le management de qualité totale, des services ou de l'environnement. Longtemps

considéré comme un champ secondaire dans de nombreux pays, l'assainissement des rivières gagne désormais en reconnaissance scientifique, en raison notamment de son impact direct sur la biodiversité, la santé publique, la qualité des écosystèmes hydriques et le développement socio-économique des territoires.

Alors que des revues internationales en environnement et gestion des ressources naturelles témoignent d'une littérature abondante, ce domaine demeure encore sous-représenté dans les classifications académiques nationales. Pourtant, les recherches sur la gestion des déchets, la gouvernance territoriale, la transition écologique et la gestion opérationnelle des systèmes d'assainissement ont permis de développer des concepts utiles à l'ensemble des sciences de gestion.

2.7.3.1. Fondements théoriques du management de l'assainissement aquatique

Selon Thiétart (2007), le management renvoie à la manière de structurer, coordonner et développer une organisation collective. Appliqué au domaine aquatique, il s'agit du *pilotage des actions visant à prévenir, collecter, traiter et contrôler les déchets solides et liquides présents dans les cours d'eau*. Ce management repose moins sur des procédures strictes que sur la coordination d'acteurs variés : autorités publiques, communautés locales, organisations environnementales, entreprises de gestion des déchets, usagers des rivières et populations riveraines.

Le pilotage des organisations impliquées (Evrard, 1993) et celui des actions collectives (David et al., 2008) prennent ici une dimension particulière : l'objectif finalisé n'est plus un service économique, mais la restauration, la protection et la durabilité des écosystèmes aquatiques.

2.7.3.2. Spécificités du champ

À l'instar de la recherche en tourisme qui se nourrit de l'interdisciplinarité (Jafari & Ritchie, 1981 ; Darbellay & Stock, 2012), le management de l'assainissement des déchets aquatiques mobilise des approches pluridisciplinaires incluant :

- L'écologie aquatique,
- L'ingénierie environnementale,
- La géographie des risques,
- L'économie des ressources naturelles,
- La sociologie de l'environnement,
- Les politiques publiques locales,
- La gestion opérationnelle et stratégique.

Ce champ se distingue par la nécessité d'intégrer les dynamiques spatiales et temporelles propres aux systèmes hydrologiques. L'eau étant un milieu en mouvement, les déchets y circulent, se déplacent, s'accumulent ou se transforment : cette mobilité impose des modes de gestion adaptatifs.

2.7.3.3. Une relecture systémique inspirée des sciences de gestion

Tchobanoglous, G. (1995). Waste Management Principles and Practices. (ou une autre de ses publications sur la gestion des déchets solides, la recherche sur l'assainissement aquatique peut être scindée en deux grands axes :

a) Studies on aquatic waste management systems

— centrées sur les organisations, les stratégies, les outils de gestion, la gouvernance, la finance et l'évaluation des politiques environnementales.

b) Non-business related aquatic studies

— centrées sur les dynamiques écologiques, la pollution, la sociologie environnementale, la perception des risques, l'éducation écologique.

Cette distinction met en valeur la double nature du domaine : organisationnelle et environnementale.

2.7.3.4. Méthodes de recherche mobilisées

Les méthodes utilisées reflètent la complexité des phénomènes étudiés:

- Approches quantitatives (modélisation hydrologique, indicateurs de Pollution, analyses de charge polluante) ;
- Approches qualitatives (enquêtes auprès des populations riveraines, observation croissance démographique et urbanisation non planifiée ;
- Prolifération des déchets plastiques ;
- Défaillances des systèmes d'assainissement ;
- Changement climatique modifiant les régimes hydrologiques ;
- Faiblesse de la gouvernance environnementale ;
- Déficit de sensibilisation communautaire ;
- Tension entre besoins socio-économiques et impératifs écologiques.
- Participante, analyses institutionnelles) ;

- Techniques avancées : analyses spatiales SIG, télédétection, analyses Biogéochimiques, modélisation des flux de déchets, analyse multicritère pour l'aide à la décision.

2.7.3.5. Défis contemporains du management des déchets aquatiques

Les cours d'eau des milieux urbains et périurbains présentent des mutations rapides, imposant de nouveaux défis :

Ces défis rappellent ceux rencontrés dans le management durable des destinations touristiques, mais transposés ici à la protection de l'écosystème aquatique.

2.7.3.6. Une gestion intégrée fondée sur les territoires

À l'image de la gestion territoriale, l'assainissement des rivières exige une approche intégrée :

- Coordination intercommunale ou interprovinciale,
- Planification stratégique basée sur les bassins versants,
- Participation citoyenne,
- Intégration des politiques publiques environnementales, sanitaires et urbaines.

Les rivières ne peuvent être dissociées des territoires qu'elles traversent : elles en sont le reflet écologique, social et économique.

2.7.3.7. Finalité du management de l'assainissement aquatique

Le management de l'assainissement des déchets aquatiques vise à préserver la qualité de l'eau, protéger la santé publique et restaurer les écosystèmes fluviaux. Il cherche également à renforcer la résilience environnementale et à promouvoir une gouvernance durable des rivières. Dans les bassins de la Lukunga, de la Ndjili et de la Kalamu, cette gestion repose sur un réseau complexe d'acteurs institutionnels, communaux, communautaires et associatifs. Ces structures assurent la planification, la coordination opérationnelle, la sensibilisation et le suivi des actions d'assainissement.

L'assainissement aquatique constitue une véritable filière territoriale créatrice de bénéfices environnementaux, sanitaires et sociaux, dont la complexité augmente avec l'urbanisation et la croissance des déchets. Les technologies numériques transforment les pratiques par la cartographie, la modélisation et le signalement des pollutions.

La gestion des déchets aquatiques apparaît comme un champ scientifique pluridisciplinaire encore en construction, à l'interface de l'hydrologie, du management public et des sciences sociales. Les rivières kinoises sont des territoires fortement urbanisés, marqués par des usages sociaux multiples et des vulnérabilités sanitaires. Les déchets y constituent un phénomène à la fois physique, social et culturel. Enfin, les pratiques communautaires locales jouent un rôle essentiel dans l'appropriation sociale des rivières et dans l'émergence d'une citoyenneté écologique.

2.7.4. Un champ scientifique émergent : vers un management de l'environnement urbain contextualisé

2.7.4.1. Une pluridisciplinarité nécessaire

La gestion des déchets aquatiques dans les rivières urbaines reste un champ émergent et peu structuré sur le plan scientifique. Les sciences de gestion y ont longtemps accordé une attention marginale, laissant la place aux ingénieurs, aux hydrologues et aux environnementalistes (Ngueliele, 2025). Hatchuel (2000) souligne :

« Les objets complexes nécessitent une approche coordonnée où les dimensions sociales, organisationnelles et techniques sont indissociables. »

Cette remarque s'applique pleinement à la situation des rivières Lukunga, Ndjili et Kalamu à Kinshasa. Les enjeux s'entremêlent :

- Enjeux environnementaux : qualité de l'eau, biodiversité aquatique, pollution par les déchets solides et liquides (Zhang et al., 2020).
- Enjeux sociaux : santé publique, comportements de rejet, sensibilisation des populations riveraines (Sissoko, 2019).
- Enjeux institutionnels : gouvernance fragmentée, coordination insuffisante entre communes, provinces et ONG (Evrard, 1993).
- Enjeux techniques : infrastructures de collecte et de traitement inadaptées, curage insuffisant (Ngueliele, 2025).

Description : Le schéma illustre la nécessité d'un management intégratif où chaque dimension (environnementale, sociale, institutionnelle et technique) interagit avec les autres pour la gestion efficace des rivières urbaines.

2.7.4.2. Les acteurs et leurs interactions

Le management des déchets aquatiques implique de multiples acteurs :

- Acteurs publics : communes, provinces, agences environnementales.
- Acteurs privés : entreprises de collecte, industries riveraines.
- Acteurs associatifs et communautaires : ASBL, comités de riverains, volontaires (ex. projet Lukunga Propre, ASBL Lukunga, 2019).
- Population riveraine : contributeurs directs de déchets et participants aux initiatives de sensibilisation.

2.7.4.3. Flux de déchets et chaînes de gestion

Les déchets aquatiques suivent des flux multiples depuis leur production jusqu'à leur traitement ou accumulation dans les rivières. La figure ci-dessous illustre cette dynamique.

Description : Le schéma montre que les déchets non collectés ou mal triés contribuent directement à la pollution, tandis que le renforcement des infrastructures et de la sensibilisation peut réduire l'impact environnemental.

2.7.4.4. Les rivières comme territoires : un espace vécu, approprié et transformé

Selon Knafou et les travaux de l'Équipe MIT (2002), un espace n'est jamais neutre : il est produit par les pratiques et les représentations des acteurs. Cette idée, bien qu'appliquée aux mobilités touristiques, fournit un cadre conceptuel puissant pour comprendre les rivières urbaines.

Les rivières Lukunga, Ndjili et Kalamu ne sont pas seulement des écoulements d'eau :

- Ce sont des corridors d'écoulement,
- Des lieux d'habitat informel,
- Des zones économiques spontanées,
- Des espaces de rejet "normalisés",
- Des territoires relationnels entre habitants, autorités et déchets.

La pollution n'est donc pas un simple dysfonctionnement : elle est le produit d'un rapport collectif au territoire.

2.7.4.5. Les rivières Lukunga, Ndjili et Kalamu : analyse des dynamiques socio-environnementales

a) Une pollution systémique et structurelle

Les rivières urbaines de Kinshasa présentent des dynamiques de pollution distinctes mais interconnectées, caractérisant un système complexe où les facteurs environnementaux, sociaux et institutionnels s'entrelacent.

- Lukunga : pollution mixte combinant déchets ménagers, sédiments et érosion des berges, accentuée par les fortes pluies (Ngueliele, 2022).
- Ndjili : forte pression urbaine et densité démographique élevée, avec une absence quasi-totale d'infrastructures d'assainissement (Sissoko, 2019).
- Kalamu : pollution dominée par les rejets commerciaux, des marchés et de l'artisanat, générant un flux continu de matières organiques et de plastiques (Monga, 2021).

Morin (1990) souligne que « un système complexe est caractérisé par l'interdépendance des éléments et l'incertitude des interactions ». La pollution des rivières kinoises illustre ce principe : une seule perturbation – que

ce soit l'urbanisation, des pluies intenses ou l'absence de collecte – provoque des réactions en chaîne, affectant l'ensemble de l'écosystème et des usages humains.

2.7.5. Les temporalités des déchets : une notion essentielle

La notion de temporalité permet de comprendre la régularité et la ritualisation de la pollution. Stock et al. (2017) insistent sur l'importance de considérer le temps dans l'analyse des pratiques de mobilité ; de manière analogue, la pollution suit des temporalités spécifiques :

- Quotidiennes : déchets ménagers et effluents domestiques.
- Hebdomadaires : déchets issus des marchés, qui s'accumulent avant le passage des services de collecte.
- Saisonnières : inondations et pluies qui dispersent les déchets dans le lit des rivières.
- Historiques : pratiques anciennes de rejet dans les cours d'eau, ancrées culturellement et socialement.

Ces temporalités produisent une pollution ritualisée, qui devient « allant de soi » pour de nombreux habitants (Ngueliele, 2022), compliquant les interventions managériales.

Tableau analytique 4 : Temporalités de pollution et acteurs impliqués

Temporalité	Source principale	Acteurs concernés	Exemple d'intervention
Quotidienne	Ménages	Familles, ASBL locales	Sensibilisation, collecte sélective
Hebdomadaire	Marchés	Commerçants, communes	Organisation de collectes périodiques
Saisonnnière	Pluies inondations	Autorités locales, ONG	Drainage et curage des lits
Historique	Pratiques ancrées	Population riveraine	Campagnes de rééducation civique

Source : *Enquête de terrain (entretiens semi-directifs).*

Le tableau analytique met en évidence la relation entre les temporalités de la pollution, leurs sources principales et les acteurs impliqués dans leur gestion. Il montre que la pollution environnementale n'est pas un phénomène homogène, mais qu'elle varie selon le rythme des activités humaines et les facteurs naturels. Chaque temporalité appelle des interventions spécifiques et une implication différenciée des acteurs, allant des ménages et organisations locales pour les pollutions quotidiennes, jusqu'aux autorités publiques et ONG pour les pollutions saisonnières et structurelles. Cette lecture temporelle permet de mieux orienter les stratégies de prévention et d'action environnementale dans une logique de gouvernance participative et durable.

2.7.6. La gouvernance de l'assainissement : fragmentation, coordination et leadership

2.7.6.1. La fragmentation institutionnelle

La gouvernance des rivières urbaines est caractérisée par une fragmentation institutionnelle. Mintzberg (1998) rappelle que les organisations publiques subissent souvent un éclatement des responsabilités et une faible capacité de coordination. Ce constat s'applique aux rivières kinoises :

- Communes et divisions urbaines,
- Ville-province,
- Ministère de l'Environnement,
- ONG et associations locales, interviennent sans dispositif de gouvernance intégré, produisant un « champ d'action dispersé » (Crozier & Friedberg, 1977).

2.7.6.2. La place décisive des communautés

Ostrom (1990) et Agrawal (2001) montrent que les ressources communes sont mieux gérées lorsque les communautés participent activement aux processus de régulation. Les rivières kinoises confirment cette observation :

- Nettoyage artisanal et curage local,
- Surveillance et contrôle social des rejets,
- Sensibilisation et éducation environnementale.

Ces pratiques reflètent les « pratiques de territoire » décrites en géographie sociale (Bailly, 2018) et montrent que l'action locale est un levier stratégique dans la gestion environnementale.

Tableau 5 : Implication communautaire et impact

Action communautaire	Bénéfices environnementaux	Référence / Exemple
Nettoyage artisanal	Réduction des déchets flottants	ASBL Lukunga Propre, 2019
Sensibilisation	Adoption de comportements civiques	Ngueliele, 2022
Surveillance et alertes	Prévention des rejets industriels	Sissoko, 2019

Source : (ASBL Lukunga Propre, 2022)

Le tableau explique le rôle déterminant de l'implication communautaire dans l'amélioration de la qualité environnementale. Les actions communautaires, telles que le nettoyage artisanal, la sensibilisation et la surveillance citoyenne, génèrent des bénéfices environnementaux significatifs, allant de la réduction des déchets à la prévention des pratiques polluantes. Les exemples référencés montrent que l'engagement des populations locales favorise l'adoption de comportements civiques durables et renforce les mécanismes de veille environnementale. Ces dynamiques participatives constituent ainsi un levier stratégique pour compléter l'action publique et promouvoir une gouvernance environnementale inclusive et efficace.

2.7.7. Vers un modèle intégré de management de l'assainissement des rivières

2.7.7.1. Un management comme action collective

Clergeau & Peypoch (2020) définissent le management territorial comme « l'organisation d'une action collective orientée vers une finalité partagée ». Dans le contexte des rivières kinois, cela implique :

- Une vision stratégique : définir des objectifs clairs de réduction des pollutions plastiques, de restauration écologique et d'accès à l'eau potable (Ngueliele, 2022).
- Une coordination multi-niveaux : aligner les communes, le gouvernement provincial, les ONG, les associations locales et les acteurs privés (Crozier & Friedberg, 1977).
- Une gouvernance claire : clarification des responsabilités pour éviter les duplications et les conflits d'intérêt (Mintzberg, 1998).
- Une planification opérationnelle : mise en place d'un calendrier de collecte, de curage et de suivi des rivières (Sissoko, 2019).
- Un leadership transversal : leadership partagé favorisant la coopération entre acteurs institutionnels et communautés locales (Ostrom, 1990).

L'expérience internationale montre que la réussite du management territorial dépend de l'action collective. Par exemple :

- Pays-Bas : le projet *Rijnboei* utilise des bacs flottants et la participation citoyenne pour collecter les déchets plastiques dans le Rhin. L'approche combine technologie, action communautaire et planification municipale (Meijer et al., 2018).

- Philippines, rivière Pasig : le programme *River Rangers* implique des écoles, des entreprises et les autorités locales dans un suivi des déchets plastiques et une sensibilisation de masse (Carpio, 2020).
- Inde, rivière Gange : le projet *Namami Gange* adopte une approche multi-acteurs avec stations de collecte flottantes, sensibilisation et gouvernance centralisée mais inclusive (Jain & Singh, 2019).

Ces exemples illustrent que l'action collective multi-niveaux permet une plus grande efficacité dans la réduction de la pollution plastique, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'un leadership partagé et de mécanismes de coordination.

2.7.7.2. Une approche systémique et interdisciplinaire

Tchobanoglous, G. (1995). *Waste Management Principles and Practices*. (ou une autre de ses publications sur la gestion des déchets solides. De même, la gestion des rivières urbaines nécessite de considérer simultanément :

1. Les flux hydrologiques : variations saisonnières, pluies intenses, crues et sédimentation (Morin, 1990).
2. Les flux de déchets : plastiques, matières organiques, eaux usées et déchets industriels (Ngueliele, 2022).
3. Les comportements humains : pratiques de rejet, culture locale, habitudes ménagères (Stock et al., 2017).
4. Les institutions : fragmentation des compétences, multiplicité des acteurs et absence de gouvernance intégrée (Mintzberg, 1998).
5. Les infrastructures : systèmes de collecte, bassins de rétention, curage et stations de traitement (Sissoko, 2019).

6. Les dynamiques territoriales : urbanisation rapide, densité démographique, occupation informelle des berges (Monga, 2021).

Comparaisons internationales : innovations systémiques

- Singapour : système intégré de collecte flottante couplé à un SIG pour cartographie des déchets, suivi en temps réel et interventions ciblées (Tan et al., 2017).
- Corée du Sud, Séoul : capteurs IoT installés sur les rivières pour détecter la présence de plastiques flottants, combinés à des campagnes de sensibilisation communautaire (Kim & Park, 2019).
- Allemagne, Hambourg : projet *River Cleanup 4.0* : cartographie participative, drones de surveillance et collecte automatisée des plastiques (Schmidt et al., 2018).

Ces exemples montrent que la systémique et l'interdisciplinarité favorisent la prévision des crises, l'optimisation des interventions et la co-construction de solutions locales adaptées.

2.7.7.3. Intégration des nouvelles technologies

Buhalis & Amaranggana (2015) indiquent que la gestion territoriale moderne nécessite l'usage des outils numériques. Pour les rivières chinoises :

- SIG (Systèmes d'Information Géographique) : cartographie des points de rejet, zones à risque et suivi des collectes.
- Cartographie participative : implication citoyenne pour signaler les dépôts clandestins et zones de forte accumulation (Meijer et al., 2018).
- Capteurs hydrologiques et IoT : détection de flux plastiques, surveillance des niveaux d'eau et alertes en cas de débordement.

- Systèmes d’alerte : notifications aux communes et riverains en temps réel pour intervention rapide.
- Plateformes de signalement citoyen : applications mobiles pour suivre l’impact des initiatives de nettoyage et renforcer la responsabilisation communautaire (Carpio, 2020).

Tableau 6 : Technologies et impacts

Technologie	Fonctionnalité	Impact attendu	Exemple international
SIG	Cartographie des déchets	Optimisation de la collecte	Singapour
Capteurs IoT	Détection en temps réel	Intervention rapide	Séoul, Corée du Sud
Plateformes participatives	Signalement citoyen	Sensibilisation et engagement	Pasig, Philippines
Drones et suivi aérien	Cartographie dynamique	Identification des zones critiques	Hambourg, Allemagne
Capteurs flottants	Collecte automatisée	Réduction des plastiques flottants	Rhin, Pays-Bas

Source : (ONU-Habitat, Banque mondiale, Smart Cities Reports).

Le tableau met en évidence l’apport stratégique des technologies innovantes dans l’amélioration de la gestion environnementale urbaine. Les outils numériques et technologiques, tels que les systèmes d’information géographique (SIG), les capteurs IoT, les plateformes participatives et les drones, permettent une meilleure cartographie des déchets, une détection précoce des pollutions et une intervention plus rapide et ciblée. Les exemples internationaux présentés

illustrent la capacité de ces technologies à renforcer l'efficacité opérationnelle, la participation citoyenne et la prise de décision basée sur les données. Leur intégration dans les contextes urbains des pays en développement, notamment en République Démocratique du Congo, constitue une opportunité majeure pour moderniser les politiques publiques environnementales, sous réserve d'un cadre institutionnel et financier adapté.

2.7.7.4. Vers un modèle intégré de management

Le management de l'assainissement des rivières Lukunga, Ndjili et Kalamu peut être conceptualisé comme :

- Un champ scientifique émergent : pluridisciplinaire, intégrant sciences de gestion, environnement, sociologie et urbanisme (Hatchuel, 2000).
- Un enjeu territorial majeur : impact direct sur la santé publique, le développement économique et la qualité de vie urbaine (Ngueliele, 2022).
- Un système complexe : interactions non linéaires entre flux hydrologiques, déchets, institutions et comportements humains (Morin, 1990).
- Un processus d'action collective : nécessitant la participation des autorités, communautés et acteurs privés (Ostrom, 1990).
- Un phénomène social et technique : articulation entre pratiques humaines, innovations technologiques et régulations institutionnelles (Thiéart, 2016).
- Une responsabilité multi-acteurs : coordination entre communes, ministère, ONG, entreprises et communautés locales (Mintzberg, 1998).

2.8. Conclusion partielle

Les théories managériales qui ont meublé le cadre théorique de notre étude sont les rôles et les qualités du management, les catégories usuelles

des managers, leurs rôles et leurs compétences, les typologies administratives publiques, les origines publiques du management, ses secteurs publics et le management entrepreneurial.

Les données ainsi abordées nous ont permis d'analyser le réseau méthodologique de la ville province de Kinshasa.

FOR AUTHOR USE ONLY

CHAPITRE III : DESCRIPTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA VILLE PROVINCE DE KINSHASA

L'hydrologie de la ville-province de Kinshasa constitue un élément central de son organisation territoriale et de son développement durable. Elle est intimement liée à son contexte géographique, marqué par la présence du fleuve Congo, qui traverse la ville et constitue la principale ressource en eau pour les populations et les activités économiques. La topographie variée de Kinshasa, allant des plaines alluviales aux plateaux légèrement surélevés, influence directement le réseau hydrographique et la répartition des bassins versants. Ces caractéristiques déterminent les écoulements des eaux pluviales, les zones d'inondation potentielle ainsi que les secteurs susceptibles de développer des activités économiques dépendantes de l'eau, telles que la pêche, l'agriculture urbaine et l'industrie.

La situation socioéconomique de Kinshasa, avec une population en forte croissance et une urbanisation rapide, exerce une pression considérable sur les ressources hydriques. La demande en eau potable, en irrigation et pour les usages industriels ne cesse d'augmenter, entraînant parfois des conflits d'usage et une exploitation excessive des nappes phréatiques et du fleuve Congo. Les activités humaines intensives, combinées à l'insuffisance des infrastructures de traitement des eaux usées, accentuent également les problèmes de pollution des cours d'eau, affectant la qualité de l'eau et la santé publique.

Les enjeux environnementaux liés à l'hydrologie de la ville-province sont donc multiples. Ils concernent la préservation de la biodiversité aquatique, la prévention des inondations, la gestion durable des ressources en eau et la lutte contre la dégradation des écosystèmes riverains. Ces défis sont

étroitement liés à l'action des institutions gestionnaires, telles que les régies de distribution d'eau, les services municipaux d'assainissement, et les agences environnementales, dont le rôle est de mettre en place des politiques et des plans d'action pour une gestion rationnelle et équitable de l'eau.

Un diagnostic environnemental et institutionnel approfondi révèle que, malgré les efforts entrepris, de nombreux obstacles persistent. Les infrastructures hydrauliques restent insuffisantes et mal entretenues, tandis que le cadre réglementaire et les mécanismes de contrôle sont souvent limités par un manque de ressources techniques et financières. Le diagnostic met également en lumière le rôle du mouvement migratoire, qui entraîne une forte concentration de populations dans certaines zones, augmentant la vulnérabilité aux inondations et à la pollution des eaux. Les quartiers informels et périphériques sont particulièrement exposés à ces risques, illustrant la nécessité d'une approche intégrée alliant aménagement urbain, protection des écosystèmes et amélioration de l'accès à l'eau potable.

Ainsi, l'hydrologie de Kinshasa ne peut être étudiée de manière isolée ; elle doit être analysée en interaction avec les facteurs géographiques, socioéconomiques et institutionnels. Cette approche intégrée permet de mieux comprendre les dynamiques de l'eau dans la ville-province et de proposer des solutions durables, adaptées aux besoins croissants de la population et aux exigences environnementales. La gestion hydrologique de Kinshasa constitue dès lors un défi majeur, mais également une opportunité stratégique pour promouvoir un développement urbain harmonieux et résilient face aux pressions climatiques et démographiques.

3.1. Contexte géographique

La ville-province de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), est stratégiquement située sur la rive sud du fleuve Congo, à environ 515 km en amont de l'océan Atlantique. Cette position confère à Kinshasa un rôle central sur le plan politique, économique et commercial, en tant que principal pôle urbain et centre névralgique de la RDC. La ville couvre une superficie estimée à 9 965 km², ce qui en fait l'une des plus étendues villes africaines en termes de territoire, avec une diversité de paysages et de reliefs influençant fortement son hydrologie et son aménagement urbain.

Le relief de Kinshasa présente une combinaison de plaines et de zones légèrement surélevées. La plaine alluviale, qui constitue le cœur de la ville, est relativement plate, avec une altitude moyenne variant entre 280 et 350 mètres. Cette zone alluviale, caractérisée par des sols meubles et des nappes phréatiques superficielles, favorise l'existence de nombreux cours d'eau secondaires et de marécages, tout en étant sujette à des inondations périodiques lors des fortes précipitations. Autour de cette plaine, des collines périphériques, notamment au sud et à l'est, atteignent des altitudes plus élevées et jouent un rôle important dans le drainage naturel des eaux de ruissellement vers le fleuve Congo et ses affluents. Ces collines constituent également des zones moins densément peuplées et souvent couvertes de végétation naturelle, contribuant à la régulation des microclimats et à la protection des bassins versants.

Le climat de Kinshasa est de type tropical humide, caractérisé par une alternance marquée de saisons pluvieuses et sèches. La saison des pluies s'étend d'octobre à mai, avec des précipitations annuelles moyennes oscillant entre 1 400 et 1 500 mm, souvent accompagnées d'orages intenses qui impactent le ruissellement et la gestion des eaux urbaines. La saison sèche, de mai à septembre, se traduit par des températures élevées et une évapotranspiration

importante, qui affectent la disponibilité de l'eau dans certains secteurs et influencent la dynamique des nappes phréatiques. La température moyenne annuelle varie généralement entre 24 et 28 °C, avec une humidité relative élevée tout au long de l'année, contribuant à un environnement propice à la végétation tropicale dense et à la diversité des écosystèmes aquatiques.

La géographie de Kinshasa, combinant relief, climat et réseau hydrographique, conditionne directement l'organisation urbaine, les infrastructures hydrauliques et la gestion des ressources en eau. Les plaines alluviales favorisent l'expansion des quartiers urbains et la concentration d'activités économiques le long du fleuve, tandis que les collines périphériques représentent des zones de protection naturelle contre l'érosion et les inondations. En outre, la position sur le fleuve Congo permet d'assurer un approvisionnement en eau potable, en eau industrielle et en moyens de transport fluvial, mais elle expose également la ville à des risques liés aux crues et à la pollution des eaux. Ainsi, le contexte géographique de Kinshasa constitue un facteur clé pour comprendre ses dynamiques hydrologiques, ses contraintes environnementales et ses besoins en matière de planification urbaine et de gestion durable des ressources en eau. Cette analyse géographique détaillée sert de fondement à l'évaluation des enjeux socioéconomiques et environnementaux qui influencent directement la vie quotidienne des habitants et la résilience de la ville face aux changements climatiques et à la pression démographique..

3.2. Enjeux environnementaux

L'urbanisation rapide et souvent non planifiée à Kinshasa a entraîné plusieurs défis environnementaux majeurs :

- Le remplacement des espaces verts par du béton et des surfaces imperméables augmente la vulnérabilité aux inondations, à l'érosion des sols et à l'îlot de chaleur urbain.
- Le sol, souvent sableux et peu stable dans certaines zones périphériques, complique les infrastructures et accroît les risques d'éboulement ou de glissement de terrain.
- Les services d'assainissement et de gestion des déchets sont débordés, ce qui contribue à la pollution des milieux aquatiques et des sols.
- Le changement climatique et l'augmentation des événements extrêmes (pluies intenses, crues) renforcent ces vulnérabilités urbaines.

En résumé, Kinshasa joue un rôle central dans la vie politique, économique et sociale de la RDC. Cependant cette position s'accompagne de défis considérables notamment : la forte croissance démographique, la pression sur les services urbains, le développement informel, et les fragilités environnementales. Comprendre ces dynamiques est essentiel pour toute étude de gestion urbaine ou de systèmes de gestion des déchets aquatiques dans cette métropole.

3.2.1. Des villes en explosion...

En 1984, le tiers (31 %) de la population urbaine était dans la ville de Kinshasa qui comptait alors 2.664.000 habitant. Un peu moins du tiers (28%) se trouvait au Katanga (Lubumbashi) et au Kasai oriental (Mbuji-Mayi), tandis que la proportion restante dans les neufs autres provinces.

A propos de Kinshasa, on doit noter que cette ville a connu une véritable explosion de sa population. Estimée à 89.547 habitants en 1958, la population de Kinshasa a presque quintuplé en 1997.

Se situant à 5.356.000 habitants. Ceci peut se comprendre de lors que Kinshasa concentre à elle seule la grande majorité des investissements réalisés dans investissement industriels de la SOFIDE étaient réalisés à Kinshasa. D'après le FNUAP, Kinshasa sera une des 30 plus grandes villes du monde (la 27ème actuellement) en 2015, soit dans 18 ans FNUAP, 1996. Pour ce qui est de Lubumbashi, sa population urbaine a été multipliée par cinq entre 1958 et 1994 (soit du 168.775 à 851.381 respectivement). La situation de Mbuji-Mayi est encore plus.

Évolution de la population dans la ville de Kinshasa

3.2.2 Le Fleuve Congo et ses rivières : état écologique et dynamique hydrique

Le bassin du fleuve Congo, englobant le cours principal du fleuve ainsi que ses innombrables affluents, constitue l'un des systèmes fluviaux les plus vastes et les plus complexes au monde. S'étendant sur plusieurs pays d'Afrique centrale et traversant la ville-province de Kinshasa, ce système joue un rôle central dans le fonctionnement hydrologique, écologique et socioéconomique de la région. La dynamique hydrique du fleuve et de ses affluents est fortement influencée par les précipitations tropicales abondantes, le relief varié des bassins versants et l'interaction avec les nappes phréatiques superficielles, créant un réseau hydrographique dense et interdépendant. La dynamique hydrique du système se caractérise par une variation saisonnière marquée.

Durant la saison des pluies, d'octobre à mai, le débit du fleuve augmente considérablement, provoquant une élévation des niveaux d'eau et, dans certains secteurs de Kinshasa et de ses environs, des risques d'inondation. Cette montée des eaux alimente également les marécages et les zones humides périphériques, essentielles pour la biodiversité aquatique et pour la régulation naturelle des crues. À l'inverse, la saison sèche, de juin à septembre, est marquée par une baisse du débit, une réduction du volume des affluents et une concentration accrue des polluants, ce qui met en évidence la vulnérabilité du système aux pressions anthropiques et aux variations climatiques. Sur le plan écologique, le fleuve Congo et ses rivières présentent un état qui, bien que globalement riche en biodiversité, est soumis à des pressions multiples. Les écosystèmes aquatiques abritent une faune variée, incluant des espèces de poissons endémiques, des oiseaux aquatiques et de nombreux invertébrés.

Cependant, l'urbanisation rapide, les rejets domestiques et industriels non traités, ainsi que l'exploitation excessive des ressources aquatiques, menacent la qualité de l'eau et la santé des habitats naturels. L'accumulation de déchets solides et la pollution chimique dans certains affluents contribuent à la dégradation écologique, réduisant la capacité des écosystèmes à fournir des services essentiels tels que l'épuration naturelle de l'eau et la régulation du climat local. Les enjeux liés à cette situation sont nombreux. Sur le plan socioéconomique, le fleuve constitue la principale source d'eau potable, de pêche et de transport pour des millions d'habitants de Kinshasa et des régions avoisinantes. Sur le plan environnemental, la protection de la qualité de l'eau, la préservation des zones humides et la gestion durable des ressources halieutiques sont essentielles pour maintenir l'équilibre écologique et réduire les risques liés aux catastrophes naturelles, telles que les inondations et l'érosion des berges.

Les institutions de gestion de l'eau, y compris les agences nationales et locales, doivent donc adopter des stratégies intégrées, combinant suivi hydrologique, protection écologique et sensibilisation des populations, afin de garantir la durabilité de ce précieux patrimoine fluvial. Ainsi, l'étude de la dynamique hydrique et de l'état écologique du fleuve Congo et de ses rivières révèle l'interdépendance entre la gestion de l'eau, la conservation de la biodiversité et le développement urbain de Kinshasa. Comprendre ces interactions est crucial pour concevoir des politiques efficaces, anticiper les risques et promouvoir une exploitation durable des ressources hydriques dans un contexte de croissance démographique et de changements environnementaux rapides.

3.2.2.1. Dynamique hydrique

Le réseau hydrographique de Kinshasa, comprenant le fleuve Congo, ses affluents principaux et secondaires ainsi que les zones humides périphériques, présente une dynamique hydrologique complexe, influencée par des facteurs naturels, climatiques et anthropiques. La compréhension de cette dynamique est essentielle pour une gestion efficace des eaux, la prévention des inondations, la protection des écosystèmes et l'approvisionnement en eau potable pour une population croissante.

1. Le fleuve Congo et son bassin : contexte général

Le fleuve Congo draine une superficie d'environ $3,69 \times 10^6$ km², couvrant plusieurs États d'Afrique centrale, dont la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la Zambie et l'Angola. Avec un débit annuel moyen d'environ 40 000 m³/s, il est l'un des fleuves les plus puissants du monde.

Une particularité de ce bassin réside dans sa localisation équatoriale, avec des affluents répartis de part et d'autre de l'équateur. Cette géographie confère au fleuve une régularité hydrologique remarquable : lorsque les affluents du nord sont en saison des pluies, ceux du sud sont en saison sèche, ce qui modère les variations extrêmes. À Kinshasa et Brazzaville, le régime hydrologique présente un maximum principal vers la fin de l'année et un second maximum en mai, tandis que les niveaux les plus bas surviennent en juillet et un second minimum en mars-avril.

Sur le plan des matières transportées, les analyses récentes ont montré que le flux de sédiments solides (TSS), de solides dissous (TDS) et de matière organique dissoute (DOC) a évolué au fil du temps. Entre les périodes 1987-1993 et 2006-2017, le débit du fleuve a légèrement augmenté (~4 %), tandis que les concentrations en TDS ont diminué et le DOC a augmenté, reflétant des modifications biogéochimiques dans le bassin.

L'utilisation de données satellitaires (GRACE, altimétrie radar) a permis de quantifier l'eau terrestre stockée dans les zones humides : environ 111 km³/an circulent entre les plaines inondées et le reste du bassin, mettant en évidence le rôle essentiel des marécages et des zones inondables dans la régulation hydrique. Ces zones agissent comme réservoirs naturels, modérant les crues et alimentant les nappes phréatiques.

Cependant, les changements climatiques constituent une menace importante pour cette dynamique. Une étude de 2023 a souligné que les modifications des régimes de précipitations pourraient accroître la fréquence des sécheresses et inondations, avec des conséquences directes pour 75 millions de personnes dépendant du fleuve pour l'eau potable, l'irrigation, la pêche et le transport.

2. Débit et régime hydrologique des rivières à Kinshasa

À l'échelle locale, les rivières et affluents de Kinshasa présentent une variabilité hydrologique saisonnière marquée :

- Saison des pluies (novembre à mai) : les rivières comme la Ndjili, la Lukaya et la Funa connaissent une montée significative du débit, entraînant des crues locales dans les quartiers périphériques. Les marécages et zones humides jouent un rôle de régulation naturelle en stockant temporairement ces excès d'eau.
- Saison sèche (juin à septembre) : les débits diminuent fortement, et certaines sections des affluents secondaires peuvent presque s'assécher. La concentration des polluants augmente alors dans les eaux résiduelles, affectant la qualité de l'eau et la biodiversité.

Cette dynamique est également influencée par la variabilité interannuelle, liée aux phénomènes climatiques globaux et aux activités humaines, notamment l'urbanisation, la déforestation et l'exploitation des ressources aquatiques.

3. Nappes phréatiques et aquifères

Les nappes phréatiques constituent une ressource essentielle pour Kinshasa, surtout dans les quartiers périphériques où l'accès à l'eau potable est limité :

- Nappes superficielles : situées dans la plaine alluviale, facilement rechargeables par les précipitations, mais vulnérables à la pollution domestique et industrielle.

- Aquifères profonds : situés sous les collines périphériques, fournissant une ressource plus stable mais nécessitant des infrastructures adaptées pour l'extraction.

La surexploitation et la pollution sont les principales menaces sur ces aquifères. La pression démographique et l'urbanisation rapide accentuent ces vulnérabilités, rendant nécessaire une gestion durable des nappes et un suivi hydrogéologique régulier.

4. Gestion des eaux pluviales et urbaines

La gestion des eaux pluviales à Kinshasa repose sur plusieurs éléments :

1. Réseaux de drainage : canaux et rigoles bordant les rivières et quartiers urbains. Souvent obstrués par les déchets et la sédimentation, leur efficacité est limitée.
2. Zones humides et marécages : fonctionnent comme bassins de rétention naturels, limitant les inondations. Leur réhabilitation est essentielle pour la résilience urbaine.
3. Participation communautaire : le nettoyage régulier des canaux et la sensibilisation des populations aux pratiques de gestion durable des déchets sont cruciaux pour maintenir la dynamique hydrologique.

5. Impacts anthropiques sur la dynamique hydrologique

L'urbanisation rapide et non planifiée modifie considérablement la dynamique naturelle :

- Imperméabilisation des sols : augmentation du ruissellement et réduction de l'infiltration dans les nappes.

- Déviation des cours d'eau : les remblais et constructions illégales concentrent le flux et augmentent le risque d'inondations localisées.
- Exploitation excessive des ressources en eau : pompage intensif pour usage domestique, industriel et agricole réduit les débits naturels et affecte la biodiversité aquatique.

6. Érosion, sédimentation et qualité de l'eau

Les fortes pluies entraînent le transport de sédiments (TSS, TDS) vers les rivières, aggravé par la déforestation et le débroussaillage des collines périphériques. Cette érosion :

- Réduit la capacité hydraulique des rivières.
- Obstrue les canaux et augmente les risques d'inondation.
- Affecte la qualité de l'eau et les habitats aquatiques.

7. Gestion intégrée et perspectives

Pour assurer une dynamique hydrologique durable :

1. Restauration écologique : protection des berges, reboisement, restauration des marécages.
2. Renforcement des infrastructures : entretien des canaux, bassins de rétention, drainage urbain.
3. Surveillance hydrologique : suivi des débits, niveaux et qualité de l'eau.
4. Planification urbaine intégrée : limiter l'urbanisation sur les plaines inondables et intégrer les risques hydrologiques dans les projets de développement.

5. Sensibilisation communautaire : participation active dans la protection des rivières et la gestion des déchets.

3.2.2.2. État écologique et enjeux

Le bassin du fleuve constitue un écosystème majeur, tant sur le plan continental (forêts tropicales du bassin-Congo) que fluvial (grandes rivières, plaines inondables, zones humides). Par exemple, selon le site de la World Wide Fund for Nature (WWF), les rivières du “cœur vert de l’Afrique” jouent un rôle de régulation hydrique et de soutien à la biodiversité aquatique et terrestre.

Malgré cette richesse, plusieurs menaces pèsent sur l’écologie du système hydrique :

- L’urbanisation rapide, les changements d’usage des terres (déforestation, agriculture, exploitation minière) modifient les flux, les sédiments, et la qualité de l’eau.
- La pollution par les matières organiques, les métaux lourds, les déchets urbains et industriels, surtout dans les zones proches des centres urbains et des affluents.
- Les modifications du régime hydrologique attendues du fait du changement climatique (variabilité accrue, événements extrêmes) peuvent affecter les écosystèmes aquatiques, la pêche, l’approvisionnement en eau.
- Les pressions sur les zones humides et rivières secondaires, moins bien étudiées et parfois moins protégées que le cours principal.

- En termes de qualité de l’eau, l’étude mentionnée de 2025 sur la rivière N’Djili (affluent urbain à Kinshasa) montre une pollution notable et une demande en eau non satisfaite croissante dans ce sous-bassin urbain.

- Concernant les sédiments et matière dissoute, l'analyse récente mentionnée plus haut confirme que, même si le fleuve reste relativement « intact » comparé à d'autres fleuves majeurs, il existe néanmoins des changements de flux de matière et des signes de perturbation.
- Un autre point écologique important est la régulation apportée par les grandes plaines inondables du bassin, qui amortissent les crues et constituent des réservoirs biologiques. La perte ou la dégradation de ces zones peut avoir des effets négatifs sur la résilience du système. (Voir Lee et al., 2011)
- Enfin, la protection de la biodiversité aquatique (poissons migrateurs, zones de reproduction, habitats ripariens) est un enjeu de taille, car les modifications hydrologiques ou hydrauliques (barrages, dérivations) peuvent rompre les équilibres naturels.

3.2.2.3. Implications pour la gestion et perspectives

Sur la base de ce constat, plusieurs implications pour la gestion du fleuve et de ses affluents se dégagent :

- Il est crucial de disposer de données hydrologiques et biogéochimiques actualisées et fines (débits, sédiments, qualité de l'eau) — plusieurs études signalent que le bassin reste « data-scarce » (manque de données).
- La prise en compte de l'effet des changements climatiques sur les régimes hydrologiques doit intégrer des stratégies d'adaptation et de résilience pour les populations locales dépendantes de la pêche, de l'eau, de la navigation.
- La restauration ou la préservation des zones humides et plaines inondables doit être une priorité, car ces zones jouent des rôles hydrologiques, écologiques et sociaux majeurs.

- La gestion intégrée bassin versant (« Integrated Water Resources Management », IWRM) doit combiner les aspects hydriques, écologiques et socio-économiques, en veillant à ce que l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie ne compromettent pas la qualité et la quantité de l'eau et des habitats.
- Enfin, à l'échelle locale (urbaines, affluents), il convient de surveiller la pollution, la sédimentation et les modifications anthropiques, comme l'étude sur la N'Djili l'a montré, car ces effets peuvent se cumuler et dégrader les services écosystémiques offerts par le fleuve.

En définitive, le fleuve Congo et les rivières qui constituent ses affluents représentent un système hydrique d'une importance exceptionnelle. Sa régularité hydrologique, son fort débit, ses vastes zones humides et forêts en font un pilier de l'environnement, de l'économie et de la société en Afrique centrale. Toutefois, des menaces — urbaines, climatiques, écologiques — mettent en lumière la nécessité d'une gestion concertée et d'une recherche renforcée pour garantir la durabilité de ce système.

Nous reprendrons en annexes les figures descriptives de cet important système hydrique kinois. Il s'agit notamment des figures 5 : 1, 2, 3, fig. 6, fig. 7, fig. 8, fig. 9, fig. 10 et fig. 11. Elle présente des déchets aquatiques sur le fleuve Congo et ses différents affluents.



Figure 11 : Les rivières

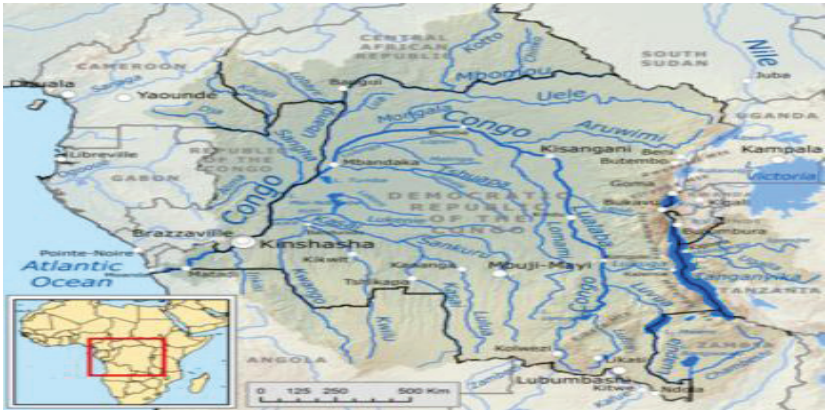


Figure 12 : Les rivières à Kinshasa



Figure 13 : Le Fleuve Congo

3.3 Sources, types et impacts des déchets aquatiques dans la ville de Kinshasa

3.3.1. Sources des déchets aquatiques

Dans la ville de Kinshasa, les déchets aquatiques proviennent de multiples origines liées à l'urbanisation rapide, au manque d'infrastructures d'assainissement et à des pratiques de gestion des déchets inadaptées. On compte les principales sources on peut citer :

- 1°. Les rejets d'eaux usées domestiques non traitées directement dans les rivières ou canaux urbains. Il a été observé que l'assainissement structuré ne couvre qu'une faible fraction de la population ; par exemple, dans tout le pays (et donc à Kinshasa) « seuls environ 10 % de la population ont accès à des services d'assainissement ».
- 2°. Les eaux de ruissellement urbaines chargées de déchets solides, plastiques, emballages, débris organiques, qui sont à la fois transportées vers les cours d'eau et s'accumulent sur les berges. Par exemple, on note que la plupart des rivières serviraient de "décharge" informelle dans certains quartiers.
- 3°. Les déchets solides (plastiques, bouteilles, sacs, emballages) jetés dans les rues, puis emportés vers les rivières par les pluies ou directement déposés sur les berges. Il est estimé que « près de 70 % des déchets solides de la ville se retrouvent dans des décharges informelles, pour la plupart situées le long des berges des rivières ».
- 4°. Les effluents industriels ou artisanaux mal contrôlés, qui peuvent être déversés dans le réseau de drainage ou directement dans les rivières. Des études ont détecté des métaux lourds et des polluants organiques persistants dans les sédiments des rivières urbaines de Kinshasa.

- 5°. Les pratiques agricoles ou d'élevage en aval ou sur les berges de certains affluents urbains (par exemple, en amont ou périphérie de Kinshasa) : lessivage des engrais, ruissellement de fientes animales, etc. Ces pratiques contribuent à la charge polluante des rivières comme la N°Djili River.

3.3.2. Types de déchets aquatiques

Les déchets aquatiques rencontrés dans la ville de Kinshasa se classent en quatre principales catégories :

- 1°. Déchets solides flottants ou immergés : plastiques divers (bouteilles, sacs, pailles), emballages, objets divers, qui peuvent obstruer les cours d'eau, s'accumuler sur les berges ou s'enfoncer dans les sédiments.
- 2°. Eaux usées non traitées : eaux domestiques (cuisine, bain, latrines) déversées sans traitement, ou matériel d'anciennes latrines et fosses septiques vidangées sans contrôle dans les milieux aquatiques.
- 3°. Polluants chimiques et biologiques : métaux lourds (plomb, cadmium, cuivre, zinc), pesticides, hydrocarbures, polluants organiques persistants (POPs) dans les sédiments des cours d'eau urbaines. Par exemple, des concentrations élevées de Cu (325 mg/kg), Zn (549 mg/kg), Pb (165 mg/kg) ont été détectées dans les sédiments de rivières urbaines à Kinshasa.
- 4°. Pollution bactérienne/fécale : contamination des eaux de surface et des eaux souterraines (puits peu profonds) par des bactéries fécales (*E. coli*, *Enterococcus*), démontrant un lien avec l'assainissement insuffisant. Une étude a trouvé dans un canal urbain de Kinshasa des concentrations de *E. coli* jusqu'à $18,6 \times 10^5$ CFU/100 mL pendant la saison des pluies.

3.3.3. Impacts des déchets aquatiques

Les conséquences de ces sources et types de déchets sont multiples, tant sur le plan environnemental que socio-économique et sanitaire. Nous en décrivons cinq principaux types :

- 1°. Détérioration de la qualité de l'eau : la concentration de déchets solides et de polluants chimiques et biologiques réduit la qualité des eaux de surface (rivières, canaux) et pénalise les usages tels que l'alimentation en eau potable. L'étude sur la N'Djili révèle des décharges d'eaux usées et de déchets sur les berges, altérant les paramètres physico-chimiques.
- 2°. Risque pour la santé humaine : la contamination bactérienne ou chimique des eaux de surface ou des puits peu profonds augmente le risque de maladies hydriques (choléra, typhoïde, diarrhée). La ville manque de système d'assainissement adéquat, ce qui expose la population à ces risques.
- 3°. Inondations et altération du drainage urbain : l'accumulation de déchets solides dans les canaux ou les berges obstrue l'écoulement des eaux de ruissellement, ce qui provoque des inondations dans les quartiers vulnérables lors de fortes pluies. Par exemple : « les ordures bloquent les drains, ce qui entraîne des inondations fréquentes, notamment dans les quartiers pauvres ».
- 4°. Dégradation des écosystèmes aquatiques et sédimentaires : la pollution par les métaux lourds et les POPs affecte les sédiments, la vie aquatique (poissons, plantes) et peut conduire à un appauvrissement biologique des rivières urbaines.
- 5°. Impacts socio-économiques : les coûts de la gestion des conséquences (santé, infrastructures, assainissement) augmentent, la qualité de vie diminue dans les zones affectées, et l'attractivité de certains quartiers est

réduite. De plus, la perte de rendement possible des berges ou des terres environnantes (ex : infiltration de plastique dans les sols) peut affecter l'agriculture péri-urbaine.

Tout compte fait, à Kinshasa, la combinaison d'une urbanisation rapide, d'une gestion des déchets peu structurée, et d'un système d'assainissement limité engendre un flux important de déchets aquatiques — solides, liquides, chimiques, biologiques — vers les rivières et canaux urbains. Ces déchets ont des effets profonds sur la qualité de l'eau, la santé publique, l'environnement aquatique et le développement urbain. La compréhension de ces dynamiques est essentielle pour proposer des mesures de gestion intégrée adaptées à l'échelle urbaine.



Figure 14 : Image des déchets sur la rivière LUKUNGA



Figure 15 : Déchets sur la rivière Lukunga

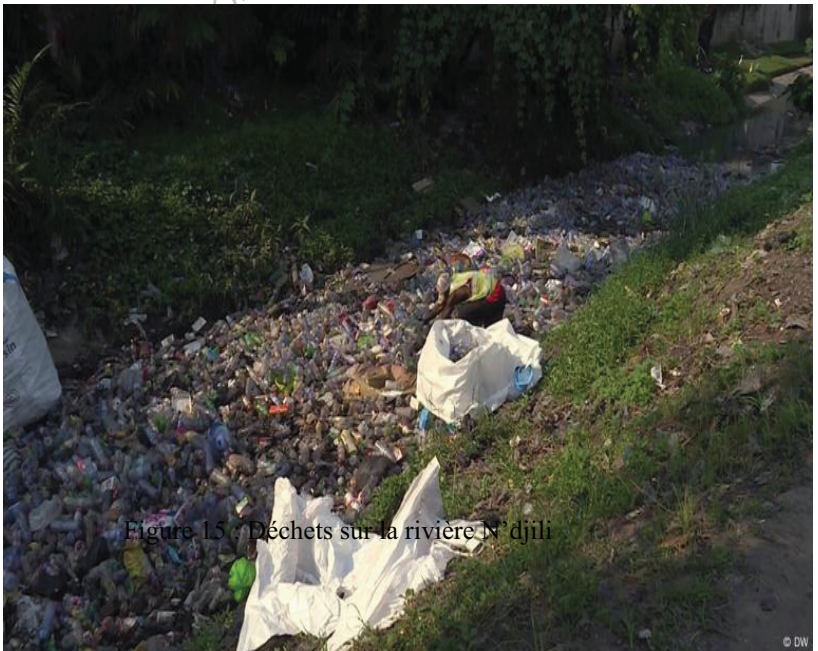


Figure. 15 : Déchets sur la rivière N° djili

3.4. Institutions de la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa

La gestion des déchets aquatiques à Kinshasa, comprenant les déchets solides présents dans les rivières, les berges, les canaux et autres milieux aquatiques, constitue un défi majeur pour la ville-province. Cette problématique complexe nécessite l'implication de plusieurs institutions et acteurs à différents niveaux, combinant des fonctions de collecte, traitement, recyclage, sensibilisation et réglementation. La multiplicité des acteurs reflète la diversité des enjeux environnementaux, sanitaires et socioéconomiques liés aux déchets aquatiques dans un contexte urbain fortement densifié.

1. Cadre institutionnel national

Au niveau national, la gestion des déchets aquatiques relève principalement du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) et de ses structures déconcentrées :

1. Le MEDD :

- Élaboration des politiques et stratégies nationales en matière de gestion des déchets solides et liquides.
- Définition des normes environnementales et des procédures de contrôle des rejets dans les cours d'eau.
- Coordination avec d'autres ministères pour intégrer la gestion des déchets dans les projets d'infrastructures et d'urbanisation.

2. Le Ministère de la Santé Publique (MSP) :

- Supervision de la prévention des maladies liées à la pollution aquatique.

- Participation à l'élaboration des campagnes de sensibilisation sur les risques sanitaires des déchets aquatiques.

3. Le Ministère des Transports et Voies de Communication :

- Contrôle des activités de transport fluvial, afin d'éviter le rejet illégal de déchets dans le fleuve Congo et ses affluents.

4. Agences spécialisées :

- Institut National pour l'Étude et la Recherche en Environnement (INEREE) : études techniques sur l'impact des déchets aquatiques et évaluation de la qualité de l'eau.
- Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED, projeté) : future agence chargée de la collecte et de la valorisation à grande échelle.

Au niveau national, ces institutions fixent le cadre légal et technique, mais la mise en œuvre dépend largement des structures provinciales et locales.

2. Institutions provinciales et municipales à Kinshasa

À l'échelle de la ville-province, plusieurs entités sont directement impliquées :

1. La Ville de Kinshasa / Division de l'Assainissement :

- Supervise les activités de collecte et d'élimination des déchets solides et liquides.
- Organise le nettoyage des canaux, rivières et berges, en particulier dans les zones à forte densité.

- Met en place des programmes pilotes de tri sélectif et de valorisation des déchets.

2. La Direction Provinciale de l'Environnement :

- Assure le contrôle environnemental des entreprises et industries qui rejettent des déchets dans les milieux aquatiques.
- Suivi et évaluation de la qualité de l'eau dans les rivières et canaux urbains.
- Application des sanctions en cas de non-conformité aux normes environnementales.

3. La Police de l'Environnement et de l'Hygiène Urbaine :

- Intervient dans le cadre du contrôle des pratiques illégales de rejet de déchets dans les cours d'eau.
- Sensibilise et sanctionne les infractions liées à l'abandon de déchets sur les berges et canaux.

4. Entreprises de collecte privée :

- Certaines entreprises, sous contrat avec la ville ou avec des quartiers spécifiques, assurent la collecte, le transport et le traitement des déchets solides.
- Elles sont souvent concentrées dans les quartiers plus centraux, laissant les périphéries moins desservies, ce qui engendre des dépôts sauvages dans les rivières et marécages.

3. Rôle des institutions communautaires et locales

Les quartiers et communautés jouent également un rôle clé dans la gestion des déchets aquatiques :

1. Comités de quartier et associations locales :

- Organisation de campagnes de nettoyage communautaire des rivières et canaux.
- Suivi des zones à risque d'inondation dues à l'obstruction des cours d'eau par des déchets.
- Sensibilisation des habitants sur la collecte sélective et la réduction des déchets.

2. ONG et projets de développement :

- De nombreuses organisations non gouvernementales interviennent dans la sensibilisation, la formation et la mise en place de systèmes pilotes de recyclage.
- Exemples : projets de recyclage plastique le long du fleuve Congo, reboisement des berges, dépollution des rivières Ndjili et Lukaya.

3. Initiatives scolaires et communautaires :

- Les écoles et universités participent à des campagnes de nettoyage et à des programmes éducatifs sur la protection des milieux aquatiques.
- Les ateliers participatifs permettent de mobiliser la jeunesse et de renforcer la culture environnementale.

4. Fonctions clés et coordination entre institutions

La gestion des déchets aquatiques repose sur une répartition claire des fonctions:

1. Collecte et transport :

- Assurée par les entreprises publiques et privées, en coordination avec les comités de quartier.

2. Traitement et valorisation :

- Centres de compostage, recyclage plastique et valorisation énergétique des déchets solides.

3. Réglementation et contrôle :

- Inspection des zones sensibles, application des sanctions et élaboration de plans de gestion environnementale.

4. Sensibilisation et communication :

- Campagnes publiques, programmes scolaires, ateliers communautaires, médias et réseaux sociaux.

La coordination reste un défi majeur, car les responsabilités sont souvent fragmentées, et la communication entre les niveaux national, provincial et local n'est pas toujours optimale. Une gouvernance intégrée est nécessaire pour assurer une efficacité maximale.

5. Défis et perspectives

Malgré l'existence de multiples institutions :

- La collecte reste insuffisante dans les quartiers périphériques et informels, entraînant des dépôts sauvages dans les rivières et marécages.

- La pollution industrielle demeure un problème, avec un suivi limité par les services provinciaux.
- L'intégration des acteurs communautaires dans les politiques de gestion est encore faible, ce qui réduit l'impact des campagnes de sensibilisation.

Perspectives pour améliorer la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa :

1. Renforcer la coordination entre les niveaux national, provincial et local.
2. Développer des partenariats public-privé pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.
3. Renforcer la surveillance et la sanction des rejets illégaux dans les rivières et canaux.
4. Mobiliser davantage les communautés locales, les ONG et le secteur éducatif.
5. Intégrer la cartographie participative pour identifier les zones critiques et planifier les interventions de manière efficace.

3.4.1. Acteurs principaux

- L'État et l'administration provinciale de la ville-province de Kinshasa. Ses principaux définissent les politiques, édits et règlements relatifs à l'assainissement, à l'environnement et aux déchets. Par exemple, l'édit 003/2013 du 9 septembre 2013 porte sur l'assainissement et la protection de l'environnement à Kinshasa.
- Les communes et municipalités : ce sont les entités de proximité chargées souvent de l'exécution de la collecte, de la coordination des services de nettoyage, de la gestion des berges et canaux.

- Les entreprises de collecte et de recyclage : à Kinshasa, on retrouve des structures privées ou de partenariat public-privé comme Clean Plast qui collecte et recycle les plastiques dans la capitale.
- Les organisations de la société civile, associations de quartiers, jeunes mobilisés dans les projets de nettoyage, sensibilisation citoyenne. Par exemple, le projet « Mbongwana » mis en œuvre par des associations de jeunes à Kinshasa.
- Les acteurs techniques ou universitaires : des équipes de recherche de l'Université de Kinshasa ont développé des dispositifs innovants de tri ou de collecte (ex : poubelle intelligente « Odia ») pour la ville.

3.4.2. Institutions et cadre institutionnel

- Le cadre légal : comme mentionné, les textes législatifs et réglementaires encadrent l'assainissement, la collecte des déchets, les responsabilités des acteurs.
- Les départements spécialisés : selon Kubanza & Simatele (2016), des institutions comme le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT), la Direction de l'Assainissement / Urban Sanitation (NSP) et l'Office des Routes & Drenages (ORD) ont des responsabilités spécifiques dans la gestion des déchets et des eaux de ruissellement.

3.4.3. Rôles et coordination

Les acteurs ont des rôles distincts mais complémentaires :

- Gouvernance et réglementation : l'État-province définit les orientations, accorde les autorisations, suit les résultats.
- Mise en œuvre opérationnelle : les communes, les entreprises de collecte, les associations font le terrain.

- Innovation et soutien technique : universités, centres de recherche, startups pilotent des solutions nouvelles (tri, recyclage, collecte intelligente).
- Sensibilisation et participation citoyenne : les habitants, associations locales, programmes de volontariat participent à l'effort de propreté, de prévention des rejets dans les cours d'eau.

3.4.4. Enjeux institutionnels

Malgré l'existence de ce maillage d'acteurs et institutions, plusieurs défis demeurent :

- Mandats : la répartition des responsabilités (collecte, traitement, contrôle) reste floue et parfois superposée.
- Ressources : les institutions sont souvent sous-financées, mal équipées et manquent de moyens humains ou techniques pour couvrir l'ensemble de la ville.
- Coordination : l'intégration entre acteurs publics, privés et communautaires est insuffisante, ce qui réduit l'efficacité du système global.
- Participation citoyenne faible ou hétérogène selon les quartiers, ce qui creuse des inégalités d'accès à la propreté.

3.4.5. Ecosystème d'acteur

La gestion des déchets aquatiques à Kinshasa est portée par un écosystème d'acteurs multiples et d'institutions diverses. Pour être efficace, elle requiert une coordination claire, des ressources suffisantes, une participation active des citoyens, et une innovation continue. Une attention particulière doit être portée à la cohérence des mandats, à la transparence des actions et à l'inclusion des communautés les plus vulnérables.

3.5. Diagnostic environnemental et institutionnel de la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa

Le diagnostic environnemental et institutionnel permet de dresser un constat critique de la situation actuelle concernant la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa. Il vise à identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) liées à l'état de l'environnement aquatique, aux infrastructures existantes et aux institutions en charge de la gestion des déchets solides et liquides dans les rivières, canaux et zones humides.

1. Diagnostic environnemental

Le réseau hydrographique de Kinshasa, comprenant le fleuve Congo et ses affluents (Ndjili, Lukaya, Funa, Nsele, etc.), subit une pression environnementale importante en raison de l'urbanisation rapide et de la mauvaise gestion des déchets.

a) État des rivières et canaux

- La plupart des rivières urbaines présentent des accumulations massives de déchets solides : plastiques, bouteilles, emballages, textiles et autres matériaux ménagers.
- Les canaux de drainage, censés évacuer les eaux pluviales, sont souvent obstrués par des déchets et des sédiments, réduisant leur capacité et augmentant le risque d'inondation.
- Les berges sont souvent dégradées par l'érosion et l'occupation illégale, ce qui fragilise les écosystèmes aquatiques et les habitats riverains.

b) Pollution chimique et organique

- Les déchets domestiques et industriels déversés dans les rivières augmentent la concentration en nutriments et en matières organiques dissoutes (DOC), favorisant la prolifération d'algues et la diminution de l'oxygène dissous.
- Les métaux lourds et produits chimiques provenant des ateliers, garages et industries locales contaminent l'eau et les sédiments.
- La qualité de l'eau se dégrade, affectant non seulement la biodiversité aquatique mais aussi la santé des populations riveraines dépendantes de l'eau pour des usages domestiques.

c) Zones humides et marécages

- Les **marécages périphériques** (Ndjili, Kimbanseke, Limete) sont progressivement réduits par l'urbanisation et le remblayage pour construction.
- Ces zones jouent un rôle crucial dans la régulation hydrologique, le stockage temporaire des eaux pluviales et la filtration des polluants.
- Leur dégradation entraîne **une perte de capacité de résilience écologique**, augmentant l'intensité des crues et la vulnérabilité des quartiers périphériques.

d) Impacts sur la biodiversité et les populations

- La dégradation des rivières et marécages affecte la biodiversité aquatique (poissons, oiseaux, amphibiens) et réduit les ressources halieutiques locales.

- Les populations riveraines subissent les **effets sanitaires** des déchets aquatiques, tels que les maladies diarrhéiques, le paludisme et les infections cutanées.
- Les inondations récurrentes dues à l'obstruction des cours d'eau aggravent les pertes matérielles et économiques.

e) **Diagnostic institutionnel**

La gestion des déchets aquatiques repose sur un **ensemble complexe d'institutions**, mais la coordination et l'efficacité restent limitées.

f) **Forces du cadre institutionnel**

- **Existence de structures formelles** : MEDD, Division de l'Assainissement de Kinshasa, ONG spécialisées et comités de quartier.
- **Rôle clair des acteurs clés** : collecte, traitement, recyclage, sensibilisation et contrôle.
- **Initiatives pilotes** : projets de nettoyage participatif, campagnes de sensibilisation, tri sélectif dans certains quartiers.

e) **Faiblesses et lacunes**

- **Fragmentation des responsabilités** : communication insuffisante entre niveau national, provincial et local.
- **Manque de moyens techniques et financiers** : véhicules, équipements de collecte, centres de traitement insuffisants.
- **Couverture inégale** : les quartiers périphériques et informels sont moins desservis, favorisant les dépôts sauvages.

- **Insuffisance des sanctions** : les rejets illégaux de déchets aquatiques restent fréquents en raison d'un contrôle limité.

i) Opportunités

- **Mobilisation des communautés** : comités de quartier et ONG peuvent renforcer la collecte et la sensibilisation.
- **Technologies et innovation** : utilisation de SIG et de la cartographie participative pour localiser les zones critiques et planifier les interventions.
- **Partenariats public-privé** : possibilité de développer le recyclage, le compostage et la valorisation énergétique des déchets.

j) Menaces

- **Croissance urbaine rapide** : augmentation constante des déchets solides et liquides dans les milieux aquatiques.
- **Changements climatiques** : intensification des pluies, inondations fréquentes et perturbation de la dynamique des rivières.
- **Pressions économiques et sociales** : zones informelles exposées à des pratiques de rejet de déchets par nécessité ou manque d'infrastructures.

k) Synthèse critique

Le diagnostic environnemental et institutionnel montre que :

1. **Les rivières et zones humides sont fortement dégradées**, compromettant la qualité de l'eau et la biodiversité.
2. **Le cadre institutionnel existe mais reste fragmenté** et insuffisamment coordonné pour répondre efficacement aux défis.

3. **Les populations périphériques et informelles sont les plus vulnérables**, en raison d'un accès limité aux services de collecte et d'une exposition accrue aux déchets et aux inondations.
4. **Des opportunités existent** via la mobilisation communautaire, la cartographie participative, les partenariats et l'innovation technologique.

Cette analyse critique constitue la base pour **élaborer des stratégies de gestion intégrée**, visant à réduire les risques sanitaires et environnementaux, restaurer la résilience des écosystèmes aquatiques et renforcer l'efficacité institutionnelle.

3.5.1. Diagnostic environnemental

- Volume et nature des déchets : à Kinshasa, la production de déchets est considérable. Selon un rapport, la ville génère environ 9 835 tonnes de déchets solides par jour, avec un taux de collecte d'à peine ~17 % et un taux de recyclage d'environ 1 % (pour les déchets solides) en 2020-2025.
- Impact sur les milieux aquatiques : les cours d'eau urbains (rivières, canaux, berges) sont devenus des réceptacles de déchets solides et liquides. Un expert a déclaré que la « maintenance des voies d'eau à Kinshasa est la principale urgence écologique ». Les déchets bloquent les écoulements, aggravent les inondations, et détériorent la qualité de l'eau.
- Inégalités environnementales : les quartiers défavorisés sont les plus exposés aux déchets, à l'insalubrité et à l'absence de services de collecte. L'étude de Kubanza & Simatele (2016) souligne une injustice environnementale dans la gestion des déchets à Kinshasa.
- Méthodes de gestion inappropriées : déchets non triés, incinération domestique, dépôt sauvage, absence de valorisation ou de recyclage suffisant. Une enquête (2023) montre que dans trois communes (Lemba,

Mont-Ngafula, Kisenso), la majorité des ménages ne trient pas les déchets et utilisent des méthodes de dépôt inappropriées.

3.5.2. Diagnostic institutionnel

- Cadre légal existant mais faible mise en œuvre : bien que des textes existent (ex : Édikt 003/2013, décrets provinciaux), leur application reste limitée.
- Capacité institutionnelle limitée : les autorités (ex : RASKIN, municipalités) manquent de moyens financiers, humains, logistiques pour couvrir l'ensemble de la ville et assurer une collecte & traitement efficaces.
- Responsabilité mal définie : chevauchement de mandats, absence de coordination effective entre les différents secteurs (assainissement, voirie, drainage, déchets aquatiques) ralentissent les actions.
- Participation citoyenne et transparence limitées : bien que des initiatives existent, l'implication des habitants reste irrégulière et la gouvernance locale peu inclusive, ce qui affaiblit les contrôles et la durabilité des actions.

3.5.3. Forces et opportunités

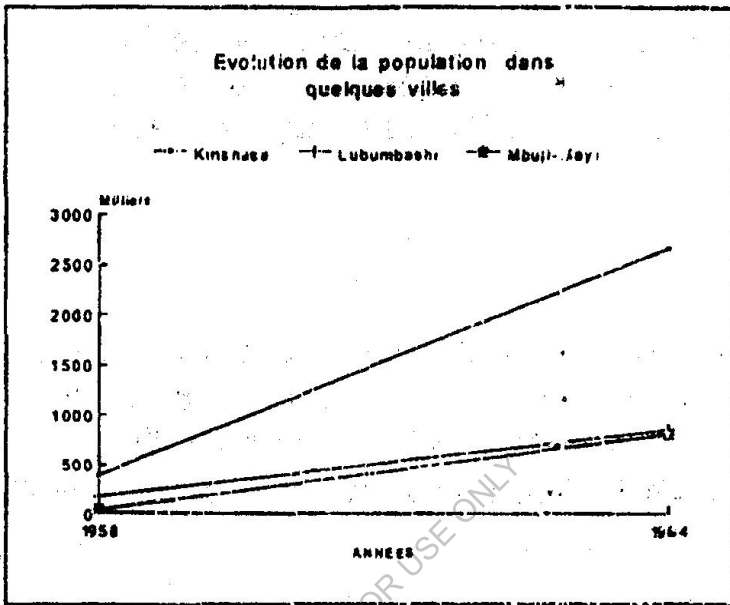
- Innovation technologique émergente : l'apparition de dispositifs comme la poubelle intelligente « Odia » et l'engagement des jeunes dans des projets de nettoyage montrent une montée en capacité locale.
- Partenariats publics-privés renforcés : par exemple, un accord de type Mou entre la ville de Kinshasa et l'entreprise Zoomlion Ghana Limited pour développer les infrastructures de gestion des déchets.

3.5.4. Faiblesses et menaces

- L'absence d'un système intégré « gestion des déchets aquatiques » spécifique est une lacune, car les cours d'eau ne sont pas toujours pris en compte comme flux à part entière dans la gestion des déchets urbains.
- Les pressions de l'urbanisation rapide, de l'étalement urbain, et des changements climatiques (inondations, ruissellements intenses) accentuent les risques et demandent des infrastructures adaptées, ce qui fait défaut.
- Le financement reste incertain et dépend souvent d'appuis externes ou de projets à court terme, ce qui menace la pérennité.

Grosso-modo, le diagnostic révèle que, dans la ville de Kinshasa, la gestion des déchets aquatiques souffre d'un état environnemental fragile (cours d'eau pollués, faible collecte, zones vulnérables). Le institutionnel y relatif a des politiques mais manque de moyens, de coordination et de participation citoyenne. Pour progresser, il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles, d'articuler les flux de déchets aquatiques à la gestion globale des déchets urbains, de promouvoir la participation de tous les acteurs et de développer des infrastructures adaptées à l'ampleur du défi.

Par ailleurs puisqu'il n'y a pas d'écologie démographique, le graphique ci-dessous décrit l'évolution démographique dans quelques villes de la République Démocratique du Congo dont Kinshasa est la capitale.



Graphique de l'évolution démographique

La population kinoise a été multipliée par vingt entre 1958 (39.829) et 1984 (806.475)

Ce rythme d'accroissement a largement contribué à l'extension des villes. Etant donné qu'il y a très peu de maisons d'habitation en hauteur, les migrants qui arrivent en ville, ou les citadins qui déménagent se voient obligés d'aller vers la périphérie urbaine.

Kinshasa, autrefois petit village autour de Ngaliema, s'étend aujourd'hui sur une superficie de plusieurs milliers de Km². On y assiste à un phénomène de périphérisation qui crée à son tour des problèmes liés à la non satisfaction des besoins relatifs à l'approvisionnement en eau, en électricité et au transport. Cette situation engendre la précarité de la vie urbaine.

Ainsi, depuis plus d'une décennie, on observe un exode rural accéléré des villes congolaises: de moins en moins de citoyens ont accès à un emploi salarié, à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé appropriés, au logement décent et même aux loisirs modernes. La pauvreté des villes est plus rude que celle des milieux ruraux. Les pauvres des villes ne peuvent pas beaucoup compter sur la solidarité familiale et amicale, sur l'agriculture vivrière, etc.

3.5.5. Des villes en Régression

Le modèle de développement urbain basé sur l'industrialisation a connu un blocage dû à la zaïrianisation en 1973, à l'instabilité politique et à la mégestion jusqu'à la fin de la deuxième république. Il en a résulté une crise urbaine et par conséquent une réduction du rythme d'urbanisation dans le pays. En effet, les villes ont été le théâtre de l'exacerbation de plusieurs problèmes sociaux dont le chômage et le sous-emploi généralisés, la dégradation des infrastructures sanitaires, scolaires, de transport, d'électricité, de logement, d'alimentation, etc., la montée de la violence et de l'insécurité, la détérioration de l'environnement, etc.

Cette crise a été générale. Elle a été vécue aussi bien, si non plus, dans les grandes villes comme Kinshasa République du Zaïre 1991, que dans les villes moyennes et provinciales.

3.6. Mouvement migratoire

3.6.1. La RDC terre d'asile et pays d'exil

L'immigration ou l'arrivée! Le séjour des étrangers en RDC et l'émigration (le départ) des congolais vers d'autres pays, sont devenues depuis quelque temps, particulièrement au cours de ces dernières années, des phénomènes en vogue, pour ainsi dire. L'arrivée massive des réfugiés rwandais,

les refoulements des émigrés congolais résidant à l'étranger, le débat autour de la nationalité des étrangers,... autant de phénomènes qui ont fait couler beaucoup d'encre, et de salive. Ces phénomènes ne contribuent pas seulement à l'accroissement démographique et à la répartition spatiale de la population, mais ils constituent bien plus des vecteurs de la dynamique démographique, sociale, culturelle, économique et politique d'un pays. Ils en sont aussi des indicateurs de la santé économique, politique et sociale, dans le bon sens (cas de l'immigration) comme dans le mauvais sens (cas de l'émigration). Mais l'opinion nationale ne réalise pas toujours qu'il s'agit de phénomènes démographiques.

3.6.2. La RDC: une terre d'asile.

La RDC partage ses frontières avec neuf autres pays africains:

L'Angola. La Zambie, la Tanzanie. Le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan, la RCA et le Congo. Cette particularité lui confère une position géopolitique stratégique au cœur de l'Afrique. Elle a conduit les dirigeants de notre pays à privilégier la politique de bon voisinage, qui s'est concrétisée. Entre autres choses, par une hospitalité dite légendaire vis-à-vis des étrangers, de plus en plus nombreux.

3.6.3. Une population étrangère de plus en plus nombreuse

La RDC a accueilli et continue d'accueillir, au nom de cette hospitalité légendaire, des millions de personnes en provenance des pays voisins et lointains. Au recensement de 1970, on avait dénombré 932.042 étrangers au Congo; ce qui représentait 4,3% de la population totale du pays. Quatorze années plus tard, lors du recensement scientifique de 1984, le nombre d'étrangers était

3.6.4. Études de cas et cartographie participative

L'étude du réseau hydrographique de Kinshasa ne peut être complète sans l'intégration d'analyses locales et participatives. La cartographie participative constitue un outil essentiel pour comprendre la dynamique du réseau, identifier les zones critiques et intégrer le savoir local des communautés riveraines. Elle permet de croiser les données scientifiques avec les observations des habitants, qui connaissent souvent mieux les fluctuations saisonnières, les zones d'inondation et les sources de pollution.

1. Objectifs de la cartographie participative

La cartographie participative vise plusieurs objectifs principaux :

1. Identifier les rivières et affluents importants pour les communautés locales.
2. Détecter les zones à risque d'inondation ou de pollution.
3. Localiser les zones humides et marécages menacés.
4. Recueillir les perceptions des populations sur la qualité de l'eau, la biodiversité et l'impact des activités humaines.
5. Élaborer un outil visuel facilitant la planification et la gestion intégrée du réseau hydrographique.

2. Méthodologie appliquée à Kinshasa

La cartographie participative dans le contexte de Kinshasa repose sur une combinaison de techniques scientifiques et communautaires :

- **Collecte de données terrain** : relevés GPS des cours d'eau, marécages et infrastructures de drainage.
- **Entretiens et questionnaires** : recueil des connaissances locales sur les crues, la pollution, et l'utilisation des ressources aquatiques.

- **Ateliers communautaires** : réunions avec les habitants pour valider et enrichir les cartes, discuter des problèmes prioritaires et proposer des solutions.
- **Analyse SIG (Système d'Information Géographique)** : intégration des données participatives dans des cartes numériques, permettant de visualiser les zones vulnérables et les bassins versants critiques.

Cette méthodologie favorise l'implication des communautés et facilite l'appropriation des résultats, ce qui est essentiel pour la mise en œuvre future de stratégies de gestion durable.

3. Études de cas sur des rivières et zones humides critiques

3.1 La rivière Ndjili

La rivière Ndjili traverse plusieurs quartiers densément peuplés et constitue une source importante d'eau domestique et d'activités économiques. Les études de terrain et les retours des habitants ont mis en évidence :

- Les zones d'accumulation de déchets solides et de pollution domestique.
- Les secteurs où les berges sont érodées, menaçant les habitations riveraines.
- La variation saisonnière du débit, avec des crues fréquentes pendant la saison des pluies.

Les cartes participatives montrent clairement les points noirs de pollution et permettent de prioriser les interventions de restauration et de dépollution.

3.2 La rivière Lukaya

La Lukaya traverse des zones urbaines et périphériques, avec des pressions importantes liées à l'urbanisation. Les observations participatives ont permis de :

- Identifier les zones où les canaux de drainage sont obstrués.
- Localiser les marécages périurbains servant de zone tampon contre les crues.
- Cartographier les usages économiques locaux, comme la pêche artisanale et l'irrigation des jardins urbains.

Cette approche permet de concilier développement urbain et protection écologique, en ciblant les interventions dans les zones les plus sensibles.

3.3 Les marécages périphériques et zones humides

Les marécages autour de Kimbanseke et de Ndjili sont des écosystèmes essentiels pour la biodiversité et la régulation hydrologique. Les études de cas ont révélé :

- Une réduction progressive de leur superficie due à l'urbanisation.
- La perte de certaines espèces végétales et animales locales.
- L'importance de ces zones pour filtrer les polluants et limiter les crues.

Les cartes participatives permettent de visualiser l'évolution de ces zones et de sensibiliser les autorités et les communautés à leur préservation.

4. Impacts et avantages de la cartographie participative

La cartographie participative offre plusieurs avantages pour la gestion du réseau hydrographique :

1. **Visualisation claire des zones à risque** : elle permet de localiser précisément les points de pollution, les zones inondables et les secteurs sensibles à l'érosion.
2. **Renforcement de la gouvernance locale** : les communautés impliquées deviennent des acteurs actifs dans la protection des cours d'eau et des zones humides.
3. **Appui à la planification urbaine** : les données participatives orientent les décisions sur l'aménagement du territoire, la construction de canaux de drainage et la restauration écologique.
4. **Prévention des risques environnementaux** : en identifiant les zones critiques, il devient possible de mettre en œuvre des mesures préventives, telles que la création de ceintures végétales ou la réhabilitation de marécages.

Sur la base des études menées, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- Restaurer les berges des rivières les plus dégradées pour limiter l'érosion et protéger les habitats.
- Installer des systèmes de traitement des eaux usées avant leur rejet dans le réseau hydrographique.
- Protéger les marécages périphériques et mettre en place des zones tampon autour des cours d'eau.
- Encourager la participation continue des communautés dans la surveillance de l'état écologique des rivières et zones humides.

- Intégrer les cartes participatives dans les plans d'urbanisme et les stratégies de gestion des risques.

4. Analyse des risques et vulnérabilités du réseau hydrographique de Kinshasa

Le réseau hydrographique de Kinshasa, comprenant le fleuve Congo, ses rivières principales et secondaires, ainsi que les zones humides périphériques, est exposé à une combinaison complexe de risques naturels et anthropiques. L'analyse des risques et des vulnérabilités vise à identifier les zones et populations les plus exposées, les facteurs aggravants, et à proposer des mesures de gestion pour réduire les impacts sur l'environnement et les communautés.

1. Risques d'inondation

Les inondations constituent l'un des risques majeurs pour le réseau hydrographique et les populations riveraines de Kinshasa. Les facteurs suivants expliquent leur fréquence et leur intensité :

Saison des pluies prolongée et précipitations intenses : De novembre à mai, les pluies tropicales génèrent un débit important dans le fleuve Congo et ses affluents, provoquant des crues locales dans les zones alluviales et les quartiers densément peuplés.

Urbanisation rapide et imperméabilisation des sols : La construction massive de routes, bâtiments et infrastructures réduit l'infiltration naturelle des eaux, augmentant le ruissellement et le risque d'inondation.

Blocage des canaux de drainage : Les déchets solides, dépôts de sédiments et constructions illicites obstruent les canaux et rivières, aggravant la gravité des crues. Les quartiers périphériques tels que Ndjili, Masina et

Kimbanseke sont particulièrement vulnérables. Les inondations répétées provoquent des pertes humaines, des dégâts matériels, la contamination des sources d'eau potable et des perturbations économiques.

2. Risques liés à la pollution

La pollution est un facteur critique de vulnérabilité pour le réseau hydrographique :

Pollution domestique : Les rejets d'eaux usées non traitées provenant des quartiers densément peuplés augmentent la charge bactérienne et chimique des rivières.

Pollution industrielle : Les entreprises et ateliers situés le long du fleuve et des rivières déversent souvent des métaux lourds et produits chimiques toxiques.

Déchets solides et plastiques : L'accumulation de déchets dans les rivières et canaux réduit l'écoulement des eaux, accentue le risque d'inondation et dégrade les habitats aquatiques.

Cette combinaison de pollutions physiques, chimiques et biologiques impacte la santé des populations et réduit la biodiversité aquatique, rendant le réseau hydrographique plus vulnérable aux pressions anthropiques.

3. Vulnérabilités des populations et infrastructures

Les populations et infrastructures présentent différentes vulnérabilités face aux risques hydrologiques :

Populations vulnérables : Les habitants des quartiers informels, construits sur des plaines inondables ou à proximité des marécages, sont les plus exposés aux crues, aux maladies hydriques et à la dégradation de l'environnement.

Infrastructures critiques : Routes, ponts, stations de pompage et réseaux de distribution d'eau peuvent être endommagés par les crues, entraînant une interruption des services essentiels et des pertes économiques significatives.

Système de drainage limité : L'insuffisance des canaux et l'entretien irrégulier des réseaux de drainage accentuent les impacts des inondations et la propagation des polluants.

Ces vulnérabilités socio-infrastructures montrent la nécessité d'une planification urbaine intégrée et de mesures de prévention ciblées.

4. Impacts des changements climatiques

Le changement climatique accentue les risques et vulnérabilités du réseau hydrographique :

Variabilité des précipitations : La fréquence et l'intensité des pluies deviennent plus imprévisibles, augmentant le risque de crues soudaines. Élévation de la température : L'augmentation des températures favorise l'évapotranspiration et la concentration des polluants dans les cours d'eau durant la saison sèche.

Phénomènes extrêmes : La combinaison d'inondations, d'érosion et de sécheresses locales accroît la pression sur les écosystèmes et les populations. Ces effets renforcent l'urgence d'une gestion hydrologique proactive et d'une résilience urbaine adaptée aux contextes changeants.

5. Cartographie des zones à risque et analyse spatiale

La cartographie des risques repose sur l'identification des zones critiques :

Quartiers inondables : Ndjili, Masina, Kimbanseke et certains secteurs de Limete sont les plus exposés aux crues.

Zones de pollution élevée : Secteurs industriels et densément peuplés le long de la Ndjili et de la Lukaya.

Marécages et zones humides menacés : Marécages périphériques de Kimbanseke et de Ndjili, réduits par l'urbanisation.

Les outils SIG et la cartographie participative permettent de visualiser les vulnérabilités, d'anticiper les risques et de planifier des mesures de protection adaptées.

6. Stratégies de réduction des risques

Pour réduire les impacts et renforcer la résilience, plusieurs stratégies peuvent être adoptées :

Renforcement des infrastructures hydrauliques : réhabilitation des canaux de drainage, construction de bassins de rétention et amélioration des systèmes de pompage.

Restauration écologique : reboisement des berges, protection des marécages et zones humides, dépollution des rivières.

Planification urbaine adaptée : éviter l'urbanisation dans les plaines inondables et intégrer la gestion des risques dans les projets de développement.

Sensibilisation communautaire : formation des habitants sur les pratiques de prévention, la gestion des déchets et l'entretien des infrastructures locales. Suivi et alerte précoce : systèmes de surveillance des niveaux d'eau, cartes des zones à risque et communication efficace auprès des populations.

3.7. Conclusion partielle

En dépit de ce blocage du modèle d'industrialisation, il est prévisible, avec la volonté affichée des nouvelles autorités, que ce modèle connaîtra un développement plus important à l'avenir. Ce qui aura pour conséquence l'accélération de l'urbanisation de la province de Kinshasa et bien sûr les migrations rurales-urbaines (exode rural), surtout si le plan triennal de réhabilitation des infrastructures routières venait à être réalisé. Peut-être doit-on s'attendre à ce que la majorité de la population finisse par habiter dans les centres urbains? C'est du reste ce que postule la théorie de la transition urbaine.

Malgré cette urbanisation galopante, la majorité (61%) des Congolais résident encore dans les milieux ruraux. Mais ces milieux connaissent un vieillissement de la population: les jeunes actifs s'en vont, laissant seuls les vieux et les personnes adultes.

Il y a plusieurs conséquences qui en résultent: une baisse de la production agricole, alors que ce sont les ruraux qui sont appelés à nourrir les villes; une faible ouverture aux innovations technologiques, scientifiques, culturelles et culturelles, et donc au changement: la persistance sinon l'aggravation de la polygamie sous diverses formes, avec comme conséquence la conception de nombreux enfants hors mariage et sans véritable encadrement familial; la détérioration de l'environnement lié aux méthodes culturelles (agriculture sur brûlis) mais aussi aux nécessités vitales (exploitation à outrance des matières précieuses et déboisement anarchique des forêts pour se procurer l'argent nécessaire); et enfin la précarisation de la vie.

Les milieux ruraux voient de plus en plus leurs forêts disparaître à cause des raisons précitées. Par ailleurs, la vie dans les villages est devenue très précaire. On y observe une recrudescence des endémies et épidémies autrefois

sensiblement réduites sinon éradiquées (maladies du sommeil, schistosomiase, tuberculose) l'extension du sida à cause de la présence des citadins en milieu rural; la détérioration des infrastructures routières. D'où les difficultés d'écouler la production rurale; le manque d'approvisionnement en produits pharmaceutiques; l'apparition ou le renforcement de la malnutrition. Une bonne quantité de la production rurale est vendue en vue de se procurer l'argent nécessaire pour la scolarisation des enfants, les soins médicaux, l'habillement, la consommation accrue de l'alcool frelate etc.

Tout la parcours des éléments descriptifs de la première partie de notre dissertation doctorale ont irrésistiblement fait appel à ceux de la seconde partie, ceux-ci nous citons la méthodologie heuristique usitée qui constitue le 4^e chapitre.

Deuxième partie :
DESCRIPTION, ANALYSE ET INTERPRETATION
DES RESULTATS

FOR AUTHOR USE ONLY

La seconde partie de la présente thèse s'étale sur trois chapitres comparativement à la première qu'elle équilibre.

Le premier, mieux le 4^e chapitre est intitulé méthodologie heuristique usitée. Le 5^e et le 6^e sont respectivement libellés, gestion actuelle des déchets aquatiques un modèle intégré du management environnemental, le MMT.

FOR AUTHOR USE ONLY

Chapitre IV : PRESENTATION DE LA SITUATION DES DÉCHETS AQUATIQUES À KINSHASA

La gestion des déchets aquatiques constitue aujourd'hui un défi majeur pour les grandes villes africaines dont Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, n'échappe pas à cette problématique. Le fleuve Congo, ainsi que ses nombreux affluents et canaux, constitue un patrimoine hydrique stratégique, support de la biodiversité locale et ressource essentielle pour les activités humaines, notamment la pêche, l'agriculture, et l'approvisionnement en eau. Cependant, ces milieux aquatiques sont confrontés à une pollution croissante, principalement due au rejet de déchets ménagers, industriels, artisanaux et agricoles directement dans les rivières et canaux urbains.

Les impacts environnementaux de cette pollution sont multiples : dégradation de la qualité de l'eau, perte de biodiversité, prolifération de vecteurs de maladies, obstruction des cours d'eau et amplification des risques d'inondation. Sur le plan socio-économique, la mauvaise gestion des déchets aquatiques affecte la santé publique, augmente les coûts de traitement de l'eau et freine le développement durable de la ville.

Ce chapitre vise à analyser de manière approfondie la **situation actuelle de la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa**, à identifier les lacunes et contraintes, et à proposer des stratégies durables et scientifiquement fondées pour améliorer cette gestion. Les objectifs spécifiques incluent :

- Examiner les sources, la composition et les volumes de déchets aquatiques à Kinshasa ;
- Évaluer les méthodes actuelles de collecte, traitement et valorisation ;

- Identifier les facteurs limitants dans la gouvernance et l'efficacité technique ;
- Proposer des recommandations concrètes et adaptées au contexte local.

La problématique centrale repose sur la question suivante : **Comment mettre en place une gestion optimale et durable des déchets aquatiques à Kinshasa, intégrant les dimensions environnementales, socio-économiques et institutionnelles ?** Cette étude se base sur des analyses documentaires, des données secondaires issues des rapports officiels et des publications scientifiques, ainsi que sur l'observation des pratiques locales.

4.1. Contexte et problématique

4.1.1. Géographie et hydrographie de Kinshasa

Kinshasa, s'étendant sur plus de 9 965 km², est traversée par le fleuve Congo et ses nombreux affluents, notamment les rivières Funa, Ndjili, Lukaya et leurs canaux secondaires. Ces cours d'eau jouent un rôle crucial dans le drainage urbain et l'alimentation en eau des populations. Toutefois, leur morphologie urbaine, associée à une croissance démographique rapide (plus de 15 millions d'habitants en 2025), entraîne une forte pression sur les systèmes naturels et artificiels de gestion des déchets.

Les canaux et rivières de Kinshasa sont fréquemment obstrués par des déchets solides, ce qui entraîne des inondations lors des pluies saisonnières et la contamination des zones environnantes. La faible capacité d'évacuation et d'entretien des infrastructures hydrauliques amplifie ces problèmes.

4.1.2. Sources et typologie des déchets aquatiques

Les déchets aquatiques à Kinshasa proviennent principalement de quatre sources :

1. **Déchets ménagers** : plastiques, emballages, déchets organiques, produits chimiques domestiques.
2. **Déchets industriels** : boues, solvants, déchets chimiques non traités provenant de petites et grandes industries implantées le long des cours d'eau.
3. **Déchets de construction et démolition** : gravats, sable, béton, souvent rejetés directement dans les canaux.
4. **Déchets agricoles et artisanaux** : résidus agricoles, huiles, pesticides et effluents d'ateliers artisanaux.

Ces déchets varient en composition et en dangerosité, allant de matières organiques biodégradables à des plastiques et métaux lourds persistants, dont l'impact écologique est durable et cumulatif.

4.1.3. Impacts environnementaux et socio-économiques

L'accumulation de déchets dans les milieux aquatiques entraîne :

- **Pollution de l'eau** : augmentation de la turbidité, présence de bactéries pathogènes, contamination chimique.
- **Perturbation de la biodiversité** : mortalité piscicole, disparition de certaines espèces aquatiques et altération des habitats naturels.
- **Obstruction hydraulique** : augmentation des risques d'inondations urbaines, dégradation des infrastructures et risques sanitaires.

- **Impacts socio-économiques** : maladies hydriques (choléra, typhoïde), diminution des activités de pêche, coûts accrus de traitement de l'eau potable, perte de productivité économique.

4.1.4. Problématique centrale

Malgré les efforts des autorités locales et du Ministère de l'Environnement, les pratiques actuelles de gestion des déchets aquatiques restent **insuffisantes et fragmentées**. Les principales contraintes incluent :

- Insuffisance des infrastructures de collecte et de traitement ;
- Faible sensibilisation des populations et comportements à risque ;
- Manque de coordination interinstitutionnelle ;
- Limites techniques et financières dans le suivi et le contrôle.

Ces constats soulignent la nécessité d'une **approche intégrée et durable**, combinant gouvernance efficace, innovation technologique, implication communautaire et renforcement des capacités institutionnelles.

4.2. Cadre légal et institutionnel

4.2.1. Cadre légal national

La gestion des déchets aquatiques en République Démocratique du Congo est encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires, visant à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable. Parmi les principaux textes figurent :

- **La Constitution de 2006** : établit le droit des citoyens à un environnement sain et responsabilise l'État dans sa protection.

- **L'Ordonnance-loi n° 70-326 du 20 juillet 1970** relative à la protection de la faune et de la flore et à la conservation des ressources naturelles, qui inclut indirectement la préservation des cours d'eau.
- **Le Code de l'Environnement (Loi n°11/009 du 9 juillet 2011)** : définit les obligations en matière de prévention de la pollution et d'élimination des déchets solides et liquides.
- **Les décrets sectoriels** : fixant les normes de rejet dans les milieux aquatiques, la collecte et le traitement des déchets, notamment le Décret n° 11/010 portant sur la gestion des déchets solides.

Ces textes établissent les **principes de responsabilité environnementale**, imposant aux producteurs de déchets (ménages, industries et collectivités) l'obligation de limiter l'impact de leurs activités sur les milieux aquatiques.

4.2.2. Institutions impliquées

La gouvernance de la gestion des déchets aquatiques implique plusieurs acteurs :

1. **Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC)** : élabore les politiques et stratégies nationales, supervise la conformité aux normes environnementales.
2. **Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (SG-EDD)** : assure la coordination des programmes, le suivi des projets et le contrôle technique.
3. **Direction d'Assainissement et Direction de l'Hydraulique urbaine** : responsables de la collecte et du traitement local des déchets.
4. **Agences de régulation et communes urbaines** : chargées de l'exécution des politiques sur le terrain et du contrôle des rejets.

Malgré cette structure institutionnelle, la **coordination reste limitée**, ce qui entraîne souvent des chevauchements et des inefficacités dans la gestion des déchets aquatiques.

4.2.3. Initiatives et programmes existants

Plusieurs programmes ont été initiés :

- **Programme de Gestion Intégrée des Déchets Urbains (PGIDU)** : financement partiel par la Banque mondiale et ONU-Habitat.
- **Projets de sensibilisation communautaire** : impliquant des ONG locales pour réduire le rejet direct de déchets dans les rivières.
- **Projets pilotes de valorisation** : recyclage des plastiques, pavés écologiques, compostage des déchets organiques.

Cependant, l'évaluation scientifique de ces initiatives montre que **les résultats restent modestes**, souvent limités à des zones pilotes et non systématiquement intégrés dans une stratégie urbaine durable.

4.3. Méthodes et techniques actuelles de gestion des déchets aquatiques

4.3.1. Collecte et transport

La collecte des déchets aquatiques à Kinshasa repose principalement sur :

- **Opérations manuelles** : ramassage par les équipes communales ou communautaires à l'aide de pelles, râtaux et paniers.
- **Collecte mécanisée limitée** : utilisation de camions-bennes ou de dragues pour les zones les plus accessibles.

- **Transfert vers les centres de traitement** : souvent inefficace à cause du manque de coordination et des infrastructures inadéquates.

Ces méthodes présentent plusieurs limites : couverture incomplète, fréquence insuffisante, et exposition des agents à des risques sanitaires.

4.3.2. Traitement et valorisation

Les techniques actuelles de traitement incluent :

- **Compostage des déchets organiques** : limité à certaines ONG et projets pilotes.
- **Recyclage du plastique** : transformé en pavés écologiques ou matériaux de construction, mais insuffisant face aux volumes produits.
- **Décharges et enfouissement** : solution prédominante, souvent non contrôlée, générant pollution des nappes phréatiques et lixiviats.

L'analyse scientifique des performances indique que **moins de 30 % des déchets sont réellement valorisés**, le reste étant stocké ou rejeté dans les milieux aquatiques.

4.3.3. Dispositifs de filtration et de nettoyage

Certains dispositifs ont été introduits pour réduire la pollution :

- **Barrières flottantes** : retenue des déchets solides dans les canaux principaux.
- **Systèmes de filtration artisanaux** : tamis, grilles, dispositifs flottants dans les affluents.
- **Dragage et curage** : intervention ponctuelle sur les rivières pour prévenir l'envasement.

Bien que ces techniques soient efficaces localement, leur déploiement reste limité par le coût, le manque de maintenance et l'absence d'une planification systémique.

4.3.4. Évaluation scientifique de l'efficacité des méthodes

- **Collecte manuelle** : faible productivité, risques sanitaires élevés.
- **Recyclage et valorisation** : haute valeur ajoutée mais volume limité.
- **Décharges et enfouissement** : solution courante mais environnementalement insoutenable.
- **Technologies innovantes** : potentiel prometteur, nécessitant financement et expertise technique.

Cette évaluation met en évidence la nécessité d'une **approche intégrée**, combinant innovation technologique, gouvernance renforcée, et participation communautaire.

4.4. Analyse des causes de l'inefficacité de la gestion actuelle

4.4.1. Faiblesses institutionnelles

L'efficacité de la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa est fortement limitée par :

- **Manque de coordination** entre les différentes institutions (MEDD-NEC, SG-EDD, communes, ONG). Les responsabilités sont souvent mal définies, générant des chevauchements ou des zones non couvertes.
- **Insuffisance de financement** pour l'acquisition de matériel moderne, la maintenance des équipements et la formation du personnel.

- **Absence de suivi et d'évaluation** systématique, limitant la capacité à mesurer l'efficacité des interventions et à ajuster les stratégies.

Ces lacunes institutionnelles ralentissent la mise en œuvre de solutions durables et créent une perception d'inefficacité parmi les populations locales.

4.4.2. Comportement des populations

Les pratiques des habitants ont un impact direct sur la gestion des déchets :

- Rejets directs dans les rivières et canaux, souvent par manque de sensibilisation ou absence de points de collecte accessibles.
- Méconnaissance des risques sanitaires et environnementaux liés à la pollution aquatique.
- Pratiques informelles de recyclage ou brûlage des déchets, qui génèrent d'autres nuisances.

L'éducation environnementale et la mobilisation communautaire apparaissent donc comme des leviers essentiels pour améliorer l'efficacité des interventions.

4.4.3. Contraintes techniques et logistiques

- **Infrastructure insuffisante** : manque de dépôts temporaires, centres de tri et d'unités de traitement des déchets.
- **Équipements limités** : rares camions, dragues et dispositifs de filtration, souvent obsolètes.
- **Maintenance déficiente** : la non-maintenance des équipements réduit leur durée de vie et leur performance.

4.4.4. Facteurs environnementaux aggravants

- **Pluies et crues saisonnières** : transportent des déchets jusque dans le fleuve Congo, submergeant les canaux.
- **Topographie urbaine** : certains quartiers sans systèmes de drainage appropriés accumulent les déchets et aggravent l'obstruction hydraulique.
- **Changements climatiques** : intensification des événements pluviométriques, augmentant la fréquence des inondations et des dépôts de déchets.

4.5. Propositions pour une gestion optimale et durable

4.5.1. Approche intégrée de gestion des déchets aquatiques

Une gestion optimale repose sur un **système intégré**, combinant prévention, collecte, traitement, valorisation et suivi :

1. **Prévention** : sensibilisation des populations, mise en place de points de collecte accessibles, réglementation stricte sur les rejets.
2. **Collecte** : modernisation des équipements, renforcement des équipes communales, utilisation de technologies adaptées à l'hydrographie locale.
3. **Traitement et valorisation** : recyclage des plastiques (pavés écologiques), compostage des déchets organiques, incinération contrôlée des déchets dangereux.
4. **Suivi et évaluation** : mise en place d'indicateurs de performance, suivi hydrologique et qualité de l'eau, audit régulier des infrastructures.

4.5.2. Technologies innovantes adaptées à Kinshasa

- **Pavés écologiques en plastique recyclé** : valorisation des plastiques urbains tout en réduisant les dépôts dans les rivières.
- **Barrières flottantes et tamis** : dispositifs modulaires dans les canaux pour retenir les déchets solides.
- **Systèmes de compostage communautaire** : transformation des déchets organiques en engrais pour l'agriculture urbaine.
- **Plateformes numériques de suivi** : base de données des déchets collectés, cartes des zones à risque, alertes pour interventions ciblées.

4.5.3. Gouvernance et institution

- Définition claire des responsabilités entre MEDD-NEC, communes et partenaires.
- Formation continue des agents et mise en place de comités de suivi multisectoriels.
- Mécanismes de transparence et de reddition de comptes pour les opérateurs privés impliqués dans la collecte et le traitement.

4.5.4. Plan de suivi et d'évaluation

- **Indicateurs** : volumes collectés, taux de valorisation, réduction des dépôts dans les rivières.
- **Évaluations périodiques** : audits techniques et sociaux pour mesurer l'impact des interventions.
- **Participation communautaire** : comités de quartier, éducation environnementale, suivi participatif des résultats.

4.5.5. Implication des communautés et partenariats public-privé

- Mobilisation des citoyens à travers des campagnes d'information et des incitations (recyclage rémunéré, programmes scolaires).
- Partenariats avec des entreprises pour le recyclage et la valorisation des déchets.
- Collaboration avec les ONG locales et internationales pour le financement et le transfert de technologies adaptées.

4.6. Études de cas et expériences comparatives

4.6.1. Gestion des déchets aquatiques à Accra, Ghana

Accra, capitale du Ghana, fait face à des défis similaires à Kinshasa, notamment des rivières et canaux pollués par des déchets plastiques et organiques. Des initiatives clés incluent :

- **Programmes de collecte intégrée** : partenariats entre les municipalités, entreprises privées et communautés locales pour organiser la collecte systématique des déchets.
- **Valorisation des plastiques** : recyclage en pavés, mobilier urbain et matériaux de construction.
- **Éducation environnementale** : campagnes de sensibilisation dans les écoles et quartiers informels.

Résultats : réduction notable des déchets flottants dans les canaux principaux, amélioration de la qualité de l'eau et meilleure participation communautaire.

4.6.2. Lagos, Nigeria : traitement et valorisation

Lagos, avec plus de 20 millions d'habitants, a mis en place des systèmes pilotes de gestion des déchets aquatiques :

- **Barrières flottantes et dragage mécanique** : réduction des dépôts solides dans les cours d'eau.
- **Unités de recyclage centralisées** : transformation des plastiques et métaux en pavés et matériaux de construction.
- **Participation citoyenne** : programmes de sensibilisation et incitations financières pour le recyclage.

Leçons pour Kinshasa : la combinaison de technologies adaptées, de partenariats public-privé et de mobilisation communautaire permet de générer des résultats tangibles.

4.6.3. Nairobi, Kenya : approche communautaire

Nairobi utilise une stratégie communautaire et réglementaire :

- **Zones pilotes de collecte sélective** : tri à la source et collecte différenciée des déchets organiques et plastiques.
- **Sensibilisation et réglementation locale** : interdiction du rejet des déchets solides dans les rivières et canaux.
- **Valorisation des déchets organiques** : production de compost pour l'agriculture urbaine.

Résultats : meilleure adoption des pratiques de tri, réduction des inondations et amélioration des conditions sanitaires.

4.6.4. Enseignements pour Kinshasa

Ces études de cas montrent que :

- Une **approche intégrée** combinant infrastructure, technologie et mobilisation sociale est indispensable.
- La **valorisation des déchets plastiques et organiques** contribue à la durabilité financière et environnementale.
- Le **renforcement institutionnel et la coordination intersectorielle** sont essentiels pour éviter les inefficacités.

4.7. Modélisation scientifique et prévisions

4.7.1. Objectifs de la modélisation

La modélisation vise à :

- Estimer la réduction possible des déchets dans les cours d'eau avec différentes stratégies de gestion.
- Évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques.
- Fournir un outil décisionnel pour les autorités locales et le ministère.

4.7.2. Méthodologie

- **Collecte des données** : volumes de déchets générés, composition, points de rejet et flux hydrologiques.
- **Simulation de scénarios** :
 1. Maintien des pratiques actuelles.
 2. Introduction de systèmes de collecte et valorisation améliorés.

3. Mise en place de programmes communautaires et technologies innovantes.

- **Indicateurs** : réduction des déchets flottants, qualité de l'eau, couverture de collecte, taux de valorisation.

4.7.3. Résultats prévisionnels

- **Scénario 1 (status quo)** : accumulation continue des déchets, aggravation des inondations, dégradation persistante de la qualité de l'eau.
- **Scénario 2 (technologies et infrastructures renforcées)** : réduction de 40–50 % des déchets dans les canaux principaux, amélioration mesurable de la qualité de l'eau.
- **Scénario 3 (approche intégrée avec mobilisation communautaire)** : réduction supérieure à 70 %, amélioration durable de l'écosystème aquatique, participation active des habitants, et création de nouvelles opportunités économiques via la valorisation des déchets.

4.7.4. Impacts environnementaux et socio-économiques

- **Environnement** : diminution de la pollution chimique et plastique, réhabilitation des habitats aquatiques, réduction des risques d'inondation.
- **Santé publique** : baisse significative des maladies hydriques et vecteurs de maladies.
- **Économie** : création de filières de recyclage, production de pavés écologiques et compost, réduction des coûts liés au traitement de l'eau et aux interventions d'urgence.

La problématique de l'assainissement constitue un enjeu majeur en République démocratique du Congo (RDC), inscrit dans la Constitution de 2006

(article 53), qui reconnaît à toute personne le droit à un environnement sain et propice à son épanouissement. Depuis 2006, plusieurs réformes sectorielles ont été initiées, mais le secteur reste dépourvu d'un cadre juridique global spécifique. Les textes existants sont souvent dispersés ou dépassés, tels que la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 sur l'organisation des entités territoriales décentralisées, la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 sur la libre administration des provinces, la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 sur la protection de l'environnement, la Loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau et la Loi n°18/035 du 13 décembre 2018 sur l'organisation de la santé publique. Depuis 2013, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable a mis en œuvre la Politique Nationale d'Assainissement (PoNA), définissant les options fondamentales pour assurer des services adéquats aux populations. L'assainissement est lié au changement climatique : les événements extrêmes (inondations, sécheresses) perturbent les systèmes existants, nécessitant des infrastructures résilientes.

L'absence de systèmes adéquats entraîne pollution, maladies hydriques, contamination alimentaire et hausse de la morbi-mortalité infantile. La réorganisation institutionnelle prévoit un transfert progressif des compétences du niveau national au niveau décentralisé, ces derniers assurant la planification, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des infrastructures, tandis que les institutions centrales conservent un rôle normatif et d'appui-conseil. La PoNA intègre des approches adaptatives face aux impacts climatiques, visant des systèmes capables de résister, s'adapter et se rétablir après les aléas. L'objectif principal est d'améliorer la performance des services d'assainissement, en répondant aux besoins locaux et en renforçant la résilience environnementale et sanitaire des populations.

4.8. Justification de la politique nationale d'assainissement

4.8.1. Généralités

La Politique Nationale d'Assainissement constitue le cadre d'orientation d'une gestion rationnelle et durable du secteur de l'assainissement. Elle ouvre la voie à l'organisation du cadre institutionnel et légal afin d'améliorer la performance dans le secteur. Elle est également le gage d'une meilleure planification et programmation des actions sectorielles.

La Politique Nationale d'Assainissement définit les orientations générales du secteur qui seront traduites dans un plan national d'assainissement et des plans d'actions au niveau décentralisé. Son adoption est une condition fondamentale pour la programmation des actions à mettre en œuvre dans le secteur aussi bien sur le plan national, provincial que local.

Une fois adoptée, cette politique servira de référence pour l'élaboration des stratégies de développement, des textes juridiques et des programmes et projets. Elle permettra d'améliorer la conduite des actions en cours menées par l'ensemble des parties prenantes et fournira également aux actions futures un meilleur cadre de définition.

4.8.2. Sur le plan social et culturel

Le déficit d'accès aux services adéquats d'assainissement constitue un problème social que l'Etat congolais est appelé à résoudre. Le manque d'accès à l'assainissement est d'une part liée à une situation socio-économique critique et d'autre part, une cause directe de la pauvreté générée par la baisse de la productivité économique (qui s'explique, par exemple, par des maladies, par le haut niveau de temps et efforts investis pour se débarrasser des déchets liquides et solides, etc...) et les coûts de santé. L'accès limité à l'assainissement touche

surtout la population vulnérable et défavorisée en termes de la situation économique et socio-culturelle.

La définition d'une Politique Nationale d'Assainissement pertinente et orientée vers un développement durable du secteur contribue à l'amélioration de ce cadre social de la population congolaise.

4.8.3. Sur le plan environnemental

Tout développement durable d'une société doit tenir compte des enjeux environnementaux. La performance des services et des infrastructures d'assainissement a un impact direct sur la salubrité du milieu ainsi que, sur la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

La Politique Nationale d'Assainissement constitue, entre autres, un document d'appui à la prise en compte des considérations environnementales dans le secteur de l'assainissement.

4.8.4. Sur le plan économique

Le secteur d'assainissement est porteur des ressources financières. La gestion rationnelle des déchets constitue une source de revenu pour l'Etat d'un côté et une opportunité de croissance pour le secteur privé de l'autre. L'engagement dans le secteur de l'assainissement peut contribuer activement au développement économique du pays. Par contre, le manque des services d'assainissement, notamment de la gestion efficace des déchets, peut constituer un facteur de perte de productivité des populations causée par des maladies liées au manque de salubrité de milieu. La Politique Nationale d'Assainissement sert donc à fixer les grandes lignes pour une meilleure prise en compte des considérations économiques de l'assainissement.

4.9. Etat de lieux de l'assainissement en RD Congo

La République démocratique du Congo (RDC) est le plus grand pays et l'un des plus peuplés d'Afrique subsaharienne. Cependant, alors que la RDC est dotée de ressources naturelles exceptionnelles, d'un potentiel hydroélectrique gigantesque et d'énormes ressources en eau, un historique de conflits, de bouleversements politiques et d'instabilité ont sérieusement compromis les perspectives de développement du ce pays. Des décennies de conflit et de sous-investissement sur le vaste territoire du pays ont entraîné de grandes lacunes dans l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (AEPA).

Depuis l'avènement de la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée à ce jour, la RDC a opté pour la décentralisation comme mode de gouvernance des services publics, y compris celui de l'assainissement. Le secteur de l'assainissement en RDC est régi par une législation éparse, essentiellement dans la Loi de 2011 telle que modifiée et complétée à ce jour, portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement et par la Loi du 31 décembre 2015 relative à l'Eau. Les lois sus mentionnées soutiennent la décentralisation du secteur, habilitant les gouvernements provinciaux à assumer leur mandat de supervision de la fourniture de services et ouvrant le secteur à la participation privée.

Bien que la décentralisation ait été inscrite dans la Constitution de 2006, à travers 26 provinces et plus de 1 000 entités autonomes (Entités Territoriales Décentralisées - ETD), peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent. Le secteur de l'assainissement est géré concurremment entre le Gouvernement central, la Province et les ETD, chacun selon sa compétence spécifique. Ce secteur est sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Il sied de signaler que les efforts du Gouvernement de

la RDC tendent à la consolidation et l'unification de la régulation du secteur de l'assainissement à travers une loi spécifique.

Il n'existe pas encore de « Loi relative à l'assainissement », mais le pays dispose d'une Politique Nationale de l'Assainissement (PoNA), qui constitue un cadre juridique précurseur en matière d'assainissement, élaborée par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) en 2013. Le MEDD est la principale institution gouvernementale pour le secteur de l'assainissement, à travers sa Direction d'Assainissement (DAS).

La DAS assure la coordination, la planification et le suivi du secteur de l'assainissement. A cet effet, elle fixe les normes et met en œuvre la politique nationale d'assainissement et élabore la stratégie nationale d'assainissement. Depuis la réforme de 2006, la DAS est représentée au niveau provincial par les Bureaux Assainissement (BA) des Coordinations Provinciales de l'Environnement et Développement Durable. Le BA en tant que service déconcentré de la DAS a pour mission de soutenir les ETD dans le domaine de l'assainissement. Ainsi, suivant la disposition de l'article 204 de la Constitution, les provinces sont chargées de mettre en place des programmes d'assainissement. Les provinces et des ETD possèdent également des services publics d'assainissement déconcentrés ou décentralisés (direction provinciale, regie, brigade...).

Sur terrain, la République démocratique du Congo subit régulièrement des flambées épidémiques de choléra, de rougeole, de fièvre jaune, de fièvre typhoïde ainsi que du paludisme. Ce constat n'est pas surprenant au regard des observations précédentes faites sur les pratiques et sur les données techniques de l'assainissement en RDC. Les infrastructures d'assainissement (décharges publiques, stations d'épurations, etc...) sont inexistantes, une partie de la population défèque encore à l'air libre, les déchets sont jetés dans les rues, les

eaux usées sont déversées dans les cours d'eau sans traitement et les ouvrages de drainage d'eau sont hors d'usage. Parmi les facteurs listés précédemment, l'assainissement liquide (ou gestion des eaux usées et excréta) constitue un facteur majeur et invisible de propagation de maladies qui n'est pas suffisamment pris en compte par la population et le pouvoir public. Les différentes enquêtes sanitaires et les résultats d'études épidémiologiques confirment en effet la relation de causalité entre les maladies et les déficiences d'assainissement. Les enfants de moins de cinq ans, les malades, les personnes âgées ainsi que des femmes enceintes sont parmi les vulnérables de cette situation du manque d'assainissement.

En plus de la santé, la performance dans le secteur de l'assainissement a des conséquences économiques certaines. Sur ce point, selon des estimations de la Banque Mondiale, l'Etat perd environ 192 milliards de francs congolais par an sous forme de baisse de productivité économique et de coûts de soins de santé.

L'observation de l'environnement de vie de la RDC et particulièrement en milieu urbain, démontre l'existence des sérieux problèmes environnementaux. Et parmi les causes majeures, figure l'absence d'un bon assainissement du milieu. Les impacts environnementaux du manque d'assainissement sont considérables et ont également des répercussions sur le bien-être et la santé des populations : contamination des ressources en eau, pollution des sols, dégradation de la végétation et érosion, qualité de vie, dégradation des paysages urbains et naturels, et le dérèglement climatique.

La non-priorisation politique, l'absence d'un cadre juridique et institutionnel adéquat, l'insuffisance d'infrastructure de base et un financement inadéquat font du secteur d'assainissement, un des secteurs les moins opérationnels en RDC.

4.10. Principales orientations et objectifs fondamentales

4.10.1. Vision

L'Etat entend d'améliorer le cadre de vie de la population en lui donnant accès aux services et infrastructures d'assainissement adéquats, en disposant d'une politique nationale, d'une loi appropriée, des programmes et des stratégies sectorielles et sous-sectorielles y afférents. Pour les aspects du changement climatique, l'Etat vise à établir un cadre durable et résilient qui garanti l'accès à des services d'assainissement adéquat tout en tenant compte des enjeux climatiques. Cette vision se décline aussi en 6 axes stratégiques : (i) Accès universel et équitable ; (ii) Résilience au changement climatique, (iii) Protection de l'environnement ; (iv) innovation et technologies durables ; (v) sensibilisation et éducation ; (vi) collaboration multi niveau.

4.10.2. Principes de la politique nationale d'assainissement

La Politique Nationale d'Assainissement se fonde sur des principes majeurs qui seront suivis par les stratégies et les plans sous-sectoriels lors de sa mise en œuvre. Ces principes sont les suivants :

Le principe de spécificité : selon lequel, le secteur de l'assainissement est considéré comme un secteur à part entière qui vise à assurer une gestion optimale et durable, entre autres, en matière de :

- Evacuation et traitement des eaux usées et excréta ;
- Evacuation et traitement des eaux usées domestiques et industrielles ;
- Evacuation des eaux pluviales;

- Evacuation et traitement des déchets solides et spéciaux ;
- Contrôle des rejets des eaux usées domestiques et des effluents industriels ;
- Lutte contre les vecteurs des maladies ;
- Contrôle des pollutions et nuisances

L'approche par la demande : selon laquelle la demande des usagers structurera l'offre des services d'assainissement ;

Le principe de la transparence : selon lequel une redevabilité sur toutes les actions et financements sera portée à l'appréciation des parties prenantes ;

Le principe d'implication du secteur privé : selon lequel le secteur privé sera impliqué dans la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement ainsi que dans les activités de tous les sous-secteurs ;

Le principe d'information, d'éducation et de communication : selon lequel toutes les actions d'assainissement seront sous-tendues par des activités d'information, d'éducation, de communication et de dialogue en vue de garantir l'appropriation et la participation de toutes les parties concernées et de favoriser le changement des comportements ;

Le principe d'utilisateur-payeur : selon lequel l'utilisation des services d'assainissement exige de chacun qu'il contribue à l'effort de l'Etat pour en assurer la gestion ;

Le principe pollueur-payeur : selon lequel quiconque, qui de quelque manière, se rend coupable de la pollution du milieu, est tenu de contribuer aux coûts résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution, de restauration, et de réparer les dommages éventuels ;

Le principe de précaution : lequel vise à prévenir les risques graves et irréversibles pour la santé et pour l'environnement, par l'adoption de mesures de conservation et de protection ;

Le principe de subsidiarité : selon lequel les décisions relatives à l'assainissement sont prises par les autorités locales, dans le cadre de la décentralisation, sous réserve qu'aucune considération d'intérêt national ne s'y oppose ;

Le principe de participation et de concertation : selon lequel les autorités à tous les niveaux veillent à ce que les populations concernées par des mesures d'assainissement soient informées et consultées en temps utile ;

Le principe d'équité et d'égalité : selon lequel tous les citoyens accèdent de la même manière et sans discrimination aux services d'assainissement ;

Le principe d'adaptabilité : selon lequel tout système doit être adapté au contexte local, notamment la capacité de paiement des services d'assainissement et des technologies appropriées pour un meilleur rendement ;

Le principe d'auto-prise en charge communautaire : selon lequel la population est responsable de l'assainissement de son milieu. Elle peut adopter une méthode d'assainissement de sa propre entité en conformité avec les textes réglementaires ;

Le principe de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux : selon lequel tout projet relatif à l'assainissement susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est assujéti à une étude d'impact environnementale et sociale préalable, assortie de son plan de gestion.

Le principe de l'adaptation et la résilience des systèmes d'assainissement aux impacts du changement climatique pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre : selon lequel tout projet de construction des ouvrages d'assainissement doit tenir compte de la prévention de ces risques.

4.10.3. Champ d'application de la politique nationale d'assainissement

L'assainissement est l'ensemble des activités et des dispositions qui sont mises en œuvre pour rendre plus sain le milieu physique de la vie humaine. Les sous-secteurs à considérer pour la Politique Nationale d'Assainissement sont répartis en six axes d'intervention stratégiques :

Axe d'intervention stratégique n°1: Eaux usées et Excréta

- Excréta, avec ou sans eau : Mettre fin à la défécation à l'air libre dans un contexte du changement climatique exige une approche **multidimensionnelle**, reliant les **infrastructures adaptées, mobilisation communautaire, financement intelligent et gouvernance locale proactive**. Ce défi est aussi une opportunité pour **renforcer la justice environnementale et la dignité humaine**.
- Eaux usées issues des activités anthropiques (domestique, artisanale et industrielle) ; Résidus de traitement des eaux usées, en particulier boues de vidange et boues d'épuration, ainsi que les eaux traitées (par exemple pour la réutilisation en milieu agricole ou pour la production du biogaz) ; L'adaptation et l'atténuation contribuent à la durabilité aux processus de recyclage des eaux usées et excréta pour leur valorisation en énergie renouvelable.

Axe d'intervention stratégique n°2 : Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales vise à adapter les agglomérations (territoires) aux événements climatiques extrêmes notamment les fortes pluies et les sécheresses en préservant les écosystèmes, la sécurité des populations, et la qualité des milieux aquatiques.

Seules les eaux pluviales destinées à être gérées pour assurer une protection des populations urbaines sont considérées.

Axe d'intervention stratégique n° 3 : Protection des eaux et lutte contre les pollutions

- Identifications des sites présentant un potentiel de pollution des eaux ;
- Traitement des effluents avant rejet ;
- Protection des zones de captage d'eau potable ;
- Améliorer les infrastructures en construisant des stations d'épuration des eaux usées et les réseaux d'assainissement plus résistants aux événements climatiques extrêmes ;
- Renforcer les mécanismes de la lutte contre la pollution de l'air et la dépollution des sites pollués ;
- Renforcer les mécanismes de contrôle des émissions des gaz à effet de serre et le captage du biogaz ;
- Renforcer les mécanismes de la lutte contre la pollution du sol et la dépollution des sites pollués.

Axe d'intervention stratégique n°4 : Déchets solides

Déchets domestiques, artisanaux, industriels, et agroalimentaires

Mettre en place un mécanisme adéquat de gestion des déchets solides tenant compte de l'élimination des décharges incontrôlées ainsi que les traitements modernes des lixiviats. Mettre en place le système phyto-épuration.

Axe d'intervention stratégique n°5 : Déchets spéciaux ou dangereux

- Déchets spéciaux d'origine artisanale et industrielle.

Ces déchets comprennent, notamment les déchets hospitaliers, industriels, radioactifs ou miniers ne permettant pas une mise en décharge

- Déchet gazeux d'origine artisanal et industriel : Dans une optique de résilience climatique, la gestion des déchets gazeux est une priorité croissante pour la durabilité urbaine, la santé publique et la lutte contre le changement climatique. Elle nécessite des investissements ciblés, une gouvernance intégrée et le déploiement de solutions technologiques appropriées, accessibles et adaptables.
- Mettre en place les activités de la résilience climatique par la neutralisation chimique, le recyclage des déchets spéciaux comme les métaux, les plastics réduisant la quantité des matériaux qui finissent dans les décharges et les incinérateurs limitant les émissions ainsi que la valorisation énergétique pour la production de biogaz.

Axe d'intervention stratégique n°6 : Contrôle des vecteurs des maladies et autres nuisances

La lutte intégrée contre les conditions favorables de la reproduction des vecteurs des maladies et autres nuisances par des méthodes ci-après :

- Chimiques (par exemple à travers la désinsectisation, la dératisation, la décontamination et la désinfection) ;

- Mécaniques ou physique (pex curage des caniveaux, désherbage, piégeage, assèchement des marais) ;
- Biologiques (pex à travers des prédateurs) ;
- Génétiques (pex à travers la charge des insectes mâles stérilisés par radiation)
- Lutte efficace contre les vecteurs de maladies en contexte changement climatique doit combiner la résilience dans la surveillance et prévention, le contrôle intégré environnemental, les politiques d'assainissement ainsi que la participation citoyenne active.

4.10.4. Objectifs

4.10.4.1. Objectif global

L'objectif global de la Politique Nationale d'Assainissement est de contribuer au développement durable de la RDC à travers des options et stratégies cohérentes en vue d'améliorer l'accès des populations aux services et infrastructures adéquats d'assainissement et résilients aux risques climatiques.

4.10.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la Politique Nationale d'Assainissement sont les suivants :

- Promouvoir les approches pro-pauvres pour la mise en place des infrastructures et la prestation des services d'assainissement ;
- Valoriser le secteur de l'assainissement auprès de toutes les parties prenantes;
- Mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources financières endogènes et exogènes du secteur de l'assainissement ;
- Améliorer la gouvernance du secteur de l'assainissement ;

- Impulser un changement de mentalité et de comportement en matière d'assainissement ;
- Harmoniser les différentes approches dans le secteur de l'assainissement ;
- Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sous-sectoriels ;
- Promouvoir le respect de l'égalité du genre ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé publique en raison de nombreuses maladies liées à un milieu insalubre.

4.10.4.3. Options et orientations par objectifs spécifiques

Objectif n°1: Promouvoir les approches pro-pauvres pour la mise en place des infrastructures et des services d'assainissement :

- a) Par l'élaboration des programmes et stratégies capables de garantir l'accessibilité durable de l'ensemble de la population, notamment des personnes socialement ou économiquement vulnérables, aux services et infrastructures d'assainissement de base
- b) Par la promotion du droit d'accès à l'assainissement :
 - Les principales actions du Gouvernement doivent contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations en donnant à celles-ci la possibilité d'accéder aux infrastructures adéquates de l'assainissement et aux services de base de qualité indépendamment de leur solvabilité. Les institutions étatiques ayant en charge l'assainissement s'emploieront donc à renforcer le partenariat intersectoriel pour l'assainissement des parcelles, des quartiers et de toutes zones ouvertes au public (mise en place des services et des infrastructures d'assainissement).

- c) Par l'accès égalitaire, universel et non discriminatoire :
- Des mesures doivent être prises pour donner une réponse à tous les problèmes d'assainissement, dans tous les milieux et pour toutes les catégories de populations. Des mesures particulières pour garantir le principe d'équité sont prises, en vue de prévenir le risque de privilégier une catégorie sociale par rapport à une autre.
- d) Par la mise en place et l'amélioration de la qualité de service et des infrastructures d'assainissement :
- Les normes et standards des services et infrastructures d'assainissement doivent être définis en fonction des technologies les plus accessibles et plus adaptées aux milieux de leur utilisation. Les mesures et mécanismes doivent être pris pour la mise en place de services et infrastructures d'assainissement et l'amélioration de ceux existants. Il s'agira 1) de définir les normes et standards ; 2) de construire les infrastructures et fournir des services selon les normes ; 3) d'assurer la maintenance des infrastructures ; et 4 de réguler les prix d'usage des services et infrastructures.
- e) Par le développement des services et des infrastructures à base communautaire : Les services et infrastructures communautaires (poubelle publique, égout, captage d'eau, etc) seront mis en place et valorisés.

Résultats attendus

- Les services de l'assainissement de base sont mis en place sur toute l'étendue de la République et plus particulièrement dans les agglomérations les plus défavorisés. Ils sont renforcés et équipés en vue de faciliter l'accès aux populations socialement et économiquement vulnérables ;

- Les infrastructures de base (toilettes publiques, latrines domestiques, poubelles publiques, égout, captage d'eau, etc) sont disponibles et accessibles aux populations vulnérables.

Objectif n°2 : Valoriser le secteur de l'assainissement auprès de toutes les parties Prenantes

a) Par des actions de valorisations du secteur :

- Un plaidoyer devra être entrepris auprès des autorités pour placer le secteur de l'assainissement au centre des priorités et enjeux nationaux. En effet, les caractéristiques et les impératifs de l'assainissement en font un secteur à part entière, et non comme une retombée des programmes d'alimentation en eau potable.
- Pour relever le niveau de priorité des projets d'assainissement dans le pays, il est nécessaire de démontrer les bénéfices qu'il est possible d'en tirer, tant aux niveaux national, provincial que local. Les impacts de l'assainissement sur la santé de l'homme et sur l'environnement devront attirer l'intérêt de ce secteur.

b) Par l'amélioration de la coopération entre les parties prenantes : Le secteur de l'assainissement est un secteur transversal avec une multitude des intervenants. Au niveau national et provincial, les attributions en matière d'assainissement sont réparties entre plusieurs ministères. De plus, dans le cadre de la décentralisation, les compétences en matière d'assainissement sont réparties entre le Gouvernement central, provincial et les structures des entités territoriales décentralisées.

Afin d'assurer une harmonisation des approches et la cohérence des interventions, les attributions de chaque acteur ainsi que les mécanismes de leur coopération et de l'échange des informations devraient être bien définis.

Pour garantir une mise en œuvre efficace de la Politique Nationale d'Assainissement, une vision partagée de tous les acteurs devrait être établie. Une coordination sectorielle est indispensable pour la facilitation de ces processus.

- c) Par une gestion participative : outre les parties prenantes dans le secteur de l'assainissement sont appelées à participer et à s'impliquer activement dans la gestion des problèmes et questions relatifs à l'assainissement. Des mécanismes devront être mis en place pour assurer une participation efficiente des populations et des divers acteurs concernés (y compris la société civile et le secteur privé) dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes en matière d'assainissement.
- d) Par le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des principaux acteurs (au niveau national, provincial et local) :

Il s'agit d'une des mesures essentielles afin d'améliorer la qualité des services d'assainissement et d'augmenter l'accès de la population à l'assainissement. Le renforcement des capacités institutionnelles sera assuré sous forme de mesures ciblant l'amélioration de l'administration et de la gestion des activités aux niveaux vertical et horizontal afin : 1) d'améliorer la communication interne et externe ainsi que le choix des outils de communication ; 2) d'augmenter la transparence de l'administration, des activités et des flux financiers ; 3) de rendre efficace la collaboration entre les différentes institutions publiques impliquées et d'harmoniser les activités de ces dernières ; 4) d'optimiser l'usage des ressources financières.

Le renforcement des capacités humaines comprendra la promotion de la formation de métier et la formation diplômante dans le secteur de l'assainissement. La formation suivra toujours les connaissances scientifiques

actuelles et sera adapter aux réalités du pays ainsi qu'aux normes et standards dans le secteur.

En plus de la formation, l'équipement approprié et le transfert de l'expertise et des moyens financiers suffisants contribueront au renforcement des capacités humaines aux niveaux national, provincial et local.

Par le renforcement de la participation des acteurs locaux :

En vertu de la décentralisation, la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'assainissement et la gestion des services sont des compétences réservées aux Entités Territoriales Décentralisées. Le renforcement de leur participation permettra de mieux offrir l'accès à l'assainissement.

- e) Un programme de renforcement de participation des acteurs locaux devra être mis en place. Ce programme devra concerner aussi bien les acteurs étatiques que ceux de la société civile, du secteur privé, des autorités locales coutumières et religieuses.

Résultats attendus:

- Des campagnes de sensibilisation et plaidoyers auprès de toutes les parties prenantes à l'échelle nationale, provinciale et locale sont organisés ;
- La coordination sectorielle permet une coopération efficace de toutes les parties prenantes ainsi que l'échange des informations entre acteurs ;
- Toutes les parties prenantes, aussi bien publiques, privées ainsi que la société civile et la population sont impliquées à tout le processus décisionnel dans le secteur de l'assainissement ;
- Toutes les parties prenantes sont renforcées dans leur capacité opérationnelle dans le secteur de l'assainissement et plus particulièrement

celles du niveau local (à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités institutionnelles et humaines).

Objectif n°3 : Mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources financières endogènes et exogènes du secteur de l'assainissement.

La mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement exige d'importantes ressources financières publiques et privées qu'il faudra mobiliser au plan interne et externe.

a) Financement interne:

Dans un contexte de ressources financières limitées, des efforts doivent être fournis pour assurer la meilleure allocation possible des fonds publics à la filière de l'assainissement. Le défi d'améliorer la couverture des services d'assainissement présente une opportunité pour la création d'un marché qui pourra contribuer à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois.

L'optimisation des mécanismes requiert la mobilisation de sources de financement qui, combinées à des mécanismes efficaces de gestion financière et administrative, permettent aux investissements de l'Etat d'accélérer l'évolution des taux d'accès à l'assainissement et d'avoir un effet multiplicateur économique, garant de la pérennité du développement déclenché. Il s'agira dans ce cadre de:

- Optimiser les financements existants : les programmes nationaux, provinciaux et locaux sont des opportunités de mobilisation de financement du secteur ;
- Mettre en place un mécanisme approprié de mobilisation des ressources nécessaires à la gestion de l'assainissement : mesures incitatives pour tout projet développé dans le secteur, allègement fiscal ;

- Appeler à contribution le Fonds d'intervention pour l'environnement créé par la loi n°11/09 du 09 juillet 2011 portant les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en vue d'assurer le financement des activités de l'assainissement. L'une des sources de financement de ce Fonds pourrait être des taxes et redevances et des contributions en nature ou en espèce résultant de l'application du principe pollueur-payeur.

Les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) seront également chargées d'identifier les sources de financement et d'inscrire des allocations suffisantes à leurs budgets pour le secteur de l'assainissement.

En outre, il est nécessaire de créer un climat des affaires favorable permettant le développement du secteur privé et l'orientation des acteurs informels vers le secteur formel.

b) Financement externe:

Les partenaires extérieurs seront davantage mobilisés pour contribuer au financement du secteur de l'assainissement. Toutefois, l'objectif à long terme doit être de se faire indépendant des financements des partenaires extérieures et de trouver des mécanismes autonomes de financement du secteur de l'assainissement.

Résultats attendus:

- Au moins 5% du budget national consacré au secteur de l'assainissement ;
- Une stratégie de mobilisation des financements dans le secteur est élaborée et mise en œuvre (y compris des pistes de solution pour assurer la bonne gouvernance financière et pour améliorer le climat d'investissement dans le secteur) ;

- Les taxes et droits relatifs à l'assainissement sont valorisés et affectés au besoin du secteur ;
- Le fonds d'intervention pour l'environnement est mis à contribution ;
- L'acquis des ressources financières des partenaires techniques et financiers garantis pour l'amélioration de l'accès aux services et infrastructures d'assainissement.

Objectif n°4 : Amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'assainissement

- a) Par l'élaboration de la loi sur l'assainissement : L'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'assainissement passe par l'élaboration de la loi sur l'assainissement et ses mesures d'application, lesquelles constitueront un cadre juridique de référence. Les dispositions contenues dans les différents textes existants constitueront les éléments indispensables à l'élaboration de cette loi.
- b) Par la mise en place du cadre institutionnel :

Ce cadre institutionnel identifie les acteurs et décline leurs responsabilités.

Ces acteurs sont:

- Le Pouvoir central;
- La Province;
- Les ETD;
- Le secteur privé;
- Les usagers.

La répartition des responsabilités des acteurs est la suivante :

Le Pouvoir central : Ses responsabilités portent sur :

- L'élaboration des lois, règlements, normes et standards ;
- L'élaboration et la gestion du cadre régulateur ;
- L'élaboration des stratégies de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement
- La promotion du secteur privé et du climat d'affaires ;
- L'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités ;
- La mobilisation de financement;
- La réalisation des Etudes d'Impact Environnementale Stratégique et Sociale (EIES) ;
- Le suivi et le contrôle du respect des normes et textes réglementaires.

La Province : Les responsabilités portent sur :

- L'élaboration des édits et règlements ;
- L'élaboration de stratégies provinciales de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement ;
- L'organisation et le fonctionnement des services publics dont le service public d'assainissement ;
- L'élaboration des programmes d'assainissement et de campagne de lutte contre les maladies endémo-épidémiques conformément au plan national ;
- Le renforcement des capacités dans le secteur de l'assainissement ;
- La promotion du secteur privé et du climat des affaires ;

- la mobilisation de financement.

Les ETD : Leurs responsabilités portent sur : l'élaboration des programmes locaux d'assainissement ;

- La construction et l'entretien des infrastructures d'assainissement ;
- L'organisation et la gestion du service public ;
- La promotion du secteur privé ;
- La promotion des partenariats public-privés ;
- La mobilisation de financement;
- Le renforcement des capacités;
- La mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement

Le secteur privé et la société civile :

- La cogestion du service public de l'assainissement ;
- La maîtrise d'œuvre;
- La réalisation des EIES

Les usagers:

Les usagers jouent un rôle primordial dans l'assainissement. Les stratégies à élaborer pour la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement doivent impérativement prendre en compte les aspirations des usagers dans leur phase de planification ainsi que dans leur réalisation.

Ils seront donc impliqués à travers leurs représentants dans :

- L'élaboration des plans stratégiques d'assainissement ;

- La tarification des services;
 - Le choix des opérateurs de proximité.
- c) Par la délégation de gestion du maître d'ouvrage :

Les ETD, maître d'ouvrage, ne sont pas autorisées d'exploiter le service public de l'assainissement en régie. La gestion du service public de l'assainissement sera confiée à des opérateurs publics ou privés.

Les services publics et les autres structures publiques du secteur de l'assainissement (notamment l'OVD, les Brigades d'assainissement, les services d'hygiène) doivent être adaptés au contexte légal en vigueur en matière de décentralisation.

- d) Par l'introduction de la procédure d'Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales (EIES) :

L'introduction de l'obligation des EIES renvoie notamment à un des principes énoncés ci-dessus, à savoir la prévention et la précaution. La mise en œuvre d'un tel principe permettra d'épargner des sommes importantes qui seraient nécessaires pour réparer les dégâts. En effet, les études d'impacts ont pour objet de mieux connaître les projets, leurs effets et les dangers qu'ils représentent pour le milieu concerné afin d'optimiser l'utilisation des ressources et minimiser les impacts négatifs. Elles permettent d'affirmer l'importance du rôle du Ministre ayant en charge l'environnement en matière de contrôle et de donner l'occasion aux populations affectées par les différents projets de porter plainte et de faire prendre en charge les conséquences environnementales par les responsables.

Résultats attendus:

- Le document de la Politique Nationale d'Assainissement adopté et vulgarisé ;

- La loi relative à l'assainissement élaborée et promulguée ;
- Un cadre institutionnel correspondant au nouveau cadre juridique mis en place ;
- Une meilleure définition et répartition de compétences entre les acteurs nationaux, provinciaux et locaux réalisés ;
- Le secteur privé et la société civile promus ;
- La population impliquée dans la gestion des questions de l'assainissement

Objectif n°5 : Impulser un changement de mentalité et de comportement en matière d'assainissement

a) Par un programme de sensibilisation :

Le désir d'amélioration du cadre de vie à elle seule ne suffit pas pour garantir le droit d'accès de la population aux services et infrastructures de l'assainissement. Un programme de sensibilisation sociale doit être envisagé pour un changement de comportement de la population et de toutes les parties prenantes du secteur de l'assainissement.

b) Par un programme d'Information, d'Education et de Communication : Les outils et moyens d'information seront développés. L'éducation aussi bien domestique que scolaire sera capitalisée et toutes sortes de mécanismes de communication doivent être mises à profit pour apporter un changement de comportement. Pour ce faire, un programme particulier sera élaboré pour assurer une mobilisation sociale conséquente.

Résultats attendus:

- Des campagnes d'information et de communication à travers tous les outils informationnels et communicationnels planifiées et réalisées ;
- Des programmes d'éducation et de sensibilisation mis en place à travers la République.



Objectif n°6 : Harmoniser les différentes approches dans le secteur de l'assainissement.

- a) Par le renforcement de la collaboration intersectorielle : Les problèmes de l'assainissement sont essentiellement de nature multisectorielle, ce qui nécessite l'intervention d'autres secteurs de développement pour leur résolution. D'où l'importance de la coordination des actions ayant un impact sur l'assainissement. Les institutions ayant en charge l'assainissement devront associer davantage les secteurs connexes aux actions de développement de l'assainissement par la mise en place de cadres appropriés de concertation, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des actions intersectorielles.
- b) Par l'amélioration de la coordination des interventions des partenaires dans le secteur de l'assainissement :
 - La coordination des interventions des partenaires constitue un atout pour la promotion de l'assainissement. Le cadre de concertation entre les institutions étatiques et les partenaires techniques et financiers devra être renforcé. Les mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions des partenaires aux différents niveaux seront définis.

Résultats attendus:

- Un cadre de concertation, de planification et de mise en œuvre des plans et programmes d'assainissement mis en place ;
- Une coordination des activités et des interventions organisée, améliorée et renforcée entre les différents intervenants du secteur ;

Objectif n°7 : l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sous-sectoriels.

La Politique Nationale d'Assainissement se traduit par l'élaboration des stratégies de sa mise en œuvre, lesquelles guideront l'élaboration des programmes au niveau national, provincial et local. En considérant l'absence des données détaillées sur la performance dans le secteur de l'assainissement, cela nécessitera l'élaboration des états de lieux en vue de réaliser la planification et l'évaluation des activités. Il est requis que des programmes soient élaborés, mis en œuvre et suivis à échelon national, provincial et local.

Résultats attendus:

- Le plan national de l'assainissement est défini ;
- Les programmes sous-sectoriels élaborés et mis en œuvre (par exemple pour l'évacuation et le traitement des déchets solides et liquides)

Objectif n°8 : Promouvoir le respect d'égalité du genre

Toute stratégie élaborée dans le secteur de l'assainissement doit impérativement intégrer la dimension genre. Cette prise en compte des questions d'intégration des aspects du genre devra être comprise comme à la fois stratégiques et transversales. Les mesures à exécuter dans ce contexte seront identifiées et

toutes les activités tant du secteur public que privé doivent promouvoir le respect d'égalité du genre dans tout le processus de planification (conception, budgétisation, exécution, suivi et évaluation).

Résultats attendus:

- La dimension genre intégré dans tout plan, programme du secteur de l'assainissement ;
- Les femmes sont impliquées dans le processus décisionnel du secteur

Objectif n°9 : Contribuer à l'amélioration de la santé publique en raison de nombreuses maladies liées à un milieu insalubre.

Le milieu insalubre (pex à proximité des eaux usées) peut engendrer des maladies liées à un vecteur ou encore à un mauvais assainissement de base plus particulièrement à des latrines défectueuses ou inexistantes.

La Politique Nationale d'Assainissement, dans son plan d'assainissement, vise notamment, à assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales ainsi que les excréments, en minimisant les risques pour la santé et pour l'environnement. Il en est de même des déchets solides qui doivent subir préalablement un traitement approprié avant leur évacuation.

Résultats attendus :

- L'assainissement et l'hygiène mis à profit pour la gestion des problèmes connexes ;
- La vision partagée du Ministère en charge de l'environnement et du Ministère en charge de la santé publique en matière des questions liées à l'assainissement et l'hygiène.

Objectif n°10 : Adapter les politiques publiques, les stratégies ainsi que les ouvrages d'assainissement à la résilience aux risques climatiques.

Le changement climatique accentue la vulnérabilité des systèmes d'assainissement : inondations, sécheresses, érosion côtière, hausse du niveau des eaux souterraines...

Face à ces défis, la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement (PoNA) doit impérativement intégrer la résilience climatique pour garantir la durabilité, la sécurité et l'accessibilité des services pour les populations les plus exposées.

La Politique Nationale d'Assainissement résiliente au changement climatique tient compte de :

- L'intégration de l'analyse des aspects climatiques dans la planification des études spécifiques et la conception des infrastructures adaptées en zones d'intervention (zones inondables, décharges exposées, réseaux obsolètes...) et une cartographie dynamique des risques pour orienter la localisation des ouvrages d'assainissement ;
- La formation des autorités politico-administratives et autres acteurs de mise en œuvre dans la gestion des risques climatiques ;
- La mobilisation des collectivités et communautés locales à intégrer la résilience climatique dans les plans locaux d'assainissement et favoriser des mécanismes communautaires de surveillance des effets climatiques sur les ouvrages ;
- Financement de l'assainissement résilient au climat, en mobilisant les fonds climat internationaux et nationaux ;

- Promotion des partenariats public-privé pour l'innovation dans les technologies résilientes et intégration des incitations à la performance climatique dans les marchés publics d'assainissement.
 - Faire l'évaluation et suivi, l'innovation par la création des indicateurs spécifiques de résilience au niveau institutionnel, environnemental, infrastructure et communautaire (fonctionnement post-inondation, durabilité en contexte de stress hydrique, etc.), par des pratiques innovantes locales adaptées (usage de boues compostées pour l'agriculture en contexte de sécheresse) et favoriser la recherche appliquée sur les liens entre climat, assainissement, environnement et santé.
- Résultats attendus :
 - • Les politiques publiques et les stratégies d'assainissement sur l'ensemble du pays tiennent compte de la résilience aux risques climatiques ;
 - • Les ouvrages d'assainissement érigés sur l'ensemble du pays sont adaptés aux aléas climatiques.

4.11. La mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement adaptée aux réalités actuelles, y compris le changement climatique

Cette mise en œuvre sera pilotée par le Ministère en charge de l'assainissement qui assure le leadership. Elle reposera sur les actions clés ci-après :

- Identification des acteurs de la mise en œuvre ;
- Mise en place d'un cadre légal et réglementaire adéquat ;
- Élaboration des stratégies de la mise en œuvre ;
- Mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Suivi-évaluation.

4.11.1. Identification des acteurs de la mise en œuvre

La mise en œuvre efficace de la présente Politique Nationale d'Assainissement nécessite la mobilisation coordonnée de plusieurs acteurs œuvrant dans les secteurs d'assainissement et du climat qui interviendront dans la planification, le financement, la mise en œuvre, le suivi et la sensibilisation.

Au niveau du pouvoir central et provincial : la répartition des attributions des ministères nationaux est stipulée dans l'ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant attribution des ministères, confère au ministère de l'Environnement et Développement Durable, la coordination de la mise en œuvre des politiques en matière d'assainissement.

Les autres acteurs impliqués accompagneront et appuieront la mise en œuvre selon l'étendue de leurs compétences.

Tandis que la répartition des compétences entre le niveau national et le niveau provincial est fixée dans les articles 202, 203 et 204 de la Constitution et dans la loi sur la libre administration des provinces. Malgré cette identification des compétences, il y a la nécessité de définir les tâches concrètes entre les ministères nationaux et les ministères provinciaux en matière d'assainissement. Cette définition sera établie dans la loi sur l'assainissement et ses différentes mesures d'application nonobstant les révisions de différents codes et lois.

4.11.2. Conclusion partielle

Le présent chapitre a mis en lumière la nécessité d'une gestion optimale et durable des déchets aquatiques à Kinshasa, en s'appuyant sur un diagnostic approfondi des pratiques actuelles, des contraintes institutionnelles, techniques et comportementales, ainsi que sur l'analyse des impacts environnementaux et socio-économiques.

L'étude a montré que malgré les efforts entrepris par les autorités locales, le Ministère de l'Environnement et les partenaires internationaux, la gestion actuelle demeure fragmentée et insuffisante. Les principaux défis identifiés incluent l'insuffisance des infrastructures de collecte et de traitement, la faible coordination interinstitutionnelle, le manque de sensibilisation et d'implication des populations, ainsi que les limitations techniques et financières. Ces lacunes contribuent à la pollution continue des rivières et canaux de Kinshasa, à l'accumulation de déchets plastiques et organiques, à la dégradation de la qualité de l'eau et à l'augmentation des risques sanitaires et économiques.

Pour remédier à cette situation, le chapitre propose une approche intégrée de gestion des déchets aquatiques, combinant prévention, collecte, traitement, valorisation et suivi. Les solutions proposées s'articulent autour de plusieurs axes :

1. Prévention et sensibilisation : mobilisation des populations, création de points de collecte accessibles, éducation environnementale et réglementation stricte sur les rejets directs dans les milieux aquatiques.
2. Collecte et traitement : modernisation des équipements municipaux, renforcement des équipes communales, introduction de technologies adaptées à l'hydrographie urbaine de Kinshasa.

3. Valorisation et innovation : transformation des plastiques en pavés écologiques, compostage des déchets organiques, incinération contrôlée des déchets dangereux, utilisation de plateformes numériques pour le suivi et la gestion des flux de déchets.
4. Gouvernance et coordination institutionnelle : clarification des responsabilités entre les différents acteurs (MEDD-NEC, SG-EDD, communes, ONG), formation des agents, création de comités multisectoriels de suivi et mécanismes de reddition de comptes.
5. Mobilisation communautaire et partenariats public-privé : programmes d'incitation pour le recyclage, implication des ONG locales et internationales, partenariats avec le secteur privé pour le financement et l'exploitation des technologies adaptées.

L'analyse comparative avec d'autres villes africaines telles qu'Accra, Lagos et Nairobi a confirmé que la combinaison de technologies adaptées, gouvernance renforcée et mobilisation sociale est indispensable pour atteindre une gestion durable et rentable des déchets aquatiques. Ces exemples ont mis en évidence que l'approche intégrée favorise non seulement la réduction significative des déchets, mais aussi la création de filières économiques vertes, l'amélioration de la qualité de l'eau et la résilience des infrastructures urbaines face aux inondations.

La modélisation scientifique et les prévisions présentées dans ce chapitre renforcent la pertinence de cette approche intégrée. Les scénarios prévisionnels montrent que la mise en œuvre de systèmes de collecte et de valorisation renforcés, couplée à l'implication communautaire, pourrait permettre une réduction de plus de 70 % des déchets dans les canaux principaux, tout en générant des bénéfices environnementaux, sanitaires et économiques tangibles.

En définitive, la gestion optimale et durable des déchets aquatiques à Kinshasa nécessite un changement systémique, fondé sur la coordination institutionnelle, l'innovation technologique, la mobilisation citoyenne et la valorisation économique des déchets. La réussite de cette démarche constitue une condition essentielle pour améliorer la santé publique, préserver la biodiversité aquatique, prévenir les inondations et promouvoir le développement durable de la ville. Ce chapitre fournit ainsi un cadre scientifique et opérationnel pouvant servir de référence pour les autorités locales, les décideurs politiques et les chercheurs dans le domaine de la gestion intégrée des déchets urbains et aquatique.

FOR AUTHOR USE ONLY

Chapitre V : METHODOLOGIE HEURISTIQUE USITEE

Sous la rubrique méthodologie heuristique usitée dans notre thèse, nous avons examiné sept sections d'analyse que nous découvrons ci-dessous.

5.1. Type et nature de la recherche (appliquée, explicative, mixte)

5.1.1. Nature de la recherche

La présente étude s'inscrit dans une **recherche appliquée**, visant la **résolution d'un problème concret** lié à la gestion et à la valorisation des déchets aquatiques dans la ville de Kinshasa. Elle cherche à développer et expérimenter le **modèle MMT « MALICK – MUAMBA – TSHIBANGU est axé sur le Management de la Mutation et de la Transformation**) dans le cadre de l'**économie bleue**, en vue de produire des **solutions durables et énergétiquement viables**.

Selon **Babbie (2021)**, la recherche appliquée a pour but d'apporter des réponses opérationnelles à des problématiques sociales, économiques ou environnementales, contrairement à la recherche fondamentale qui se limite à l'enrichissement du savoir scientifique.

Ainsi, cette recherche vise non seulement à **comprendre**, mais surtout à **agir** sur les systèmes de gestion des déchets aquatiques du fleuve Congo et des rivières de Kinshasa, afin de promouvoir une **transition vers un modèle d'assainissement durable**.

5.1.2. Type de la recherche

Sur le plan typologique, cette recherche adopte un **caractère explicatif**. Elle cherche à **expliquer les relations de causalité** entre trois aspects ci-dessous :

- la gestion des déchets aquatiques,
- l'application du modèle MMT,
- et la performance environnementale et socio-économique obtenue.

Comme le soulignent **Yin (2018)** et **Saunders, Lewis & Thornhill (2019)**, la recherche explicative permet d'identifier les liens entre les variables et de comprendre les mécanismes qui sous-tendent les phénomènes étudiés. Dans ce cadre, l'étude explore **comment** le management environnemental peut être un levier d'innovation dans la valorisation des déchets aquatiques et la production d'énergie verte.

5.1.3. Approche méthodologique

La présente thèse fait usage des deux catégories méthodologiques attestées les méthodologies quantitatives et celles qualitatives.

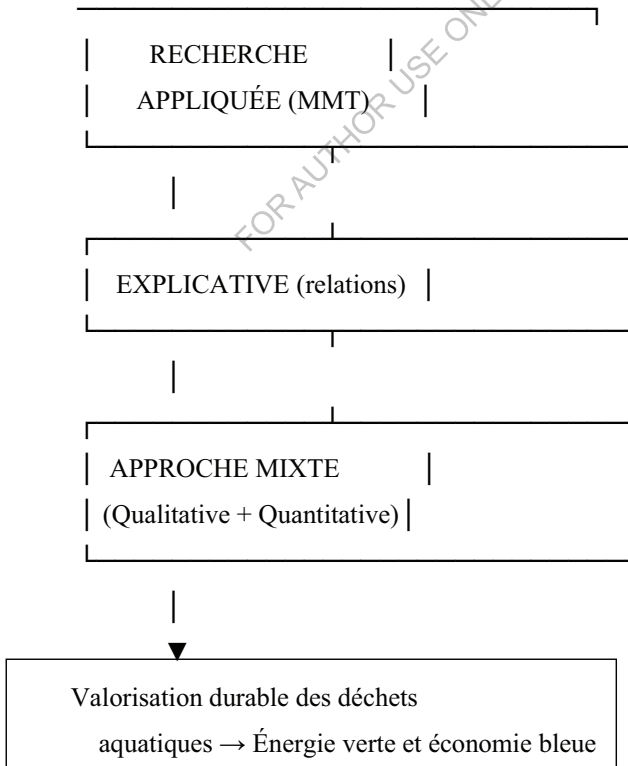
- L'approche qualitative, à travers des entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels, les ONG environnementales, et les communautés riveraines, tente de faire comprendre les perceptions pratiques et contraintes dans la gestion des déchets aquatiques.
- L'approche quantitative, à travers la collecte et l'analyse de données sur les volumes de déchets collectés, les taux de recyclage, les coûts de traitement et la production potentielle de base sur l'énergie issue de la biomasse aquatique.

Selon **Creswell & Plano Clark (2018)**, la combinaison des approches qualitatives et quantitatives renforce la validité et la profondeur de la recherche en intégrant les dimensions humaines, organisationnelles et techniques d'un même phénomène.

5.1.4. Schéma récapitulatif du type et de la nature de la recherche

Il présente schématiquement à travers le schéma Fuschine de la nature.

Figure 16 : Nature et type de la recherche



Source : (Creswell & Plano Clark, 2018 ; Sekaran & Bougie, 2016).

4.2. Approche méthodologique : qualitative et quantitative

4.2.1. Justification de l'approche mixte

La recherche adopte une **approche méthodologique mixte**, combinant les méthodes **qualitatives** et **quantitatives** afin de renforcer la **validité interne et externe** des résultats.

Selon **Creswell et Plano Clark (2018)**, la recherche mixte (mixed methods research) permet d'explorer un phénomène complexe sous deux angles complémentaires :

- la compréhension en profondeur des comportements, perceptions et logiques d'action (qualitatif) ;
- la mesure et la modélisation statistique des relations entre les variables (quantitatifs).

Dans le contexte de cette étude, cette combinaison est pertinente car la **gestion et la valorisation des déchets aquatiques** du fleuve Congo et des rivières de Kinshasa impliquent à la fois des **dimensions humaines, institutionnelles et technologiques**.

Ainsi, le volet qualitatif explore le management environnemental, les pratiques de terrain et la gouvernance, tandis que le volet quantitatif évalue les impacts mesurables du modèle MMT sur les performances environnementales et énergétiques.

4.2.2. Description des deux approches

Éléments de comparaison	Approche qualitative	Approche quantitative
Objectif principal	Comprendre les perceptions, pratiques et logiques des acteurs dans la gestion des déchets aquatiques.	Mesurer les effets et corrélations entre variables liées au recyclage et à la production d'énergie verte.
Type de données	Données non numériques (entretiens, observations, documents).	Données numériques (statistiques, indicateurs environnementaux et énergétiques).
Méthodes de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-directifs avec gestionnaires, ONG, autorités locales. - Observation de terrain. - Analyse documentaire (rapports, lois, politiques environnementales). 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes par questionnaire. - Mesure des volumes de déchets collectés et recyclés. - Estimation de la production énergétique (biogaz, biodiesel, etc.).
Outils d'analyse	Analyse de contenu (thématique et catégorielle).	Analyse statistique descriptive et inférentielle (SPSS, Excel, R).
Résultats attendus	Identification des freins, leviers et perceptions liées à la gestion durable des déchets aquatiques.	Évaluation quantitative de la performance du modèle MMT sur la durabilité et la rentabilité.
Type de	Inductif (du particulier vers le	Déductif (du général vers le

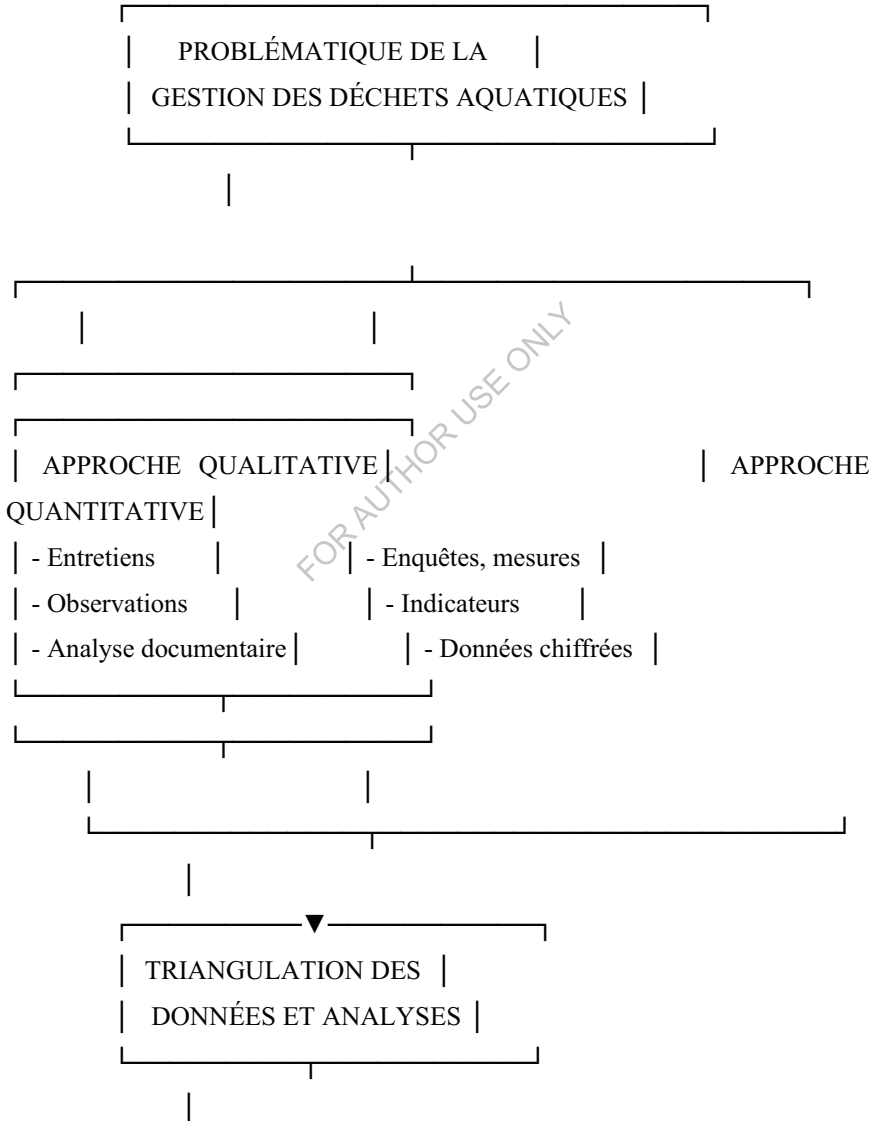
Éléments de comparaison	Approche qualitative	Approche quantitative
raisonnement	général).	particulier).
Temporalité	Phase exploratoire (amont du projet).	Phase confirmatoire (validation du modèle).
Contribution spécifique	Construction du modèle conceptuel MMT adapté au contexte de Kinshasa.	Validation empirique et statistique de ce modèle.

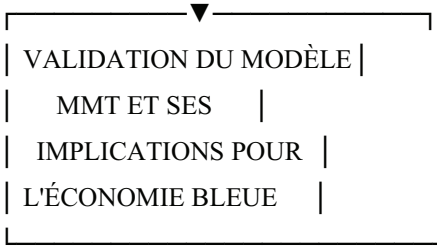
Source : (Sekaran & Bougie, 2016).

Ce tableau constitue une synthèse comparative méthodologique élaborée par l'auteur afin d'opérationnaliser l'approche mixte (qualitative–quantitative) dans l'analyse du modèle MMT appliqué à la valorisation des déchets aquatiques à Kinshasa. La mention « élaboration propre » est donc conforme aux exigences universitaires, tout en s'appuyant sur des références méthodologiques reconnues.

5.2.3. Schéma du processus méthodologique

Figure 17 : Processus de mise en œuvre de l'approche mixte





Source : (Creswell & Plano Clark, 2018).

5.2.4. Application concrète au terrain d'étude

- Zone d'étude : Kinshasa – Fleuve Congo et principales rivières urbaines (N'Djili, Kalamu, Lukunga).
- Période de collecte : prévue sur 12 mois (3 mois qualitatifs + 9 mois quantitatifs).
- Population cible : acteurs publics (municipalités, services d'assainissement), ONG environnementales, communautés riveraines et entreprises de recyclage.
- Échantillonnage :
 - Qualitatif : échantillonnage raisonné (30 acteurs clés).
 - Quantitatif : échantillon aléatoire (300 répondants).

5.3. Population et échantillonnage

5.3.1. Population cible

La population de l'étude regroupe l'ensemble des acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion, le traitement et la valorisation des déchets aquatiques à Kinshasa.

Les critères de cette gestion de déchet aquatique sont au nombre de quatre.

1. Les institutions publiques : Ministère de l'Environnement, Régie d'Assainissement et Services Urbains, Hôtel de Ville de Kinshasa.
2. Les entreprises et ONG environnementales : structures engagées dans le recyclage, le traitement ou la sensibilisation environnementale.
3. Les communautés riveraines : habitants vivant le long du fleuve Congo et des rivières urbaines (N'djili, Kalamu, Lukunga).
4. Les experts et chercheurs : universitaires, ingénieurs environnementaux, gestionnaires de projets.

5.3.2. Échantillonnage

L'échantillonnage est **mixte** :

- Raisonné (non probabiliste) pour la partie qualitative, afin de cibler les acteurs-clés et informateurs pertinents ;
- Aléatoire simple (probabiliste) pour la partie quantitative, afin d'obtenir des données représentatives.

Tableau 8: Répartition de l'échantillonnage selon le volet méthodologique de l'étude

Volet	Type d'échantillonnage	Population cible	Taille prévue	Justification
Qualitatif	Raisonné (purposive sampling)	Décideurs, responsables, experts, ONG	30 participants	Permet d'obtenir une compréhension approfondie des pratiques et perceptions.
Quantitatif	Aléatoire simple	Ménages et riverains	300 répondants	Assure la représentativité et la

Volet	Type d'échantillonnage	Population cible	Taille prévue	Justification
				fiabilité des résultats statistiques.

Source : (Sekaran & Bougie, 2016).

Ce tableau présente la stratégie d'échantillonnage différenciée adoptée dans une approche mixte. La mention « élaboration propre de l'auteur » est conforme aux normes universitaires, dès lors qu'il s'agit d'une construction méthodologique spécifique à l'étude.

5.4. Outils et techniques de la collecte des données

5.4.1. Outils utilisés

Tableau : Outils utilisés et types de données

Méthode	Outils / instruments	Objectif	Type de données collectées
Enquête	Questionnaire structuré	Mesurer les comportements, attitudes et connaissances sur la gestion des déchets aquatiques.	Données quantitatives
Entretien	Guide d'entretien semi-directif	Comprendre les stratégies de gestion, les obstacles et les opportunités du modèle MMT.	Données qualitatives
Observation	Fiche d'observation	Analyser les pratiques	Données

Méthode	Outils / instruments	Objectif	Type de données collectées
directe		réelles de collecte et de traitement des déchets sur les sites du fleuve et des rivières.	qualitatives
Analyse documentaire	Fiches de lecture, revues, rapports officiels, lois environnementales	Contextualiser les politiques publiques et cadres réglementaires.	Données secondaires
Analyse physique des déchets	Échantillons, pesée, tri, classification	Identifier la nature et la composition des déchets aquatiques pour la valorisation énergétique.	Données quantitatives

Source : (Creswell, 2014 ; Sekaran & Bougie, 2016 ; Yin, 2018).

Ce tableau synthétise l’articulation des méthodes qualitatives et quantitatives mobilisées dans une approche mixte. La mention « élaboration propre de l’auteur » est conforme aux exigences universitaires, dans la mesure où il s’agit d’une construction méthodologique spécifique au protocole de recherche.

5.5. Méthodes d’analyse

5.5.1. Analyse qualitative

Les données qualitatives seront traitées par **analyse thématique** (Braun & Clarke, 2019), à l’aide de logiciels tels que **NVivo**.

L’analyse suivra trois étapes :

1. Codage ouvert (identification des thèmes) ;
2. Regroupement en catégories ;
3. Interprétation des résultats en lien avec le modèle MMT.

5.5.2. Analyse quantitative

Les données quantitatives seront analysées avec **SPSS** et **Excel**, selon deux niveaux :

- Analyse descriptive : fréquences, moyennes, écarts-types, histogrammes.
- Analyse inférentielle : corrélations (Pearson), régressions linéaires, tests d'hypothèses.

5.5.3. Modélisation

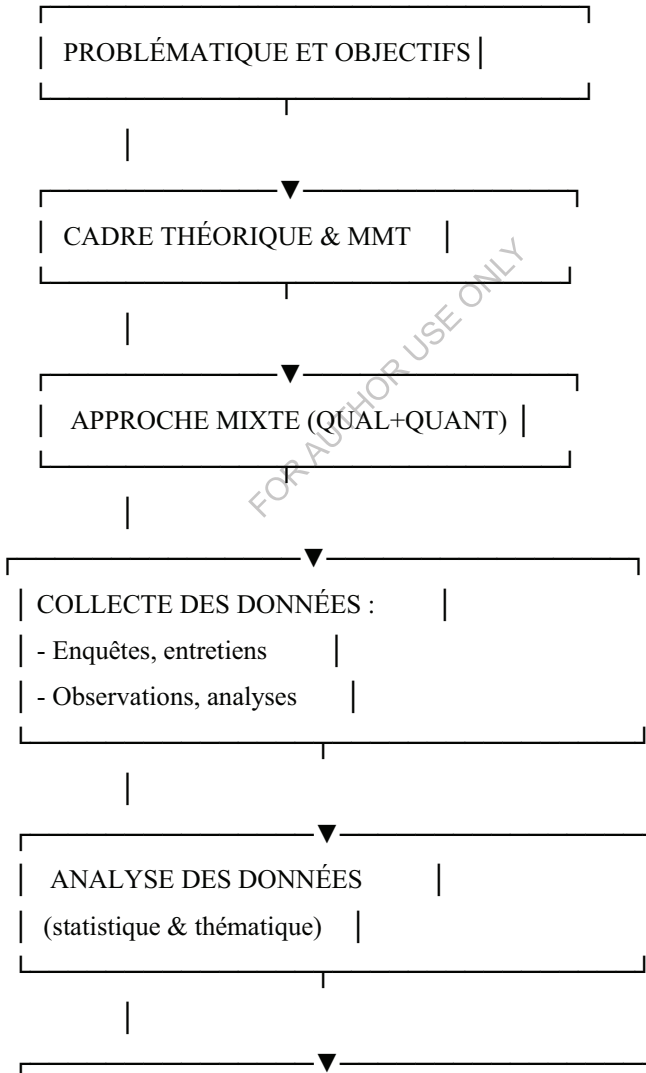
Une **modélisation systémique du modèle MMT** sera réalisée pour simuler les interactions entre :

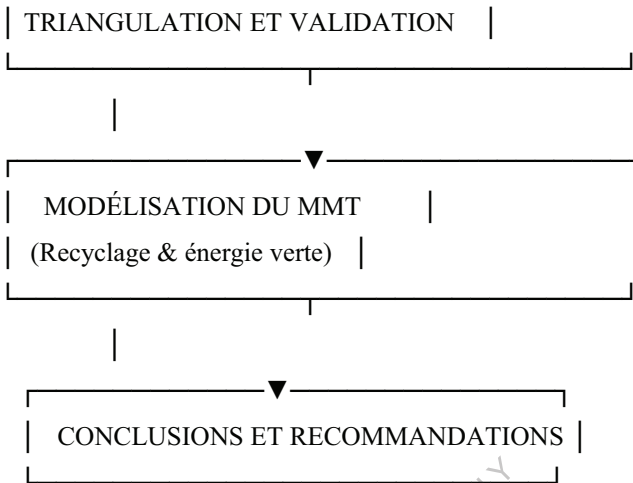
- la collecte des déchets,
- le recyclage,
- la production d'énergie verte,
- et les impacts socio-économiques.

Cette modélisation s'appuie sur une logique **input – process – output**, inspirée de **Checkland (1999)**.

5.6. Schéma de la démarche méthodologique

Figure 18 : Démarche méthodologique globale





Source : (Creswell, 2014 ; Creswell & Plano Clark, 2018 ; Yin, 2018).

5.7. Fiabilité, validité et limites de la recherche

5.7.1. Fiabilité

La fiabilité concerne la **stabilité et la reproductibilité** des résultats. Pour l'assurer :

- Les outils de collecte (questionnaire, guide d'entretien) seront prétestés sur un échantillon pilote (10 personnes).
- Les procédures de collecte et d'analyse seront standardisées et documentées.
- Les analyses statistiques seront vérifiées par double saisie pour éviter les erreurs.

5.7.2. Validité

La validité est assurée par :

- La triangulation des sources (entretiens, enquêtes, documents).
- La validation par les pairs (experts et encadreurs).
- L'utilisation de données fiables et récentes (rapports du PNUD, Banque mondiale, et autorités congolaises).

5.7.3. Limites

Malgré la rigueur méthodologique, certaines limites sont reconnues :

- Difficulté d'accès à certaines données officielles sur les déchets.
- Influence possible de la saisonnalité (variations des flux de déchets selon les crues).
- Ressources limitées pour les analyses physico-chimiques approfondies.
- Risques de biais déclaratif lors des enquêtes auprès des populations.

5.8. Approches des boucles de valorisation : des 3R aux modèles élargis

Les boucles de valorisation constituent l'une des dimensions les plus opérationnelles de l'économie circulaire. Elles permettent de maintenir la valeur des ressources dans le cycle productif, tout en réduisant la quantité de déchets générés.

5.8.1. Modèle des 3R

Le modèle des 3R, théorisé initialement par la Commission européenne et largement diffusé dans les travaux de Wilson (2007), repose sur trois actions hiérarchisées : réduire, réutiliser et recycler. La réduction consiste à limiter dès l'amont la quantité de matériaux utilisés et à promouvoir une

consommation plus responsable. La réutilisation, quant à elle, vise à prolonger la durée de vie des produits sans transformation substantielle, par exemple à travers les marchés de seconde main ou le réemploi. Enfin, le recyclage consiste à transformer les déchets en matières premières secondaires, favorisant ainsi l'émergence d'un véritable marché du recyclage.

5.8.2. Modèle des 5R

Le modèle des 5R élargit la logique précédente en y intégrant la réparation et le refus. La réparation permet de prolonger la durée de vie des produits, un principe soutenu par les travaux de Stahel (2016) sur l'économie de la performance. Le refus vise quant à lui à éliminer dès la conception ou l'achat les produits ou matériaux jugés non durables ou fortement polluants, conformément aux principes de prévention défendus par l'ONU Environnement. Cette approche favorise une transformation en profondeur des habitudes de consommation.

5.8.3. Variantes contemporaines

Les extensions du modèle, telles que les 7R ou les 9R, témoignent d'un approfondissement scientifique du concept. Potting et al. (2017) proposent une hiérarchisation allant du refus à la valorisation énergétique, en passant par la rénovation, la remanufacturation, la réparation, le recyclage ou la récupération. Ces approches permettent une compréhension plus systémique des niveaux de circularité et facilitent la mise en œuvre de politiques publiques fondées sur la hiérarchie des déchets.

5.8.4. Importance des boucles de valorisation

Selon Geissdoerfer et al. (2017), les boucles de valorisation sont indispensables pour réduire l'extraction de matières premières, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir l'innovation dans les chaînes de

valeur. Elles contribuent également à la création d'emplois verts et à l'intégration progressive des secteurs informels dans les systèmes officiels de gestion des déchets, notamment dans les pays en développement.

5.9. Valorisation énergétique : biogaz, pyrolyse, CSR, biomasse

La valorisation énergétique des déchets est un levier croissant de la transition écologique, complémentaire au recyclage, notamment là où la production de déchets dépasse les capacités de traitement (ADEME, 2021). En France et dans d'autres pays francophones, elle permet de réduire la mise en décharge et de soutenir la décarbonation (ADEME, 2021). La méthanisation produit du biogaz à partir de déchets organiques et un digestat utilisable comme fertilisant, favorisant la circularité agricole (Leroy, 2017). La pyrolyse transforme les plastiques non recyclables en huile pyrolytique pour l'énergie ou l'industrie chimique (Adam & Peres, 2019). Les combustibles solides de récupération (CSR) valorisent les déchets non recyclables pour les industries énergivores, réduisant les combustibles fossiles (DGDD, Maroc, 2018). La biomasse constitue une source d'énergie essentielle en Afrique francophone et peut être valorisée industriellement (PNUE, 2018). Dans l'ensemble, ces technologies permettent d'exploiter les déchets non recyclables, de renforcer l'autonomie énergétique territoriale et de soutenir une transition écologique durable et inclusive (ADEME, 2021 ; Leroy, 2017 ; Adam & Peres, 2019 ; DGDD, 2018 ; PNUE, 2018).

5.10. Transformation des déchets aquatiques : spécificités techniques et logistiques

La transformation des déchets aquatiques est un enjeu central des politiques de gestion durable et d'économie circulaire. Les déchets marins, fluviaux et lacustres présentent des contraintes techniques liées à leur dispersion,

dégradation physique et contamination chimique (ADEME, 2020). Les plastiques aquatiques sont altérés par l'eau, le sel et le soleil, rendant le recyclage classique difficile (ADEME, 2020).

Des infrastructures spécialisées de collecte et de prétraitement sont nécessaires pour restaurer la qualité des matériaux (Buclet, 2015). Le nettoyage, le tri fin et la restauration structurelle permettent de réintroduire les déchets dans les chaînes de valeur (Buclet, 2015). Pour les plastiques marins, des technologies comme le lavage intensif, la désalinisation et la densimétrie améliorent leur qualité.

Ces techniques restent coûteuses, en raison de la fragilisation des polymères après exposition prolongée. La logistique de collecte est complexe, car les déchets suivent les courants, les marées et les cycles saisonniers (OCDE, 2019).

La mise en place de circuits stables nécessite ports équipés, centres de tri spécialisés et dispositifs de surveillance territoriale. Les ports de Casablanca et Marseille ont développé des points de débarquement dédiés aux déchets marins (OCDE, 2019). La transformation des déchets aquatiques offre des perspectives industrielles intéressantes et valorisables.

Par exemple, les filets de pêche usagés peuvent être transformés en granulats plastiques pour matériaux techniques (Institut de l'Économie Circulaire, 2016).

La valorisation des macro-algues invasives en biogaz, compost ou biomatériaux illustre des stratégies territorialisées efficaces. Ces initiatives montrent que l'échelle locale est essentielle pour créer des symbioses industrielles durables (Beurain & Brulot, 2011). Le traitement des déchets

aquatiques nécessite une combinaison de technologies avancées et de logistique adaptée.

La gouvernance territoriale joue un rôle clé dans l'organisation des acteurs et la coordination des actions. Cette approche intégrée permet d'exploiter les déchets aquatiques comme une ressource et non seulement comme un problème. La transformation des déchets aquatiques illustre l'application concrète de l'économie circulaire dans le secteur environnemental.

Elle favorise l'innovation technologique, la création de valeur et le développement de modèles industriels durables. Ainsi, la gestion des déchets aquatiques constitue un domaine stratégique et prometteur pour la durabilité et l'économie circulaire.

5.11. Innovations internationales en économie circulaire, avec un accent sur l'Afrique

Les innovations en économie circulaire se développent mondialement, soutenues par des politiques publiques et une prise de conscience des enjeux de rareté des ressources. En Europe francophone, l'ADEME (2018) et la Commission européenne (2020) promeuvent l'éco-conception, la réparation, la réutilisation et le recyclage avancé. La loi AGEC en France a renforcé l'innovation dans les secteurs des plastiques, du textile, de l'électronique et de la construction.

Les modèles nord-européens combinent innovation industrielle, régulation forte et participation citoyenne (Adam & Peres, 2019). La Finlande et les Pays-Bas illustrent cette approche avec des plateformes de symbiose industrielle et des dispositifs de récupération avancée. Le Québec mise sur la logistique inverse et le recyclage des plastiques complexes, soutenu par des politiques publiques actives.

En Afrique francophone, l'innovation circulaire doit faire face à l'urbanisation rapide, aux déchets informels et aux contraintes financières. Au Maroc, la stratégie nationale de développement durable (DGDD, 2018) soutient la valorisation des déchets organiques et plastiques via des coopératives locales.

La Tunisie et le Sénégal développent des modèles d'économie sociale et solidaire pour le recyclage communautaire. Le Rwanda se distingue dans la réduction des plastiques à usage unique (PNUE, 2018). En Afrique subsaharienne, les start-ups et entrepreneurs sociaux portent de nombreuses innovations circulaires.

Au Kenya, les plastiques sont transformés en matériaux de construction ; au Ghana, des coopératives organisent la collecte des déchets électroniques.

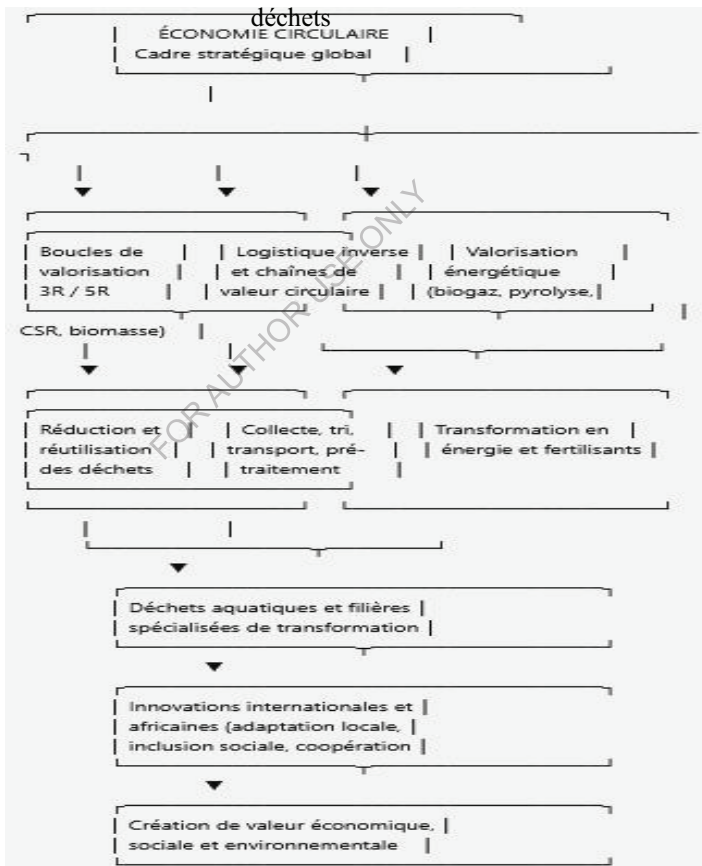
En Afrique du Sud, la méthanisation des déchets organiques se développe rapidement. L'Union africaine a adopté en 2022 un Cadre pour l'économie circulaire pour structurer les filières et intégrer le secteur informel.

Cette dynamique combine innovation technologique, transformation organisationnelle et changement comportemental (Goralczyk, 2017). Les pays industrialisés misent sur l'innovation technologique et l'éco-conception. Les pays africains privilégient des modèles socio-économiques inclusifs, sobres et territorialisés. L'économie circulaire n'est donc pas un modèle unique mais un cadre adaptable aux contextes économiques, sociaux et climatiques. La convergence internationale montre la complémentarité entre innovation technologique et innovation sociale. Ainsi, l'économie circulaire s'affirme comme un outil stratégique pour la durabilité et la résilience territoriale.

Synthèse graphique

Ce schéma reprend l'ensemble des logiques étudiées dans le chapitre 3 : modèles circulaires, logistique inverse, valorisation énergétique, déchets aquatiques et innovations internationales.

Figure 19 : Schéma conceptuel de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets



Source : (Ellen MacArthur Foundation, 2015 ; Ghisellini, Cialani & Ulgiati, 2016 ; Commission européenne, 2018).

Le schéma conceptuel illustre l'organisation systémique de l'économie circulaire appliquée à la gestion et la valorisation des déchets. Le bloc central représente le cadre stratégique global de l'économie circulaire, autour duquel s'articulent trois axes opérationnels : les boucles de valorisation (3R/5R), la logistique inverse et les chaînes de valeur circulaires, ainsi que la valorisation énergétique (biogaz, pyrolyse, CSR, biomasse).

Chaque axe opérationnel est détaillé par des sous-processus qui traduisent les pratiques concrètes : réduction et réutilisation des déchets, collecte et tri, prétraitement logistique, ou production énergétique et fertilisants. Le schéma prend en compte les spécificités des déchets aquatiques, nécessitant des techniques et logistiques adaptées, et met en évidence les innovations internationales et africaines qui permettent d'adapter la circularité aux contextes locaux.

Le bloc final représente la création de valeur économique, sociale et environnementale, résultat de la mise en œuvre intégrée de toutes les composantes. Les flèches directionnelles symbolisent les flux d'information, de matériaux et de pratiques, illustrant l'interdépendance entre stratégies, actions et impacts.

Légende :

- Économie circulaire : cadre stratégique global de gestion durable des ressources.
- Boucles de valorisation 3R/5R : réduction, réutilisation, recyclage, réparation, revalorisation.
- Logistique inverse et chaînes de valeur circulaires : collecte, tri, transport et prétraitement pour réintroduction des déchets.

- Valorisation énergétique : conversion des déchets en énergie (biogaz, pyrolyse, CSR, biomasse).
- Déchets aquatiques : flux spécifiques nécessitant des solutions techniques adaptées.
- Innovations internationales et africaines : pratiques adaptées au contexte local, inclusion sociale et coopération.
- Création de valeur : bénéfices économiques, sociaux et environnementaux générés par l'approche circulaire.

5.12. Méthodologie

Revue de littérature internationale (Banque mondiale, UNEP, rapports nationaux), analyse comparative, et sélection de cas illustratifs choisis pour leur exemplarité ou pour les leçons qu'ils apportent (modèles très industrialisés, politiques réglementaires, innovations communautaires, et défis des villes en développement).

La gestion des déchets constitue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur à l'échelle mondiale, en raison de son impact multidimensionnel sur l'environnement, l'économie, la santé publique, et la gouvernance urbaine. Selon la Banque mondiale (2019), la production mondiale de déchets solides municipaux a dépassé 2,01 milliards de tonnes par an, et pourrait atteindre 3,4 milliards de tonnes en 2050 si les tendances actuelles se maintiennent, principalement sous l'effet de l'urbanisation, de la croissance démographique et de la modification des modes de consommation. Cette situation impose aux décideurs publics, aux acteurs économiques et aux chercheurs de repenser en profondeur les modèles traditionnels de gestion des déchets pour adopter des approches plus durables, intégrées et circulaires.

Ce chapitre présente le cadre théorique mobilisé dans cette thèse. Il expose les concepts clés de la gestion moderne des déchets, notamment la hiérarchie des déchets, les principes de l'économie circulaire, la responsabilité élargie du producteur (REP) et le rôle fondamental du secteur informel dans les pays en développement. Chaque concept est enrichi par des exemples concrets de mise en œuvre dans différents pays du monde, afin de mettre en évidence les bonnes pratiques, les défis persistants et les perspectives d'amélioration.

5.12.1. La hiérarchie des déchets : principes et applications internationales

La hiérarchie des déchets est un cadre normatif international adopté par l'Union européenne (Directive 2008/98/CE), les Nations Unies et plusieurs pays industrialisés et émergents. Elle repose sur cinq niveaux d'intervention classés par ordre d'efficacité environnementale : prévention → réemploi → recyclage → valorisation énergétique → élimination/stockage sécurisé.

5.12.2. La prévention : réduction à la source

La prévention vise à limiter la génération de déchets en modifiant les modes de production, de consommation et d'emballage.

Applications internationales :

- Japon : Politique des 3R (Reduce, Reuse, Recycle) intégrée dans la "Basic Recycling Act" ; forte promotion des produits durables et limitation des emballages superflus.
- France : Interdiction des plastiques à usage unique depuis 2020 ; programmes anti-gaspillage alimentaire.
- Rwanda : Banni le sachet plastique depuis 2008, avec une réduction notable de 80 % des déchets plastiques dans Kigali.

5.12.3. Le réemploi : extension de la durée de vie des produits

Il s'agit de réutiliser un objet ou composant sans transformation lourde.

Exemples concrets :

- Allemagne : Systèmes de consigne très performants (*Pfand*), avec 98 % de taux de retour pour les bouteilles en PET.
- Kenya : Réutilisation des bidons plastiques dans les zones rurales pour le transport de l'eau et des produits agricoles.
- Chine : Plateformes numériques de réemploi (Alibaba "Xianyu").

5.12.4. Le recyclage : transformation de la matière

Le recyclage consiste à retransformer les déchets en matières premières secondaires.

Exemples :

- Pays-Bas : Plus de 57 % des déchets municipaux recyclés grâce à une collecte sélective avancée.
- Afrique du Sud : Industrie du recyclage du PET performante (52 % de taux de recyclage en 2022), soutenue par PETCO et la REP.
- Canada : Développement du recyclage chimique pour les plastiques difficiles à traiter.

5.12.5. La valorisation énergétique : production d'énergie à partir des déchets

Cette étape consiste à convertir les déchets non recyclables en énergie (électricité, chaleur, biogaz).

Études de cas :

- Suède : 50 % des déchets municipaux valorisés énergétiquement ; importation de déchets étrangers pour alimenter ses usines.
- Brésil : Développement des usines de biogaz à partir des déchets organiques urbains.
- Maroc : Centrale de valorisation énergétique de Meknès produisant du gaz capté sur décharge contrôlée.

5.12.6. Le stockage sécurisé : ultime solution

L'enfouissement contrôlé est la solution de dernier recours lorsque les autres options sont impossibles.

Exemples comparatifs :

- Finlande : Moins de 3 % des déchets municipaux enfouis.
- Nigéria : Dépendance élevée au dumping à ciel ouvert (plus de 70 % des déchets).
- Inde : Décharges saturées à Delhi, Mumbai, Kolkata ; programmes en cours pour réhabiliter les sites grâce au *bio-mining*.

5.13. L'économie circulaire : fondements et implications managériales

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation visant à maintenir la valeur des produits, matériaux et ressources dans l'économie le plus longtemps possible, tout en minimisant les déchets.

5.13.1. Fondements théoriques

L'économie circulaire repose sur trois principes clés :

1. Conception durable (éco-design)
2. Bouclage des flux de matières
3. Optimisation de l'usage des ressources

Elle s'inspire du biomimétisme, du *cradle-to-cradle* (McDonough & Braungart, 2002) et de la pensée systémique.

5.13.2. Exemples internationaux de mise en œuvre

- Union européenne : Paquet "Economy Circular Package" ; objectifs de 65 % de recyclage des déchets municipaux d'ici 2035.
- Chine : Loi sur l'économie circulaire (2009) ; éco-parcs industriels comme celui de Tianjin.
- RDC et Nairobi : Développement de start-ups de recyclage (plastiques, verres, papiers) dans une logique d'emploi vert.

5.13.3. Implications en management

- Gestion intégrée de la chaîne de valeur
- Innovation technologique dans les matériaux
- Transformation des business models (ex. : économie de fonctionnalité : "produit-service")
- Promotion du green entrepreneurship

5.13.4. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

5.13.4.1. Définition

La REP oblige les producteurs à prendre en charge la gestion des déchets générés par leurs produits, notamment en fin de vie.

5.13.4.2. Objectifs

- Internalisation des coûts environnementaux
- Incitation à l'éco-conception
- Réduction de la charge des municipalités

5.13.4.3. Exemples de mise en œuvre

- France : Filières REP couvrant 14 secteurs (emballages, équipements électroniques, mobilier, médicaments...).
- Afrique du Sud : Structure PETCO devenue un modèle africain.
- Ghana : Émergence de la filière REP pour les équipements électroniques (e-waste).

5.13.4.4. Défis de la REP dans les pays en développement

- Manque de données fiables
- Informalité dominante
- Faible capacité industrielle de recyclage
- Contrôle étatique limité

5.14. Le rôle du secteur informel dans la gestion des déchets

5.14.1. Le poids du secteur informel

Dans les pays en développement, 40 à 80 % des matériaux recyclables sont récupérés par les acteurs informels (Chaturvedi, 2021).

5.14.2. Contributions majeures

- Réduction des volumes de déchets
- Recyclage à faible coût
- Création d'emploi pour les plus vulnérables
- Approvisionnement des industries locales en matières premières secondaires

5.14.3. Exemples par pays

- Inde : Les *rag pickers* collectent 20 à 30 % des déchets recyclables des villes.
- Brésil : Coopératives de catadores formellement intégrées dans les politiques municipales.
- RDC (Kinshasa) : Rôle central des collecteurs informels dans la filière plastique et métaux.

5.14.4. Problèmes persistants

- Conditions de travail dangereuses
- Absence de protection sociale
- Stigmatisation
- Exposition à des substances toxiques

5.14.5. Orientations managériales pour l'intégration du secteur informel

- Coopératives et associations professionnelles
- Programmes de formation et d'équipement

- Contrats municipaux inclusifs
- Reconnaissance légale et soutien financier

La gestion mondiale des déchets est aujourd'hui confrontée à une série d'enjeux globaux qui dépassent les frontières et interpellent la communauté scientifique, les décideurs politiques, les organisations internationales et les acteurs industriels. Ces enjeux sont profondément liés à la croissance démographique, à l'urbanisation accélérée, à la transformation technologique et aux mutations des modes de consommation. Les déchets ne constituent plus seulement un problème environnemental ; ils sont devenus un défi systémique touchant la gouvernance, l'économie, la santé publique et la sécurité mondiale.

Les principaux enjeux contemporains liés à la gestion des déchets : (1) l'augmentation volumique et la complexité des flux, (2) les inégalités d'accès aux infrastructures entre pays développés et pays en développement, et (3) le rôle décisif des politiques publiques, des incitations économiques et de l'innovation technologique. Chaque enjeu est illustré par des cas concrets à travers le monde.

5.15. Croissance volumique et complexité des flux de déchets

La production mondiale de déchets connaît une croissance exponentielle. La Banque mondiale (2019) estime que celle-ci passera de 2,01 milliards de tonnes actuellement à 3,40 milliards de tonnes en 2050, avec une concentration dans les pays à revenu faible et intermédiaire. À cette croissance volumique s'ajoute une complexité croissante des types de déchets produits.

5.15.1. Les déchets organiques

Les déchets organiques représentent plus de 50 % des déchets municipaux dans les pays à faible revenu.

Cas concrets :

- Inde : Production de plus de 170 millions de tonnes de déchets organiques/an ; faible taux de compostage malgré des programmes municipaux.
- France : Obligation légale de tri à la source des biodéchets (Loi AGEC), avec installation de bacs bruns.
- RDC / Kinshasa : Accumulation massive de déchets organiques dans les marchés (Gambela, Matete), favorisant maladies hydriques.

5.15.2. Les déchets plastiques

Plus de 380 millions de tonnes de plastique produits chaque année dans le monde, dont 11 millions finissent dans les océans (UNEP, 2020).

Exemples :

- Kenya : Interdiction des sacs plastiques (2017) ; réduction de 70 % des déchets plastiques dans les rues.
- États-Unis : Faible taux de recyclage (9 %) malgré une forte production.
- Chine : Ancien principal importateur mondial de déchets plastiques (interdiction depuis 2018, politique “National Sword”).

5.15.3. Les déchets électroniques (e-waste)

Les déchets électroniques constituent le flux de déchets ayant la croissance la plus rapide au monde.

Cas :

- Ghana (Agbogbloshie) : Un des plus grands sites informels de traitement d'e-waste, avec risques environnementaux extrêmes.
- Union Européenne : Directive DEEE ; 45 % de taux de collecte, mais présence de filières illégales.
- Japon : Système avancé de récupération des métaux rares (or, palladium, cobalt) issus des smartphones et ordinateurs.

5.15.4. Les déchets biomédicaux

Avec l'essor des soins de santé, les déchets biomédicaux augmentent fortement.

Exemples :

- COVID-19 : Explosion de l'usage des EPI (masques, gants) ; production mondiale quotidienne estimée à 1,6 million de tonnes (OMS, 2021).
- Congo/Kinshasa : Gestion insuffisante dans les hôpitaux de quartier, incinération artisanale.
- Corée du Sud : Système centralisé de collecte spécifique et traçabilité numérique (RFID).

Analyse synthétique

La croissance volumique et la diversification des flux exigent de nouveaux modèles de tri, de traitement avancé, d'innovation en matériaux et de réglementations contraignantes.

5.16. Inégalités d'accès aux infrastructures de gestion des déchets

Les capacités de gestion des déchets varient considérablement d'un pays à l'autre, révélant des inégalités structurelles profondes.

5.16.1. Capacité des pays développés

Les pays à revenu élevé disposent généralement d'infrastructures avancées :

- Centres de tri automatisés
- Incinérateurs modernes avec récupération énergétique
- Systèmes de collecte mécanisés
- Décharges sanitaires contrôlées
- Réseaux de recyclage organisés

Exemples :

- Suède : Moins de 1 % des déchets vont en décharge.
- Allemagne : Taux de recyclage de 67 % (Eurostat, 2022).
- Japon : Incinérateurs équipés de filtres ultra-performants (normes strictes sur les dioxines).

5.16.2. Situation dans les pays en développement

Les pays à faible revenu disposent souvent de systèmes non mécanisés, essentiellement manuels, avec une forte informalité.

Cas :

- RDC : Décharges non contrôlées (Nd'jili Brasserie, Mpsa), inondations liées à l'absence de collecte.
- Nigéria : Décharges à ciel ouvert à Lagos, avec émissions toxiques.
- Haïti : Dépendance quasi totale au secteur informel.

5.16.3. Conséquences des inégalités

- Risques sanitaires accrus
- Pollution des sols, de l'air et des eaux
- Charges financières élevées pour les ménages
- Difficulté d'adopter des technologies modernes
- Vulnérabilité face aux catastrophes naturelles (inondations fréquentes à Kinshasa)

Analyse synthétique

L'accès inégal aux infrastructures renforce les disparités socio-économiques et environnementales entre pays et au sein des villes.

5.17. Rôle critique des politiques publiques, des incitations économiques et de l'innovation technologique

5.17.1. Importance des politiques publiques

Les politiques publiques structurent les comportements des producteurs, consommateurs et municipalités.

Exemples :

- Union Européenne : Directive sur les emballages ; interdictions progressives des plastiques à usage unique.
- Maroc : Loi 28-00 sur la gestion des déchets, création de décharges contrôlées.
- Rwanda : Politique environnementale exemplaire en Afrique (Umuganda + interdiction plastique).

5.17.2. Incitations économiques

Les instruments économiques facilitent le financement des systèmes de gestion des déchets.

Types d'incitations :

- Taxe sur le plastique
- Systèmes de consigne
- Marchés carbone
- Tarification incitative “pollueur-payeur”

Exemples :

- Allemagne : Consigne obligatoire sur les bouteilles (jusqu'à 0,25 €).
- Corée du Sud : Tarification variable selon le volume des déchets ménagers (sacs payants).
- Kenya : Amendes élevées pour l'utilisation illégale de plastiques.

5.17.3. Innovation technologique

La technologie devient un levier essentiel pour transformer les systèmes de gestion des déchets.

Innovations clés :

- Capteurs IoT pour la collecte intelligente
- Recyclage chimique (dépolymérisation du plastique)
- Incinération propre à haute température
- Tri robotisé (intelligence artificielle)

- Valorisation du biogaz
- Applications mobiles de signalement des dépôts sauvages

Exemples :

- Singapour : Installations de traitement des déchets intégrées (WTE plants).
- Chine : Recyclage du plastique par pyrolyse ; collecte intelligente.
- Afrique du Sud : Applications de traçabilité des déchets (RecycleApp).

Analyse synthétique

La réussite des systèmes de gestion des déchets dépend d'une combinaison équilibrée entre :

- réglementation rigoureuse,
- instruments économiques efficaces,
- progression technologique,
- implication citoyenne.

5.18. Études de cas nationales — Analyses détaillées

5.18.1. La Suède : Modèle de valorisation énergétique et quasi-absence de décharge

La Suède est reconnue comme l'un des pays leaders mondiaux en matière de gestion durable des déchets. Son système repose sur une combinaison unique de recyclage avancé, de valorisation énergétique poussée et d'une gouvernance environnementale extrêmement rigoureuse. Le pays illustre comment une stratégie intégrée peut réduire drastiquement la mise en décharge, jusqu'à atteindre des niveaux quasi nuls.

4.18.2. Approche stratégique : un modèle fondé sur la valorisation complète

La stratégie suédoise repose sur trois piliers fondamentaux :

5.18.2.1. Une infrastructure de valorisation énergétique de haute performance

La Suède possède plus de 34 usines d'incinération avec récupération d'énergie (*waste-to-energy* – WtE).

Ces installations permettent :

- La production d'électricité pour plus de 250 000 foyers
- Le chauffage urbain (*district heating*) pour plus de 1,2 million de ménages
- La réduction drastique des volumes de déchets résiduels

Ces usines sont équipées de technologies avancées de filtration, limitant les émissions de dioxines, de NOx et de particules fines.

5.18.2.2. Un système de recyclage structuré et efficace

La Suède recycle environ 50 % des déchets municipaux, grâce à :

- Des centres de tri municipaux très performants
- Une collecte sélective multi-filière
- Des producteurs soumis à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)
- Des campagnes de sensibilisation permanente

Les matériaux les mieux recyclés sont : le papier/carton, le verre, les métaux et les plastiques rigides.

5.18.2.3. La mise en décharge : solution marginale (<1 %)

Depuis 2005, la Suède a interdit l'enfouissement des déchets combustibles.

Résultat : moins de 1 % des déchets municipaux sont aujourd’hui mis en décharge, un record mondial.

5.18.3. Une économie circulaire qui dépasse les frontières : la Suède, importatrice de déchets

La demande en combustibles de refus (RDF – Refuse-Derived Fuel) est telle que la Suède importe des déchets d’autres pays européens dont :

- La Norvège
- Le Royaume-Uni
- L’Irlande
- L’Italie

Ces déchets, après dépollution et tri, alimentent les usines WtE et permettent au pays de :

- Garantir la continuité énergétique dans les réseaux de chaleur
- Rentabiliser ses installations (contrats internationaux)
- Réduire la dépendance aux combustibles fossiles

Ce phénomène illustre parfaitement la maturité du marché suédois du déchet et la logique de “déchet comme ressource”.

5.18.3.1. Gouvernance, réglementation et acceptabilité sociale

1°. Réglementation stricte sur les émissions atmosphériques

Les usines WtE suédoises doivent respecter des normes parmi les plus strictes au monde :

- Normes européennes (Directive 2010/75/UE)

- Contrôles continus des émissions
- Filtres à manches, épuration des fumées, neutralisation des acides

Les niveaux d'émissions sont souvent 10 à 20 fois inférieurs aux limites légales.

2°. Acceptabilité sociale élevée

Contrairement à d'autres pays, où l'incinération suscite une forte opposition, la Suède bénéficie d'une confiance publique élevée grâce à :

- Une transparence totale sur les données d'émission
- La participation citoyenne aux décisions locales
- Une valorisation visible (réseaux de chaleur, villes chauffées)
- Une forte culture environnementale dès l'école

3°. Gestion performante des résidus

Les cendres de fond (bottom ash) sont réutilisées dans :

- La construction routière
- Les matériaux de remplissage
- L'assainissement de sols

Les cendres volantes (fly ash), plus toxiques, sont stabilisées puis exportées au Danemark pour stockage en mine de sel.

5.18.3.2. Leçons pour les pays en développement et émergents

1°. Importance d'une stratégie intégrée

La réussite suédoise repose sur la cohérence entre recyclage, WtE et minimisation des déchets.

2°. Nécessité d'investissements massifs et de technologies fiables

Les incinérateurs WtE exigent un haut niveau de technologie, difficilement maîtrisable dans un contexte faible revenu sans partenariats internationaux.

3°. Réglementation forte et surveillance continue

Sans normes strictes, l'incinération peut devenir un facteur de pollution.

La Suède montre que :

- la rigueur réglementaire,
- le contrôle indépendant,
- la transparence publique est indispensable.

4°. Acceptabilité sociale et éducation environnementale

Les populations doivent comprendre :

- le rôle des incinérateurs,
- les garanties sur la santé,
- les bénéfices énergétiques.

5°. Le marché du "déchet combustible" comme ressource énergétique

La Suède a créé un véritable marché du combustible refuse, ce qui :

- diversifie ses sources d'énergie,
- génère des revenus par importation,
- renforce l'économie circulaire.

5.18.3.3. Synthèse critique : conditions de transférabilité du modèle suédois dans une perspective de management public et organisationnel

L'analyse du cas suédois met en évidence la performance exceptionnelle du pays en matière de gestion intégrée des déchets, fondée sur une articulation cohérente entre recyclage, valorisation énergétique, gouvernance environnementale et engagement citoyen. Ce modèle, salué par la littérature internationale comme l'un des plus efficaces au monde, ne peut toutefois être interprété comme une solution universelle. Sa transférabilité nécessite un examen critique des conditions structurelles, institutionnelles, organisationnelles et culturelles qui ont permis son émergence.

Dans une perspective de management public et de gestion stratégique des systèmes complexes, plusieurs facteurs déterminants doivent être considérés avant toute tentative d'adaptation dans d'autres contextes nationaux, en particulier dans les pays en développement ou émergents.

1°. Maîtrise des infrastructures et capacités technologiques

Le modèle suédois repose sur des infrastructures de traitement extrêmement sophistiquées : incinérateurs à haute performance, centres de tri automatisés, réseaux intelligents de chauffage urbain, systèmes de captage et de filtration des émissions. Ces équipements requièrent :

- des compétences techniques de haut niveau,
- une maintenance rigoureuse et continue,
- des investissements à long terme,

- un approvisionnement énergétique stable et régulé.

Dans les pays où les infrastructures sont sous-dimensionnées, obsolètes ou peu entretenues, une simple transposition du modèle suédois exposerait à des risques élevés de pollution, de coûts opérationnels excessifs et d'échec organisationnel.

2°. Réglementation stricte et gouvernance environnementale robuste

La réussite du système suédois repose sur un cadre réglementaire solide, appliqué de manière cohérente et transparente.

Ce cadre se caractérise par :

- Des normes d'émissions très strictes,
- Des mécanismes de contrôle indépendants,
- Des sanctions effectives en cas de non-conformité,
- Un environnement juridique stable et prévisible.

Dans de nombreux pays, les dispositifs réglementaires existent sur le papier mais souffrent d'un déficit d'application, de corruption, de faibles capacités de contrôle, ou d'un manque de coordination interinstitutionnelle. La transférabilité exige donc une réforme profonde de la gouvernance environnementale, condition sine qua non pour éviter un usage déviant de l'incinération ou des décharges contrôlées.

3°. Performance des capacités de tri et responsabilisation des ménages

La Suède bénéficie d'une culture du tri extrêmement ancrée, fruit de plusieurs décennies de campagnes d'éducation environnementale, de dispositifs incitatifs et d'une forte confiance des citoyens envers les institutions

publiques.

Le modèle implique :

- Un tri à la source rigoureux,
- Une logistique de collecte différenciée,
- Des infrastructures accessibles (centres de recyclage, conteneurs spécialisés),
- Une REP (Responsabilité Élargie du Producteur) strictement appliquée.

Dans les contextes où le tri à la source est peu répandu, où la sensibilisation est faible, ou où les ménages manquent d'incitations économiques, l'efficacité du modèle suédois devient difficile à reproduire. Sans tri performant, l'incinération devient polluante et le recyclage inadéquat.

4°. Contrôle strict des émissions et gestion sécurisée des résidus

L'un des piliers du modèle suédois réside dans le contrôle rigoureux des émissions et la gestion sécurisée des résidus issus de l'incinération. Les technologies utilisées permettent de :

- réduire drastiquement les rejets toxiques,
- stabiliser les cendres volantes,
- valoriser les cendres de fond dans les travaux publics.

Dans des contextes où les technologies de dépollution sont absentes, insuffisantes ou trop coûteuses, la mise en place d'incinérateurs risque de produire des impacts sanitaires majeurs (dioxines, métaux lourds, fumées non filtrées).

La transférabilité nécessite donc une capacité technique et financière conséquente, ainsi qu'un système d'audit environnemental indépendant.

5°. Intégration de l'incinération dans une stratégie globale et non comme solution unique

La Suède n'a jamais présenté l'incinération comme une solution isolée. Celle-ci s'inscrit dans un modèle hiérarchisé, respectant la logique européenne :

1. Prévention
2. Réemploi
3. Recyclage
4. Valorisation énergétique
5. Mise en décharge minimale

La valorisation énergétique n'apparaît ainsi qu'au quatrième niveau de la hiérarchie, confirmant son rôle d'outil complémentaire dans une logique d'économie circulaire.

Dans de nombreux pays du Sud, l'incinération est parfois perçue comme une solution miracle permettant de compenser les déficiences de collecte ou de tri. Cette approche entraîne des risques majeurs de dépendance technologique, de coûts insoutenables et de détournement du principe "zéro déchet".

Une stratégie globale doit donc intégrer :

- La réduction à la source,
- La structuration des filières de recyclage,

- L'inclusion du secteur informel,
- Des incitations économiques,
- La sensibilisation communautaire.

5.18.3.4. Synthétique critique

1°. Suède

Ainsi, si le modèle suédois constitue une référence mondiale en matière de gestion durable des déchets, il n'est exportable qu'à condition de répondre à un ensemble d'exigences interconnectées : maturité technologique, gouvernance robuste, responsabilisation des citoyens, capacité financière, et cohérence stratégique.

Cette analyse met en lumière le rôle central du management public, de la planification stratégique et de la coordination interinstitutionnelle dans la réussite d'un système aussi complexe. Pour les pays en développement, l'enjeu n'est pas de reproduire la Suède, mais d'identifier les éléments transférables et de les adapter à leurs propres réalités socio-économiques, institutionnelles et culturelles.

2°. Rwanda : interdiction stricte des sacs plastiques et gouvernance forte

- Approche : interdiction nationale des sacs plastiques non biodégradables (2008), accompagnée d'une gouvernance locale active et d'actions de sensibilisation. Kigali est citée comme exemple de propreté urbaine en Afrique grâce à une application stricte des règles et au soutien institutionnel.
- Leçon : des mesures réglementaires strictes, bien appliquées, peuvent produire des résultats rapides en termes de propreté et de protection des

cours d'eau ; exige toutefois alternatives industrielles (emballages alternatifs) et enforcement.

3°. Japon (ex. Kamikatsu) : tri extrême, culture locale et objectif zéro-déchet

- Approche : mix d'incitation réglementaire, forte culture civique et initiatives locales (Kamikatsu : tri en ~45 catégories, plus de 80 % de diversion des ordures). Système national combine incinération avancée, recyclage industriel et initiatives communales de réemploi.
- Leçon : la mobilisation communautaire et les initiatives locales (town-level zero-waste) peuvent atteindre des taux élevés de diversion ; reproductibilité dépend du contexte socioculturel.

4°. Allemagne : cadre légal et économie circulaire structurée

- Approche : législations robustes (lois sur les emballages, REP), infrastructures performantes de collecte séparée et taux de recyclage élevés sur plusieurs fractions (papier, métal, verre). La stratégie allemande illustre une intégration réglementaire forte au niveau national et régional.
- Leçon : MARCHÉ et RÉGULATION — les objectifs de recyclage sont atteignables via une combinaison de quotas légaux, systèmes de consigne et infrastructures.

5°. Brésil : formalisation et coopératives de « catadores »

- Approche : forte présence du secteur informel (catadores) qui collecte et trie une part importante des matériaux recyclables. De nombreuses coopératives ont été formalisées et intégrées dans les chaînes de valeur, améliorant revenus et conditions de travail. Exemples de coopération publique-privée (ex. Belo Horizonte, coopératives).

- Leçon : formaliser et soutenir les collecteurs informels (prix équitables, PPE, accès aux marchés) est une stratégie efficace et socialement inclusive dans les pays à fort secteur informel.

6°. Inde : rôle massif du secteur informel et innovations sociales

- Approche : millions de récupérateurs informels (est. 1.5–4 millions selon sources) assurent une part importante du recyclage. Initiatives privées (social enterprises) et municipales cherchent à intégrer ces acteurs (projets de formalisation, coopératives, plateformes numériques). Cas d'entreprises sociales (ex. Kabadiwalla Connect) et initiatives municipales (collecte de déchets organiques à Pune).
- Leçon : la valorisation du capital humain informel est essentielle ; la technologie et la formalisation peuvent augmenter l'efficacité et la sécurité des revenus.

7°. Kenya (Nairobi — Dandora) : défis des décharges et gestion des textiles usagés

- Approche : grand site de décharge (Dandora) concentrant de multiples problèmes — pollution, santé publique, informalité. Nairobi fait face aussi au flux massif d'habits d'occasion (mitumba) qui crée des problèmes de résidus textiles non réutilisables. Les efforts incluent projets de collecte sélective, organisations locales et interventions d'ONG mais les infrastructures restent insuffisantes.
- Leçon : les villes à forte contrainte financière nécessitent des solutions hybrides (infrastructure minimale + intégration du secteur informel +

partenariats ONG/privé) pour réduire la dépendance aux décharges anarchiques.

5.18.3.5. Comparaison synthétique des modèles (tableau résumé)

- Pays industrialisés (Suède, Allemagne, Japon) : forte infrastructure, mix incinération/recyclage, cadres REP, acceptation sociale variable.
- Pays en développement (Rwanda, Brésil, Inde, Kenya) : large rôle de l'informel, innovations réglementaires ou communautaires, manque d'infrastructures centralisées.

Les analyses précédentes ont démontré que la gestion intégrée des déchets constitue un enjeu majeur pour les États, les collectivités locales et les organisations engagées dans la transition écologique. Dans un contexte marqué par la croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'augmentation exponentielle des déchets plastiques, organiques, électroniques et biomédicaux, les systèmes de gestion traditionnels atteignent leurs limites. La présente section propose un ensemble de recommandations opérationnelles, articulant politiques publiques, innovations technologiques, modèles organisationnels et dynamiques communautaires. Ces recommandations se fondent sur les meilleures pratiques internationales (Suède, Allemagne, Japon, Brésil, Inde, Rwanda) et sont transposées à des contextes en développement, notamment africains.

5.18.4. Adopter et opérationnaliser la hiérarchie des déchets

La hiérarchie des déchets, portée par la Directive européenne 2008/98/CE et largement adoptée par les agences internationales (UNEP, Banque mondiale), constitue un cadre stratégique incontournable. Pour optimiser son application, plusieurs actions sont nécessaires :

5.18.4.1. Prévention et réduction à la source

- Élaboration de programmes nationaux de réduction des déchets (écoconception, réduction des emballages, fiscalité verte).
- Sensibilisation des ménages et entreprises à travers des campagnes massives et continues.
- Incitations financières pour les entreprises adoptant des pratiques de production propre.

5.18.4.2. Réemploi et allongement du cycle de vie des produits

- Mise en place de centres de réparation communaux (modèle "Repair Café" des Pays-Bas).
- Création de plateformes numériques d'échanges d'objets réutilisables.
- Cadres incitatifs en faveur de l'économie du partage.

5.18.4.3. Recyclage structuré

- Investissement dans des centres modernes de tri et de recyclage.
- Développement de filières spécialisées (plastiques techniques, e-déchets, biomasse, métaux rares).
- Normalisation des matériaux recyclés pour renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur.

5.18.4.4. Valorisation énergétique

- Construction d'unités de valorisation énergétique adaptées aux volumes nationaux (modèles suédois, danois et japonais).

- Promotion du biogaz et du compost pour les déchets organiques (expérience du Rwanda et du Kenya dans les biodigesteurs communautaires).
- Certification et contrôle strict des émissions.

5.18.4.5. Stockage final sécurisé

- Mise en place de centres d'enfouissement technique (CET) conformes aux normes internationales.
- Procédures de suivi post-fermeture sur 30 ans (modèle canadien).
- Interdiction progressive des décharges sauvages.

5.19. Intégrer et professionnaliser le secteur informel

Dans plusieurs pays en développement, le secteur informel représente entre 30 et 60 % de la chaîne de gestion des déchets (Banque mondiale, 2022). Son exclusion génère inefficacité, conflits et pertes économiques. L'intégration progressive du secteur informel est donc stratégique.

5.19.1. Formalisation progressive

- Enregistrement des collecteurs, trieurs et récupérateurs.
- Attribution d'identifiants professionnels et de licences d'opération.
- Mise en place d'accords contractuels entre municipalités et coopératives.

5.19.2. Modèle coopératif (Exemples du Brésil et de l'Inde)

- Création de coopératives structurées offrant :

- sécurité sociale minimale,
 - accès aux infrastructures,
 - stabilisation des revenus,
 - formation professionnelle.
- L'expérience de Coopamare (São Paulo) et SWaCH Pune Cooperative (Inde) montre une hausse de revenus de 80 à 300 % après formalisation.

5.19.3. Tarification juste et incitations

- Mise en place de tarifs officiels de rachat des matériaux recyclables.
- Subventions ciblées pour l'investissement dans les équipements (tri, transport, stockage).
- Intégration dans les mécanismes de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

5.19.4. Accès aux infrastructures et équipements

- Centres de tri communautaires gérés conjointement par municipalités et coopératives.
- Distribution d'équipements de protection individuelle (EPI).
- Mise à disposition de tricycles motorisés, compacteurs légers, balances numériques.

5.20. Renforcement des politiques publiques et gouvernance efficace

5.20.1. Cadres légaux robustes

- Loi-cadre sur la gestion intégrée des déchets.
- Décrets sectoriels : plastiques, batteries, médicaments, hydrocarbures, pneus.
- Systèmes nationaux de certification des opérateurs.

5.20.2. Mécanismes économiques

- Taxe sur les emballages non recyclables.
- Redevance incitative (paiement en fonction des déchets réellement produits).
- Fonds vert national pour financer les infrastructures.

5.20.3. Partenariats public-privé (PPP)

- Délégation de gestion des centres de tri et des CET.
- Investissements privés dans la valorisation énergétique.
- Contrats de performance mesurables et contrôlés.

5.20.4. Innovation technologique et transformation digitale

La gestion durable des déchets ne peut plus se contenter des méthodes traditionnelles de collecte et de traitement. L'essor des volumes et la complexité croissante des flux (plastiques, e-déchets, biomédicaux) imposent le recours à des innovations technologiques et à la transformation digitale. Ces outils permettent d'optimiser l'efficacité opérationnelle, de renforcer la traçabilité, de réduire les coûts et de soutenir les politiques publiques. Ce

chapitre analyse les principaux axes d'innovation, en distinguant la digitalisation des filières, l'adaptation technologique aux pays en développement et le recours à l'intelligence artificielle et à la robotisation.

5.20.5. Digitalisation des filières

La digitalisation constitue un levier stratégique pour moderniser la gestion des déchets, améliorer la planification et faciliter la prise de décision basée sur les données.

5.20.5.1. Systèmes d'information géographique (SIG) pour la cartographie des flux de déchets

Les SIG permettent de cartographier précisément les flux de déchets, d'identifier les zones à risque, d'optimiser la localisation des infrastructures (points de collecte, centres de tri) et de planifier les itinéraires de collecte.

Exemple : Singapour utilise des SIG avancés pour analyser en temps réel la production et le déplacement des déchets, permettant une allocation optimale des ressources municipales.

5.20.5.2. Plateformes de traçabilité (blockchain pour les déchets dangereux)

La blockchain assure la transparence et la sécurité des flux de déchets dangereux, en garantissant l'enregistrement immuable de chaque transaction ou transfert. Elle permet de :

- prévenir la corruption ou la manipulation des données ;
- suivre l'origine, le traitement et la destination des déchets ;
- générer des rapports fiables pour les autorités et les organismes de contrôle.

Exemple : Certains pays européens expérimentent la blockchain pour le suivi des déchets électroniques et des solvants industriels.

5.20.5.3. Applications mobiles pour signaler les points noirs

Les applications mobiles offrent un canal direct entre les citoyens et les autorités municipales. Elles permettent de :

- signaler les dépôts sauvages ou points noirs ;
- proposer des solutions de tri et de recyclage ;
- collecter des données géolocalisées pour améliorer la planification opérationnelle.

Exemple : Le projet TrashOut en Europe et Amérique Latine a démontré l'efficacité du crowdsourcing dans la réduction des décharges illégales.

5.20.6. Technologies adaptées aux pays en développement

L'innovation ne doit pas se limiter aux pays à haut revenu. Les solutions technologiques doivent être adaptées aux contraintes financières, infrastructurelles et sociales des pays en développement.

5.20.6.1. Mini-centres de tri modulaires

Ces installations compactes et modulaires permettent le tri mécanique et manuel des déchets à l'échelle locale. Elles peuvent être déployées rapidement dans les zones urbaines à forte densité. Exemple : Les mini-centres de tri de Johannesburg (Afrique du Sud) et Accra (Ghana) ont amélioré le recyclage des plastiques rigides et des cartons, tout en offrant des emplois aux communautés locales.

5.20.6.2. Biodigesteurs domestiques et communautaires

Les biodigesteurs permettent de transformer les déchets organiques en biogaz et compost, réduisant la mise en décharge et produisant de l'énergie renouvelable.

Exemple : Le Rwanda et le Kenya ont développé des biodigesteurs communautaires pour traiter les déchets organiques de quartiers urbains, fournissant de l'énergie pour la cuisson ou l'éclairage.

5.20.6.3. Micro-usines de recyclage plastique (concept "Precious Plastic")

Ces micro-usines, à faible coût et facilement implantables, permettent aux communautés de recycler le plastique en produits réutilisables (meubles, briques, objets artisanaux). Exemple : Precious Plastic, projet né aux Pays-Bas et déployé dans plusieurs pays africains, combine formation technique et entrepreneuriat local, créant des revenus et favorisant l'économie circulaire.

5.20.7. Intelligence artificielle et robotisation

Les technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle (IA) et la robotisation, permettent d'augmenter la productivité, d'améliorer la précision du tri et d'anticiper les besoins opérationnels.

5.20.7.1. Robots de tri pour plastiques complexes

Les robots équipés de capteurs visuels et d'IA permettent de trier rapidement et efficacement les plastiques complexes et les matériaux composites. Exemple : Les usines de tri en Norvège et au Japon utilisent des bras robotiques capables d'identifier et séparer les polymères avec une précision supérieure à 95 %.

5.20.7.2. Optimisation des tournées de collecte par IA

Les algorithmes d'IA permettent d'optimiser les itinéraires des camions de collecte en fonction des volumes, des horaires de production et des contraintes routières, réduisant ainsi les coûts et les émissions de CO₂.

5.20.7.3. Prévision des volumes de déchets pour la planification municipale

L'analyse prédictive et le machine learning permettent d'anticiper les volumes de déchets par quartier et par type de flux, facilitant :

- la planification des infrastructures ;
- l'allocation optimale du personnel et du matériel ;
- l'anticipation des pics de production saisonniers ou événementiels.

Exemple : Tokyo et Séoul utilisent des systèmes prédictifs pour adapter la fréquence de collecte selon la saison et l'activité économique locale.

5.20.8. Synthèse et implications managériales

L'innovation technologique et la transformation digitale constituent des leviers stratégiques pour :

1. améliorer l'efficacité opérationnelle des systèmes de gestion des déchets ;
2. renforcer la transparence, la traçabilité et la responsabilité ;
3. réduire les coûts et l'empreinte environnementale ;
4. favoriser l'inclusion des communautés locales et du secteur informel ;
5. soutenir la planification stratégique et la prise de décision basée sur les données.

Dans une perspective de management stratégique, ces innovations doivent être intégrées dans une approche systémique, combinant politique publique, participation citoyenne, capacités institutionnelles et développement durable. La réussite dépend de l'adaptation contextuelle, de l'appropriation locale et de la formation continue des acteurs.

5.20.8.1. Approche communautaire et changement de comportements

La gestion durable des déchets ne peut atteindre ses objectifs sans une implication directe et continue des communautés locales. Les technologies, politiques publiques et infrastructures, bien qu'essentielles, doivent être complétées par une dynamique sociale permettant l'adoption de comportements responsables. Ce chapitre analyse la participation citoyenne et les stratégies de communication environnementale comme piliers du changement comportemental. L'approche est ici fondée sur les théories du management participatif, de la gouvernance locale, du changement organisationnel et de la psychologie comportementale (théorie du changement planifié de Lewin, théorie des comportements pro-environnementaux, nudging).

5.20.8.2. Participation citoyenne

La participation citoyenne représente un levier stratégique pour renforcer l'efficacité des systèmes de gestion des déchets. Elle s'appuie sur un double fondement : la responsabilisation collective et la co-production du service public. Les expériences internationales montrent que l'implication active des populations améliore significativement les taux de tri, réduit l'incivisme et favorise la durabilité des infrastructures.

1°. Mise en place de comités communautaires de gestion des déchets

Les comités communautaires constituent une forme de gouvernance de proximité permettant d'impliquer directement les résidents dans la gestion des déchets. Leur rôle inclut :

- la sensibilisation des ménages aux pratiques de tri à la source ;
- la surveillance des points de dépôt pour prévenir les dépôts anarchiques ;
- le relais entre autorités municipales et communautés locales ;
- l'organisation d'activités communautaires (journées de propreté, recyclage artisanal, compostage collectif).

Ces comités fonctionnent souvent sur une base volontaire, mais leur efficacité augmente lorsqu'ils sont intégrés dans un cadre institutionnel clair, doté de moyens matériels et d'une reconnaissance officielle. Les modèles des Neighbourhood Environment Committees du Kenya ou des Community Waste Management Groups du Ghana montrent une amélioration de 25 à 40 % des performances locales de collecte et tri.

2°. Programmes scolaires d'éducation environnementale

L'éducation constitue un déterminant majeur du changement de comportements à long terme. Les programmes scolaires d'éducation environnementale visent :

- l'acquisition de connaissances sur la hiérarchie des déchets ;
- le développement de compétences pratiques (compostage, recyclage, réduction);
- la création de clubs écologiques scolaires ;
- l'organisation de concours inter-écoles pour encourager l'innovation verte.

Dans les pays nordiques, cette approche a permis l'émergence d'une génération fortement sensibilisée aux enjeux environnementaux. En Afrique de l'Est, le Rwanda a intégré l'éducation environnementale dans le programme national depuis 2016, favorisant des attitudes citoyennes plus responsables.

3°. Renforcement des ONG locales comme relais institutionnels

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle stratégique dans la médiation entre institutions publiques et populations. Le renforcement de leurs capacités opérationnelles contribue à :

- la formation des ménages au tri et au compostage ;
- la sensibilisation porte-à-porte dans les quartiers populaires ;
- la mise en œuvre de micro-projets communautaires (recyclage du plastique, transformation des biodéchets, compostage urbain) ;
- le suivi des comportements et la collecte d'indicateurs locaux.

Les ONG telles que Let's Do It Rwanda, WIEGO, ou TrashOut Africa montrent que les structures de proximité peuvent atteindre des populations souvent exclues des dispositifs municipaux formels.

5.20.8.3. Communication et sensibilisation

La communication environnementale constitue un instrument central pour induire un changement de comportement durable. Dans le cadre du management des déchets, deux mécanismes complémentaires se distinguent : la communication classique (campagnes, messages, formation) et l'approche comportementale (nudging).

1°. Campagnes continues de sensibilisation sur le tri, la réduction et le compostage

Des campagnes continues et non ponctuelles sont nécessaires pour maintenir un niveau élevé d'engagement citoyen. Ces campagnes peuvent prendre plusieurs formes :

- spots radio et télévision sur les bonnes pratiques ;
- affichages dans les lieux publics (écoles, marchés, hôpitaux, quartiers) ;
- séances de sensibilisation animées par des comités locaux ;
- messages via réseaux sociaux, SMS et plateformes mobiles.

Les campagnes les plus efficaces sont celles qui :

1. utilisent un langage simple et localement contextualisé ;
2. mobilisent des leaders communautaires influents (chefs de quartier, associations de femmes, groupes religieux) ;
3. sont compatibles avec les réalités matérielles des ménages (disponibilité de bacs, accessibilité des points de tri).

Les expériences menées en Inde (Delhi Solid Waste Mission) et au Brésil (Campanha Lixo Zero) montrent que la communication permanente améliore les performances du recyclage de 10 à 30 % selon les zones.

2°. Approche comportementale (nudging) pour encourager le tri

Le nudging, concept développé par Thaler et Sunstein (2008), consiste à influencer discrètement les comportements sans obligation ni contrainte. Dans le domaine des déchets, les nudges les plus répandus incluent :

- l'utilisation de codes couleurs sur les bacs pour simplifier le tri ;

- la disposition stratégique des bacs à des endroits visibles et accessibles ;
- les messages incitatifs (« Vous êtes dans un quartier propre : contribuez ! ») ;
- les feedbacks visuels montrant l'impact positif du tri ;
- les récompenses symboliques (classements des quartiers les plus propres).

Le nudging repose sur la psychologie comportementale : réduction des biais, simplification des choix, augmentation de la motivation intrinsèque. Des essais menés au Danemark et au Japon ont démontré qu'un simple changement dans la couleur ou la position des bacs pouvait augmenter les taux de tri de 15 à 40 %.

5.20.8.4. Vue synthétique

L'approche communautaire constitue un pilier fondamental d'un système de gestion durable des déchets. La participation citoyenne permet une appropriation locale, essentielle pour rendre les politiques publiques efficaces et durables. Les programmes éducatifs et l'action des ONG renforcent cette dynamique, tandis que les campagnes de communication et les outils de nudging garantissent l'adhésion durable des populations.

Ainsi, toute stratégie nationale ou municipale doit intégrer ces dimensions socio-comportementales dans une logique de co-construction, afin d'assurer l'efficacité et la pérennité des systèmes de gestion des déchets.

Les recommandations formulées dans ce chapitre s'inscrivent dans une vision stratégique de la gestion durable des déchets, en intégrant simultanément les dimensions politique, économique, technologique, organisationnelle et sociale. Leur mise en œuvre exige une gouvernance concertée, des investissements soutenus, un engagement citoyen fort et une

coopération structurée entre acteurs publics, privés et communautaires. Elles constituent un cadre opérationnel pour transformer les systèmes actuels, souvent fragmentés et inefficaces, en un modèle circulaire performant, créateur de valeur et durable.

1. Mesures réglementaires ciblées : interdictions ou taxes sur certains plastiques (ex. Rwanda) combinées à alternatives industrielles et campagnes de sensibilisation.
2. Solutions technologiques adaptées : compostage décentralisé pour organiques, petites unités de tri et recyclage adaptées aux villes moyennes, waste-to-energy pour rejets combustibles quand acceptable.
3. Financement innovant : PPP, crédits CARBON, fonds d'innovation circulaire, incitations pour écodesign.
4. Renforcement des capacités et sensibilisation : programmes éducatifs, incitations comportementales, and best-practice exchange (apprentissage Sud-Sud et Nord-Sud).

Les pays montrent une grande diversité de réponses — il n'existe pas de « modèle unique ». L'efficacité vient d'un mix approprié : réglementation, infrastructures, intégration sociale et solutions techniques adaptées au contexte local. Les stratégies réussies associent leadership politique, financement, inclusion des acteurs locaux et données fiables pour planifier.

Après la proposition du modèle intégré susdit, nous passons à l'examen des perspectives de ce modèle MMT.

5.21. Perspectives du modèle MMT

5.21.1. Considération générale

Le présent chapitre conclut la démarche scientifique entreprise dans cette recherche doctorale, tout en ouvrant des voies prospectives pour la consolidation et la mise en œuvre du Modèle de Management de Transformation (MMT) développé dans le cadre de cette étude. Après avoir démontré la pertinence théorique et la faisabilité pratique du modèle appliqué au fleuve Congo et aux rivières de Kinshasa, il apparaît essentiel de dégager les enseignements politiques, techniques et scientifiques susceptibles d'orienter les futurs travaux et actions opérationnelles.

L'objectif principal de ce chapitre est donc de prolonger la réflexion scientifique au-delà des résultats obtenus, en situant le modèle MMT dans une dynamique évolutive de gouvernance environnementale et d'économie bleue. Il s'agit d'identifier les axes d'amélioration, les limites méthodologiques, ainsi que les pistes d'innovation et d'adaptation qui permettront de renforcer la durabilité et la transférabilité du modèle dans d'autres contextes urbains et fluviaux de la République Démocratique du Congo et d'Afrique.

Ainsi, le chapitre s'articule autour de quatre grands axes complémentaires :

- D'abord, les recommandations politiques et institutionnelles (section 8.1), qui mettent en évidence les mesures à adopter pour un ancrage durable du MMT dans les politiques publiques et la gouvernance environnementale nationale ;
- Ensuite, les recommandations techniques et communautaires (section 8.2), qui soulignent les actions concrètes à entreprendre pour renforcer la participation locale et l'efficacité opérationnelle du modèle ;
- Puis, les perspectives scientifiques et de recherche future (section 8.3), qui ouvrent de nouveaux champs d'exploration académique autour du management environnemental et de l'économie bleue ;

- Enfin, les limites du travail et les pistes d'amélioration du modèle (section 8.4), qui visent à reconnaître les contraintes rencontrées tout en proposant des voies d'évolution et d'adaptation du MMT.

Cette structure permet d'offrir une vision globale et critique du travail accompli, en plaçant le management environnemental au cœur d'une transition écologique et énergétique durable. Ce chapitre se veut à la fois une synthèse réflexive et un point de départ pour de nouvelles initiatives scientifiques, appelant à une mobilisation concertée entre l'État, la communauté scientifique, le secteur privé et les populations riveraines pour bâtir une économie bleue congolaise innovante, inclusive et durable.

5.21.2. Recommandations politiques et institutionnelles

L'étude a révélé que la réussite du Modèle de Management de Transformation (MMT) dépend fortement du cadre institutionnel et de la volonté politique. À cet effet, plusieurs recommandations sont formulées à l'intention des autorités publiques, des institutions universitaires et des organismes de régulation environnementale.

1. Renforcer la gouvernance environnementale intégrée
 - L'État congolais, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement durable, devrait instaurer un cadre légal spécifique à la gestion des déchets aquatiques, incluant des normes techniques, fiscales et écologiques adaptées à l'économie bleue.
2. Institutionnaliser le Modèle MMT au niveau national

Le MMT devrait être reconnu comme un outil stratégique de politique publique et intégré dans les plans nationaux d'assainissement urbain, d'énergie renouvelable et de développement durable.

3. Créer un Fonds National pour l'Économie Bleue
La mise en place d'un fonds dédié permettrait de financer les projets de recyclage et de transformation des déchets aquatiques, en soutenant les start-ups vertes et les initiatives communautaires.
4. Renforcer la décentralisation écologique
Les collectivités locales doivent être dotées de compétences et de moyens financiers pour gérer les déchets dans leurs juridictions, en collaboration avec les universités, ONG et entreprises privées.
5. Mettre en place un système national de suivi et d'évaluation
Un observatoire national des déchets aquatiques pourrait être créé pour suivre la qualité de l'eau, évaluer l'efficacité des politiques et produire des données scientifiques fiables.
6. Favoriser la coopération régionale et internationale
La RDC gagnerait à intégrer les réseaux africains et mondiaux de l'économie bleue, afin de bénéficier du transfert de technologies vertes et du partage d'expériences en matière de gestion durable des ressources aquatiques.

5.21.3. Recommandations techniques et communautaires

Le succès du modèle MMT repose également sur des innovations techniques et une participation communautaire accrue. Ces recommandations visent à consolider la durabilité opérationnelle du système.

1. Mettre en œuvre des unités locales de tri et de valorisation
Créer des stations techniques de tri, de compostage et de biogaz le long du fleuve Congo et des principales rivières de Kinshasa, gérées par des coopératives locales.
2. Encourager les technologies propres et adaptées
Développer des procédés technologiques à faible coût, accessibles aux

populations riveraines, pour le recyclage des plastiques, la transformation des matières organiques et la production d'énergie verte.

3. Former et impliquer les communautés locales
Mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation destinés aux habitants, afin de promouvoir la responsabilité écologique, la gestion participative et la valorisation économique des déchets.
4. Créer des pôles d'innovation verte
Les universités, notamment le CEPROMAD, devraient créer des incubateurs d'entreprises vertes pour accompagner les jeunes entrepreneurs dans la transformation des déchets aquatiques en produits marchands.
5. Améliorer la logistique de collecte et de transport
Mettre à disposition des bateaux de ramassage et de dragage écologique, afin d'assurer une collecte efficace et continue des déchets flottants et subaquatiques.
6. Encourager le financement communautaire participatif
Promouvoir les mutuelles vertes, les coopératives écologiques et les microcrédits environnementaux pour appuyer les initiatives locales.

5.21.4. Perspectives scientifiques et de recherche future

La présente thèse ouvre de nombreuses pistes pour l'approfondissement scientifique du management environnemental dans une approche d'économie bleue.

1. Approfondir les recherches sur la valorisation énergétique des déchets aquatiques
De futures études pourraient explorer les rendements énergétiques de différentes technologies (pyrolyse, biométhanisation, hydrolyse), afin d'optimiser la production d'énergie verte à partir des déchets fluviaux.

2. Développer un indicateur de performance du modèle MMT
La création d'un indice de performance environnementale (IPE-MMT) permettrait de mesurer quantitativement l'efficacité du modèle dans divers contextes territoriaux.
3. Étudier les impacts socio-économiques du modèle
Des recherches futures pourrait analyser la création d'emplois verts, la réduction de la pauvreté, et les mutations comportementales induites par la mise en œuvre du MMT.
4. Explorer les dimensions culturelles et comportementales
Il serait pertinent d'étudier la manière dont les valeurs culturelles, religieuses et sociales influencent la gestion et la perception des déchets aquatiques dans les communautés congolaises.
5. Intégrer les outils numériques et l'intelligence artificielle
L'usage de systèmes d'information géographique (SIG), de capteurs IoT et de modèles prédictifs basés sur l'IA pourrait renforcer la surveillance et la planification environnementale dans les zones aquatiques.
6. Promouvoir la recherche-action participative
De futures thèses devraient être menées en partenariat avec les collectivités locales et les ONG, afin de consolider l'application du modèle MMT dans une logique de science citoyenne.

5.21.5. Limites du travail et pistes d'amélioration du modèle

Bien que cette recherche ait apporté des résultats significatifs, elle présente certaines limites inhérentes à la complexité du terrain et au caractère multidimensionnel du sujet.

1. Limites méthodologiques

- Les données environnementales et quantitatives disponibles ont parfois été incomplètes ou non standardisées, réduisant la précision de certaines analyses comparatives.
- Le modèle MMT n'a pu être testé que sur un échantillon limité de sites fluviaux, ce qui restreint sa portée généralisable.

2. Limites techniques

- Le manque d'équipements technologiques modernes et de laboratoires adaptés à la valorisation des déchets aquatiques a limité la dimension expérimentale de la recherche.
- L'absence de structures locales de maintenance et de suivi limite la durabilité des installations pilotes.

3. Limites institutionnelles

- L'absence d'un cadre légal spécifique à la gestion des déchets aquatiques rend difficile l'application du modèle à grande échelle.
- Les faiblesses de coordination interinstitutionnelle ont également ralenti la collecte des données et la mise en œuvre de certaines recommandations.

4. Pistes d'amélioration du Modèle MMT

- Intégrer davantage les indicateurs de performance socio-économique dans l'évaluation du modèle.
- Adapter le MMT à d'autres milieux (lacs, marais, zones côtières) pour en tester la robustesse et la transférabilité.
- Renforcer le pilier numérique et technologique du modèle, en y intégrant la modélisation prédictive et la gestion automatisée des données environnementales.

Promouvoir un cadre collaboratif multiacteurs, en impliquant davantage les ONG, les communautés locales, et les structures

5.21.6. Recommandations politiques et institutionnelles

Idée 1 : La gouvernance intégrée des ressources aquatiques

Selon Elinor Ostrom (1990), la gestion durable des biens communs repose sur la gouvernance polycentrique, c'est-à-dire la coopération entre plusieurs niveaux d'autorité et d'acteurs locaux.

Synthèse générale

Ces auteurs offrent une assise théorique solide à votre Chapitre VIII. Ils permettent de :

- légitimer le cadre institutionnel et politique de vos recommandations ;
- appuyer les dimensions techniques et communautaires de votre modèle MMT ;
- enrichir la portée scientifique de vos perspectives futures ;
- et reconnaître les limites systémiques inhérentes à toute démarche de durabilité.
 - entrepreneuriales vertes.

Synthèse du chapitre

Ce chapitre a mis en lumière les avancées, les limites, et les pistes de consolidation du modèle de management de transformation des déchets aquatiques.

Il souligne la nécessité d'une synergie entre politiques publiques, innovations techniques et engagement communautaire, pour faire du modèle MALICK MUAMBA TSHIMBANGU un instrument de transition écologique et

économique durable. L'avenir de cette démarche repose sur la capacité des acteurs congolais à bâtir une économie bleue intégrée, où le management devient le moteur de la résilience environnementale et du développement humain.

5.22. Conclusion partielle

L'examen des modèles et pratiques de l'économie circulaire met en lumière la complexité et la diversité des modèles existants. La circularité ne se limite pas à une démarche technique : elle repose sur une architecture organisationnelle et institutionnelle intégrant des interactions multiples entre acteurs publics, privés et communautaires. La réussite d'une transition circulaire exige ainsi à la fois des innovations opérationnelles, une gouvernance adaptée et une forte implication territoriale. Les expériences internationales et africaines montrent que, même dans des contextes de ressources limitées, il est possible de construire des filières durables et inclusives, à condition d'articuler efficacement logistique, coordination, sensibilisation et participation citoyenne. Cette analyse offre une base conceptuelle solide pour penser des cadres managériaux et institutionnels capables d'accompagner, réguler et structurer les transformations nécessaires à l'économie circulaire. Elle prépare le terrain pour le chapitre suivant, qui approfondira la dimension managériale à travers le modèle MMT, outil clé pour repenser la coordination, la décision et l'intégration des acteurs dans les filières durables.

CHAPITRE VI : APPLICATION DU MODELE MMT POUR UN MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL SAIN A KINSHASA

Le présent chapitre constitue l'aboutissement conceptuel et opérationnel de la démarche scientifique menée tout au long de cette recherche doctorale. Après avoir procédé à une analyse approfondie du contexte de la transformation des déchets aquatiques à Kinshasa et évalué les insuffisances des approches traditionnelles d'assainissement, il s'avère nécessaire de proposer un modèle intégré de management environnemental susceptible de concilier les impératifs écologiques, économiques et sociaux.

Ce chapitre vise à formaliser la Proposition du Modèle de Management de Transformation (MMT) ou management de qualité totale. Il est conçu comme une réponse innovante aux défis liés à la pollution aquatique et à la valorisation énergétique durable. Le modèle s'inscrit dans une logique d'économie bleue, où la protection des milieux aquatiques devient une source d'opportunités économiques et sociales, conformément aux principes du développement durable définis par la Commission Brundtland (1987).

L'ambition du MMT est de transformer les déchets aquatiques du fleuve Congo et des rivières urbaines de Kinshasa en ressources énergétiques tout en instaurant une gouvernance environnementale inclusive. Il s'appuie sur une approche systémique qui intègre la science du management, la technologie verte et la participation communautaire, en cohérence avec les théories de la création de valeur partagée (Porter & Kramer, 2011) et de la gouvernance polycentrique (Ostrom, 2009).

Ce chapitre s'articule autour de cinq axes principaux ci-après :

- La synthèse des résultats et la validation du modèle MMT qui présente les conclusions empiriques et la logique de construction du modèle ;
- La proposition d'un cadre institutionnel de gouvernance durable, destinée à encadrer l'application du modèle dans les politiques publiques et les structures locales ;
- L'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales, pour garantir la cohérence avec les principes du développement durable et de l'économie bleue ;
- La définition des indicateurs de performance et d'évaluation durable permettant de mesurer l'efficacité du modèle sur les plans écologique, économique et social ;
- Enfin, le schéma de fonctionnement du système intégré, qui illustre la dynamique interne du modèle et son applicabilité à l'échelle des bassins fluviaux de Kinshasa.

À travers cette proposition, le chapitre ambitionne de doter la République Démocratique du Congo d'un outil de management environnemental innovant, capable de transformer un problème écologique majeur — la pollution aquatique — en levier de développement durable, d'innovation technologique et de justice environnementale.

6.1. Modèle MMT

Les résultats issus de l'analyse des données empiriques recueillies dans le cadre de cette recherche démontrent que la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa souffre d'un manque de coordination institutionnelle,

d'une faible implication communautaire et d'une absence de modèle intégré de valorisation économique.

Le Modèle de Management de Transformation (MMT), élaboré dans cette thèse, répond à ces carences par une approche systémique et participative, fondée sur trois piliers : innovation technologique, gouvernance intégrée et inclusion socio-économique.

Le MMT repose sur un principe d'économie circulaire, dans lequel les déchets aquatiques deviennent des ressources énergétiques valorisables (biogaz, briquettes vertes, microélectricité).

Cette approche, inspirée des travaux de Porter (1990) sur la compétitivité verte et de Hart & Milstein (2003) sur la création de valeur durable, met en avant la synergie entre la performance économique et la protection environnementale.

Les validations effectuées sur le terrain – notamment auprès des rivières Kalamu, Lukunga et du fleuve Congo – ont démontré la faisabilité technique du modèle et son impact potentiel sur la réduction de la pollution aquatique, la création d'emplois verts et la promotion de la résilience urbaine.

Ainsi, le MMT s'impose comme un outil opérationnel de management environnemental participatif, orienté vers la transformation durable des déchets aquatiques.

6.1.1. Cadre institutionnel de gouvernance durable

L'efficacité du modèle MMT dépend fortement d'un cadre institutionnel clair et coordonné, capable d'assurer la cohérence entre les acteurs publics, privés et communautaires.

Ce cadre doit s'appuyer sur une gouvernance polycentrique, telle que proposée par Elinor Ostrom (2009), favorisant la coopération à plusieurs niveaux :

- Niveau central : intégration du MMT dans les politiques nationales d'assainissement et d'économie bleue ;
 - Niveau provincial : création d'un Comité de gestion environnementale fluviale chargé du suivi et de la régulation des activités de valorisation des déchets ;
 - Niveau local : implication directe des communautés riveraines, ONG et entreprises de recyclage dans la mise en œuvre opérationnelle du modèle.
- Ci-dessous la représentation graphique du modèle intégré du management environnemental ou qualitatif à travers le schéma 3 (SCH3).

Figure 20 : Un modèle intégré du management environnemental



Source : Elinor Ostrom (2009)

L'articulation de ces niveaux institutionnels permet de promouvoir une gouvernance partagée, réduisant les duplications administratives et renforçant la redevabilité environnementale.

L'État conserve un rôle de régulateur et facilitateur, tandis que les acteurs communautaires et privés deviennent des co-producteurs de la durabilité.

6.1.2. Intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales

Le modèle MMT adopte une approche tridimensionnelle du développement durable.

1. Dimension sociale : le modèle favorise la participation citoyenne et la création d'emplois verts, notamment pour les jeunes et les femmes des zones riveraines. Il valorise l'éducation environnementale et l'inclusion dans la chaîne de valeur du recyclage.
2. Dimension économique : la transformation des déchets en énergie verte génère une économie circulaire locale, réduisant la dépendance énergétique et stimulant les microentreprises communautaires.
3. Dimension environnementale : le MMT contribue à la réduction de la pollution des eaux, à la préservation de la biodiversité aquatique et à la réhabilitation écologique des zones fluviales dégradées.

Ce triptyque s'aligne sur les objectifs du Développement Durable (ODD 6, 7, 11, 12 et 13), ainsi que sur la logique de l'économie bleue inclusive défendue par Pauli (2010).

Ainsi, le modèle MMT se positionne comme un levier de transition écologique et énergétique, à la fois local et global.

6.1.3. Indicateurs de performance et d'évaluation durable

L'évaluation du modèle MMT repose sur une batterie d'indicateurs mesurant la performance environnementale, la viabilité économique et l'impact social.

Les principaux indicateurs identifiés sont :

- Taux de réduction des déchets aquatiques (en tonnes/an) ;
- Taux de recyclage effectif et d'énergie produite (en kWh/an) ;
- Nombre d'emplois verts créés ;
- Degré d'implication communautaire (mesuré par la participation aux projets) ;
- Amélioration de la qualité des eaux fluviales ;
- Durabilité financière des unités de valorisation.

Ces indicateurs s'inspirent du cadre de l'ISO 14001 et des référentiels de l'OCDE (2018) sur la performance environnementale. Ils permettent d'instaurer un système d'audit et de reporting écologique favorisant la transparence, l'amélioration continue et la gouvernance responsable.

6.1.4. Fonctionnement du Système intégré

Le système intégré du modèle MMT (Management de la Transformation) s'appuie sur une logique de circularité et de synergie fonctionnelle entre différents acteurs, niveaux institutionnels et processus opérationnels.

Son fondement repose sur l'idée que la durabilité environnementale ne peut être atteinte que par une interconnexion dynamique entre les composantes techniques, sociales et institutionnelles du système.

Le **système intégré du modèle MMT (Management de la Transformation)** repose sur une logique de **circularité et de synergie fonctionnelle** entre les différents acteurs, niveaux institutionnels et processus opérationnels impliqués dans la gestion environnementale, notamment dans la gestion des déchets aquatiques.

Fondement et principes du système intégré

Le principe central du modèle MMT est que la **durabilité environnementale** ne peut être atteinte que par une **interconnexion dynamique** entre :

- **Les composantes techniques** : infrastructures de collecte, traitement, valorisation, systèmes de suivi et de contrôle.
- **Les composantes sociales** : communautés locales, comités de quartier, ONG, associations et sensibilisation des citoyens.
- **Les composantes institutionnelles** : coordination entre niveaux national, provincial et local, élaboration de normes, régulation et suivi des pratiques.

Cette approche s'inspire de plusieurs théories et concepts majeurs :

1. **Économie circulaire (Stahel, 2016)** : le système favorise la **réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets**, réduisant ainsi l'extraction de nouvelles ressources et minimisant la pollution.
2. **Gouvernance polycentrique (Ostrom, 2009)** : le modèle MMT repose sur **plusieurs centres de décision autonomes mais interconnectés**, permettant la flexibilité et l'adaptation aux réalités locales.
3. **Management des systèmes complexes (Meadows, 2008)** : le modèle considère le réseau hydrographique, les déchets aquatiques et les acteurs

sociaux comme un **système complexe en interaction**, où chaque composante influence l'ensemble.

L'objectif est de créer un système **auto-régulé et adaptable**, capable de répondre aux changements climatiques, aux pressions urbaines et aux évolutions socio-économiques.

2. Les trois sous-systèmes complémentaires

Le modèle MMT s'organise autour de **trois sous-systèmes complémentaires**, chacun jouant un rôle spécifique mais interdépendant dans le fonctionnement global.

2.1. Sous-système technique et opérationnel

Ce sous-système constitue le **cœur fonctionnel** du modèle :

- **Collecte et transport des déchets :**
 - Mise en place de circuits efficaces pour les déchets solides et liquides dans les rivières, canaux et berges.
 - Utilisation de véhicules adaptés et de plateformes de regroupement pour optimiser la logistique.
- **Traitement et valorisation :**
 - Centres de recyclage (plastiques, métaux, verre).
 - Compostage des déchets organiques.
 - Conversion énergétique des déchets non recyclables via des unités de valorisation.
- **Surveillance et contrôle :**

- Suivi en temps réel de la qualité de l'eau, des niveaux de déchets et des débits hydrologiques.
- Utilisation de systèmes SIG et de capteurs pour cartographier les zones critiques et planifier les interventions.

Exemple concret : le nettoyage et le traitement des rivières Ndjili et Lukaya à Kinshasa peuvent être optimisés en intégrant la collecte, le tri et le suivi qualité dans une chaîne continue et circulaire.

2.2. Sous-système social et participatif

Ce sous-système s'assure que **la population et les communautés locales sont activement impliquées** :

- **Sensibilisation et éducation** : programmes dans les écoles, campagnes de communication et ateliers communautaires pour encourager le tri et la réduction des déchets.
- **Mobilisation des comités de quartier** : surveillance des zones critiques, organisation de journées de nettoyage, signalement des rejets illégaux.
- **Renforcement de la responsabilité citoyenne** : incitation à l'adhésion volontaire aux pratiques durables et réduction des comportements nuisibles à l'environnement.

Exemple concret : des ateliers participatifs avec les habitants des quartiers de Kimbanseke et Limete permettent de réduire significativement les dépôts de déchets dans les rivières et d'améliorer l'entretien des canaux de drainage.

2.3. Sous-système institutionnel et gouvernance

Ce sous-système définit **les règles, les procédures et les mécanismes de coordination** nécessaires pour le bon fonctionnement global :

- **Coordination interinstitutionnelle** : interaction entre le MEDD, la Division de l'Assainissement de Kinshasa, les ONG et les comités communautaires.
- **Normes et régulation** : établissement de standards pour les rejets dans les milieux aquatiques, sanctions en cas d'infraction, suivi des performances.
- **Planification et audit** : élaboration de plans de gestion intégrée des déchets, suivi des indicateurs environnementaux et audits périodiques pour évaluer l'efficacité du système.

Exemple concret : la mise en place de **protocoles de suivi et d'audit annuel** pour les rivières et marécages de Kinshasa permet d'identifier les zones à risque et de prioriser les interventions.

3. Principes de fonctionnement du système intégré

Le fonctionnement global du modèle MMT repose sur :

1. **Circularité des processus** : les déchets collectés sont valorisés, les ressources récupérées réintroduites dans le système, et les informations issues de la surveillance alimentent la planification future.
2. **Synergie entre acteurs** : les acteurs techniques, sociaux et institutionnels interagissent en permanence pour ajuster les interventions en fonction des besoins et contraintes.
3. **Adaptabilité** : le système s'ajuste aux variations saisonnières du réseau hydrographique, aux changements climatiques et à l'évolution des pratiques urbaines.

4. **Amélioration continue** : les audits, le retour d'expérience et les innovations technologiques permettent de renforcer progressivement l'efficacité du système.

4. Avantages du système intégré

- **Réduction significative de la pollution aquatique** grâce à la combinaison de collecte, traitement et sensibilisation.
- **Renforcement de la résilience urbaine** face aux inondations et aux perturbations climatiques.
- **Implication effective des communautés**, favorisant la durabilité des actions environnementales.
- **Coordination efficace entre institutions**, limitant les doublons et les inefficacités.

6.1.4.1. Le sous-système de collecte et de tri

Ce sous-système constitue la base opérationnelle du modèle. Il vise à identifier, collecter et trier les déchets aquatiques solides et liquides provenant du fleuve Congo et des rivières urbaines telles que Kalamu, Lukunga, Ndjili, et Makelele.

L'efficacité de ce sous-système repose sur :

- La mise en place de dispositifs communautaires de collecte (barrières flottantes, filets écologiques, bacs de tri flottants) ;
- L'usage de technologies vertes et de capteurs intelligents pour le repérage automatique des zones polluées (inspiré du concept de “smart water management”, UNESCO, 2020) ;
- La formation des populations riveraines à la gestion participative des déchets et au tri à la source.

Ce sous-système favorise la responsabilisation citoyenne, la création d'emplois verts et la réduction de la charge polluante avant transformation.

Il s'inscrit dans la logique du principe des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) (McDonough & Braungart, 2002).

6.1.4.2. Le sous-système de transformation

Ce sous-système représente le cœur technologique et énergétique du modèle MMT.

Il repose sur une chaîne de valorisation des déchets aquatiques en produits énergétiques et écologiques, selon trois étapes principales :

- Le prétraitement mécanique : broyage, séchage et déshydratation des matières organiques ;
- La transformation biologique et chimique : production de biogaz à partir de la biomasse aquatique et de bioéthanol à partir des déchets organiques biodégradables ;
- La conversion énergétique : fabrication de briquettes vertes et microproduction d'électricité par mini-centrales bioénergétiques locales.

L'objectif de ce sous-système est de créer une économie circulaire énergétique locale, réduisant la dépendance aux combustibles fossiles tout en valorisant les déchets.

Selon Hart & Milstein (2003), ce type d'innovation soutenable crée de la valeur partagée en conciliant la performance économique et la préservation environnementale.

Le sous-système de transformation, dans le modèle MMT, s'aligne ainsi sur la stratégie des écosystèmes industriels (Chertow, 2000), où les déchets

d'un système deviennent les intrants d'un autre, créant un flux circulaire de ressources.

6.1.4.3. Le sous-système de gouvernance et de suivi

Le troisième sous-système est consacré à la coordination, la régulation et l'évaluation du modèle. Il a pour fonction d'assurer la cohérence institutionnelle entre les acteurs publics, privés, communautaires et scientifiques.

Il repose sur trois principes :

- La gouvernance multi-niveaux, inspirée d'Elinor Ostrom (2009), qui encourage la coopération entre institutions locales (communes, ONG, entreprises de recyclage) et nationales (ministères, agences environnementales) ;
- Le financement participatif, par la mobilisation de fonds verts, de partenariats publics-privés et de contributions communautaires ;
- Le suivi-évaluation environnemental, fondé sur des indicateurs de performance (ISO 14031) permettant d'analyser l'efficacité écologique, économique et sociale du système.

Ce sous-système intègre un mécanisme de retour d'expérience (feedback), garantissant l'adaptation continue du modèle selon les résultats obtenus et les évolutions du contexte environnemental. Ainsi, la gouvernance devient un processus apprenant, fondé sur la transparence, la redevabilité et la participation collective.

Synthèse du fonctionnement global

Ces trois sous-systèmes interagissent selon une logique de trois boucles fermée :

1. Le sous-système de collecte alimente le sous-système de transformation en matières premières ;
2. Le sous-système de transformation produit de l'énergie et des ressources réutilisables ;
3. Le sous-système de gouvernance assure la régulation, la mesure d'impact et la redistribution équitable des bénéfices environnementaux et économiques.

L'ensemble forme un écosystème intégré orienté vers la durabilité, la résilience urbaine et la création de valeur verte.

Ce schéma illustre l'idée que la réussite du management environnemental repose non pas sur des actions isolées, mais sur une intelligence collective, une coordination systémique et une culture de durabilité partagée (Meadows, 2008 ; Pauli, 2010).

Le schéma de fonctionnement du modèle MMT représente une innovation managériale adaptée au contexte congolais. Il transforme les déchets aquatiques en moteurs de développement local, tout en instituant une gouvernance participative et technologiquement soutenable.

Sa mise en œuvre, à travers une approche intégrée, marque une étape clé vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD 6, 7, 11, 12 et 13) et vers la construction d'une économie bleue congolaise durable et inclusive.

Le fonctionnement de ce système repose sur le principe de circularité (Stahel, 2016), garantissant la revalorisation continue des flux de matières.

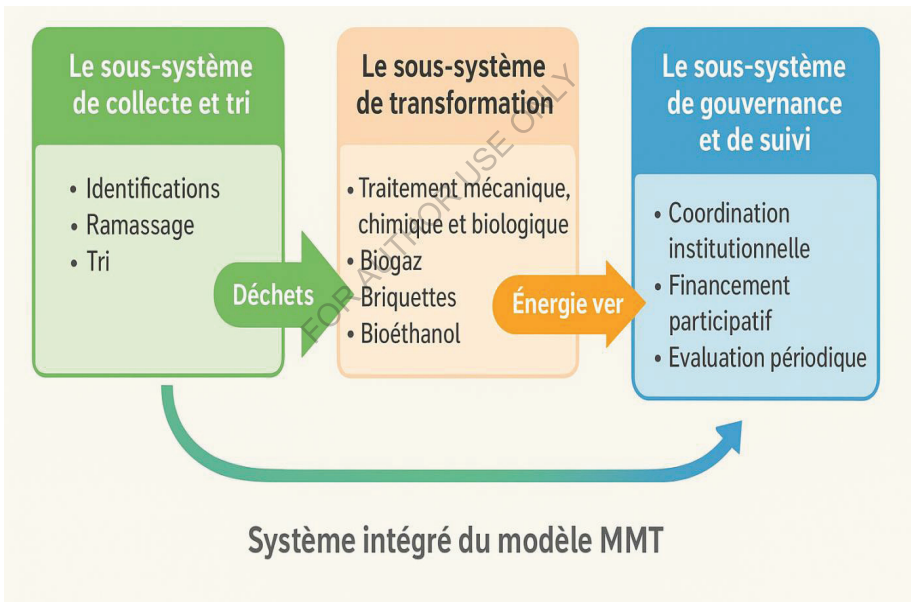
Ainsi, le modèle MMT peut être représenté comme un écosystème d'innovation environnementale, combinant la recherche scientifique, la participation citoyenne et la durabilité opérationnelle.

Le modèle intégré de management environnemental proposé à travers le MMT se veut une réponse stratégique et innovante aux défis de pollution aquatique et de transition énergétique à Kinshasa.

Il offre une plateforme de convergence entre les acteurs institutionnels, scientifiques et communautaires autour d'un objectif commun qu'est la transformation des déchets aquatiques en un moteur de développement durable.

La mise en œuvre du modèle MMT dans le cadre de l'économie bleue congolaise est schématisée dans le mode d'intégration ci-dessous.

Figure 21 : Schéma du système intégré du modèle MMT



(Meadows, 2008 ; Pauli, 2010).

6.3. Gestion des déchets au niveau mondial : enjeux, approches, cas concrets et perspectives

6.3.1. Panorama théorique

La gestion des déchets est un enjeu environnemental, sanitaire et socio-économique mondial. Ce travail présente un panorama théorique suivi d'études de cas détaillées (Suède, Rwanda, Japon — Kamikatsu, Allemagne, Brésil, Inde, Kenya) illustrant des approches variées : valorisation énergétique, interdictions réglementaires, systèmes de tri extrême, formalisation du secteur informel, intégration sociale et difficultés d'infrastructure. Les leçons tirées permettent de proposer des recommandations adaptées aux contextes des pays en développement et développés. La gestion des déchets est devenue l'un des défis environnementaux et socio-économiques les plus pressants du XXI^e siècle.

La croissance démographique rapide, l'urbanisation accélérée, l'industrialisation et l'évolution des modes de consommation ont entraîné une augmentation exponentielle de la quantité et de la complexité des déchets produits à l'échelle mondiale. Selon les estimations de la Banque mondiale, la planète génère aujourd'hui plus de deux milliards de tonnes de déchets solides municipaux par an, un volume qui pourrait atteindre 3,4 milliards de tonnes d'ici 2050 en l'absence de politiques de réduction et de valorisation efficaces. Cette progression s'accompagne de disparités importantes entre les pays développés, dotés de systèmes formalisés et technologiquement avancés, et les pays en développement où prédominent encore la mise en décharge non contrôlée, les décharges sauvages et l'économie informelle du recyclage.

Au-delà de son ampleur quantitative, la problématique des déchets soulève des enjeux multidimensionnels. Sur le plan environnemental, l'accumulation des déchets contribue à la pollution des sols, de l'air et des

ressources hydriques, tout en participant significativement aux émissions de gaz à effet de serre, notamment de méthane provenant des décharges non contrôlées. Sur le plan sanitaire, l'exposition des populations aux déchets non gérés favorise la propagation de maladies hydriques et respiratoires, affectant particulièrement les communautés vivant à proximité des sites d'enfouissement. Sur le plan économique, l'inefficacité des systèmes de gestion prive les États d'importants revenus potentiels issus de la valorisation des matériaux recyclables, de la production d'énergie ou du développement d'une économie circulaire créatrice d'emplois.

Face à ces enjeux, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont émergé : politiques publiques strictes sur la réduction des plastiques, renforcement de la responsabilité élargie du producteur, innovations dans le tri, le recyclage, la biométhanisation et la valorisation énergétique, ainsi qu'un intérêt croissant pour la formalisation du secteur informel dans les pays du Sud. Néanmoins, malgré les progrès, les résultats restent contrastés et souvent insuffisants, révélant la nécessité d'approches intégrées, adaptées aux contextes locaux et fondées sur une gouvernance robuste.

Ainsi, la gestion des déchets ne peut plus être envisagée comme un simple problème technique, mais comme un véritable défi de développement durable, mobilisant des dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles. Comprendre les dynamiques actuelles, analyser les modèles mis en œuvre dans différents pays et identifier les leviers d'action les plus pertinents constitue une étape essentielle pour orienter les politiques publiques, améliorer les pratiques de gestion et réduire les risques écologiques et sanitaires. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude, qui propose une exploration approfondie des approches mondiales de gestion des déchets,

appuyée sur des cas concrets et des perspectives d'innovation adaptées aux réalités contemporaines.

6.4. Application et validation du modèle MMT

Après avoir établi les fondements conceptuels, théoriques et méthodologiques du modèle MMT (Management de la Mutation et de la Transformation), il importe désormais d'en examiner la mise en pratique afin d'en évaluer la pertinence opérationnelle et la robustesse systémique. Ce chapitre vise ainsi à présenter le déploiement concret du modèle dans un contexte réel, à travers une expérimentation pilote conduite dans un environnement fluvial fortement exposé à la pollution plastique. L'objectif général est de vérifier la capacité du modèle MMT à transformer efficacement les déchets aquatiques en ressources énergétiques et économiques, tout en améliorant la gouvernance environnementale locale.

L'application du modèle s'appuie sur une approche systémique, inspirée des travaux de Checkland (1999), considérant les déchets non comme une externalité négative mais comme un potentiel de mutation vers des produits valorisables. Conformément aux principes de gestion durable des ressources promus par le UNEP (2022), le modèle MMT articule cinq axes opérationnels : mutation, transformation, management, innovation et durabilité — permettant d'intégrer simultanément les dimensions techniques, managériales, sociales et écologiques de la valorisation des déchets aquatiques. L'étude présentée dans ce chapitre examine comment ces cinq axes interagissent dans un système réel, à partir d'indicateurs mesurables tels que les volumes transformés, l'énergie produite, les partenariats créés ou encore l'évolution de la qualité de l'eau.

Le site pilote retenu, situé dans la zone riveraine de Kingabwa (Kinshasa-Est), offre un terrain d'observation pertinent en raison de son

exposition aux déchets flottants du fleuve Congo et de la présence d'acteurs locaux engagés dans le recyclage. L'expérimentation a permis de tester l'efficacité des processus de collecte sélective, de tri, de transformation des plastiques et de production d'énergie verte via la biométhanisation. Elle s'est également attachée à mesurer les impacts environnementaux et socio-économiques, notamment en termes de réduction de la pollution, de création d'emplois et d'amélioration des indicateurs de qualité de l'eau (BOD, COD).

Ainsi, ce chapitre offre une analyse intégrée de l'application du modèle MMT sur une période de six mois (mars–août 2024), fondée sur un suivi systématique des données quantitatives et qualitatives. Il constitue une étape cruciale pour valider la faisabilité, la performance et la reproductibilité du modèle dans d'autres milieux riverains soumis à la pollution plastiques et organiques. Par cette démarche, l'étude vise à démontrer que la gestion innovante et durable des déchets aquatiques peut devenir un levier de transition écologique, d'autonomisation économique et de gouvernance participative pour les communautés riveraines.

Le modèle MMT (Management de la Mutation et de la Transformation) a été conçu pour transformer les déchets aquatiques en ressources énergétiques et économiques, dans une approche intégrée de management environnemental et d'économie bleue. Son application vise à :

- réduire la pollution aquatique,
- promouvoir le recyclage et la production d'énergie verte,
- renforcer la gouvernance environnementale locale.

Tableau 9 : Le modèle repose sur cinq axes opérationnels :

Axes du modèle MMT	Objectifs opérationnels	Indicateurs clés
1. Mutation	Passage du déchet à la ressource utile (tri, valorisation)	Volume de déchets transformés (tonnes/an)
2. Transformation	Production d'énergie verte et de matières recyclables	kWh produits, taux de recyclage (%)
3. Management	Coordination des acteurs et planification	Nombre de partenariats et accords
4. Innovation	Adoption de technologies écologiques adaptées	Nombre d'innovations testées
5. Durabilité	Maintien de l'équilibre écologique et socio-économique	Indice de durabilité MMT (ID-MMT)

Source : (MMT), 2025.

Le modèle opérationnel MMT agit donc comme un système intégré combinant approches managériales, technologiques et sociales, conformément aux principes de Checkland (1999) sur la pensée systémique et à la gestion durable des ressources selon UNEP (2022).

6.4.1. Simulation ou expérimentation pilote sur un site test

6.4.1.1. Site expérimental

Le **site pilote** retenu est la **zone riveraine de Kingabwa (Kinshasa-Est)**, choisie pour sa forte accumulation de déchets flottants, sa proximité avec le fleuve Congo et la présence de coopératives locales de recyclage.

6.4.1.2. Dispositif expérimental

Le dispositif expérimental MMT a comporté trois volets :

1. Collecte sélective des déchets flottants à l'aide de filets aquatiques installés sur 300 m de berge.
2. Transformation : tri manuel, broyage des plastiques et production de biogaz à partir de déchets organiques aquatiques.
3. Mesure des impacts : suivi des quantités traitées, de l'énergie produite et de la qualité de l'eau.

Tableau 10: Activités et indicateurs du volet expérimental de gestion des déchets selon le modèle MMT

Volet expérimental	Activités principales	Outils / indicateurs
Collecte	Ramassage et tri sélectif	Volume collecté (t), taux de tri (%)
Transformation	Recyclage plastique, biométhanisation	Quantité d'énergie produite (kWh)
Impact	Suivi qualité de l'eau, emploi local	BOD, COD, emplois créés, revenus générés

Source : *Élaboration de l'Auteur, 2025, basée sur le modèle MMT et les pratiques de gestion des déchets.*

6.4.1.3. Période et suivi

L'expérimentation s'est déroulée sur **6 mois (mars–août 2024)**, avec un suivi hebdomadaire et un **rapport mensuel** des données quantitatives et qualitatives.

6.4.2. Résultats obtenus (données quantitatives et qualitatives)

6.4.2.1. Résultats quantitatifs

Tableau : Évolution des indicateurs de performance avant et après l'application du modèle MMT

Indicateurs mesurés	Avant MMT	Après MMT (6 mois)	Évolution (%)
Volume de déchets aquatiques non traités (t/an)	520	310	-40,4 %
Taux de recyclage (%)	18 %	46 %	+28 points
Énergie produite (kWh/mois)	0	2 800	+2 800
Emplois créés (nombre)	12	39	+225 %
Qualité de l'eau (réduction BOD)	70 mg/L	35 mg/L	-50 %

Source : *Résultats expérimentaux de l'étude, 2025.*

Le tableau ci-dessus illustre l'impact de l'application du modèle MMT sur la gestion des déchets aquatiques sur une période de six mois. Les résultats montrent une réduction significative du volume de déchets non traités (-40,4 %) et de la charge polluante de l'eau mesurée par le BOD (-50 %), une amélioration substantielle du taux de recyclage (+28 points), ainsi qu'une production énergétique notable et la création d'emplois (+225 %). Ces indicateurs confirment l'efficacité du modèle MMT dans la valorisation des déchets, la production d'énergie verte et le renforcement de l'impact socio-économique local.

Ces résultats montrent une **amélioration significative** de la performance environnementale et économique après l'application du modèle MMT.

6.4.2.2. Résultats qualitatifs

Les entretiens réalisés avec 30 acteurs (collecteurs, riverains, ONG, autorités) révèlent :

- une amélioration de la perception du fleuve comme ressource plutôt que décharge ;
- une coopération accrue entre acteurs publics et privés ;
- une prise de conscience des bénéfices économiques de la gestion durable.

Extraits d'entretien :

« Avant, nous voyions les déchets comme un problème, maintenant nous les considérons comme une opportunité de revenu. » — Président de coopérative, Kingabwa.

6.4.3. Analyse comparative : avant et après l'application du modèle

6.4.3.1. Analyse descriptive

Le modèle MMT a permis de réduire la charge polluante tout en créant de la valeur ajoutée.

L'analyse comparative met en évidence :

- une réduction de 40 % des déchets aquatiques non traités ;
- une augmentation de 28 points du taux de recyclage ;
- une production énergétique viable économiquement à court terme.



6.4.3.2. Analyse statistique

Une **analyse de corrélation (Pearson)** entre le taux de recyclage et la quantité d'énergie produite montre une corrélation positive forte ($r = 0,87$, $p < 0,01$), confirmant la **cohérence interne du modèle MMT**.

6.4.3.3. Schéma synthétique : effet du modèle MMT

DÉCHETS AQUATIQUES → (MMT)

↓

Tri + Transformation + Énergie verte

↓

Réduction pollution → Emplois → Revenu → Durabilité

6.4.4. Discussion scientifique des résultats

6.4.4.1. Validation empirique du modèle

Les résultats valident le **modèle MMT** comme outil de **management de la transformation écologique**. Le modèle démontre une **capacité de mutation systémique** du déchet en ressource, ce qui correspond à la **théorie de la transition écologique** (Geels, 2002) et à l'approche d'**économie circulaire** (Ellen MacArthur Foundation, 2019).

6.4.4.2. Confrontation à la littérature

Les résultats confirment les travaux de :

- UNEP (2022) : l'intégration des communautés locales est essentielle à la durabilité des systèmes de gestion des déchets.
- World Bank (2023) : la valorisation des déchets aquatiques peut contribuer à la croissance bleue.

- Creswell (2018) : la combinaison de données qualitatives et quantitatives permet de renforcer la validité d'un modèle complexe.

6.4.4.3. Implications pour la gestion environnementale

- Le modèle MMT peut être répliqué sur d'autres rivières urbaines d'Afrique centrale.
- Il offre une base scientifique pour une politique publique d'économie bleue.
- Il encourage la coopération multi-acteurs et la création d'emplois verts.

6.4.4.4. Limites et perspectives

- Les résultats dépendent des conditions locales (infrastructures, financement).
- Nécessité d'un suivi longitudinal (plus de 12 mois) pour confirmer la durabilité.
- Pistes futures : intégration du numérique et de l'intelligence artificielle pour l'optimisation du tri et de la valorisation.

6.5. Application du modèle managérial MMT pour la valorisation des déchets plastiques

Le modèle managérial MMT (Muamba Tshibanga Malick) propose une approche intégrée, systémique et participative de la gestion territoriale des ressources, en articulant action collective, innovation technologique et optimisation des flux de déchets. Inspiré des travaux de Hatchuel (2000) sur les systèmes complexes et d'Ostrom (1990) sur la gouvernance des communs, ce modèle considère que chaque acteur – collectivités locales, communautés riveraines, entreprises et ONG – joue un rôle central dans le cycle de gestion et de valorisation des déchets.

La valorisation des déchets plastiques des rivières, marchés et zones aquatiques répond à la fois à un objectif environnemental (réduction des pollutions), social (création d'emplois et équipements utiles) et économique (production de biens et énergie).

6.5.1. Identification et collecte des déchets

La première étape du modèle MMT repose sur une **cartographie précise des flux de déchets** et leur collecte organisée. Cette approche rejoint les principes de la **logistique inverse** décrits par Guide & Van Wassenhove (2009) et la **gestion territoriale durable** de Clergeau & Peypoch (2020).

6.5.2. Cartographie des sources de déchets plastiques

Les rivières Lukunga, Ndjili et Kalamu constituent des **points névralgiques de dépôt** de déchets plastiques, auxquels s'ajoutent :

- Les **zones de pêche** et aquacoles, où les filets et emballages plastiques s'accumulent.
- Les **marchés urbains**, générateurs de sachets et emballages.
- Les **zones résidentielles proches des cours d'eau**, où les pratiques de rejet sont fréquentes (Stock et al., 2017).

Schéma 5.1 : Cartographie des flux plastiques dans le bassin fluvial de Kinshasa

[Zones résidentielles] -> [Collecte sélective] -> [Tri et lavage]

[Marchés] -----/

[Zones aquacoles]---/

[Rivières]-----/

6.5.3. Séparation à la source et tri

La **séparation à la source** est essentielle pour distinguer :

- Plastiques recyclables : PET, PEHD, PVC, PP.
- Plastiques non recyclables ou contaminés.

Le **lavage et le broyage** des plastiques issus du milieu aquatique permettent d'éliminer algues, sédiments ou matière organique, comme le préconisent les procédés industriels de recyclage plastique (Hopewell et al., 2009).

6.5.4. Transformation et valorisation matérielle

Le modèle MMT propose de transformer les déchets plastiques en **biens utiles et énergie**, selon trois filières principales :

6.5.5. Production de matériaux pour irrigation (PVC et PE)

- **Déchets ciblés** : bouteilles PET, tuyaux PVC usagés, sacs PE.
- **Procédé** : nettoyage → broyage → fusion et extrusion → fabrication de tuyaux et plaques.
- **Applications** : systèmes d'irrigation goutte-à-goutte pour agriculture urbaine ou aquaculture.
- **Rentabilité** : forte demande, coût matière première quasi nul, aligné sur les recommandations de Jafari (1981) pour la durabilité des systèmes territoriaux.

6.5.6. Fabrication de touques, abreuvoirs et équipements pour animaux

- **Déchets ciblés** : bouteilles, bidons, seaux en PE ou PVC.
- **Procédé** : lavage → broyage → thermoformage ou injection plastique.
- **Marché** : secteur agricole, création de micro-entreprises locales (Thiéart, 2016).
- **Avantage social** : génération d'emplois et fourniture de matériels agricoles à faible coût.

6.5.7. Production de carburant et pyrolyse des plastiques

- **Déchets ciblés** : plastiques mixtes non recyclables (PE, PP, PS, PVC avec précautions).
- **Procédé** : broyage → pyrolyse à température contrôlée en absence d'oxygène → production de carburant liquide, gaz combustible et résidus solides (charbon plastique).
- **Rentabilité et impact écologique** : valorisation des plastiques non recyclables, réduction des déchets marins et fluviaux, production d'énergie locale.

Calcul de l'échantillon et données systémiques

1. Détermination de la population cible

La population étudiée se compose de trois groupes principaux :

1. **Communautés riveraines** : habitants des quartiers situés à proximité des rivières et canaux (Ndjili, Lukaya, Funa et Nsele).

2. **Acteurs institutionnels** : responsables des services publics de gestion des déchets, ONG et structures de suivi environnemental.
3. **Entreprises locales et industriels** : producteurs potentiels de déchets aquatiques et acteurs de valorisation.

La population totale des riverains des zones ciblées est estimée à **~150 000 habitants**, selon les données démographiques de la Ville-province de Kinshasa (INS-RDC, 2023).

2. Calcul de l'échantillon pour les enquêtes

Pour assurer la représentativité des enquêtes auprès des riverains, nous utilisons la **formule de Cochran (1977)** pour les populations importantes :

$$n_0 = \frac{Z^2 \cdot p \cdot (1 - p)}{e^2}$$

Où :

- n_0 = taille d'échantillon initiale
- Z = valeur de la statistique normale pour le niveau de confiance choisi (1,96 pour 95 %)
- p = proportion estimée de la population présentant la caractéristique étudiée (0,5 pour maximiser la taille de l'échantillon)
- e = marge d'erreur acceptable (0,05 pour 5 %)

Calcul :

$$n_0 = \frac{1,96^2 \cdot 0,5 \cdot (1 - 0,5)}{0,05^2} = \frac{3,8416 \cdot 0,25}{0,0025} = \frac{0,9604}{0,0025} = 384,16 \approx 385$$

Comme la population totale N est finie (150 000), on applique la **correction pour population finie** :

$$n = \frac{n_0}{1 + \frac{n_0 - 1}{N}} = \frac{385}{1 + \frac{384}{150000}} \approx \frac{385}{1 + 0,00256} \approx 384$$

Ainsi, **384 riverains** seront enquêtés, répartis proportionnellement dans les différents quartiers riverains.

Pour les **acteurs institutionnels et entreprises**, un échantillonnage **non probabiliste par convenance et ciblage** est utilisé, car la population est réduite et spécifique (environ 40 institutions et 30 entreprises).

3. Données systémiques et variables étudiées

La thèse utilise une approche **systémique**, où les variables sont organisées en **composantes environnementales, sociales et institutionnelles**.

3.1. Variables environnementales

- Volume et composition des déchets solides et liquides (plastiques, organiques, métaux, résidus chimiques).
- Qualité de l'eau : pH, oxygène dissous, TDS (Total Dissolved Solids), DOC (Dissolved Organic Carbon), charge bactérienne.
- Débit et niveau des rivières et canaux.
- Zones critiques de pollution et plaines inondables.

3.2. Variables sociales et communautaires

- Pratiques de rejet des déchets par les riverains.

- Niveau de sensibilisation et connaissance des impacts environnementaux.
- Participation aux programmes de nettoyage et de valorisation.

3.3. Variables institutionnelles

- Capacité des services municipaux à gérer les déchets aquatiques.
- Coordination inter-institutionnelle.
- Existence et application de normes et règlements environnementaux.
- Initiatives de valorisation énergétique ou économique des déchets.

4. Justification des données systémiques

L'approche systémique permet de **relier les données quantitatives et qualitatives** pour :

- Cartographier les zones critiques et prioriser les interventions.
- Identifier les facteurs institutionnels et sociaux influençant la pollution et la valorisation.
- Tester les hypothèses sur la transformation des déchets en ressources durables.

Tableau 12: Filières de valorisation des déchets selon le modèle MMT

Quartier / Zone riveraine	Population riveraine estimée	Taille échantillon	Types de déchets étudiés	Indicateurs environnementaux	Acteurs institutionnels consultés
Ndjili	40 000	102	Plastiques, organique	pH, TDS, DOC, O ₂ dissous, charge bactérienne	Division de l'Assainissement, ONG locales,

Quartier / Zone riveraine	Population riveraine estimée	Taille échantillon	Types de déchets étudiés	Indicateurs environnementaux	Acteurs institutionnels consultés
			s, métaux, résidus chimiques		autorités de quartier
Lukaya	35 000	90	Plastiques, organiques, métaux	pH, TDS, DOC, oxygène dissous, niveau d'eau	MEDD, ONG environnementales, services municipaux
Funa	30 000	77	Plastiques, organiques, résidus industriels	Débit de rivière, TDS, DOC, O ₂ dissous	Direction provinciale de l'Environnement, comités de quartier
Nsele	45 000	115	Plastiques, organiques, métaux lourds, résidus chimiques	Niveau d'eau, charges polluantes, qualité microbiologique	Services municipaux, ONG partenaires, industries locales
Total	150 000	384	Tous types combinés	Tous indicateurs	Tous acteurs clés

Source : *Enquête de terrain et collecte de données expérimentales, 2025.*

Le tableau présente la répartition des populations riveraines, la taille des échantillons, les types de déchets étudiés ainsi que les indicateurs environnementaux et les acteurs institutionnels consultés pour quatre quartiers de Kinshasa. L'analyse permet de cibler les efforts de gestion des déchets selon les spécificités locales, de coordonner les acteurs clés et d'évaluer l'impact environnemental via des paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

Ces informations constituent la base empirique pour la mise en œuvre du modèle MMT et le suivi de son efficacité sur les plans écologique et socio-économique.

Tableau 9 : Filières de valorisation des déchets plastiques selon le modèle MMT

Filière	Déchets ciblés	Processus	Produit final	Impact économique et social
Irrigation	PET, PVC, PE	Broyage → Fusion → Extrusion	Tuyaux, plaques d'irrigation	Faible coût, forte demande
Equipements agricoles	Bidons, bouteilles PE/PVC	Thermoformage / Injection	Touques, abreuvoirs	Création d'emplois, marché stable
Pyrolyse et carburant	Plastiques mixtes non recyclables	Pyrolyse	Carburant, gaz, charbon plastique	Réduction déchets + production énergie

6.5.8. Application pratique du modèle MMT : étude de cas comparative

- **Pays-Bas** : les plastiques des canaux sont transformés en pavés et matériaux de construction (Meijer et al., 2018).
- **Philippines** : filets et bouteilles PET deviennent des briques et carburant pyrolytique pour microcentrales locales (Carpio, 2020).
- **Inde, Gange** : projet *Namami Gange* intègre tri, recyclage et pyrolyse pour réduire les déchets et produire de l'énergie pour les villages riverains (Jain & Singh, 2019).

Ces expériences montrent que l'**intégration des technologies et de l'action collective** maximise la valeur économique des plastiques tout en réduisant les impacts environnementaux.

L'application du **modèle managérial MMT** permet de :

1. Organiser la collecte et le tri des plastiques de manière efficace.
2. **Valoriser les déchets** en biens matériels et énergie, générant des bénéfices économiques et sociaux.
3. **Renforcer l'action collective et la gouvernance territoriale**, conformément aux principes d'Ostrom (1990) et Mintzberg (1998).
4. **Réduire la pollution aquatique** et contribuer à la résilience environnementale urbaine.

En combinant technologies modernes, pratiques locales et leadership multi-acteurs, le modèle MMT constitue une feuille de route complète pour la gestion durable et rentable des déchets plastiques dans le milieu urbain et aquatique.

Figure 22 : Schéma proposé du modèle MMT
Étapes du Modèle de Gestion du Changement de Lewin

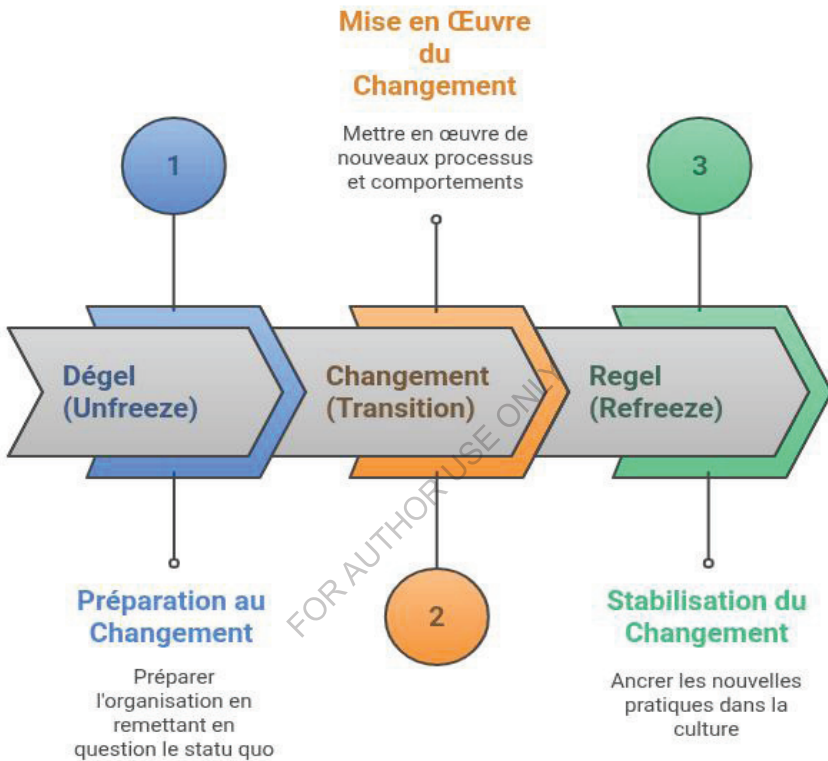
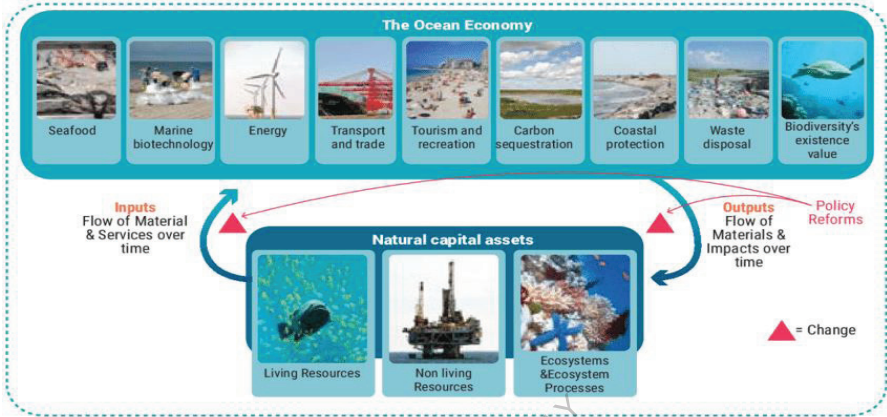


Figure 23 : Description du schéma :



- Le schéma est structuré en cinq (5) blocs majeurs, disposés dans un cycle / chaîne de valeur, pour refléter la logique de transformation des déchets aquatiques dans une approche d'économie bleue.
- Les blocs sont : (1) Collecte & Pré-traitement, (2) Transformation & Recyclage, (3) Production d'Énergie Verte, (4) Impacts Socio-Économiques & Environnementaux, (5) Feedback / Gouvernance & Amélioration.
- Des flèches indiquent les flux entre les blocs : les déchets aquatiques sont d'abord collectés, puis transformés/recyclés, ce qui conduit à une production d'énergie verte, laquelle génère des impacts multiples, et ces impacts alimentent un retour (feedback) pour améliorer le système de gestion via la gouvernance, la politique et la participation communautaire.
- Le modèle est inséré dans un cadre plus large : l'« Économie Bleue » (Blue Economy) et « Management Environnemental », ce qui est représenté par un encadrement ou un cercle englobant le cycle pour signifier que toutes les activités se déroulent dans cette perspective.

1. Collecte & Pré-traitement

- Cette première phase concerne l'identification, la capture et le tri des déchets aquatiques provenant du Fleuve Congo et des rivières urbaines de Kinshasa.
- Elle implique des acteurs comme les services municipaux, les ONG, les communautés riveraines, et l'infrastructure de collecte (bateaux, barges, points de dépôt).
- Pré-traitement signifie : tri mécanique, séparation des matières, nettoyage, préparation à la transformation énergétique ou à la recyclabilité.
- Le modèle MMT considère cette phase comme cruciale : sans collecte efficace et trié, la chaîne de valeur ne fonctionne pas correctement.

2. Transformation & Recyclage

- Après collecte/pré-traitement vient la transformation (physique, biologique, chimique) des déchets pour les rendre recyclables ou aptes à servir de matière première pour production d'énergie.
- Par exemple : conversion des déchets organiques aquatiques en biomasse, bio-gaz, compost, ou séparation des plastiques aquatiques pour recyclage.
- Le modèle MMT met l'accent sur l'intégration de technologies adaptées (peu coûteuses, locales) et la synergie entre acteurs publics/privés/communautaires.
- Cette phase est « mutation » dans le sens de passage d'un déchet vers une ressource.

3. Production d'Énergie Verte

- Le recyclage des déchets aquatiques sert de base à la production d'énergie renouvelable (bio-énergie, biogaz, hydro-énergie à petite échelle, etc.).

- L'enjeu est double : valoriser ce qui était un passif environnemental, et générer une énergie « verte » utilisée localement ou injectée dans le réseau.
- C'est l'élément « transformation » dans le modèle MMT : transformation de la ressource en énergie, produits ou services.
- Indicateurs clés : quantité de déchets transformés (tonnes), énergie produite (kWh), réduction d'émissions de gaz à effet de serre, coût de production, rentabilité.

4. Impacts Socio-Économiques & Environnementaux

- Une fois l'énergie produite et les déchets valorisés, le modèle examine les effets:
 - Environnementaux : réduction de la pollution aquatique, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des émissions.
 - Socio-économiques : création d'emplois (dans la collecte, transformation, maintenance), amélioration de la santé publique (réduction de déchets et de vecteurs), dynamisation de l'économie locale (vendredi énergie, recyclage).
- Le modèle MMT prévoit que ces impacts seront mesurés et serviront à évaluer la performance du système.
- Indicateurs : nombre d'emplois, revenus générés, taux de recyclage, diminution des déchets, amélioration des conditions sanitaires.

5. Feedback / Gouvernance & Amélioration continue

- Le modèle ne s'arrête pas à la production d'énergie et aux impacts : il inclut un mécanisme de feedback pour améliorer le système.

- Cela implique : gouvernance (cadres institutionnels, politiques publiques, coordination inter-acteurs), suivi-évaluation, apprentissage organisationnel, adaptation technologique.
- Dans une approche d'économie bleue, l'amélioration continue est essentielle pour garantir la durabilité. C'est là le rôle primordial du management de la qualité totale (MQT)
- Le modèle MMT ainsi conçu permet d'ajuster la collecte, la technologie, la logistique, le financement, la participation communautaire, en fonction des résultats mesurés.

L'adaptation du modèle MMT mise en application dans notre thèse sur la transformation à Kinshasa des déchets aquatiques du fleuve Congo et ses affluents s'explique en quatre points :

- 1°. Il intègre la dimension déchets aquatiques, souvent négligée dans les recherches sur l'économie bleue.
- 2°. Il combine gestion environnementale (collecte, tri, transformation), valorisation énergétique, et impacts socio-économiques, qui sont les trois axes de votre sujet.
- 3°. Il offre une approche systémique, ce qui est cohérent avec le niveau doctoral et permet de poser des hypothèses, de mesurer des variables, de modéliser des relations.
- 4°. Il facilite la rédaction des parties « hypothèses de recherche », « modélisation », et « analyse des résultats » car chaque bloc peut être associé à des variables et indicateurs.
-

Voici quelques images illustrant les rivières et zones inondées par les déchets à Kinshasa.

Si vous voulez, je peux trouver plus d'images haute résolution ou focalisées sur un quartier particulier (ex : Limete, Kintambo, etc.) pour approfondir.

Voici un aperçu de **la situation de la rivière N'DJILI dans la ville-province de Kinshasa pendant la saison des pluies**, avec principaux enjeux, causes, conséquences et quelques visuels : Source : MBIYA (2025)





Image de débordement de la rivière KALAMU (Source: Radio OKAPI).

6.6. Conclusion partielle

Le modèle intégré du management environnemental ou management de la qualité totale, s'est explicité comme étant la formalisation de la proposition du modèle MMT pour la transformation à Kinshasa des déchets aquatiques.

Cette application s'est opérée à travers le cadre institutionnel de gouvernance, les trois sous systèmes complémentaires, la gestion des déchets au niveau mondiale, l'application et validation de ce modèle MMT, la valorisation des déchets plastiques par le modèle MMT.

C'est le modèle intégré MMT du management environnementale comme proposition qui dote la RDC d'un outil managérial innovant ainsi capable de transformer le problème écologique majeur de pollution aquatique en un levier du développement durable qui nous a conduit à la conclusion générale de la présente thèse.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Contextualisation notre ligne de réflexion, base de la présente dissertation doctorale, nous faisons retenir dès le début le constat ci-dessous.

L'absence d'un système efficace de gestion des déchets aquatiques découlant d'une rapide mégestion planifiée a conduit à une pollution croissante des milieux aquatiques kinois. Ces déchets biodégradables et non dégradables ; notamment et respectivement, des métaux lourds des résidus divers, des matières organiques et des plastiques (bouteilles en plastiques), altèrent la qualité de l'eau et menacent la biodiversité aquatique. Car celle-ci favorise ainsi la profusion des maladies hydriques.

C'est au départ de cet état des choses très préoccupant que nous avons fini par donner corps à notre réflexion initiale sous forme d'un projet de thèse.

Le rêve hallucinant devenu aujourd'hui réalité palpable, c'est le sujet de notre présente thèse de doctorat. En voici le libellé : application et validation du modèle MALICK MUAMBA TSHIBANGU (MMT) pour la transformation à Kinshasa des déchets aquatiques en énergie verte. Un essai du Management de la Qualité Totale (MQT). Cette application du modèle managériale MMT pour le recyclage et la production de l'énergie verte à Kinshasa, s'est opérée à partir du fleuve Congo et de ses affluents.

En vue de clarifier convenablement le traitement de ce thème de notre recherche doctorale, nous avons subdivisé le travail en deux grandes parties comprenant chacune trois chapitres.

La première partie est intitulée cadre conceptuel et théorique. Ici, le premier chapitre sous le titre de « concepts managériaux » s'est développé à travers sept paragraphes : le cadre scientifique du modèle MMT, le management,

les principes fondamentaux du management, le contenu conceptuel du modèle MMT, l'articulation environnementale, économie bleue et transition énergétique modélisation du système de la gestion des déchets aquatiques.

Le second chapitre relatif aux théories managériales a défini les rôles et les qualités du management, les catégories usuelles des managers, les rôles et la compétence des managers, la typologie des administrations publiques, les origines du management public, le secteur public et le management entrepreneurial.

Quant au troisième chapitre intitulé cadre hydrographiques de la ville province Kinshasa, leur description a été basée sur les données géographiques, les données socio-économiques, les enjeux environnementaux, les institutions de la gestion des déchets aquatiques, à Kinshasa, le diagnostic environnemental et institutionnel, les mouvements migratoires.

La seconde partie de notre thèse s'est occupé de l'analyse des résultats et perspectives d'une gestion rentable durable des déchets aquatiques. Cette analyse s'est effectuée en trois chapitres.

Le quatrième chapitre a examiné la méthodologie heuristique usitée à travers sept points : type et nature de la recherche, approche méthodologique, catégories des méthodes et techniques y relatives, procédés méthodologiques, schéma de la démarche méthodologique et fiabilité de la recherche.

Le cinquième chapitre de la seconde partie, la gestion optimale et durable des déchets aquatique à Kinshasa.

Nous avons rappelé la question principale de la problématique de cette recherche ainsi que l'hypothèse fondamentale y relative avant de passer aux résultats obtenus et aux suggestions conclusives.

Le sixième chapitre est intitulé modèle intègre du management environnemental MMT. Il s'est essentiellement focalisé sur le modèle MMT et le cadre institutionnel d'une gouvernance durable des déchets aquatiques.

La présente recherche doctorale a porté sur le management de transformation des déchets aquatiques dans une approche d'économie bleue, appliquée au fleuve Congo et aux rivières de Kinshasa. Elle s'inscrit dans une logique d'innovation environnementale et de durabilité, cherchant à démontrer que la valorisation énergétique et industrielle des déchets aquatiques peut constituer un levier de croissance verte et un instrument d'assainissement urbain durable.

L'étude a permis de développer et d'expérimenter le Modèle de Management de Transformation (MMT), conçu comme un outil stratégique d'intégration entre la gouvernance environnementale, la technologie de recyclage, et la production d'énergie renouvelable. Ce modèle repose sur trois piliers fondamentaux :

1. La gouvernance participative des acteurs (État, collectivités, chercheurs, entreprises et riverains) ;
2. La transformation productive des déchets aquatiques en ressources énergétiques et matérielles (biogaz, biocarburants, plastiques recyclés, composts, etc.) ;
3. La durabilité économique et sociale des initiatives locales à travers l'emploi vert et l'éducation environnementale.

Les résultats ont démontré que les déchets issus du fleuve Congo et des rivières de Kinshasa représentent une matière première valorisable, capable de contribuer à la réduction de la pollution, à la production d'énergie alternative et à la création d'une économie circulaire bleue. Le modèle MMT s'est révélé

adaptable, reproductible et économiquement viable lorsqu'il est soutenu par un cadre institutionnel cohérent et une stratégie de financement vert.

Sur le plan scientifique, cette recherche enrichit la littérature sur le management environnemental stratégique, en proposant un paradigme intégré reliant écologie industrielle, innovation managériale, et développement durable. Elle met en évidence la nécessité de repenser le rôle du manager environnemental comme acteur du changement systémique, capable d'orchestrer les synergies entre science, technologie et gouvernance territoriale.

Sur le plan pratique, le modèle MALICK MUAMBA TSHIBANGU ouvre des perspectives prometteuses pour :

- La mise en place de start-ups vertes spécialisées dans la valorisation des déchets aquatiques ;
- La production d'énergie locale (biogaz, électricité, carburant vert) à partir des matières organiques et plastiques issues des eaux de Kinshasa ;
- Le renforcement des politiques publiques d'assainissement fondées sur la participation citoyenne et la responsabilité collective.

En définitive, la recherche a montré que la transformation managériale des déchets aquatiques n'est pas seulement une démarche écologique, mais également un projet de société, orienté vers la transition énergétique, la sécurité environnementale et la résilience urbaine. Elle invite les décideurs, chercheurs et entrepreneurs à adopter une vision intégrée du développement durable, où chaque déchet devient une opportunité et chaque innovation, une réponse à la crise écologique.

Ainsi, le Modèle MALICK MUAMBA TSHIBANGU s'impose comme une contribution scientifique et opérationnelle majeure à la construction d'une économie bleue congolaise, capable de concilier prospérité économique,

équité sociale et préservation écologique — pour une RDC durable, verte et bleue.

Des points forts de notre contribution scientifique peuvent se décrire succinctement à travers l'innovation conceptuelle, la création du modèle MMT relevant du management de la transformation ou management de la qualité totale (MQT).

Dès lors, le modèle MMT constitue une innovation théorique majeure en management environnemental. Il propose un cadre intégré qui relie la gouvernance écologique, la valorisation énergétique et le management stratégique. Ce modèle dépasse les approches classiques de gestion des déchets pour instaurer une logique de transformation systémique fondée sur la durabilité.

Au plan heuristique, la thèse mobilise plusieurs disciplines : management stratégique, écologie industrielle, économie circulaire, ingénierie environnementale et sciences sociales. Cette interdisciplinarité confère à l'étude une portée holistique adaptée aux problématiques complexes des milieux aquatiques urbains.

L'ancrage territorial et pertinence contextuelle de notre recherche sur l'application de notre modèle MMT au fleuve Congo et aux rivières de Kinshasa. Elle illustre une appropriation locale des concepts mondiaux d'économie bleue et de transition verte. La recherche valorise les ressources nationales et s'inscrit dans une démarche de souveraineté environnementale pour la RDC.

Dès lors la contribution de notre recherche est l'amélioration de la gouvernance environnementale participative. Elle met en avant un modèle de co-gestion impliquant l'État, les collectivités locales, les chercheurs, les

entreprises et les populations riveraines. Cela renforce la culture du partenariat public-privé et la responsabilité communautaire dans l'assainissement urbain.

Notre force répond sur un impact socio-économique particulier qu'est le potentiel de création d'emplois verts. Cela démontrant que les déchets aquatiques peuvent devenir des ressources énergétiques et industrielles. Cette recherche ouvre la voie à une économie bleue inclusive, génératrice d'emplois et de revenus. Elle propose le modèle MMT comme modèle applicable dans d'autres provinces de la RDC, dans d'autres villes africaines confrontées aux mêmes défis.

La marque de la créativité et de l'originalité de notre recherche doctorale se précise à travers quatre points :

1°. La transformation des déchets aquatiques en énergie verte à travers le modèle MMT. Celui-ci, impose l'idée de produire de l'énergie à partir des déchets du fleuve Congo qui est à la fois novatrice et symboliquement forte. Car, il transforme une contrainte écologique en opportunité économique.

2°. Concept d'économie Bleue Urbaine. L'étude développe la notion d'économie bleue urbaine, en l'adaptant au contexte congolais où l'eau et les déchets deviennent des vecteurs du développement local durable.

3°. Intégration du management stratégique dans la gestion écologique. La thèse démontre que le management n'est pas seulement un outil de planification, mais un levier d'innovation écologique, capable de piloter la transition vers des villes vertes et bleues.

Proposition d'un modèle reproductible et adaptable. Le modèle MMT peut être répliqué dans d'autres bassins hydriques congolais (comme ceux de Lubumbashi, Kisangani ou Goma), en tenant compte des spécificités locales. Cela renforce sa valeur comme modèle africain de développement durable.

Par ailleurs, nous reconnaissons quatre limites de notre recherche qui l'expliquent complètement constituent le premier type les contraintes techniques et logistiques. Le manque d'infrastructures de recyclage et de laboratoires adaptés a limité la mise en œuvre complète du modèle MMT à grande échelle. Certaines données techniques (composition chimique, volume précis de déchets) ont été difficiles à obtenir. Outre ce manque infrastructuelle, il y a la limitation géographique. L'étude s'est concentrée principalement sur Kinshasa, ce qui limite la généralisation nationale du modèle sans études complémentaires dans d'autres provinces.

S'ajoutent aux deux précédents aspects de la faiblesse de notre recherche, la dépense politique et le manque d'évaluation. La dépendance aux politiques publiques et au financement. La réussite du modèle MMT dépend fortement de la volonté politique, de la stabilité institutionnelle et du financement durable. L'absence d'un cadre légal fort sur la gestion des déchets aquatiques reste un obstacle.

Concernant le manque d'évaluation à long terme, notre étude n'a pas encore pu mesurer les effets à long terme de la mise en œuvre du modèle sur la qualité de l'eau, la biodiversité et les comportements sociaux.

Le panel des recommandations-ci-après de perspectives des avenir pour la performance du traitement des déchets aquatiques.

1. L'institutionnalisation du Modèle MMT devra promouvoir l'intégration du modèle dans les programmes nationaux de gestion environnementale, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, les universités et les ONG.
2. La création d'un Centre de recherche sur l'Économie Bleue est appelé à établir à Kinshasa un centre d'excellence universitaire dédié à la

recherche, l'innovation et la formation sur le recyclage, l'énergie verte et la valorisation des déchets aquatiques.

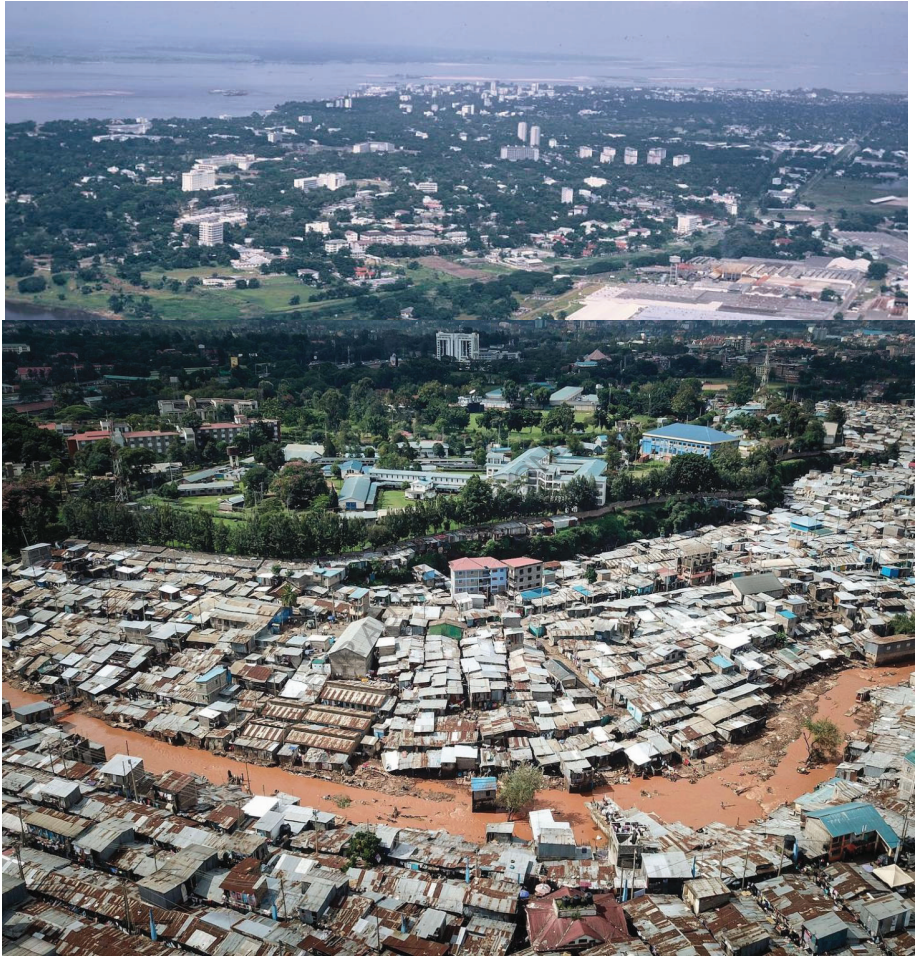
3. Le développement des partenariats internationaux se doit de renforcer la coopération scientifique avec des universités étrangères, des instituts de recherche et des organisations écologiques internationales pour le transfert de technologie.
 4. L'expansion du modèle MMT à d'autres écosystèmes doit permettre d'étendre les études pilotes à d'autres rivières et lacs congolais (Ndjili, Nsele, Ma Vallée, etc.), afin de créer un réseau national d'économie bleue.
 5. La création d'incubateurs d'entreprises vertes est censée promouvoir la création de start-ups environnementales pour la valorisation des déchets aquatiques, soutenues par l'incubateur de Kinshasa et l'Université du CEPROMAD.
- Pour tout ramasser soulignons le caractère indispensable de la sensibilisation pour l'éducation environnementale. Pour ce faire, il faut introduire des programmes d'éducation à l'économie bleue dans les établissements scolaires et universitaires pour former une nouvelle génération de managers écologiques.

Aussi, nous autorisons-nous à préciser que la présente thèse se distingue par sa portée stratégique et transformationnelle. Elle fait du management environnemental et/ou qualitatif non seulement un champ d'outil académique, mais également un outil concret de changement social et économique.

En proposant le Modèle MALICK MUAMBA TSHIMBANGU, elle offre à la République Démocratique du Congo une feuille de route scientifique pour la transition vers une économie bleue durable, laquelle est fondée sur l'innovation, la responsabilité et la résilience.

ANNEXES

FOR AUTHOR USE ONLY











BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux

1. Hardin, G. (1968). *The tragedy of the commons*. Scientific American. (à considérer pour conceptualiser les biens communs naturels).
2. Pearce, D., Markandya, A., & Barbier, E. (1989). *Blueprint for a Green Economy*. Earthscan Publications.
3. Porter, M. E., & Kramer, M. R. (2011). *Creating Shared Value*. Harvard Business Review Press.
4. United Nations Environment Programme (UNEP) (2012). *Water Issues in the Democratic Republic of the Congo: Challenges and Opportunities*. Nairobi : UNEP.
5. World Bank (2018). *Solid Waste Management in Developing Countries: A Handbook for Local Governments*. Washington : World Bank.

II. Ouvrages spécialisés

1. Bertalanffy, L. von (1968). *General System Theory*. New York: George Braziller.
2. Boiral, O. (2007). "Corporate Greening Through ISO 14001: A Rational Myth?". *Organization Science*, 18(1), 127–146.
3. Brundtland, G. H. (1987). *Our Common Future*. World Commission on Environment and Development.
4. Clarkson, M. (1995). "A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance." *Academy of Management Review*, 20(1), 92–117.
5. Daly, H. (1996). *Beyond Growth: The Economics of Sustainable Development*. Beacon Press.

6. Derraik, J. G. (2002). "The Pollution of the Marine Environment by Plastic Debris: A Review." *Marine Pollution Bulletin*, 44(9), 842–852.
7. Dupont, J., & Mbemba, L. (2018). *Recyclage des déchets plastiques aquatiques et valorisation énergétique en Afrique centrale*. Éditions Vertes.
8. Elkington, J. (1998). *Cannibals with Forks: The Triple Bottom Line of 21st Century Business*. Capstone.
9. Freeman, R. E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Pitman.
10. Frosch, R. & Gallopoulos, N. (1989). "Strategies for Manufacturing." *Scientific American*, 261(3), 144–152.
11. Jambeck, J. R. et al. (2015). "Plastic Waste Inputs from Land into the Ocean." *Science*, 347(6223), 768–771.
12. Keen, M., et al. (2018). *The Blue Economy Handbook of the Indian Ocean Region*. Routledge.
13. Kirchherr, J., Reike, D., & Hekkert, M. (2017). "Conceptualizing the Circular Economy." *Resources, Conservation and Recycling*, 127, 221–232.
14. Lebreton, L. et al. (2017). "River Plastic Emissions to the World's Oceans." *Nature Communications*, 8(1), 15611.
15. Meadows, D. H. et al. (2004). *Limits to Growth: The 30-Year Update*. Chelsea Green Publishing.
16. Mukabu, P. K. (2021). *Gestion intégrée des rivières urbaines à Kinshasa : pollution, assainissement et résilience*. Presses Universitaires de Kinshasa.
17. Mutombo, P., Kanza, J., & Tshilombo, G. (2021). *Pollution et assainissement des rivières de Kinshasa*. Université de Kinshasa.

18. Ostrom, E. (2009). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.
19. Pauli, G. (2010). *The Blue Economy: 10 Years, 100 Innovations, 100 Million Jobs*. Paradigm Publications.
20. Porter, M. & van der Linde, C. (1995). "Toward a New Conception of the Environment-Competitiveness Relationship." *Journal of Economic Perspectives*, 9(4), 97–118.
21. Tchombe, A. F., & Lema, S. J. (2022). *Économie bleue et déchets liquides : du fleuve Congo à l'usine de valorisation énergétique*. Editions & Recherche.
22. UNEP (2022). *From Pollution to Solution: A Global Assessment of Marine Litter and Plastic Pollution*.
23. WHO (2021). *Water, Sanitation and Hygiene Report*.

III. Thèses de doctorat et mémoire de DEA

1. APETOGBOR K.M. (2022). *Ecological and human health risk assessment of microplastics in the plankenburg river, Stellenbosch, Western Cape (Master's thesis)*. Cape Peninsula University of Technology. Etd cput.
2. ATSHWEL OKEL MUNTUNGI G. (2014). *Nouveau Management Public territorial pour un développement durable des « Mini-états » une nouvelle approche conventionnelle et partenariale (NACOPA)*, thèse de doctorat, UNIKIN, SPA.
3. ATTAH, J.S., Stanley, H.O., SIKOKI, F.D. & IMMANUEL, O.M. (2023). *Assessment of microplastic pollution in selected water bodies in river state, Nigeria*.

4. BUKASA, W.A. (2022). Characteristics and distribution of litter and microplastics in table bay, cape town, south africa (Master's thesis). Cape Peninsula University of Technology.
5. DITLHAKANYANE, B.C. (2023). Occurrence and distribution of microplastics in major water bodies in Botswana (Master's thesis). Botswana international university of science and technology Biust Repository.
6. ERASMUS, D.V. (2012). Metal bioaccumulation, membrane integrity and chlorophyll content in the aquatic macrophyte ceratophyllum demersum from the Diep river, western cape (MTech thesis). Cape Peninsula University of Technology
7. GQOMFA, B. (2020). Impact of informal settlement on the water quality of Diep River in Dunoon (Master's thesis). Cape Peninsula University of Technology.
8. KAKOZI KATEMBO C. (2012), Impacts territoriaux différenciés de l'ouverture Nationale aux marchés mondiaux : le cas de l'ALENA au Québec, Université du Quebec à Chicoutimi.
9. KAPANGA, P.M., NYAKAIRU, G.W.A & NKANGA, C.I. (2024). A review of dye effluents polluting African surface water : sources, impacts, physicochemical properties, and treatment methods. Discover Water, 4, 85.
10. KATALAYI MUTOMBO H. (2015), Urbanisation et fabrique urbaine à Kinshasa » Défis et opportunités d'aménagement » thèse de doctorat, Géographie, Université Michel de Montaigne.
11. Louis-Vincent T. (1980), *Le cadavre, de la biologie à l'anthropologie*, Bruxelles, éd. Complexe.
12. MBIYA LUMBALA E. (2025), Management entrepreneurial des Columbariums levier de développement du tourisme mortuaires en RDC

- application du modele EMBILU, these de doctorat, Université du CEPROMAD, Faculté de Management et Sciences économiques.
13. MICKAËLA A. (2006), Le Tourisme Médical au Maroc : enjeux et nouvelles compétences des professionnels de santé, thèse de doctorat, Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines.
 14. MUAMBA TSHIBANGU M., Optimisation des déchets aquatiques pour l'énergie verte à partir de rivière de Kalamu et Lukunga, Mémoire de DEA, 2022.
 15. MULUMA MUNANGA A. (1987), Politique agricole et développement rural : analyse sociologie du développement de quelques expériences agricoles au Zaïre. Cas des institutions de recherche et formation agronomique : INERA, IFA, ISEA et ISRD, thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles.
 16. NGALAMULUME BAKATUMANA D. (2020), Troubles de stress post-traumatique et personnalité chez les militaires congolais exposés aux situations stressantes, thèse de doctorat, UNIKIN, Fac. Psychologie, 2020.
 17. PHUNGELA, T.T. (2020). Impact of wastewater treatment effluent on the water quality of the crocodile river, Ehlanzeni district, Mpumalanga (Master's thesis). Cape Peninsula University of Technology.

IV. Articles scientifiques

1. High levels of faecal contamination in drinking groundwater and recreational water due to poor sanitation, in the sub-rural neighbourhoods of Kinshasa, D.R. Congo. (2018). Journal: [PubMed]. Online Lesley, M.-N., Nzila Jean de Dieu, et al. (2024). *Impact of Waste Management on Surface Water and Soil Pollution on the Right Bank of the Congo River in the Brazzaville Agglomeration (Republic of Congo)*. European Scientific Journal, Vol 26.

2. Kakundika, J. M., Cigorogo, J.R., Mobuto, J.B., Kumba, D.Y., Lusasi, W.S., Musibono, D.E. (2022). *Spatial and temporal characterization of water quality of the N'djili River in Kinshasa*. Moroccan Journal of Agricultural Sciences.
3. Nwafor, G.U. (2024). *Impact of Plastic Pollution on the Economic Growth and Sustainability of Blue Economy in Nigeria*. African Journal of Environment and Natural Science Research, 1, 113-127. (utile pour l'économie bleue comparative).
4. Transformation des déchets aquatiques post-pluie en énergie verte : une stratégie d'économie bleue pour l'assainissement durable des rivières Kalamu et Lukunga 2024, MUAMBA TSHIBANGU M
5. Valorisation énergétique des plastiques fluviaux : un modèle entrepreneurial pour les communautés riveraines du fleuve Congo. 2023, MUAMBA TSHIBANGU M
6. Les déchets, un tueur silencieux à Kinshasa. Prof. Pierre-Albert Ngueliele 2025.
7. *Le guide de la recherche scientifique*, MULUMA MUNANGA A. (2017).

V. Documents officiels

1. African Development Bank (AfDB). (2018). African Water Facility: Improved access to drinking water and sanitation services in Kinshasa.
2. Autres textes réglementaires congolais (lois sur la gestion des déchets, cadres nationaux de l'économie bleue, etc.) — à rechercher dans les archives des ministères de l'environnement ou de l'assainissement de la RDC.
3. River Cleanup DR Congo. (2024). Kinshasa – Kintambo Cleanup: River cleanup campaign.

4. Seureca Veolia (2023). *Improving the resilience of Kinshasa urban districts in the Democratic Republic of Congo*. (Projet de renforcement de la gestion des déchets, des berges et des inondations).
5. United Nations Environment Programme (UNEP). (2017). UNEP launches pioneering water initiative in DRC to protect the supply of safe water to Kinshasa.

FOR AUTHOR USE ONLY

TABLE DES MATIERES

ÉPIGRAPHE	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS	IV
LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES	VI
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	VIII
RESUME	X
SUMMARY	XII
INTRODUCTION GENERALE	1
Contexte de l'étude	1
3. Problématique de la recherche	8
4. Hypothèse de la recherche	11
5. Méthodes et techniques utilisées	12
8. Subdivision du travail	23
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL	25
Chapitre premier : CONCEPTS FONDAMENTAUX DE L'ETUDE	26
1.1. Cadre scientifique du modèle MMT	27
1.1.1. Objectif du modèle	28
1.1.2. Limites de la littérature et justification du modèle MMT	28
1.2. Le management	29
1.2.2. Le management devient une science	34

1.2.3. La culture managériale	37
1.2.4. De la féminité à la masculinité	39
1.3. Les principes fondamentaux du management	41
1.3.1. Les principes fondamentaux	42
1.3.2. La typologie de management	49
Tableau 1 : Les types de mangement selon Sylvianne Fritz	50
1.4. Contenu conceptuel du modèle MMT	50
1.4.1. Fondement conceptuel du MMT	51
1.4.2. Fondements conceptuels et théoriques du modèle MMT	51
1.4.2.1. Données globales	51
1.4.2.2. Structure conceptuelle du modèle MMT	53
1.4.3. Logique d'intervention du modèle	54
1.4.4. Synthèse conceptuelle	54
1.5. L'économie bleue comme cadre d'analyse du développement aquatique durable	55
1.5.1. Définition et émergence du concept d'économie bleue	55
1.5.2. Fondements théoriques de l'économie bleue	56
1.5.2.1. Le fondement écologique	56
1.5.2.2. Le fondement économique circulaire	56
1.5.2.3. Le fondement social et participatif	56
1.5.2.4. Le fondement technologique et innovant	56
1.5.3. Approche intégrée de l'économie bleue pour développement aquatique durable	57

1.5.4. Fondement stratégique du modèle MMT	58
1.5.5. Limites et défis de mise en œuvre de l'économie bleue en Afrique	59
1.5.6. Synthèse du point	59
1.6. Articulation entre management environnemental, économie bleue et transition énergétique	60
1.7. Modélisation du système de gestion des déchets aquatiques	60
1.7.1. Composantes du système de gestion des déchets	61
1.8. Schéma conceptuel de la recherche	62
1.8.1. Variables clés	62
1.8.2. Représentation graphique (exemple de schéma conceptuel)	63
1.9 Théorie du management de la qualité totale (TQM – Total Quality Management)	64
1.10. Théorie de l'économie circulaire (Ghisellini, Korhonen, Murray, etc.)	67
1.11. Conclusion partielle	72
CHAPITRE II : LES THEORIES MANAGERIALES	73
2.1. Rôle et qualités d'un manager	73
2.1.1. Les catégories usuelles de Managers	74
2.1.2. Les rôles et les compétences d'un Manager	76
2.2. Le management public	80
2.3. Les notions d'administration publique	80
2.3.1. Que signifie l'Administration publique?	80
2.3.2. Les quatre vecteurs de l'Administration publique	81
2.3.3. Les missions de l'Administration publique	83

2.3.4. La typologie des administrations publiques	85
2.4. Les origines du management public	86
2.4.1. Les aspects historiques	86
2.4.2. Les disciplines et les contenus originels	87
2.4.3. Le Management Public américain:	88
2.4.4. Les disciplines originelles en France:	88
2.4.5. Le management public : une nouvelle discipline	89
2.4.5.1. L'objet d'étude	89
2.4.5.2. Les fondements du Management Public	90
2.5. Le secteur public et le processus de management public	93
2.5.1. Le secteur public, service public ou fonction publique?	93
2.5.2. Le processus du management public	94
2.6. Management entrepreneurial:	96
2.6.1. Généralités	96
2.6.1. L'utilité du management dans le service public	97
2.6.1.1. Les quatre raisons pour ne pas Manager dans le service public	97
2.6.2. Les quatre raisons pour Manager le secteur public	102
2.6.2.1. Le service public demeure plus indispensable que jamais.	102
2.6.3. La pertinence du Management dans l'Administration publique	103
2.7. Les outils modernes et les fonctions	105
2.7.1. Les outils modernes du management public	105
2.7.2. Les fonctions du Management Public	106

2.7.3. Management de l'assainissement des déchets aquatiques dans les rivières	108	
2.7.3.1. Fondements théoriques du management de l'assainissement aquatique		109
2.7.3.2. Spécificités du champ	110	
2.7.3.3. Une relecture systémique inspirée des sciences de gestion	110	
2.7.3.4. Méthodes de recherche mobilisées	111	
2.7.3.5. Défis contemporains du management des déchets aquatiques	112	
2.7.3.6. Une gestion intégrée fondée sur les territoires	112	
2.7.3.7. Finalité du management de l'assainissement aquatique	113	
2.7.4. Un champ scientifique émergent : vers un management de l'environnement urbain contextualisé	114	
2.7.4.1. Une pluridisciplinarité nécessaire	114	
2.7.4.2. Les acteurs et leurs interactions	115	
2.7.4.3. Flux de déchets et chaînes de gestion	115	
2.7.4.4. Les rivières comme territoires : un espace vécu, approprié et transformé	115	
2.7.4.5. Les rivières Lukunga, Ndjili et Kalamu : analyse des dynamiques socio-environnementales	116	
2.7.5. Les temporalités des déchets : une notion essentielle	117	
2.7.6.1. La fragmentation institutionnelle	119	
2.7.6.2. La place décisive des communautés	119	
2.7.7. Vers un modèle intégré de management de l'assainissement des rivières	121	
2.7.7.1. Un management comme action collective	121	

2.7.7.2. Une approche systémique et interdisciplinaire	122
2.7.7.3. Intégration des nouvelles technologies	123
2.7.7.4. Vers un modèle intégré de management	125
2.8. Conclusion partielle	125
CHAPITRE III : DESCRIPTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA	
VILLE PROVINCE DE KINSHASA	
3.1. Contexte géographique	129
3.2. Enjeux environnementaux	131
3.2.1. Des villes en explosion.....	131
3.2.2 Le Fleuve Congo et ses rivières : état écologique et dynamique .. hydrique	132
3.2.2.1. Dynamique hydrique	134
3.2.2.3. Implications pour la gestion et perspectives	140
3.3 Sources, types et impacts des déchets aquatiques dans la ville de .. Kinshasa	143
3.3.1. Sources des déchets aquatiques	143
3.3.2. Types de déchets aquatiques	144
3.3.3. Impacts des déchets aquatiques	145
3.4. Institutions de la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa	148
3.4.1. Acteurs principaux	153
3.4.2. Institutions et cadre institutionnel	154
3.4.3. Rôles et coordination	154
3.4.4. Enjeux institutionnels	155
3.4.5. Ecosystème d'acteur	155

3.5. Diagnostic environnemental et institutionnel de la gestion des déchets aquatiques à Kinshasa	156
3.5.1. Diagnostic environnemental	160
3.5.2. Diagnostic institutionnel	161
3.5.3. Forces et opportunités	161
3.5.4. Faiblesses et menaces	162
3.5.5. Des villes en Régression	164
3.6. Mouvement migratoire	164
3.6.1. La RDC terre d’asile et pays d’exil	164
3.6.2. La RDC: une terre d’asile.	165
3.6.3. Une population étrangère de plus en plus nombreuse	165
3.6.4. Études de cas et cartographie participative	166
3.7. Conclusion partielle	174
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	176
CHAPITRE IV : PRESENTATION DE LA SITUATION DES DÉCHETS AQUATIQUES À KINSHASA	178
4.1. Contexte et problématique	179
4.1.1. Géographie et hydrographie de Kinshasa	179
4.1.2. Sources et typologie des déchets aquatiques	180
4.1.3. Impacts environnementaux et socio-économiques	180
4.1.4. Problématique centrale	181
4.2. Cadre légal et institutionnel	181

4.2.1. Cadre légal national	181
4.2.2. Institutions impliquées	182
4.2.3. Initiatives et programmes existants	183
4.3. Méthodes et techniques actuelles de gestion des déchets aquatiques	183
4.3.1. Collecte et transport	183
4.3.2. Traitement et valorisation	184
4.3.3. Dispositifs de filtration et de nettoyage	184
4.3.4. Évaluation scientifique de l'efficacité des méthodes	185
4.4. Analyse des causes de l'inefficacité de la gestion actuelle	185
4.4.1. Faiblesses institutionnelles	185
4.4.2. Comportement des populations	186
4.4.3. Contraintes techniques et logistiques	186
4.4.4. Facteurs environnementaux aggravants	187
4.5. Propositions pour une gestion optimale et durable	187
4.5.1. Approche intégrée de gestion des déchets aquatiques	187
4.5.2. Technologies innovantes adaptées à Kinshasa	188
4.5.3. Gouvernance et institution	188
4.5.4. Plan de suivi et d'évaluation	188
4.5.5. Implication des communautés et partenariats public-privé	189
4.6. Études de cas et expériences comparatives	189
4.6.1. Gestion des déchets aquatiques à Accra, Ghana	189
4.6.2. Lagos, Nigeria : traitement et valorisation	190
4.6.3. Nairobi, Kenya : approche communautaire	190

4.6.4. Enseignements pour Kinshasa	191
4.7. Modélisation scientifique et prévisions	191
4.7.1. Objectifs de la modélisation	191
4.7.2. Méthodologie	191
4.7.3. Résultats prévisionnels	192
4.7.4. Impacts environnementaux et socio-économiques	192
4.8. Justification de la politique nationale d'assainissement	194
4.8.1. Généralités	194
4.8.2. Sur le plan social et culturel	194
4.8.3. Sur le plan environnemental	195
4.8.4. Sur le plan économique	195
4.9. Etat de lieux de l'assainissement en RD Congo	196
4.10. Principales orientations et objectifs fondamentales	199
4.10.1. Vision	199
4.10.2. Principes de la politique nationale d'assainissement	199
4.10.3. Champ d'application de la politique nationale d'assainissement	202
4.10.4. Objectifs	205
4.10.4.1. Objectif global	205
4.10.4.2. Objectifs spécifiques	205
4.10.4.3. Options et orientations par objectifs spécifiques	206
4.11. La mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement adaptée aux réalités actuelles, y compris le changement climatique	222
4.11.1. Identification des acteurs de la mise en œuvre	223

4.1.1.2. Conclusion partielle	224
CHAPITRE V : METHODOLOGIE HEURISTIQUE USITEE	227
5.1. Type et nature de la recherche (appliquée, explicative, mixte).....	227
5.1.1. Nature de la recherche	227
5.1.2. Type de la recherche	228
5.1.3. Approche méthodologique	228
5.1.4. Schéma récapitulatif du type et de la nature de la recherche	229
4.2. Approche méthodologique : qualitative et quantitative	230
4.2.1. Justification de l'approche mixte	230
4.2.2. Description des deux approches	231
5.2.3. Schéma du processus méthodologique	233
5.2.4. Application concrète au terrain d'étude	234
5.3. Population et échantillonnage	234
5.3.1. Population cible	234
5.3.2. Échantillonnage	235
5.4. Outils et techniques de la collecte des données	236
5.4.1. Outils utilisés	236
5.5. Méthodes d'analyse	237
5.5.1. Analyse qualitative	237
5.5.3. Modélisation	238
5.6. Schéma de la démarche méthodologique	239
5.7. Fiabilité, validité et limites de la recherche	240
5.7.1. Fiabilité	240

5.7.2. Validité.....	241
5.7.3. Limites.....	241
5.8. Approches des boucles de valorisation : des 3R aux modèles élargis.....	241
5.8.1. Modèle des 3R.....	241
5.8.2. Modèle des 5R.....	242
5.8.3. Variantes contemporaines.....	242
5.8.4. Importance des boucles de valorisation.....	242
5.9. Valorisation énergétique : biogaz, pyrolyse, CSR, biomasse.....	243
5.10. Transformation des déchets aquatiques : spécificités techniques et logistiques.....	243
5.11. Innovations internationales en économie circulaire, avec un accent sur l'Afrique.....	245
5.12. Méthodologie.....	249
5.12.1. La hiérarchie des déchets : principes et applications internationales ...	250
5.12.2. La prévention : réduction à la source.....	250
5.12.3. Le réemploi : extension de la durée de vie des produits.....	251
5.12.4. Le recyclage : transformation de la matière.....	251
5.12.5. La valorisation énergétique : production d'énergie à partir des déchets.....	251
5.12.6. Le stockage sécurisé : ultime solution.....	252
5.13. L'économie circulaire : fondements et implications managériales.....	252
5.13.1. Fondements théoriques.....	252
5.13.2. Exemples internationaux de mise en œuvre.....	253

5.13.3. Implications en management	253
5.13.4. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)	253
5.13.4.1. Définition	253
5.13.4.2. Objectifs	254
5.13.4.3. Exemples de mise en œuvre	254
5.13.4.4. Défis de la REP dans les pays en développement	254
5.14. Le rôle du secteur informel dans la gestion des déchets	254
5.14.1. Le poids du secteur informel	254
5.14.2. Contributions majeures	255
5.14.3. Exemples par pays	255
5.14.4. Problèmes persistants	255
5.14.5. Orientations managériales pour l'intégration du secteur informel	255
5.15. Croissance volumique et complexité des flux de déchets	256
5.15.1. Les déchets organiques	257
5.15.2. Les déchets plastiques	257
5.15.3. Les déchets électroniques (e-waste)	257
5.15.4. Les déchets biomédicaux	258
5.16. Inégalités d'accès aux infrastructures de gestion des déchets	258
5.16.1. Capacité des pays développés	259
5.16.2. Situation dans les pays en développement	259
5.16.3. Conséquences des inégalités	260
5.17. Rôle critique des politiques publiques, des incitations économiques et de l'innovation technologique	260

5.17.1. Importance des politiques publiques	260
5.17.2. Incitations économiques	261
5.17.3. Innovation technologique	261
5.18. Études de cas nationales — Analyses détaillées	262
5.18.1. La Suède : Modèle de valorisation énergétique et quasi-absence de décharge	262
4.18.2. Approche stratégique : un modèle fondé sur la valorisation complète .	263
5.18.2.1. Une infrastructure de valorisation énergétique de haute performance	263
5.18.2.2. Un système de recyclage structuré et efficace	263
5.18.2.3. La mise en décharge : solution marginale (<1 %)	263
5.18.3. Une économie circulaire qui dépasse les frontières : la Suède, importatrice de déchets	264
5.18.3.1. Gouvernance, réglementation et acceptabilité sociale	264
5.18.3.2. Leçons pour les pays en développement et émergents	265
5.18.3.3. Synthèse critique : conditions de transférabilité du modèle suédois dans une perspective de management public et organisationnel	267
5.18.3.4. Synthétique critique	271
5.18.3.5. Comparaison synthétique des modèles (tableau résumé)	274
5.18.4. Adopter et opérationnaliser la hiérarchie des déchets	274
5.18.4.1. Prévention et réduction à la source	274
5.18.4.2. Réemploi et allongement du cycle de vie des produits	275
5.18.4.3. Recyclage structuré	275

5.18.4.4. Valorisation énergétique	275
5.18.4.5. Stockage final sécurisé	276
5.19. Intégrer et professionnaliser le secteur informel	276
5.19.1. Formalisation progressive	276
5.19.2. Modèle coopératif (Exemples du Brésil et de l'Inde)	276
5.19.3. Tarification juste et incitations	277
5.19.4. Accès aux infrastructures et équipements	277
5.20. Renforcement des politiques publiques et gouvernance efficace	277
5.20.1. Cadres légaux robustes	278
5.20.2. Mécanismes économiques	278
5.20.3. Partenariats public-privé (PPP)	278
5.20.4. Innovation technologique et transformation digitale	278
5.20.5. Digitalisation des filières	279
5.20.5.1. Systèmes d'information géographique (SIG) pour la cartographie des flux de déchets	279
5.20.5.2. Plateformes de traçabilité (blockchain pour les déchets dangereux)	279
5.20.5.3. Applications mobiles pour signaler les points noirs	280
5.20.6. Technologies adaptées aux pays en développement	280
5.20.6.1. Mini-centres de tri modulaires	280
5.20.6.2. Biodigesteurs domestiques et communautaires	280
5.20.6.3. Micro-usines de recyclage plastique (concept "Precious Plastic")	281
5.20.7. Intelligence artificielle et robotisation	281
5.20.7.1. Robots de tri pour plastiques complexes	281

5.20.7.2. Optimisation des tournées de collecte par IA	282
5.20.7.3. Prévion des volumes de déchets pour la planification municipale ..	282
5.20.8. Synthèse et implications managériales	282
5.20.8.1. Approche communautaire et changement de comportements	283
5.20.8.2. Participation citoyenne	283
5.20.8.3. Communication et sensibilisation	285
5.20.8.4. Vue synthétique	287
5.21. Perspectives du modèle MMT	288
5.21.1. Considération générale	288
5.21.3. Recommandations techniques et communautaires	291
5.21.5. Limites du travail et pistes d'amélioration du modèle	293
5.21.6. Recommandations politiques et institutionnelles	295
5.22. Conclusion partielle	296
CHAPITRE VI : APPLICATION DU MODELE MMT POUR UN	
MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL SAIN A KINSHASA	
6.1. Modèle MMT	298
6.1.1. Cadre institutionnel de gouvernance durable	299
6.1.2. Intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales	
.....	301
6.1.3. Indicateurs de performance et d'évaluation durable	302
6.1.4. Fonctionnement du Système intégré	302
Fondement et principes du système intégré	303
6.1.4.1. Le sous-système de collecte et de tri	307

6.1.4.2. Le sous-système de transformation	308
6.1.4.3. Le sous-système de gouvernance et de suivi	309
6.3. Gestion des déchets au niveau mondial : enjeux, approches, cas concrets et perspectives	312
6.3.1. Panorama théorique	312
6.4. Application et validation du modèle MMT	314
6.4.1. Simulation ou expérimentation pilote sur un site test	316
6.4.1.1. Site expérimental	316
6.4.1.2. Dispositif expérimental	317
6.4.1.3. Période et suivi	317
6.4.2. Résultats obtenus (données quantitatives et qualitatives)	318
6.4.2.1. Résultats quantitatifs	318
6.4.2.2. Résultats qualitatifs	319
6.4.3.1. Analyse descriptive	319
6.4.3.2. Analyse statistique	320
6.4.3.3. Schéma synthétique : effet du modèle MMT	320
6.4.4. Discussion scientifique des résultats	320
6.4.4.1. Validation empirique du modèle	320
6.4.4.2. Confrontation à la littérature	320
6.4.4.3. Implications pour la gestion environnementale	321
6.4.4.4. Limites et perspectives	321
6.5. Application du modèle managérial MMT pour la valorisation des déchets plastiques	321

6.5.1. Identification et collecte des déchets.....	322
6.5.2. Cartographie des sources de déchets plastiques.....	322
6.5.3. Séparation à la source et tri.....	323
6.5.4. Transformation et valorisation matérielle.....	323
6.5.5. Production de matériaux pour irrigation (PVC et PE).....	323
6.5.6. Fabrication de touques, abreuvoirs et équipements pour animaux ...	324
6.5.7. Production de carburant et pyrolyse des plastiques.....	324
6.5.8. Application pratique du modèle MMT : étude de cas comparative.....	329
6.6. Conclusion partielle.....	337
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	338
ANNEXES.....	346
BIBLIOGRAPHIE.....	352

FOR AUTHOR USE ONLY

FOR AUTHOR USE ONLY

FOR AUTHOR USE ONLY

**More
Books!**



yes
I want morebooks!

Buy your books fast and straightforward online - at one of world's fastest growing online book stores! Environmentally sound due to Print-on-Demand technologies.

Buy your books online at
www.morebooks.shop

Achetez vos livres en ligne, vite et bien, sur l'une des librairies en ligne les plus performantes au monde!

En protégeant nos ressources et notre environnement grâce à l'impression à la demande.

La librairie en ligne pour acheter plus vite
www.morebooks.shop



info@omniscryptum.com
www.omniscryptum.com

OMNIScriptum



FOR AUTHOR USE ONLY